HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.
TOME SIXIEME.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE

237
BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé de BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME SIXIEME.

DEPUIS la conversion des Francs en 496, jusqu'à la fin de S. Grégoire le Grand en 604.

BIBLIOTHEQUE QUEBEC

A PARIS,
Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

SOMMAIRES

DU SIXIEME VOLUME,

En forme de Table.

LIVRE DIX-HUITIEME.

LETTRE *du Pape Anastase au Roi Clovis* 2. *A l'Empereur Anastase* 3. *Symmaque & Laurent élus Papes le même jour. Le jugement entre ces deux compétiteurs est déféré au Roi Théodoric* 4. *Obstination de l'Anti-Pape Laurent* 5. *Concile de Palme* 7. *Lettre des évêques de Gaule à ce sujet* 9. *S. Avit archevêque de Vienne* 11. *Concile de Rome* 12. *Apologie d'Ennodius pour le Pape Symmaque* 13. *Apologie de Symmaque* 15. *Les hérétiques Acéphales* 16. *Persécution de Trasamond* 18. *S. Fulgence* 19. *Il est flagellé, avec l'Abbé Félix* 22. *Election de Fulgence à l'évêché de Ruspe* 26. *Il est exilé en Sardaigne, avec les autres évêques d'Afrique* 28. *Gouverne-*

ment de Clovis, favorable à la religion 29. *Commencement de S. Césaire d'Arles* 30. *Concile d'Agde* 32. *S. Sévere abbé du monastere d'Agde. Saint Maixent* 36. *Clovis se résout à la guerre contre Alaric* 37. *S. Séverin abbé d'Agaune guérit Clovis* 38. *Alaric vaincu & tué* 40. *Amalaric* Roi *des Visigoths* 42. *S. Césaire calomnié & justifié* 44. *Sa charité pour les prisonniers* 46. *Ste Césarie* 47. *Regle de ses religieuses* 48. *Concile d'Orléans* 52. *S. Métaine évêque de Rennes* 54. *Mort de Clovis* 55. *S. Césaire calomnié de nouveau, & justifié* 56. *Il ressuscite un mort* 58. *Honneurs qu'on lui rend à Rome* 59. *Le Pape le fait son légat en Gaule & en Espagne* 60. *S. Gilles* 61. *Décrétale de Symmaque* 62. *Macédonius Patriarche de C. P. exilé pour la foi* 63. *Timothée Patriarche intrus* 64. *Fourberies de Timothée* 65. *Abbés de Palestine députés à C. P. S. Sabas* 67. *Il gagne la confiance de l'Empereur Anastase* 69. *Religion de l'Impératrice Ariane* 71. *S. Théodose abbé. S. Jean le Silencieux* 73. *Emeute à C. P.* 75. *Les Catholiques appuyés par Vitalien* 76. *Instruction du Pape Hormisdas à ses légats* 78. *Sévere*

intrus à la place de Flavien d'Antioche 82. *Fermete d'Elie de Jérusalem* 83. *Anastase meurt dans un accès de frénésie* 87. *Mort sainte du Patriarche Elie* 88. *Justin Empereur* 89. *Acceptation solennelle du Concile de Calcédoine à C. P.* 90. *L'Eglise de C. P. rentre dans la communion du S. Siége* 95. *Le nom d'Acace & des autres patriarches schismatiques fletri* 97. *Sévere chassé du siége d'Antioche. Autres évêques hérétiques condamnés* 98. *Perfidie de Dorothée de Thessalonique* 99. *Foi de Sigismond Roi de Bourgogne* 101. *Multitude de saints évêques dans ses Etats. Concile d'Epaone* 102. *Concile de Girone* 105. *Conversion des Lazes* 106. *Citoyens de Nagran mis à mort pour la foi* 108. *S. Aretas* 109. *Conférence du Roi Thrasamond avec S. Fulgence* 111. *Ouvrages divers de ce S. Docteur* 114. *Question des moines de Scythie* 116. *Le Roi Hilderic met fin aux persécutions des Vandales* 118. *Retour de S. Fulgence à Ruspe* 120. *Concile général d'Afrique* 121. *Differens écrits de S. Fulgence* 123. *Sa mort* 124. *Le Pape Jean envoyé en ambassade à C. P. par Théodoric* 125. *Proscription de Symmaque &*

de Boëce 127. *Le Pape Jean empoisonné* 128. *Mort du Roi Théodoric* 129.

LIVRE DIX-NEUVIEME.

Justinien Empereur 133. *Les soins qu'il donne à la religion* 134. *Il réforme & perfectionne les loix. Le Code, le Digeste & les Institutes* 136. *Le Jurisconsulte Tribonien* 137. *Les Novelles* 138. *Nombreux clergé de C. P.* 139. *Guerre heureuse contre les Perses* 140. *Graïtis Roi des Elures, & Gordas Roi des Huns se font baptiser* 141. *Zele excessif de Justinien. Soulévement des Samaritains* 143. *Fourberies du Juif Arsene* 144. *S. Sabas envoyé pour la seconde fois à C. P.* 145. *Mort des SS. Sabas & Théodose. Commencemens de S. Benoît* 147. *Il est préservé miraculeusement du poison* 149. *Son établissement au Mont-Cassin* 150. *Regle de S. Benoît* 151. *Etat de l'autorité temporelle des Papes à Rome* 156. *Concile d'Orange contre les restes des Sémi-Pélagiens* 157. *Autres conciles* 159. *Génie dangereux de Boniface II. Affaire d'Etienne de Larisse* 162. *Concile national à*

Orléans 163. Multitude de saints évêques en Gaule 165. Testament de S. Remi 167. Ste Ménehou & ses sœurs 168. S. Gibrien, avec ses freres & sœurs. Les SS. Marcou, Evroul & Vigor 169. Antiquité de la persuasion des peuples, touchant le don qu'ont les Rois de France de guérir les écrouelles 171. S. Fridolin 172. Les SS. Pourçain & Calais 173. S. Jean de Réomaüs 174. Saintes religieuses 175. Prédiction de S. Jean de Mici 177. Mort du S. Roi Sigismond 178. Les Rois Clotaire & Childebert font périr les fils de Clodomir 179. Retraite de Ste Clotilde 181. S. Cloud 182. Troisieme Concile d'Orléans 183. Commencemens de Saint Médard. Il est fait évêque de Noyon & de Tournai 185. La Reine Ste Radégonde 187. Elle prend le voile de religion 189. Le Poëte Fortunat 191. Les Rois Childebert & Théodebert se réconcilient avec Clotaire 193. Justinien reprend l'Afrique aux Vandales 194. Triomphe de Bélisaire 196. Concile général de l'Afrique 199. La Reine Amalazonte emprisonnée par Théodat 202. Le Pape Agapit envoyé en ambassade à C. P. 203. Mennas substitué à Anthime patriarche

hérétique de C. P. 205. Autres prélats hérétiques déposés. Mort du Pape Agapit. Concile de C. P. 206. Loix publiées par Justinien pour la religion 207. Concours des deux jurisdictions dans les causes ecclésiastiques 211. Naples prise d'assaut par Bélisaire 212. Rome remise sous la domination des Empereurs 213. Election du Pape Silvere 214. Caractere de l'Impératrice Théodora. Election criminelle de Vigile 215. Silvere persécuté & chassé 218. Retour de Silvere. Nouvelles persécutions contre lui. Sa mort 219. Lettre de Vigile aux patriarches d'Orient 221. Revers de Bélisaire. Totila Roi des Goths 223. Justinien entreprend la condamnation des Origénistes 225. Division parmi les moines 226. Erreurs des Origénistes 227. On convoque un concile contre eux à C. P. 228. Guerre entre les moines de Palestine 229. Intrépidité du Moine Théodule 232. Intrigues de Théodore de Césarée 233. Jugement dogmatique publié par l'Empereur Justinien 236. Il attire le Pape Vigile à C. P. 238. Le Prononcé de Vigile 239. Le Pape trop se d'assembler un concile général 240. Il se réfugie dans l'église de S. Pierre 241. On l'engage d'en sortir. De nouvelles persécutions l'obli-

gent à se retirer au delà du Bosphore dans l'église de Ste Euphémie 243. Sainte mort du Patriarche Mennas 245. Miracle opéré sur un enfant Juif 246. Eutychius patriarche de C. P. 248. Commencement du cinquieme Concile 250. Anathême prononcé contre les trois chapitres & contre leurs auteurs 254. La Constitution de Vigile 256. Il refuse de venir au Concile 259. Jugement doctrinal du cinquieme Concile 261. Heureuse issue de ce Concile 264. Constitution définitive du Pape Vigile 267. Schisme en Occident 268. Réflexions sur le cinquieme Concile 270. Prompte exécution de ce Concile en Orient 275. Indulgence à l'égard des Occidentaux 276. Mort du Pape Vigile 278.

LIVRE VINGTIEME.

JUSTIFICATION du Pape Pélage 282. L'Empereur Justinien néglige les affaires du gouvernement 284. Succès & humanité du Roi Totila 285. Il visite S. Benoît 286. Entrevue de S. Benoît & de Ste Scholastique 288. Mort de Ste Scholastique 289. Origine du Patrice Narsès 290. Il ruine la monarchie des Goths en Italie 291. Il

seconde le Pape Pélage contre les schismatiques 292. Le Roi Childebert envoie vers Pélage, pour s'assurer de la foi de ce Pontife 296. Vénération des reliques 297. Sapaude archevêque d'Arles, & Vicaire du Pape dans les Gaules 298. Saragosse délivrée par l'intercession de S. Vincent 299. Eglise bâtie à Paris en l'honneur de ce S. Martyr 300. Mort de Childebert 302. Sa charité & sa religion 303. Mort de Clotaire 304. Nouvelle division de la France en quatre royaumes 305. Conversion des Sueves. S. Martin de Dumes 309. Eglise d'Espagne 310. L'Empereur Justinien donne dans l'erreur des Incorruptibles 312. S. Anastase patriarche d'Antioche 314. Mort de Justinien. Défauts & bonnes qualités de cet Empereur 316. Cassiodore & ses écrits 318. Vices de Justin II. 321. Invasion des Lombards 322. Anarchie en Lombardie. S. Sanctule prêtre 324. Miracles de S. Hospice 327. S. Grégoire de Tours 329. S. Venant 331. Les SS. Léobard & Senoch reclus 332. SS. évêques de Bretagne 334. S. Malo 336. Etat hiérarchique de la Bretagne. Second Concile de Tours 339. Caractere des Reines Brunehaut & Frédégonde 343. Assassinat du Roi Sigebert 344. Mort de S.

Germain de Paris 345. Mariage du Prince Méroué avec Brunehaut 346. Malheurs de Méroué 348. Concile assemblé à Paris contre Prétextat de Rouen 349. Grégoire de Tours est absous au Concile de Braîne 355. Assassinat de Chilpéric. Le Roi Gontran protege Frédégonde & son fils Clotaire 357. Conduite inégale de Gontran 358. Second Concile de Mâcon 359. Synode d'Auxerre 360. Prétextat rentre dans son siége 361. Il est assassiné, & honoré comme martyr 362. Interdits locaux 363. Election du Pape Pélage II. Persécutions des Lombards 364. Persécution de Lévigilde Roi d'Espagne 365. Martyre de S. Herménigilde 368. Sueves pervertis 369. Conversion du Roi Récarede & des Goths d'Espagne 370. Concile national des Goths à Tolede 371. Concile pour la même nation, dans la Gaule 373. S. Léandre de Tolede 374. Commencemens de S. Gregoire le Grand 375. Il est fait archidiacre de l'Eglise Romaine & légat à C. P. 377. Rétablissement du S. Patriarche Eutychius 378. S. Grégoire tire Eutychius de l'erreur où il étoit touchant la résurrection de nos corps 380. Bonnes qualités de l'Empereur Maurice 381. S. Théodore de Sicéon 383.

Morales de S. Grégoire 385. Jean le Jeûneur prend le titre d'Evêque Universel 387. Lettre de Pélage II aux évêques d'Istrie 388. Zele de S. Grégoire pour la conversion des Anglois 389. Il est élu Pape 390. Sa répugnance extrême pour son élévation 391. Pastoral de S. Grégoire 393. Ses lettres à Théodelinde Reine des Lombards 396. Conversion du Roi Agilulphe & de la nation des Lombards 399. Soin que S. Grégoire prend du temporel 400. Sa charité & sa libéralité 401. Sa sollicitude pastorale 404. Paul de Népi visiteur à Naples 405. Affaire d'Adrien de Thebes 406. Affaires de Jean prêtre de Calcédoine, & d'Athanase abbé de Tamnat en Lycaonie 410. S. Grégoire rectifie quelques exemplaires du Concile d'Ephese 412. Il écrit à Jean le Jeûneur 413. Soins de S. Grégoire pour empêcher que ce Patriarche ne s'arroge le titre d'Evêque Universel 414. Il désapprouve les partages de reliques. Chaînes des SS. Apôtres révérées à Rome 419. Cyriaque succede à Jean le Jeûneur 421. Vigilance pontificale de S. Grégoire, au sujet de la Sardaigne 422. Il empêche qu'on ne vexe les Juifs 423. S. Vigile archevêque d'Arles 425. Décrétale de Saint Grégoire aux principaux évêques du

royaume de Bourgogne 426. Prérogative accordée par S. Grégoire à Siagrius d'Autun. S. Sulpice le Sévere & S. Sulpice le Pieux 428. S. Yrier abbé. S. Vulfaïc le Stylite. La Diane d'Ardenne mise en poudre 429. Révolte des Religieuses Chrodielde & Basine du sang royal 430. Violences exercées par les gens de Chrodielde 433. Les religieuses rebelles jugées au Concile de Metz. Gilles de Reims déposé pour crimes d'Etat 435. Commencemens de S. Colomban 436. Fondation du monastere de Luxeu. Regle de S. Colomban 437. Son attachement à l'usage des Irlandois pour la célébration de la Pâque 439. S. Jean Climaque 440. Son ouvrage intitulé Echelle du Ciel 441. Description du monastere des Pénitens 442. S. Grégoire envoie des missionnaires en Angleterre. S. Augustion chef de la mission 446. Ethelbert Roi de Cant reçoit les missionnaires 448. Augustin ordonné pour le siége primatial de Cantorbéri 451. Instructions de S. Grégoire à S. Augustin 452. Fondations d'évêchés en Angleterre 455. Homélies de S. Grégoire 456. Ses dialogues 457. Son Sacramentaire 459. Etat & titres divers des églises de Rome 461. Chant Grégorien 464. Ordonnance de

l'Empereur Maurice concernant l'entrée en religion 467. Prisonniers Romains égorgés par les Avares 468. Phocas fait égorger Maurice & ses enfans 469. Il est couronné Empereur par Cyriaque de C. P. & reconnu par S. Grégoire 470. Mort de S. Grégoire. Œuvres de ce S. Docteur altérées par Claude abbé de Classe 471. Etat des vrais ouvrages de S. Grégoire 472. Son portrait 473.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE DIX-HUITIEME.

Depuis la conversion des Francs en 496, jusqu'à l'Empire de Justinien en 527.

DANS le changement entier de l'ordre politique du Monde, causé tant par la substitution des nouveaux Dominateurs de l'Occident à la puissance Romaine, que par l'état de crise où l'Empire demeuroit en Orient, l'ordre ecclésiastique devoit éprouver aussi quelque modification nouvelle. Instruits par l'Evangile à joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, c'est-à-dire à ne point tenter le Seigneur, & à s'aider de tous les moyens de la sagesse

en attendant tout de la Providence, l'Eglise & les Pontifes chargés de son régime devoient se prêter aux conjonctures, sans rien relâcher de la loi divine; & sans juger de l'ordre temporel qui n'est pas le leur, adorer les desseins du Ciel dans les révolutions une fois consommées, révérer les nouveaux maîtres établis dans les droits des anciens, & se concerter avec eux pour attacher solidement à Dieu les maîtres & les sujets.

Dans ces dispositions, le Pape Anastase ne manqua point d'écrire au Roi Clovis, dès le commencement de sa conversion. Pour l'engager à s'acquitter du premier devoir d'un Prince Chrétien, il ne lui présenta pas la nourriture des forts; mais usant de l'éloge comme d'un lait accommodé à son état d'enfance en J. C., il lui dit, qu'il se réjouissoit avec l'Epouse de ce Dieu fait homme, de ce qu'elle venoit de lui enfanter un fils sage & valeureux, capable de la défendre lui seul contre tous ses innombrables & furieux ennemis. Il l'exhortoit ensuite à prendre pour l'Eglise & le centre de son unité, les sentimens que prit en effet ce Prince, & qui ont pareillement distingué ses successeurs.

Il écrivit aussi à l'Empereur, nommé Anastase comme le Pape, & disposé bien différemment du Roi des François. Sans fonder sur lui de grandes espérances, il se proposoit au moins d'empêcher que le schisme & les troubles ne fussent portés aux dernieres extrêmités en Orient. Il s'efforçoit de rappeler à cet Empereur une partie des bons sentimens qu'il avoit marqués dans le temps de sa vie privée, & de l'amener à sacrifier au bien de l'Eglise le nom du Patriarche Acace mort dans l'anathême. Toutefois il n'approuva point ceux qui prétendoient que cet évêque n'eut plus le pouvoir de faire aucune fonction, depuis qu'il fut condamné par le Pape Félix. Il déclara expressément, que l'indignité du ministre n'empêchant pas la vertu des sacremens, il tenoit pour valides les baptêmes & les ordinations conférés par Acace. Cette lettre fut portée par deux évêques, qui accompagnerent le Patrice Festus, envoyé de Rome à Constantinople pour d'autres affaires. Mais l'Empereur avoit des vues bien différentes. Par le moyen de Festus qu'il gagna, il ne prétendit rien de moins que d'engager le Vicaire de J. C. à recevoir le fu-

Epist. 1. T. 4. Conc. pag. 1278.

neste Hénotique de Zénon. Cependant le Pape Anastase mourut avant le retour du Patrice, l'an 498, le 17 Novembre; & le 22, on mit en sa place le diacre Symmaque, natif de Sardaigne.

Le Patrice Festus, à son retour de C. P., voulant tenir la promesse qu'il y avoit faite au sujet de l'Hénotique, fit élire aussi-tôt l'archiprêtre Laurent du titre de Sainte Praxede, qu'il présumoit apparemment plus facile à séduire que Symmaque. Tous deux furent ordonnés le même jour; Symmaque dans la basilique de Constantin, ayant pour lui le plus grand nombre; Laurent dans la basilique de Sainte Marie, comptant dans son parti, quoique moins nombreux, quelques suffrages d'un grand poids.

Ainsi le schisme devenant très-sérieux, après qu'il eut duré trois ans, on convint que l'on recourroit de part & d'autre à la médiation du Roi Théodoric, quoiqu'Arien, & que les deux concurrens iroient pour cela le trouver à Ravenne: ce qui s'exécuta de la maniere la plus satisfaisante. Le Roi des Goths convoqua un concile d'évêques catholiques; & il fut décidé que celui qui

Theod. Lect. Lib. 2.

avoit été élu le premier, & qui avoit pour lui le plus grand nombre, devoit conserver le Siége. Symmaque fut par conséquent reconnu pour possesseur légitime de la Chaire Apostolique, qu'il occupa plus de quinze ans. Un de ses premiers soins fut d'obvier pour la suite à de pareilles divisions. Dans un second concile où il se trouva 73 évêques, le Pape compris, après de sages réglemens pour prévenir les brigues & les cabales, on ordonna pour toujours que celui-là seroit sacré Pape, qui auroit le plus grand nombre des suffrages du clergé. Plusieurs prêtres souscrivirent après les évêques, & l'on remarque en tête la souscription de l'archiprêtre Laurent, le même qui avoit occasionné le schisme, & qui fut depuis évêque de Nocéra.

Mais on ne perd pas si-tôt l'espérance, quand on s'est vu si près de la possession. Peu après le Concile, Festus, avec plusieurs Sénateurs & quelques membres du clergé, suborna des témoins, & pardevant Théodoric, accusa le Pape Symmaque de crimes horribles. Il appela en même temps l'Antipape, qui ne se fit pas prier, & qui renouvela vivement le

schisme. Le Roi bien intentionné, mais peu instruit de pareils objets, envoya Pierre évêque d'Altino, pour faire les informations sur les lieux : ce qui scandalisa beaucoup les Fideles, & fit hautement crier à l'abus. C'étoit à leurs regards un personnage monstrueux, qu'un Évêque Visiteur à Rome ; & ils se disoient les uns aux autres, qu'on n'avoit pas encore vu ce renversement entier des canons. Les évêques de leur côté ne marquerent pas moins de surprise. Ceux de la Ligurie, de l'Emilie & de la Vénétie, en passant par la ville de Ravenne qui se trouvoit sur leur chemin, représenterent librement à Théodoric, que c'eût été au Souverain Pontife à les assembler ; que ce droit appartenoit au Siége Apostolique, à raison de sa primauté ; qu'il avoit été constamment reconnu par les plus grands conciles, & qu'on ne trouveroit pas facilement de pareils exemples de la soumission d'un Pape au jugement de ses inférieurs. Le Roi répondit que Symmaque avoit demandé lui-même ce Concile, qu'il vouloit être jugé ; & il leur fit voir les lettres du Pape à ce sujet. Quand ils furent à Rome, Symmaque leur confirma

Innod. Apol. p. 342. & seq.

tout ce que Théodoric avoit avancé, témoigna même beaucoup de reconnoissance envers ce Prince, & calma toutes les inquiétudes des évêques touchant la convocation.

Quand le Pape se rendit au lieu indiqué, il fut suivi d'un grand peuple de l'un & de l'autre sexe, qui marquerent par leurs larmes leur affection pour leur pasteur, & combien ils étoient édifiés d'un trait d'humilité dont ils ne se rappeloient point d'exemple. Les ennemis du Pontife au contraire frémissoient de rage & d'envie, sur-tout en observant le calme & la sécurité que lui inspiroit la pureté de sa conscience. Tout-à-coup ils s'emportent, font pleuvoir sur lui & sur sa suite une grêle de pierres, blessent plusieurs ecclésiastiques; & la scene eût été beaucoup plus sanglante, sans trois officiers du Roi, qui suspendirent le tumulte, & reconduisirent le Pape chez lui. Après quoi il se commit des meurtres & des violences effroyables : il y eut des prêtres massacrés, des vierges tirées de leurs monasteres, traînées nues par la ville, & battues indignement.

Après une preuve si alarmante de ce que les schismatiques avoient dans l'ame,

les évêques ne jugerent pas à propos de rester plus long-temps à Rome : ils écrivirent au Roi, pour lui représenter les périls qu'ils couroient parmi ces furieux, & lui demander de retourner à leurs Eglises. Théodoric leur répondit de terminer cette cause, en la maniere qu'ils trouveroient la plus convenable; puisqu'il savoit parfaitement, quant à lui-même, qu'il ne lui appartenoit en aucune façon de décider dans les affaires purement ecclésiastiques.

Après cette réponse, les Peres déclarerent au Sénat, qu'il devoit à plus forte raison s'imposer la même retenue que le Roi, & comme lui, laisser la cause de Dieu au jugement de Dieu : ce que fit aussi-tôt cette auguste compagnie. Ainsi parfaitement libres de toute gêne, du côté de la puissance séculiere, ils prononcerent seuls & définitivement, le 6 Novembre de cette année 502, qu'ils tenoient le Pape Symmaque pour déchargé devant les hommes, des accusations intentées contre lui, & laissoient le tout au jugement du Seigneur. Ils accorderent ensuite le pardon aux clercs qui avoient fait schisme, pourvu qu'ils fissent satisfaction au Pontife; & statuerent que

quiconque ne se soumettroit pas à l'avenir, seroit puni canoniquement, comme schismatique. Tout ce qu'on décerna en vertu des ordres du Roi, ce fut de restituer au Pape ce qui appartenoit à l'Eglise au dedans & au dehors de Rome, c'est-à-dire les possessions temporelles qui avoient été usurpées. Tels sont en substance les décrets du Concile de Palme, ainsi appelé vraisemblablement du lieu particulier où se tint la derniere session.

Nonobstant les égards de ces évêques pour la dignité pontificale, ceux des Gaules ignorant sans doute que tout s'étoit fait avec le consentement du Pape, furent scandalisés qu'on eût seulement osé procéder à un pareil jugement. Ils chargerent S. Avit, évêque de Vienne, & l'un des plus illustres d'entr'eux, d'en écrire à Rome, au nom de tous les autres. Dans cette lettre, qui est adressée aux premiers du Sénat; lorsque nous avons reçu, dit-il, le décret porté au sujet du Pontife, nous étions dans les plus grandes alarmes, persuadés, comme nous le sommes encore, que tout l'ordre épiscopal est chancelant, quand le Chef est attaqué. L'on ne conçoit pas facilement, comment & en vertu de quelle

Tom. 4. Conc. p. 1362.

loi le Supérieur a été jugé par ses inférieurs. Si le Pape étoit accusé à un tribunal laïque, il devoit trouver dans les évêques, plutôt des défenseurs que des juges. Dans les autres prélats, si quelque chose paroît contre l'ordre, on peut le réformer : mais si l'on révoque en doute l'autorité du Pontife Romain, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qui périclite. Vous n'ignorez pas parmi quelles tempêtes nous conduisons le vaisseau. Si vous craignez avec nous ces périls, il faut que vous travailliez comme nous à la sûreté du pilote. Quand les nautonniers se soulevent contre celui qui tient le gouvernail, est-il de la prudence de céder à leur emportement ? Quelle condescendance inhumaine, que celle qui les expose eux-mêmes à périr ? Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur, rendra compte de la maniere dont il le conduit : mais c'est à ce Souverain Juge, & non au troupeau, de demander ce compte au Pasteur. Cependant S. Avit, en blâmant les évêques de s'être chargés de cette cause, les loue de l'avoir enfin réservée au jugement de Dieu, & d'avoir attesté que, ni eux ni le Roi Théodoric n'avoient trouvé aucune

preuve des crimes dont le Pape étoit accusé.

Avit, dans cette lettre, joint la qualité de Sénateur Romain à celle d'Evêque, pour faire servir à la cause qu'il croyoit ne pouvoir trop bien étayer, un éclat qu'il négligeoit par-tout ailleurs. Il étoit en effet de la premiere noblesse de Rome, petit-fils de l'Empereur Avitus, & non moins distingué par ses qualités personnelles, que par la grandeur de ses peres. Le Roi Gondebaud, quoique Arien, avoit pour lui une affection particuliere & une grande confiance. Il le consultoit souvent sur différens points de religion, comme nous le voyons dans les lettres du Saint. C'est encore dans ses lettres que nous apprenons l'origine du mot de Messe : il y marque qu'on usoit de cette formule, *Ite Missa est*, pour congédier le peuple, non-seulement du lieu Saint, mais du Palais du Prince & des Tribunaux judiciaires, quand l'assemblée étoit finie. En reconnoissance de l'amitié dont son Roi l'honoroit, il fit tous ses efforts pour le retirer de l'hérésie. Il proposa & obtint une conférence avec les Evêques Ariens, qui furent con-

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

fondus & ne répondirent que par des injures aux plus ſolides raiſons. Le Roi connut ſi clairement la vérité, qu'il pria le S. Evêque de le réconcilier à l'Egliſe Catholique; mais en ſecret, parce qu'il n'oſoit ſe déclarer hautement au milieu d'un peuple fort attaché à l'Arianiſme. Avit blâma, avec toute l'éloquence que lui inſpira ſon zele, cette réſerve injurieuſe à celui qui a menacé de rougir devant ſon pere, de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes; mais il ne put jamais faire ſurmonter au Prince ces craintes humaines.

Greg. Tur. II. Hiſt. c. 34.

Le Pape Symmaque en plus grand crédit que jamais par l'humiliation de ſes calomniateurs & par les témoignages du zele & de l'attachement des plus illuſtres Prélats à ſon égard, ne penſa qu'à faire des réglemens utiles à l'Egliſe, & ſur-tout à prévenir efficacement tout ce qui pouvoit encore donner lieu aux ſciſſions & aux ſchiſmes. Dans un concile tenu l'an 504, il fut défendu à quiconque, d'aliéner les terres de l'Egliſe, & même de les donner à uſufruit à d'autres perſonnes qu'aux clercs, aux captifs & aux hôtes, c'eſt-à-dire aux étrangers indigens. Comme les

T. 4. Conc. p. 1333.

Schismatiques vouloient tirer des conséquences contraires d'un décret porté dès le temps du Roi Odoacre, sous prétexte de la conservation des biens ecclésiastiques ; un évêque en plein concile dit qu'un laïc n'avoit pas eu le pouvoir d'ordonner ainsi dans l'Eglise, & que les prélats, en consentant au décret, n'avoient pu porter préjudice au Pape, vu, sur-tout, que le S. Siége étoit alors vacant. Sous le pontificat de Symmaque, on fit encore en concile un réglement de plus grande importance.

Le Pape demanda l'observation des canons faits à son sujet, & suivant lesquels les ouailles ne peuvent accuser leur Pasteur que dans le cas où il pécheroit contre la Foi, ou qu'il leur causeroit quelque dommage personnel. Le Concile confirma ces canons, sous peine de déposition pour les clercs, d'excommunication pour les moines & les laïcs, & d'anathême en cas de récidive : ce qui met clairement de la différence entre l'excommunication ou privation de la communion, & l'anathême qui étoit une peine beaucoup plus grande. On lut dans le même concile, & l'on combla d'éloges une apologie du Pape

Ibid. pag. 1343.

Symmaque, faite par le Diacre Ennodius, qui étoit en grande réputation pour son éloquence. La dignité Pontificale y est tellement exaltée, que l'Auteur semble prétendre, de deux choses l'une, ou que la Chaire Apostolique rend impeccables ceux qui y parviennent, ou que Dieu n'y laisse parvenir que ceux qu'il veut sanctifier : mais on ne prenoit pas au pied de la lettre, des exagérations que rendoit plausibles en quelque sorte la vie sainte de presque tous les Papes. En effet, la sainteté parut comme héréditaire sur le Siége de Pierre, non-seulement pendant tout le cours du premier & du plus bel âge de l'Eglise, mais encore dans plusieurs siecles suivans. Le nombre de ses successeurs justement honorés d'un culte public s'y trouve si grand, que nous nous sommes souvent dispensés de leur donner les qualifications qu'il méritent en ce genre. Il étoit plus simple & plus facile de marquer les exceptions de la regle, que d'en citer les exemples. Quant à l'apologie d'Ennodius, on y voit que l'objet de la calomnie inventée contre Symmaque, étoit un adultere ou quelqu'autre péché honteux : ce qui donna

lieu ſans doute à l'ordonnance que fit ce Pape, pour obliger les évêques, les prêtres & les diacres, d'avoir toujours avec eux un témoin sûr de leur conduite, qu'on appelloit Syncelle. Les eccléſiaſtiques qui n'étoient pas aſſez riches pour en avoir, devoient en ſervir aux autres.

Symmaque fit une apologie pour lui-même, en réponſe à un libelle publié par l'Empereur Anaſtaſe, qui furieux de voir éventer ſes ruſes & ſa duplicité, alla juſqu'à traiter le Pape de Manichéen. Le Pontife s'inquiéta fort peu d'une imputation qui tomboit de ſoi-même, ſa propre conduite le juſtifiant aſſez; puiſqu'ayant découvert à Rome quelques-uns de ces odieux Hérétiques, il les avoit fait bannir honteuſement & condamné leurs livres au feu. Il répondit avec plus d'empreſſement à la plainte que faiſoit Anaſtaſe, de ce que le Pape s'étoit concerté avec le Sénat pour l'excommunier. Symmaque fait entendre que cette excommunication n'étoit pas un jugement prononcé nommément contre l'Empereur, mais une ſimple ceſſation de commerce ſuivant l'uſage du temps. Ce n'eſt pas vous, Tom. 4. Conc. pag. 1266.

Seigneur, lui dit-il, que nous excommunions, c'est Acace. Que m'importe Acace, dites-vous ? Abandonnez-le donc, & vous vous tirez dès-lors de son excommunication : autrement, ce n'est pas nous, c'est vous-même qui vous excommuniez. Il se plaint ensuite de la persécution qu'Anastase faisoit souffrir aux Catholiques, à qui seuls il interdisoit le libre exercice de leur religion, tandis qu'il le permettoit aux sectes sans nombre qui infectoient l'Orient.

Ce Prince n'étoit pas proprement Eutychien, mais Acéphale ou Hésitant : c'est ainsi qu'on nommoit les inquiets novateurs, qui sans autre caractere que leur indocilité ou leur indifférence, n'admettoient point le Concile de Calcédoine, & ne se déclaroient pas pour les opinions proscrites par ce Concile. Il laissa pendant plusieurs années la liberté de recevoir ou de rejeter ces saintes décisions ; les guerres qu'il avoit à soutenir contre les Isaures & contre les Perses, lui faisant ménager l'affection de tous ses sujets. Mais quand il n'eut plus rien à craindre des étrangers, il se déclara ouvertement contre le S. Con-

Evagr. III. c. 30. Theophan. an. 506.

cile, & commença à tourmenter les Catholiques, particuliérement Macédonius, Patriarche de Constantinople. Celui-ci étoit dépositaire de l'écrit, où son prédécesseur Euphémius avoit fait promettre à l'Empereur, avant de le couronner, qu'il n'innoveroit rien dans la religion. Il ne vouloit point le rendre, quelque instance qu'on fît pour l'y engager : ce qui lui attira une violente persécution. L'Empereur séduisit d'abord quelques évêques, & fit venir à Constantinople des hérétiques décriés, qui ne gardoient aucune mesure. Mais le peuple nombreux de cette Capitale donna des signes si terribles de son indignation, qu'Anastase, tout puissant qu'il étoit, fut contraint d'en revenir aux ménagemens & aux supercheries : c'est pourquoi les ennemis du Patriarche Macedonius, engagerent un nommé Acholius à l'assassiner. Acholius l'attaqua l'épée à la main, mais sans succès, Macédonius ayant été secouru. L'Evêque honorant la cause qu'il soutenoit, loin de se venger, fit une pension à son assassin.

L'Eglise eut aussi une guerre nouvelle à soutenir en Afrique. Après la

mort du Roi Gontamont, qui traita les Catholiques avec beaucoup de bonté, Trasamond, son frere & son successeur, recommença la persécution. Dans les commencemens, il n'usoit pas de violence; & le péril de la foi n'en fut que plus grand. Ceux qui vouloient embrasser la religion du Prince, étoient comblés de faveurs, élevés aux premieres dignités, ou aux charges lucratives selon leur état, & assurés de l'impunité en cas de malversation. Mais Trasamond s'appliquoit sur-tout à anéantir l'épiscopat, laissant mourir paisiblement les Prélats Catholiques, & empêchant avec soin qu'on ne leur donnât des successeurs. On condescendit à ses desirs pendant quelques années : mais quand on vit ce système exécuté avec méthode & persévérance, & qu'on ouvrit les yeux sur les dommages infinis qu'en ressentoient les diverses Eglises, alors les évêques qui restoient, en consacrerent de nouveaux. La Cour en fut avertie; & la persécution s'échauffa au point qu'il y eut une multitude de prélats exilés, sur-tout de la province Byzacene, où le Primat Victor avoit eu un soin particulier de remplir les siéges vacans.

Ce fut en cette occasion que S. Fulgence fut ordonné pour celui de Ruspe, ville célebre de la même province. Il étoit originaire de Carthage, petit-fils du Sénateur Gordien, qui en avoit été chassé avec les autres Catholiques de marque par le Roi Genseric. Né à Télepte, dans la Byzacene, en 468, Fulgence perdit son pere peu de temps après: mais sa mere fit cultiver avec tant de soin ses heureuses dispositions, qu'il passa bientôt pour un prodige parmi la jeunesse du pays. La pureté de ses mœurs étoit encore plus merveilleuse que ses talens: il évita également, & la dissolution où donnoient les jeunes gens de sa naissance, plus encore en Afrique qu'ailleurs, & le piége de l'ambition, d'autant plus imposant, qu'on avoit coutume d'en faire une vertu à ceux qu'une certaine élevation d'ame éloignoit des vices grossiers. Pour soulager sa mere, il fut obligé de bonne heure à se mêler de l'administration de ses biens qui étoient considérables: mais bientôt il fut dégoûté de ce genre d'occupations. Boll. ad 1. Jan.

Visitant souvent les solitaires qui habitoient son voisinage, il puisa parmi

eux le mépris des choſes terreſtres, l'amour de la priere & de la pénitence ; & il prit enfin la réſolution de renoncer au monde d'une maniere effective : mais il s'éprouva quelque temps lui-même, & voulut ſe façonner à toutes les pratiques de la vie monaſtique, avant de ſe déclarer publiquement. Il y avoit dans le canton un évêque fort âgé, nommé Fauſte, qui avoit été exilé du temps de Genſeric, & avoit bâti un monaſtere où il vivoit très-ſaintement. Fulgence le pria de le recevoir parmi ſes diſciples : mais l'Evêque conſidérant ſa grande jeuneſſe & ſon air extrêmement délicat, craignit qu'un mouvement paſſager de dévotion ne lui fît entreprendre au delà de ſes forces, & il lui aſſigna quelque délai. Cependant la mere de Fulgence alarmée du deſſein de ſon fils, toute pieuſe qu'elle étoit, accourut au monaſtere en pleurant & en ſe lamentant comme s'il eût été mort. Fulgence qui l'aimoit auſſi tendrement qu'il en étoit aimé, mêla ſes larmes aux ſiennes, ſans rien perdre cependant de la fermeté de ſa réſolution : ce qui engagea Fauſte à l'admettre dans ſa communauté. Pluſieurs de ſes

amis quitterent le siecle à son exemple, & se retirerent en différens monasteres. Pour lui, portant aussi-tôt la ferveur & les austérités au plus haut point, il fit appréhender, tout en commençant, que sa santé n'en fût ruinée à jamais.

Mais le Seigneur qui voyoit de quelle utilité elle seroit à l'Eglise, la rendit beaucoup meilleure qu'elle n'avoit encore été. Les persécuteurs recherchant de plus en plus les évêques, Fauste fut obligé d'abandonner son monastere; & le disciple, par les conseils du maître, passa à un monastere voisin, où l'un de ses amis de jeunesse, nommé Félix, étoit Abbé. Celui-ci voulut céder sa place à Fulgence, qu'il en croyoit plus digne; & il fit tant d'instances par lui-même & par tous les freres, que l'humble Fulgence, quelque résistance qu'il pût faire, fut contraint d'entrer au moins en partage du gouvernement. On le chargea du soin de l'instruction, en considération de son éloquence qui commençoit à se faire connoître. Bientôt il lui fallut encore abandonner cette seconde retraite, à cause des incursions des Barbares; & avec lui toute la communauté se transporta au territoire de

Sicque, dans un lieu moins exposé, agréable d'ailleurs & fertile, mais voisin d'une paroisse gouvernée par un Prêtre Arien. Fulgence & Félix y furent pris pour des évêques déguisés en moines, qu'on s'empressa d'arrêter & de conduire au Prêtre Arien.

Pour préliminaire & sans nulle information, l'Hérétique barbare ordonna de les flageller. Epargnez mon frere, dit l'Abbé Félix : il n'a pas la force de souffrir les tourmens, & il expireroit sous les coups. Déchargez tout le poids de votre colere sur moi qui suis son guide & le chef de toute l'entreprise. On commença aussi-tôt par Félix, dont la charité étonna le Vandale, sans le rendre moins féroce. Après que cet ami généreux eut été long-temps & rudement maltraité, la fureur de l'Hérétique n'étant pas encore satisfaite, on en vint à Fulgence qui fut flagellé à son tour. Cependant, il demanda à parler : déployant insensiblement tous les charmes de son éloquence, il commença par le motif de son voyage, passa aux matieres de la religion, les traita avec tant de graces & d'onction, que ce méchant Prêtre se sentit ému. Mais se

roidissant contre l'opération de la grace, & rougissant de paroître attendri; frappez plus fort, dit-il aux exécuteurs, je pense qu'il voudroit me séduire moi-même. Enfin il fit raser la tête aux deux Confesseurs, & les renvoya honteusement dépouillés.

Ils se retirerent, comme autrefois les premiers disciples de l'Evangile, en se réjouissant d'avoir été jugés dignes d'endurer des opprobres pour le nom de J. C. Ce sentiment étoit si fortement empreint dans le cœur de Fulgence, que l'Evêque Arien de Carthage, qui révéroit son illustre famille, ayant appris cette indignité, & voulant châtier sévérement son prêtre, Fulgence usa de tout son pouvoir, afin de l'en empêcher. Quelques sollicitations qu'on lui fît de laisser faire justice, pour contenir la violence des sectaires en mille occasions qui ne se présentoient que trop souvent, il répondit avec une douceur inébranlable, qu'il étoit doublement indigne d'un Religieux, & de tirer vengeance d'un hérétique, & de l'obtenir par le moyen d'un autre hérétique. Fulgence & ses compagnons retournerent après cela à leur premiere

demeure, aimant encore mieux ſe voir exposés aux incurſions des Maures idolâtres, qu'à l'impiété des Vandales ariens.

Le deſir de s'avancer de plus en plus dans la piété, & ſur-tout de vivre inconnu & ſans nulle conſidération, fit dans la ſuite concevoir au Saint le projet de ſe retirer parmi les anachoretes de l'Egypte, qu'il ne connoiſſoit encore que par les conférences de Caſſien. Il s'embarqua ſecrétement à cet effet : mais des perſonnages très-vertueux & très-expérimentés qu'il vit en Sicile, où il relâcha auſſi bien qu'en d'autres endroits de l'Italie, le détournerent du voyage de l'Egypte, où le ſchiſme & l'héréſie régnoient avec inſolence. De retour en Afrique, & ne pouvant reſpirer l'air contagieux du ſiecle, il établit auſſi-tôt une nouvelle communauté dans la Byzacene. Mais l'amour de l'obſcurité demeurant toujours imprimé au fond de ſon cœur, à la premiere occaſion il paſſa de ce nouveau ſéjour dans une île écartée, où il y avoit un monaſtere d'une très-rigoureuſe obſervance. Là, il étoit au comble de ſes vœux, vivant en ſimple moine, & ſe croyant à jamais ignoré, quand l'Abbé Félix & ſes diſciples

ciples le découvrirent, après l'avoir cherché fort long-temps.

Ils engagerent l'évêque Faufte, comme fon premier fupérieur, à le redemander; & il fe foumit à cet organe du Ciel. Auffi-tôt après fon arrivée, Faufte lui conféra la prêtrife, afin de le fixer, & d'empêcher qu'on ne l'ordonnât pour une autre Eglife. Le Saint fit peu de réfiftance, quelque éloignement qu'il eût de toute diftinction; comptant que ce premier degré l'attacheroit à la retraite, & feroit que les villes d'Afrique où fon nom avoit acquis la plus grande célébrité, ne penferoient point à le demander pour évêque. C'étoit d'ailleurs le temps où le Roi Trafamond s'oppofoit le plus rigoureufement aux ordinations épifcopales. Mais voyant peu après, que les prélats ne fe conformoient pas aux défenfes de la tyrannie, Fulgence fe tint fi foigneufement caché, qu'on ne put le mettre en place, lorfqu'on donna des évêques à la plupart des Eglifes.

La ville de Rufpe étoit demeurée des dernieres fans pafteur, par les intrigues d'un diacre jaloux, affez habile pour empêcher l'élection de fes compétiteurs, & trop indigne pour fe faire élire lui-

même. Les citoyens les mieux intentionnés se concertant entr'eux, allerent trouver le Primat Victor, en obtinrent la permission de faire ordonner par les évêques voisins Fulgence âgé pour lors de 40 ans; & tenant tous ensemble cette résolution fort secrete, ils rassemblerent en diligence une troupe nombreuse de fervens & zélés Fideles. On marche droit à la cellule de Fulgence, qui ne se défioit plus de rien; on ne lui donne pas le temps de parler; on l'enleve tout indisposé qu'il étoit, & on le mene au prélat qui devoit le sacrer. Son air, sa modestie, sa répugnance même & son embarras, son humilité profonde, mais non sauvage, fixoient tous les regards, & ravissoient l'affection de tout le monde. C'étoit là le don particulier de ce Saint, de gagner tous les cœurs. Il fallut se rendre aux vœux de l'assemblée, qui témoigna une joie incroyable. Il n'y eut pas jusqu'au Diacre jaloux, qui n'applaudît & ne publiât que telle étoit la volonté de Dieu.

L'épiscopat ne fut pour Fulgence qu'un surcroît de travaux ajoutés à toutes les pratiques de la vie religieuse. Il ne retrancha rien de ses austérités ni de ses abstinences; il con-

tinua de ne point manger de viande, de n'user de vin que comme d'un remede, & mêlé avec tant d'eau, qu'il ne retenoit presque rien de son premier goût. Son vêtement, l'hiver comme l'été, n'étoit qu'une tunique fort pauvre. Il ne portoit pas même, comme tous les évêques, l'écharpe de lin d'où est venue l'étole, ni la chaussure des clercs, mais les sandales des moines; & le plus souvent il marchoit nuds pieds. Quant à la chasuble, qui étoit alors un habillement vulgaire, & qui couvroit tout le corps, il n'en porta jamais d'étoffe précieuse, ni de couleur brillante; & le manteau qu'il mettoit sous la chasuble, étoit fort petit, de couleurs blanche ou noire, comme les moins recherchées. En un mot sa simplicité fut telle, dans la maniere de se vêtir, qu'il ne changeoit pas même de tunique pour offrir le Saint Sacrifice; faisant un exercice d'humilité de la liberté qu'on avoit encore d'en user ainsi, & disant qu'il lui falloit plutôt changer de cœur que de vêtement. Tout le temps que les affaires & le gouvernement de son peuple lui emportoient, il le reprenoit sur la nuit, pour le donner à la priere, à la lecture, à la méditation

des livres ſaints ; & jamais il ne retrancha la moindre partie de ſes anciennes pratiques de piété.

La premiere choſe qu'il demanda aux citoyens de Ruſpe, ce fut une place pour bâtir un monaſtere ; & il y établit l'abbé Félix, avec une bonne partie de ſa communauté. Mais de tous les arrangemens ſi ſagement conçus pour le bien de ſon Egliſe, il ne recueillit pas à beaucoup près les avantages qu'il avoit lieu de s'en promettre. Avant qu'il eût eu le temps de lui donner la ſplendeur qu'il ſe propoſoit, il fut exilé en Sardaigne, avec les autres évêques perſécutés, au nombre de plus de ſoixante de la ſeule province Byzacene ; car Traſamond en bannit une bien plus grande quantité du reſte de l'Afrique, & juſqu'à deux cent vingt. Fulgence ne plaignit que ſon peuple : il étoit ſi détaché des commodités de la vie, qu'ayant été comblé à ſon départ de préſens de toutes les ſortes, qu'il recevoit de peur de contriſter ſes bienfaiteurs, il donna tout aux moines, & s'embarqua ſans rien emporter ; ſûr de trouver par-tout ce qui lui tenoit au cœur, la contemplation de ſon Dieu, la priere aſſidue, le recueillement, la pénitence,

tous les exercices essentiels de la vie religieuse, qu'il sut pratiquer par-tout où il se trouva. Ce premier exil de S. Fulgence dura environ douze ans; & ce fut de là que sa renommée se répandit avec le plus d'éclat. On venoit de toute part le consulter comme un oracle. Quoiqu'il fût un des moins âgés entre les évêques, tous le regardoient comme leur maître & leur docteur. Il étoit toujours chargé de rédiger les consultations qu'on leur demandoit de toute part, ou pour mieux dire, de les composer tout entieres. Les autres prélats ne faisoient que les approuver. Il en étoit de même, quand il falloit répondre aux ennemis de la foi, ou leur opposer quelques traités dogmatiques; d'où provinrent tant d'excellens ouvrages qu'on a conservés de cet illustre Docteur, & que nous aurons occasion dans la suite de faire connoître plus à fond.

Tandis que les premiers pasteurs étoient ainsi exercés en Afrique, ceux des Gaules jouissoient de la tranquillité la plus profonde & la plus universelle. Il n'y avoit pas jusqu'aux sujets d'Alaric, maître de nos provinces méridionales, qui ne fussent traités avec douceur. Le

partage des Gaules entre plusieurs peuples rivaux, & sur-tout la sincere conversion du Roi des François à la foi catholique, faisoit que le Visigoth, quoique Arien, avoit de grands ménagemens pour ceux de ses sujets qui conservoient la vraie foi, c'est-à-dire pour les naturels du pays, appelés Romains. Il fit faire pour eux un recueil du Code Théodosien, & de plusieurs autres livres de l'ancien droit, auxquels il apposa le sceau de son autorité, après avoir pris les avis & le consentement, tant des évêques que de la noblesse. Telle est apparemment la raison pour laquelle le droit Romain ou droit écrit, est demeuré en usage dans ces provinces. Il permit l'an 506 aux évêques de sa domination, de tenir un concile dans la ville d'Agde, où se trouverent, entr'autres prélats, les métropolitains de Toulouse, de Bourdeaux, de Bourges, avec les députés de Narbonne & de Tours. Ils eurent pour président, S. Césaire Archevêque d'Arles, qui n'étoit pas moins digne de cet honneur par ses qualités personnelles, que par la prééminence de son siége.

Act. Bened. Tom. I. pag. 659.

Né dans le territoire de Châlons-sur-

Saone, de parens égalem... distingués par leur piété & par leur noblesse, il fit présumer, dès sa tendre enfance, à quel degré d'héroïsme il porteroit la charité & toutes les vertus. Souvent alors il se dépouilla d'une partie de ses vêtemens, pour en revêtir les malheureux. A l'âge d'environ dix-huit ans, il s'échappa de la maison paternelle, alla se jeter aux pieds de son évêque S. Silvestre, & le conjura de l'attacher au service de l'Eglise. Se montrant de jour en jour plus ardent à la recherche de la perle évangélique, ou de la perfection, il se retira peu après au monastere de Lérins, où l'on fut étonné de trouver dans un commençant les vertus des plus anciens religieux. Il fut bientôt promu aux charges de la communauté, quelque éloignement qu'il en eût; puis ordonné prêtre par Saint Eone d'Arles, qui eut occasi... de le voir, & le reconnut pour être son parent. Ce fut la moindre des raisons qui l'attacherent à Césaire, quand il eut eu le temps d'en connoître tout le mérite. Il ne tarissoit pas sur ses louanges; & comme il étoit infirme, il répétoit sans fin à son clergé & aux principaux citoyens qui le visitoient souvent, qu'on ne devoit pas

lui chercher d'autre successeur que Césaire, seul capable, ajoutoit humblement le S. Vieillard, de rétablir la discipline que mes infirmités & ma négligence ont laissé dépérir. Ainsi, après la mort d'Eone, on ne délibéra pas sur le choix d'un évêque; & ce fut en vain que Césaire se cacha jusque dans les cavernes & les tombeaux. On sut le déterrer, & on obligea cette brillante lumiere à occuper une place d'où elle pût luire sur tout le bercail. Il n'étoit que dans la trente-troisieme année de son âge, quand il fut élû en 502; & par conséquent il n'avoit que trente-sept ans, quand il présida au concile d'Agde.

Tom. 4. Conc. pag 1381.

On y fit quarante-sept canons, sans y comprendre ceux de quelques conciles postérieurs, tels que celui d'Epaone, qui y furent ajoutés. On trouve dans le vingt-deuxieme, l'origine de ce qu'on a depuis nommé bénéfice; c'est-à-dire, l'usufruit de biens ecclésiastiques cédé aux clercs, au lieu des gages que l'ancienne discipline leur attribuoit à proportion de leurs services. Il y est de plus ordonné aux ecclésiastiques d'avoir les cheveux courts; apparemment, parce que les conquérans des Gaules les por-

tant longs, on mettoit un air de faste & de grandeur à les imiter. C'est pour la même raison qu'on fait encore souvenir les clercs que leurs habits & leurs chaussures doivent convenir à l'humilité de leur état. Il est dit que les diacres ne pourront être ordonnés qu'à vingt-cinq ans; les prêtres & les évêques à trente; & qu'avant d'élever aux ordres des hommes mariés, il faut avoir le consentement de leurs femmes, exiger qu'ils se séparent de demeure, & qu'ils vouent la continence aussi bien qu'elles. On ne permet de donner le voile qu'aux vierges âgées de quarante ans : ce qui doit s'entendre selon toutes les apparences, de celles qui restoient au milieu des dangers du siecle. Il est expressément ordonné à tous les Fideles, de n'excepter du jeûne quadragésinal que les Dimanches, & non les Samedis; sans doute parce que les Goths, venus d'Orient, en avoient apporté la coutume de ne point jeûner les Samedis de Carême. L'usage des peuples Germaniques d'habiter plus volontiers les campagnes que les villes, & que les Romains commençoient à imiter, fit permettre les oratoires ou chapelles

domeſtiques. Mais on enjoint de célébrer les fêtes de Pâque, de Noël, de l'Epiphanie, de l'Aſcenſion, de la Pentecôte & les autres jours ſolennels, dans les égliſes paroiſſiales; & l'on excommunie ceux qui ces jours-là diront la meſſe, ou feront l'office dans les oratoires ſans la permiſſion de l'évêque. Les laïcs qui ne communient point à Noël, à Pâque & à la Pentecôte, ne doivent pas être réputés Catholiques. Il leur eſt auſſi formellement commandé d'aſſiſter le Dimanche à la meſſe, & d'y reſter juſqu'à la fin.

S. Céſaire eut vraiſemblablement beaucoup de part à ce canon. Il ſe propoſoit la réformation d'un abus alors fort commun parmi les Fideles, qui s'émancipoient à s'abſenter des inſtructions du ſalut. Pour les empêcher de ſortir de l'égliſe auſſi-tôt après l'évangile, & par conſéquent ſans avoir entendu l'homélie ou ſermon, ſon zele le porta ſouvent à fermer les portes; & les coupables mêmes lui ſurent gré de cette eſpece de contrainte : tant il eſt vrai que la foibleſſe humaine veut être quelquefois ſoutenue par des moyen différens des regles communes, mais

qui n'en sont pas moins efficaces entre les mains d'une sage discrétion, & sur-tout d'une haute sainteté. Le Concile ordonne encore très-formellement & très-clairement, d'accorder le viatique à ceux qui sont en danger de mort, & donnent des marques de pénitence. En prescrivant l'uniformité dans la célébration de l'office divin, il en détaille les différentes parties, & nous apprend qu'il étoit dès-lors composé d'antiennes, de collectes ou d'oraisons, d'hymnes & de capitules. Par le mot d'antiennes, dont le sens fut depuis restreint à quelques passages tirés des pseaumes, on entendoit anciennement les pseaumes entiers, & les hymnes même chantés à deux chœurs; après quoi, & quelques lectures de Livres Saints, devoit se faire la priere: c'est-à-dire, que le fond de l'office & l'esprit des canons, c'est de prier après avoir chanté. Chanter, c'est semer, dit dans un de ses sermons S. Césaire, qui doit être regardé ici comme son interprete; & prier, c'est couvrir le grain, de peur que les oiseaux ne l'emportent.

On peut s'étonner que la petite ville d'Agde ait été choisie pour ce concile;

mais elle étoit plus importante qu'on n'imagine, dans l'ordre ecclésiastique. Il y avoit à Agde un monastere de trois cent soixante moines, fondé quelque temps auparavant par S. Severe, Syrien de naissance; & cette seule maison fournissoit bien des facilités pour la célébration d'un concile. Un des plus illustres disciples de ce S. Abbé fut S. Maixent. Pour mieux vivre dans l'obscurité, il se retira du Languedoc sa patrie, dans un monastere de Poitiers, & il quitta son vrai nom, qui étoit *Adjuteur*. Il gouverna ensuite, quoique reclus, un monastere déjà établi aux environs de Poitiers, & qui a pris le nom de ce Saint, ainsi que la ville qui s'est formée à l'entour. On raconte que ses moines voyant venir une troupe de soldats François, le tirerent malgré lui de sa cellule, pour interposer sa médiation dans le péril qui les effrayoit. Il pria la troupe d'épargner son église. Pour toute réponse, un soldat brutal tira l'épée, & leva le bras pour le frapper: mais le bras de cet impie resta immobile jusqu'à ce que se jetant aux pieds du Saint, il fut guéri par ses prieres. Ce miracle parvint à la connoissance de Clovis, qui rendit des grands hon-

Act. Bened. T. 1. pag. 678.

neurs au S. Abbé, & dota ſon monaſtere.

Le Monarque François ſe trouvoit en Poitou, pour faire la guerre au Roi Alaric. En vain ce Prince & ſes Viſigoths, bien moins en réputation de bravoure que les François, évitoient attentivement toutes les occaſions de les irriter. Clovis ſentoit tout ſon aſcendant : la rivalité & la politique lui fourniſſoient toutes ſortes de prétextes pour le faire valoir. Il paroît néanmoins que des motifs d'un autre ordre le guiderent principalement ; ſoit qu'ils fuſſent fondés ou non ſur la juſtice, & ſur des ſujets réels de plainte. Il relevoit de maladie, & ſa guériſon étoit miraculeuſe. Miné pendant plus d'un an par une fievre lente qui avoit épuiſé toutes les reſſources de la médecine, il tourna ſes vues par le conſeil de ſon propre médecin, vers le Maître ſuprême de la maladie & de la ſanté. Il y avoit dans le royaume de Bourgogne un ſaint abbé, nommé Séverin, qui gouvernoit le monaſtere d'Agaune, bâti à l'endroit où les martyrs de la Légion Thebaine avoient été mis à mort. Clovis envoya un officier de ſa Cour, afin d'amener

Ibid. pag. 558. Boll. 11. Febr.

le Saint, qui n'attendit pas qu'il fût à son terme, pour justifier l'idée qu'on avoit conçue de lui. En passant à Nevers, il trouva l'Evêque Eulalius consumé depuis plus d'un an par une affreuse maladie, qui l'avoit privé de l'ouie & de la parole. Il le guérit par ses prieres, avec une promptitude si miraculeuse, que l'Evêque se leva sur le champ, alla le même jour à l'Eglise, & y exerça toutes les fonctions pontificales. En arrivant aux portes de Paris, Séverin trouva un lépreux qu'il guérit en l'embrassant.

Entré dans le Palais, il se prosterna pour prier devant le lit du Roi, se releva en silence, défit sa chasuble, & en revêtit le Prince, que sa fievre opiniâtre quitta sur le champ. Clovis se jeta aux pieds du Saint Abbé, en bénissant celui qui se rend si admirable dans ses saints, & en disant : Mon pere, je vous offre mon trésor, prenez-en tout ce qu'il vous plaira pour les pauvres, & signalez avec la même liberté la miséricorde évangélique envers tous les prisonniers de mon royaume. Insensible à tous les honneurs, Séverin guérit plusieurs autres malades dans la maison du Roi, & dans tous les quartiers de la capitale.

Après quoi il partit aussi-tôt, comme pour s'en retourner : mais il savoit par révélation, qu'il mourroit à Château-Landon en Gâtinois. Trois jours après son arrivée, il y rendit en effet sa sainte ame ; & il s'opéra une multitude de miracles à son tombeau, où Childebert, fils de Clovis, fonda par la suite une église.

Clovis étant guéri dit à ses François qu'il voyoit avec peine une partie des Gaules entre les mains des Goths Ariens, & il leur proposa d'en faire la conquête sur les hérétiques. Tous applaudirent avec des vives acclamations ; & cette nation toute guerriere fut bientôt en état de marcher vers Poitiers, où Alaric Roi des Visigoths, étoit alors. Pour attirer les bénédictions du ciel sur cette grande entreprise, Clovis fonda à Paris près du tombeau de Ste Génevieve une église qui passa pour l'une des plus magnifiques de son temps, & qui ne fut achevée qu'après la mort du Roi, par les soins de la Reine Clotilde. On observe qu'il y avoit dans sa vaste étendue beaucoup de peintures qui représentoient des Saints de l'un & de l'autre testament. Il s'y fit beaucoup de miracles ;

Greg. l. 2. Hist. c. 37.

& dès le même siecle, on y invoqua Sainte Génevieve pour la guérison de la fievre, comme on le fait encore aujourd'hui. Le Roi défendit à toute son armée, avant que de mettre le pied sur les terres ennemies, d'y piller aucun vase, ni aucun ornement des autels, de faire aucune insulte aux vierges ou aux veuves sacrées, aux clercs, à leur famille, à leurs domestiques, ni même aux serfs des églises. Après la guerre, il fit dire aux évêques, que chacun pouvoit répéter ce qu'il avoit perdu, & demander la liberté des esclaves. Tous ces ordres furent exécutés ponctuellement. Par le respect tout particulier que ce Prince portoit à S. Martin, il fit publier, en passant près de Tours, la défense d'y rien prendre que l'herbe & l'eau. Un soldat prit du foin à un pauvre homme, en disant que ce n'étoit que de l'herbe. Le Roi le fit mourir sur-le-champ : & comment remporterions-nous la victoire, dit le Monarque, si l'on offensoit le grand S. Martin? Quand il fut près de Poitiers, il fit de même conserver avec grand soin les terres de cette Eglise, en mémoire de S. Hilaire.

Cependant Alaric ſortit de la ville, & s'avançant dans les plaines de Vouillé, il vint préſenter la bataille au Roi des Francs, qui ne deſiroit rien avec plus d'ardeur. On combattit avec tout l'acharnement de deux nations rivales, dont l'une étoit animée par le double motif de ſa propre gloire & de la défenſe de ſa foi contre les perſécuteurs du nom catholique; l'autre, par l'horreur de la ſervitude & d'une ruine entiere. Mais tandis que de ſi grands intérêts font balancer la victoire, Clovis diſtingue dans la mêlée le Roi Alaric, perce tout ce qui eſt devant lui, ſuſpend les efforts des Goths étonnés, charge ſon rival, le renverſe, & lui arrache la vie. Mais le moment de la victoire fut celui du plus grand péril pour le vainqueur. Deux Goths fondent ſur lui en déſeſpérés, l'aſſaillent avec une eſpece de rage, lui portent mille coups avant qu'il ait eu le temps de les reconnoître; & malgré la trempe excellente de ſes armes & toute ſon habileté dans les combats, on crut ne devoir ſa conſervation qu'à une protection ſpéciale d'en haut. Ce fut la ſeule réſiſtance que firent les ennemis après la mort de

leur Roi; tous s'étant mis à fuir, suivant leur coutume, dit Grégoire de Tours, excepté une troupe auxiliaire d'Auvergnats, qui combattirent encore quelque temps sous la conduite d'Apollinaire, fils de S. Sidoine, & le même qui fut élevé quelques années après sur le siége épiscopal d'Auvergne.

Le Prince Amalaric, fils du Roi défait, se sauva en Espagne, & fut reconnu Roi des Visigoths, qui en occupoient déjà la plus grande partie. Pour l'Aquitaine, Clovis la conquit presque toute entiere; & dès l'année suivante, il s'avança jusqu'à Toulouse, où les Rois Goths avoient fait jusque-là leur séjour, & où se trouvoient les trésors d'Alaric, qu'il enleva : delà il revint à Tours, comblé de gloire & de richesses; fit son entrée avec pompe, & marcha en triomphe, depuis le tombeau de S. Martin qui étoit hors de la ville, jusqu'à l'église cathédrale. Il venoit de recevoir une ambassade de l'Empereur Anastase, qui lui envoyoit le titre de Patrice, avec la robe de pourpre, le cercle d'or & les autres marques du patriciat. Revêtu de ces ornemens, & la couronne en tête, c'est-à-dire le

cercle d'or, il s'avançoit lentement sur un cheval d'une beauté & d'une grandeur extraordinaire, jetant au peuple pendant la marche une grande quantité de pieces d'argent. L'église de S. Martin ne fut pas oubliée, dans la joie de cette fête : le Roi lui fit des présens inestimables, aussi bien qu'à celle de S. Hilaire de Poitiers. Il se rendit quelque temps après à Paris, où il établit son séjour d'une maniere fixe ; & cette ville devint ainsi la Capitale du Royaume, sous le regne même du premier de nos Rois. On croit qu'il choisit pour sa demeure l'ancien palais qu'avoit bâti & habité l'Empereur Julien, hors de la ville du côté du midi, assez près du tombeau de sainte Génevieve, où, en exécution de son vœu, il fit aussi-tôt creuser les fondations de l'église de S. Pierre & S. Paul.

Les Visigoths conservoient encore la Gaule Narbonnoise, où Théodoric, Roi d'Italie, soutint les intérêts de leur jeune Roi Amalaric, son petit-fils du côté maternel. Les Bourguignons, non moins ennemis des Goths que les François, s'unirent avec eux pour former le siége important de la ville d'Arles.

Vit. S. Cæl. Lib. 1. c. 15.

Ainsi la place fut vivement pressée, & l'alarme se répandit parmi tous les citoyens. Un jeune clerc, parent du saint Evêque Césaire, crut ne pouvoir échapper autrement au péril, qu'en se rendant aux ennemis; & pour cela, il descendit de nuit le long du mur avec une corde. Cette fuite ne put être si secrete, qu'elle ne parvînt à la connoissance de quelques Goths. On ne manqua point d'en rendre l'Evêque responsable, & comme supérieur, & comme parent du transfuge. Il n'en falloit pas davantage pour former des soupçons, qui en cette matiere tiennent souvent lieu de conviction. On accusa l'Evêque d'avoir envoyé son clerc aux ennemis, pour leur livrer la place. On ne voulut pas faire attention que les principaux accusateurs étoient les Juifs, opposés par état au clergé & à l'Evêque : on ne voulut pas se souvenir que le Saint Prélat avoit déjà été calomnié sur le même sujet, du vivant d'Alaric; & que relegué à Bourdeaux, il y avoit marqué sa fidélité & toutes ses vertus, d'une maniere si peu équivoque, que le Ciel leur avoit rendu témoignage par un miracle éclatant, en arrêtant à sa

priere un furieux incendie; en un mot, que son innocence avoit été reconnue si authentiquement, que le Roi avoit condamné le délateur à être lapidé.

La cabale l'emportant sur toutes ces considérations, on arracha l'Evêque de son logis, qui fut pillé ; & on se saisit de sa personne, à dessein de le jeter la nuit suivante dans le Rhône, ou du moins de le renfermer dans le château d'Ugerne, jusqu'à ce qu'on pût ordonner de son sort. Il est très-vraisemblable que ce château étoit, non à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Beaucaire, mais dans l'île de la Vergne, formée par le Rhône, & nommée autrefois Gernique. Les assiégeans, ou plutôt la Providence empêcha les Goths de faire passer dans cette île la barque où ils avoient mis le Saint ; & la même Providence ne tarda point à le justifier. Un Juif, du haut du rempart, jeta aux ennemis une lettre attachée à une pierre, pour les avertir de se présenter à l'escalade pendant la nuit, dans un endroit où ceux de sa nation étoient de garde, sous la condition de conserver à ceux-ci les biens avec la vie. Mais l'attaque ayant cessé le lendemain, la lettre fut

trouvée par quelques habitans ; & tous reconnurent sur qui devoient tomber leurs justes soupçons. Ainsi la fidélité du Saint Evêque fut reconnue pour la seconde fois.

L'attachement qu'il n'avoit pas marqué pour les Francs & les Bourguignons armés contre son Souverain, sa charité le leur témoigna de la maniere la plus touchante & la plus généreuse, si-tôt qu'elle les vit vaincus & souffrans. Théodoric ayant envoyé d'Italie une armée au secours d'Arles, non seulement les assiégeans épuisés de fatigues se virent contraints de lever le siége, mais ils furent battus dans leur retraite. Le nombre des prisonniers qu'on ramena étoit si grand, que les églises en furent toutes remplies. Césaire commença par leur fournir des vêtemens & des vivres. Ensuite il employa à les racheter tout l'argent qui se trouva dans le trésor de l'Eglise ; & cet argent ne suffisant point, il ne fit pas difficulté de vendre les encensoirs & les calices, ni d'arracher les ornemens des colonnes & des balustrades. Ce qui animoit principalement son zele, c'étoit le danger de la séduction pour ces prisonniers réduits sous le pouvoir, ou des

Ariens, ou des Juifs. Si le Sauveur, disoit-il, a donné son corps & son sang pour la rédemption des hommes, lui déplairions-nous, en employant au même usage les vases où repose ce corps & ce sang? La charité du Saint Evêque s'attendrissoit encore davantage sur le sort des pauvres honteux. Il les recommandoit sans cesse au domestique qui le servoit; & souvent il alloit lui-même voir à la porte, s'il n'y en avoit pas quelqu'un qui n'osât entrer.

Il avoit commencé, avant le siége d'Arles, à faire bâtir, pour sa sœur Césarie, un monastere où il ne dédaignoit pas de travailler de ses mains : mais les assiégeans en ruinerent une grande partie, & en enleverent sur-tout les bois pour leurs travaux. Après la levée du siége, l'ouvrage fut repris & poussé avec plus de vigueur que jamais. On fit même l'église beaucoup plus grande, que ne paroissoit le demander un monastere de filles. Elle avoit deux ailes ou collatéraux, dont l'une fut dédiée sous le nom de S. Martin, l'autre, qui étoit à l'usage particulier des religieuses, sous le nom de S. Jean, que prit tout le monastere. Le milieu qui servoit d'église extérieure,

fut dédié à la Sainte Vierge. Mais le public a insensiblement changé tous ces noms en celui de S. Césaire. Aussi-tôt que les bâtimens furent achevés, Césarie s'y rendit de Marseille, où elle avoit été apprendre & pratiquer la premiere ce qu'elle devoit enseigner aux autres. Cette ville étoit célebre par les religieuses fondations de Cassien pour les personnes de l'un & de l'autre sexe, & par ses institutions ou regles monastiques. Le monastere de Sainte Césarie ne devint pas moins fameux, sous la regle que lui donna son saint frere; & quoique la Sainte n'eût d'abord que deux ou trois compagnes, en peu de temps une multitude de vierges vinrent de toute part se ranger sous sa conduite.

Cod. Reg. T. 3 p. 11. La séparation du monde & la clôture étoient exactement observées parmi elles; & c'est le premier article de la regle de S. Césaire. Non seulement il n'étoit pas permis aux religieuses de sortir; mais personne, hors les cas d'une nécessité indispensable, n'entroit dans le monastere, pas même les femmes. Il étoit encore plus strictement défendu, de donner à manger à qui que ce fût, même à l'évêque : il n'y avoit uniquement d'excepté

cepté que les meres des religieuses, qui n'étoient pas de la ville & venoient voir leurs filles. Ces religieuses ne devoient parler qu'à leurs parens, & en présence de quelqu'une des anciennes. L'abbesse étoit obligée, par sa place, à des relations plus fréquentes & plus étendues ; mais elle ne devoit aller au parloir, qu'accompagnée de deux ou trois sœurs.

On ne veilloit pas moins attentivement à la simplicité du logement, du vêtement, de tout l'extérieur de la vie. Les habits devoient être uniformes & pauvres, faits dans le monastere, tout entiers de laine, & de couleur blanche. On va jusqu'à spécifier & fixer, par une figure tracée dans le livre de la regle, la hauteur de la coëffure ; en quoi sans doute la vanité des femmes du monde se faisoit dès-lors remarquer. Les ornemens mêmes de l'autel ne doivent être que de laine, & sans broderie : il ne doit y avoir d'argenterie que pour les vases sacrés. On ne veut point d'ornemens en peinture, ou en tableaux ; si ce n'est pour la basilique de la Vierge, qui servant d'église extérieure, pouvoit être plus ornée que l'oratoire des religieuses. Les sœurs ne doivent faire aucun

ouvrage de tapisserie ni ne broderie; mais s'occuper d'un travail aussi humble que le reste de leur vie, & tel que la Supérieure le marquera à chacune. Les lits étoient dans le goût des vêtemens, sans aucun ornement aux couvertures; & ils se gardoient dans une salle commune, nulle des sœurs n'ayant de chambre particuliere, ni d'armoire fermée. Nulle encore, pas même l'Abbesse, n'avoit de servante.

On ne prenoit point de pensionnaires; mais on recevoit de jeunes filles de six à sept ans, pour être religieuses, c'est-à-dire pour être élevées à cette fin, & faire profession quand leur raison seroit formée. Car il n'y a aucune apparence qu'on laissât contracter un engagement irrévocable, à un âge si tendre; quoiqu'il soit constant qu'on pouvoit s'engager dans l'âge de minorité. Cet article de la regle de S. Césaire fournit l'interprétation du canon, où le Concile d'Agde défend de donner le voile aux vierges, avant l'âge de quarante ans; en nous faisant entendre que ce réglement ne concernoit que celles qui habitoient au milieu des dangers du siecle.

Du reste, les lectures pieuses, la

longue pſalmodie, le travail commun, le ſilence & le recueillement, l'impoſition des pénitences, les jeûnes particuliers, en un mot, tout le corps de la diſcipline religieuſe étoit dès lors tel que nous le voyons aujourd'hui. On remarque même qu'on chantoit déjà le *Te Deum* après matines, les jours ſolennels; les jours de jeûne, on ſervoit trois plats; les autres jours, on n'en ſervoit que deux, ordinairement fort ſimples; & l'on ajoutoit quelques mets un peu peu plus recherchés, aux bonnes fêtes. On ne mangeoit jamais de groſſe viande, & l'on ne ſervoit de volailles qu'aux infirmes.

L'établiſſement du monaſtere d'Arles fut approuvé par le S. Siége, qui, à la priere de Céſaire, accorda à cette communauté le privilége de l'exemption, ſi ce n'eſt qu'elle reſta ſoumiſe à la viſite épiſcopale. Pour la vente & la donation de quelques biens eccléſiaſtiques, déjà faites en faveur de ce monaſtere, le Pape ne les approuva qu'à condition que les Evêques de la province y conſentiroient; ce qu'ils firent.

On ne voit pas que depuis la levée

du siége d'Arles, Clovis ait fait de nouvelles entreprises contre les Goths. Il s'occupa beaucoup du réglement de ses nouveaux états ; & ce qui étoit encore plus digne du premier des Rois Chrétiens, & du seul qui fût catholique, il engagea les évêques à rétablir la discipline, que tant de troubles & de guerres nationales avoient considérablement affoiblie : ce fut à cette fin qu'il procura la célébration d'un concile à Orléans l'an 511.

Tom. 4. Conc. pag. 1403.

On y fit trente-un canons, & les Evêques les envoyerent au Roi, pour qu'il les appuyât de son autorité. Le premier assure le droit d'asyle aux églises, mais en soumettant les coupables à une composition raisonnable avec les parties lésées. Il est défendu d'ordonner aucun séculier, sans le consentement du Roi ou du juge royal : ce qui paroît n'avoir concerné que les familles des Barbares, encore très-rarement admis dans le clergé ; puisque le Concile ajoute, que ceux dont les peres ou les ancêtres auront été clercs, seront sous la puissance des évêques. Le serf ne doit pas être ordonné à l'insu de son maître. Les abbés

ſont ſoumis aux évêques, auſſi bien que les clercs; en ſorte que ni les uns ni les autres ne doivent aller ſans la permiſſion épiſcopale demander des graces au Prince.

Quant aux biens de l'Egliſe, on voit que l'Evêque avoit l'adminiſtration de tous les fonds donnés, tant à la cathédrale qu'aux paroiſſes. Pour les oblations, on lui attribue la moitié de celles qui ſe font à la cathédrale, & le tiers de celles des paroiſſes. Il eſt défendu à tout citoyen de célébrer à la campagne les fêtes de Pâque, de Noël & de la Pentecôte. On ordonne à toutes les Egliſes d'obſerver les rogations. On défend à la veuve d'un prêtre ou d'un diacre de ſe remarier, c'eſt-à-dire à celle qui avoit conſenti à l'ordination de ſon mari; puiſque l'uſage du mariage ne fut jamais légitime dans l'Occident pour les clercs ſupérieurs. L'on excommunie, avec les devins, ceux qui obſervoient le ſort des Saints, ou prétendoient puiſer la connoiſſance de l'avenir dans le premier paſſage qui s'offroit, en ouvrant au haſard quelqu'un des livres ſacrés: abus introduit depuis quelque temps, & que ces défenſes ne firent pas ceſſer.

Ce concile est souscrit par trente-deux évêques, dont les cinq premiers étoient métropolitains. On regarde S. Gildard ou Godard de Rouen comme l'un des plus célebres, sans néanmoins donner aucun détail certain de ses œuvres. Il ne paroît nullement assuré qu'il soit frere de S. Medard, comme on l'a prétendu ; encore moins, que tous deux soient nés, aient été ordonnés, & soient morts le même jour. Au moins est-il indubitable, que s'ils furent ordonnés le même jour, ce ne fut pas la même année ; puisque Sophrone, évêque de Vermandois, assista avec S. Gildard à ce concile d'Orléans, qui fut le premier, & que S. Medard ne fut pas le successeur immédiat de Sophrone.

Boll. 6. Jan. On sait plus de particularités de la vie de S. Melaine de Rennes : toute son affection étoit pour la retraite, & il ne s'étudioit qu'à se sanctifier par tous les exercices de la vie monastique ; quand les principaux citoyens de Rennes vinrent le conjurer d'obéir aux dernieres volontés de leur saint évêque Amand, qui avant de mourir l'avoit désigné pour son successeur. Melaine

craignit de résister à la voix du ciel, & se soumit avec d'autant plus de facilité, que la place qu'on lui destinoit, lui offroit moins d'agrémens & plus de travaux ; les habitans de Rennes étant encore Païens en très-grande partie. Mais le saint Pasteur eut le bonheur de les convertir. Ses talens & son génie égaloient son zele. Clovis, qui venoit de soumettre l'Armorique à sa domination, discerna le mérite de Melaine, l'appela souvent auprès de lui, & se conduisit principalement par ses conseils dans les affaires de la religion. Le Saint Evêque n'en travailla pas avec moins d'ardeur, ni moins de succès, à la conversion des Idolâtres, qui infectoient sur-tout le pays de Vannes. Ayant un jour ressuscité sous leurs yeux un enfant qui venoit de mourir, la plupart embrasserent aussi-tôt le christianisme.

Le Roi Clovis mourut l'année même du Concile d'Orléans, 511, la cinquieme depuis la défaite d'Alaric, & la quarante-cinquieme seulement de son âge : il fut enterré à Paris où il étoit mort, dans l'église des Saints Apôtres, quoiqu'elle ne fût pas encore achevée.

Théodoric, Roi d'Italie, restoit maître de la ville d'Arles dont il s'étoit emparé, ainsi que d'une bonne partie des états du Roi des Visigoths, son petit-fils, sous prétexte de les mieux défendre. Malgré l'inutilité des anciennes tentatives de la calomnie contre S. Césaire, le S. Archevêque fut encore accusé auprès de ce Prince, & la persécution poussée jusqu'à l'arrêter & le conduire à Ravenne sous bonne garde. Il parut à la Cour, comme par-tout ailleurs, avec cette liberté & cette assurance que donnent l'innocence & la sainteté. Quand on le présenta au Prince, il l'aborda d'un air si ferme & si noble, que Théodoric en fut saisi d'admiration; & poussé par un mouvement comme irrésistible, il se leva, se découvrit avec un empressement & une honnêteté qui tenoient du respect. Puis il lui demanda s'il étoit fatigué du chemin; & sans lui dire un mot des accusations intentées contre lui, il s'informa seulement de l'état où il avoit laissé son Eglise & son peuple. Il paroissoit plus embarrassé que le Saint, ne cherchoit dans la conversation qu'à écarter l'idée des soupçons injurieux qu'on lui avoit

Vit. S. Cæs. l. 1. n. 19 & seq.

inſpirés ; & quand l'Evêque fut ſorti : Dieu puniſſe, dit le Roi à ſes courtiſans, ceux qui ont fait faire ce pénible voyage à un ſi ſaint homme : j'ai tremblé à ſon aſpect, & j'ai cru voir un Ange deſcendu du ciel. Il lui envoya un grand baſſin d'argent qui peſoit ſoixante livres, trois cents ſols d'or, & chargea les porteurs de lui dire : Le Roi votre fils vous prie de recevoir ce vaſe, & de vous en ſervir pour l'amour de lui. Le Saint Evêque, qui n'uſoit d'autre argenterie que de quelques couverts, fit vendre le baſſin, en employa le prix au ſoulagement des pauvres, & à la rédemption des captifs. On vint le dire au Roi, & l'on ajouta qu'il y avoit tant de pauvres à la porte du Saint, qu'on avoit peine à entrer. Le Roi en fut ſi édifié, & s'en exprima d'une maniere ſi touchante, que faiſant paſſer ſes ſentimens dans les cœurs des grands qui l'entendoient, tous s'empreſſerent à l'envi de fournir aux pieuſes libéralités du ſaint Paſteur. Par ce moyen il ſe vit en état de délivrer une infinité de captifs, particuliérement entre les Provençaux, auxquels il fournit encore de quoi retourner chez eux.

Ibid. n. 10. Les miracles ſuivirent les aumônes. Un jeune homme bien né, qui pour faire ſubſiſter ſa mere s'étoit mis aux gages du Préfet du prétoire, tomba malade, & mourut en peu de temps. La mere, réduite à une eſpece de déſeſpoir, vint trouver S. Céſaire, & l'engagea, preſque malgré lui, à ſe transporter auprès du mort, & à demander au Seigneur qu'il lui rendît la vie. Il y alla ſecrétement, fit ſa priere avec cette confiance qui préſage & obtient les miracles; puis ſe retira, en laiſſant Meſſien ſon Secrétaire, avec ordre de l'avertir de ce qui ſe paſſeroit. Au bout d'une heure, le jeune homme ouvrant les yeux, dit à ſa mere d'une voix forte : Allez au plutôt remercier le ſerviteur de Dieu, dont les prieres me rendent la vie.

La nouvelle de ce prodige ſe répandit non-ſeulement dans Ravenne où il s'étoit opéré, & dans toute la province, mais juſqu'à Rome, où, ſans s'y être encore montré, Céſaire, également chéri des eccléſiaſtiques & des gens du monde, du peuple & des grands, fut invité par tous les ordres de la république à les honorer de ſa préſence.

Il y avoit d'importantes affaires ; le différend de son Eglise avec celle de Vienne, élevé depuis si long-temps, & déjà jugé par le S. Siége, subsistant toujours. Après avoir entendu les raisons du Saint Evêque, le Pape Symmaque confirma le jugement de Saint Léon, qu'il eut soin de rappeller. Il ordonna que, suivant les anciens réglemens, l'Evêque de Vienne n'auroit de jurisdiction que sur les Eglises de Valence, de Tarantaise, de Geneve, de Grenoble ; & que l'Evêque d'Arles seroit maintenu dans la possession des droits qu'il exerçoit sur les autres villes de la même province : il lui accorda aussi l'usage du pallium, permit aux diacres de son église de porter la dalmatique, comme ceux de Rome. Tous les Romains, à l'exemple du Souverain Pontife, le comblerent d'honneurs & de présens. Les largesses dont on lui voyoit faire un si saint usage, furent si prodigieuses, qu'après les sommes immenses qu'il employa, suivant son goût dominant, à racheter des captifs, il rapporta huit mille sous d'or pour les pauvres de Gaule. Tel fut l'ascendant de la sainteté de Césaire, & l'issue glo-

rieuse d'un voyage commencé en criminel d'état, [illegible]

De retour en Provence, l'éclat des faveurs qu'il venoit d'obtenir, lui attira des contradictions. L'Evêque d'Aix, fier du lustre qu'acquéroit de jour en jour la ville dont il étoit le pasteur, en des temps où l'on étoit accoutumé à régler le rang ecclésiastique des Cités sur le rang civil, refusa de prendre l'ordre de Césaire, pour se rendre aux conciles & aux ordinations. Le Saint Archevêque en écrivit à Rome; & le souverain Pontife lui répondit que, sans donner atteinte aux priviléges des autres Eglises, il le chargeoit de veiller à toutes les affaires qui s'éleveroient en matiere de religion dans les provinces de la Gaule & de l'Espagne; que ce seroit à lui de convoquer les conciles, dans le besoin, & d'en référer au S. Siége; que tout ecclésiastique seroit même obligé, dans l'étendue de ces régions, de prendre l'attache de l'Evêque d'Arles. On voit par-là que le Pape l'établissoit, avec la plus grande étendue de privilége, son Vicaire en Gaule & en Espagne.

La plainte de S. Césaire fut portée

à Rome par son Secrétaire Messien, & par l'abbé Gilles, qu'on croit être le célebre S. Gilles, dont la mémoire est honorée le premier de Septembre. On ne sauroit faire fond sur les actes de la vie de ce saint Solitaire, qui fourmillent des plus grossiers anacronismes : mais il est probable qu'il étoit originaire de Grece, d'où étant passé dans les Gaules, il s'attacha à S. Césaire, & se retira ensuite vers les extrémités du diocese de Nîmes, dans un antre de la vallée Flavienne, qui paroît avoir pris ce nom de la famille Flavienne, c'est-à-dire, de la maison royale des Goths, comme faisant partie du domaine spécial de ces princes. C'est aussi par un de ces princes, & vraisemblablement par Amalaric, Roi des Visigoths, que S. Gilles fut découvert de la maniere merveilleuse dont on le raconte. On a bâti un monastere en ce lieu, & il s'y est formé une ville, qui prit ensuite le nom du Saint, aussi bien qu'une partie du Languedoc, appelée autrefois la Province de S. Gilles : ce qui fait concevoir à quel degré de célébrité parvint la sainteté de ce merveilleux solitaire.

S. Césaire obtint encore du Pape la

condamnation de plusieurs abus qui avoient cours dans les Gaules, & dont le plus considérable paroît avoir été l'aliénation des fonds de l'Eglise. Par un rescrit ou une décrétale du 6 Novembre 513, Symmaque défend d'aliéner ces biens, si ce n'est en faveur des monasteres, des hospices de pélerins, des clercs qui auront bien mérité de l'Eglise; & dans ces cas même, les biens doivent retourner à l'Eglise, après la mort de ceux à qui on les aura cédés. On voit encore ici l'origine des bénéfices ecclésiastiques, avec les conditions requises pour les obtenir. L'une des plus essentielles, & que le Pape a soin d'exprimer formellement, c'est de ne point aspirer au sacerdoce, en vue de ces récompenses.

Le Pape Symmaque survécut peu à ces réglemens, étant mort le 9 Juillet de l'année 514, après un pontificat de quinze ans & près de huit mois. On dit qu'il ordonna le premier de chanter le *Gloria in excelsis*, les dimanches & les fêtes des Martyrs. Il fit de grandes largesses aux églises, & mit dans plusieurs, des ciboires ou tabernacles d'argent du poids de six-vingts livres chacun, & dont le travail répondoit à la richesse de la

matiere. On vante sur-tout l'un de ces chefs-d'œuvre, où l'on admiroit les figures du Sauveur & des douze Apôtres. Le S. Siége ne vaqua que sept jours, au bout desquels on élut le diacre Hormisda, natif de Campanie, & qui occupa neuf ans la chaire de S. Pierre.

Ce fut à lui que recourut l'Empereur Anastase, pour appaiser des mouvemens séditieux, causés par sa propre impiété & ses vexations sacriléges. Aucune démarche ne lui coûtoit, quand il s'agissoit de se tirer des mauvais pas où l'engageoit souvent sa fausse politique, & plus encore ses travers en fait de religion. Il savoit, dans ces conjonctures, faire toutes sortes de personnages, se plier aux souplesses les plus basses, endurer les affronts & dissimuler, jusqu'à ce qu'il trouvât un moment plus favorable pour satisfaire sa vengeance. Ainsi parut-il ne pas entendre les injures, dont le chargerent publiquement les habitans de Constantinople, quand ils apprirent le dessein qu'il avoit conçu de leur ôter leur Patriarche Macédonius, zélé défenseur du Concile de Calcédoine. Attachés sur toutes choses à la saine doctrine, ils traiterent l'Empereur de Ma-

nichéen, & parcoururent en troupe les rues de la ville, en criant : Voici, Chrétiens, le temps de la persécution ; n'abandonnez pas votre saint Pasteur au Tyran. L'Empereur laissa évaporer cette premiere chaleur; & quelques jours après, il fit enlever & transporter le Patriarche en Paphlagonie. On voulut lui trouver des crimes ; & deux témoins subornés l'accuserent d'un péché honteux. Mais le Patriarche ayant été reconnu pour eunuque, l'accusation ne couvrit de honte que ses calomniateurs ; & l'on ne put attribuer les mauvais traitemens que la tyrannie lui fit endurer, qu'à son éloignement des nouveautés hérétiques qu'elle protégeoit.

Evagr. III. c. 31.

On éleva sur le siége de Constantinople le prêtre Timothée, qui n'avoit rien de recommandable auprès d'Anastase, que son attachement à l'hérésie. Il étoit si décrié pour son incontinence, que la populace lui donnoit publiquement les surnoms les plus flétrissans. Il affectoit néanmoins un respect extraordinaire pour le Concile de Nicée, & il le fit réciter publiquement chaque dimanche, au lieu qu'on ne le disoit avant lui qu'une fois l'an, le jour du Vendredi-

Niceph. L. XVI. c. 26. Theod. Lect. p. 565. Theophan. p. 133.

Saint. Dans le fond de son ame, il étoit d'une indifférence parfaite sur les points même de la religion qu'on lui voyoit soutenir avec le plus d'ardeur, s'accommodoit à tous les temps & à toutes les conjonctures, & n'avoit d'autre principe de conduite, que la diversité des affaires ou des intérêts qui piquoient sa cupidité ou sa légéreté.

L'Abbé des Acémetes étant mort, il se transporta au monastere pour en instituer un autre. Le sujet destiné à cette place étoit fort attaché à la saine doctrine, & refusa d'être béni par un évêque qui n'admettoit pas le Concile de Calcédoine. Timothée feignit de l'accepter, dit sans façon anathême à quiconque le rejetoit; & on lui laissa faire la cérémonie. Cette nouvelle fut bientôt portée à l'Empereur, qui envoya chercher Timothée, pour lui reprocher son inconstance ou son imposture. Timothée nia le fait avec impudence, sans paroître délibérer, sans aucun air d'embarras ni d'inquiétude; & sur le champ il se mit à dire anathême à ceux qui recevoient le Concile de Calcédoine.

Toutefois ce même homme qui se jouoit ainsi de la foi & des conciles, ne

voulut point rentrer dans l'Eglise qu'on lui confioit, avant qu'on en eût ôté les portraits de son prédécesseur, sous le prétexte calomnieux que Macédonius étoit l'ennemi du Concile de Nicée. Mais il mit dans les diptyques le nom de Jean-Nicaïote, nouveau Patriarche d'Alexandrie, & déclaré ouvertement pour le schisme; puis lui envoya ses lettres synodiques. Il les envoya aussi à Flavien d'Antioche, & à Elie de Jérusalem. C'étoient des prélats assez bien disposés, mais qui, par prévention ou par foiblesse, firent beaucoup de fautes, qu'ils expierent sans doute dans l'exil qu'ils souffrirent ensuite pour la foi; puisque leur mémoire, aussi bien que celle de Macédonius, a toujours été en vénération dans l'Eglise depuis leur mort. Ils reçurent les lettres de Timothée: mais toutes les instances de l'Empereur ne les purent engager à approuver la déposition de Macédonius.

Le Prince en conçut un violent dépit, & le Patriarche de Jérusalem voyant la persécution prête à éclater sur lui, comme sur toute l'Eglise, envoya à Constantinople les abbés de la Palestine, en corps, S. Sabas à la tête. Comme l'Empereur

marquoit beaucoup d'affection pour les moines, on crut qu'une pareille légation seroit plus propre qu'aucune autre à contrebalancer les efforts des hérétiques du Levant, qui inondoient la Cour & la Capitale. Le danger ne pouvoit être plus pressant, l'Empereur faisant déjà assembler à Sidon un concile des évêques de la Syrie & de la Palestine, les plus opposés au Concile de Calcédoine. C'est pourquoi la troupe des pénitens & des solitaires députés fit une extrême diligence, & elle ne tarda point à arriver. Il ne lui avoit point fallu de longs & dispendieux préparatifs, & les incommodités de la route ne les arrêterent pas davantage.

Aussi-tôt qu'ils se présenterent au palais, on les fit tous entrer, excepté Saint Sabas, à qui les gardes refuserent la porte, à cause de son habillement extraordinairement négligé. Cependant on remit au Prince la lettre du Patriarche Elie, qui commençoit en cette sorte : Nous députons vers vous, pour le bien de nos Eglises, l'élite de nos solitaires, & à leur tête, le grand Sabas, la gloire de nos monasteres. L'Empereur demanda où étoit ce saint Chef : les

Vit. S. Sab. p. 198. & seq.

autres abbés qui ne s'étoient point apperçus qu'on l'empêchât de les suivre, regardoient de tous côtés, en le cherchant des yeux. Les officiers de la Cour se répandirent hors du palais, pour le découvrir ; & on le trouva enfin dans un endroit écarté, où il chantoit fort tranquillement des pseaumes. On le fit entrer avec empressement. L'Empereur se leva par respect, dès qu'il l'apperçut ; puis le fit asseoir avec tous les autres. On remarqua que la présence de Sabas donnoit au Prince un air plus doux & plus humain. Il dit avec bonté, que chacun eût à lui proposer sans crainte ce qu'il leur plairoit.

Si l'on connoissoit moins l'étrange impression que fait tous les jours l'appareil de la majesté, ou l'appas de la faveur, on seroit fort étonné, que parmi tant d'hommes détachés par état des choses terrestres, la plupart aient paru d'abord oublier les intérêts spirituels de l'Eglise. Entre tous ces abbés, l'un ne pensa qu'à demander un champ voisin de son monastere ; l'autre, quelque décoration pour son église, ou des fonds pour la rétablir, sans faire mention de l'objet capital & délicat, pour lequel ils étoient venus de si loin.

Anastase soutenant ses démonstrations de bienveillance, souscrivit aux vœux de tout le monde; & se tournant vers Sabas qui n'avoit encore rien demandé: Vénérable vieillard, lui dit-il, pourquoi donc avez-vous entrepris un si long voyage, puisque vous ne sollicitez aucune grace? Sabas répondit: Après avoir eu le bonheur de rendre mes hommages à mon Souverain, si j'ai quelque chose à desirer, tandis que je suis encore au monde, c'est qu'il rende la paix à l'Eglise, plutôt que d'accabler du poids de sa colere la Ville Sainte avec son pasteur. Le Prince n'admira pas moins sa liberté que son désintéressement, & lui fit d'abord donner mille sous d'or pour les monasteres qui lui étoient soumis; puis renvoyant les autres abbés en Palestine, il retint Sabas à C. P., sous prétexte que son grand âge l'empêchoit de repartir pendant les rigueurs de l'hiver; ordonnant qu'il eût ses entrées libres au palais, & jusque dans l'appartement impérial.

Un jour qu'il s'entretenoit familiérement avec lui; votre Evêque, lui dit-il, ne se contente pas de soutenir le Concile de Calcédoine qui autorise

les impiétés Nestoriennes, mais il a séduit Flavien d'Antioche, & il empêche lui seul que la mauvaise doctrine ne soit généralement anathématisée par le concile qui se tient à Sidon. Il croit nous en avoir imposé par une condamnation vague de toute hérésie : mais nous ne voyons que trop qu'il persiste dans les sentimens qui l'ont empêché de consentir à la déposition d'Euphémius & de Macédonius, tous deux infectés du Nestorianisme. Afin que les saints lieux ne soient pas profanés plus long-temps par ces impiétés, nous prétendons y établir un pasteur distingué par la pureté de sa foi.

Seigneur, répondit Sabas, tenez pour certain que notre Archevêque a une horreur sincere de toute hérésie ; que fidele à des maîtres fameux par le don des miracles, & guidé par les plus pures lumieres du désert, il n'abhorre pas moins la division faite de J. C. par Nestorius, que la confusion enseignée par Eutychès. Nous vous conjurons de ne pas plonger dans le trouble & la désolation la sainte cité de Jérusalem, de ne point flétrir le sacerdoce de la loi nouvelle dans la personne d'Elie,

dans le digne imitateur de Cyrille. Entre deux héréſies pernicieuſes, il ſe tient à une égale diſtance de l'une & de l'autre, & ſuit invariablement le vrai chemin de la foi. Anaſtaſe, touché de la fermeté & de la ſimplicité du ſaint vieillard, dit avec admiration : Les auteurs ſacrés ont bien eu raiſon de dire que celui qui marche avec ſimplicité, marche avec confiance. Priez pour moi, mon Pere, & n'ayez point d'inquiétude ; je veux que vous retourniez avec un plein contentement. En votre conſidération, je n'ordonnerai rien contre votre Archevêque. Ainſi le Patriarche Elie fut-il maintenu pour lors dans ſon ſiége ; mais Flavien fut chaſſé d'Antioche.

Le Saint, après avoir quitté l'Empereur, paſſa chez l'Impératrice Ariane, qu'il exhorta à ſoutenir la religion de l'Empereur Léon ſon pere. Elle lui répondit en gémiſſant : Que ce conſeil eſt digne de vous, ſaint vieillard ! mais qu'on eſt loin d'écouter la triſte fille de Léon ! Après que ce ſaint homme eut ſervi l'Egliſe autant qu'il le pouvoit, le ſéjour de la Cour lui devint ennuyeux. En attendant le temps de ſon départ,

il se retira dans un fauxbourg, loin de tout tumulte. Là il fut visité de tout ce qu'il y avoit de personnes considérables, & bien disposées pour la saine doctrine dans laquelle il les instruisit, & les affermit de plus en plus.

Il voulut encore obtenir une diminution de tribut aux citoyens de Jérusalem, & demanda pour eux la remise de quelques arrérages qui montoient à cent livres d'or. Anastase donna ses ordres, pour que le saint vieillard fût encore satisfait en ce point. Mais un certain Marin arrêta cette grace, en disant que les Nestoriens & les Juifs qui remplissoient Jérusalem, étoient indignes d'une pareille faveur. Marin, reprit Sabas d'un air inspiré, cessez de vous opposer à la bienfaisance de l'Empereur, autrement votre maison sera brûlée, votre famille dépouillée de ses biens, & l'Empire même exposé à sa ruine. Après cette menace, le Saint demanda & obtint son congé de l'Empereur, qui lui donna de sa propre main mille pieces d'or pour de bonnes œuvres, sans néanmoins confirmer la remise du tribut. Sabas s'embarqua au mois de mai; & quelques mois après, une

une sédition s'étant élevée à C. P. la maison de Marin fut brûlée, & la prophétie accomplie avec exactitude dans toutes ses circonstances.

S. Sabas étoit le supérieur général des anachoretes de l'Eglise de Jérusalem, comme S. Théodose l'étoit des cénobites. Les évêques avoient cru devoir préposer ces illustres chefs sur tous les solitaires de la Palestine, pour remédier à une espece d'anarchie, & au triste relâchement où ils étoient tombés en donnant dans les nouvelles doctrines, c'est-à-dire dans le schisme des Acéphales. Entre les disciples de Sabas, il y en avoit un nommé Jean, capable lui seul de dédommager son saint maître, de la peine que lui causoient une infinité d'autres. Son avancement dans la vertu parut si rapide, qu'au bout de sept ans S. Sabas le voulut élever au sacerdoce. Il le présenta au Patriarche Elie, qui se fit un plaisir de l'ordonner de sa main, & l'amena, malgré sa résistance, à l'église du Calvaire. Quand ils y furent arrivés, Jean dit au Patriarche : Saint Pere, trouvez bon que je vous dise deux mots en particulier ; après quoi je me soumet-

Vit. S. Sab. n. 30.

Boll. 13 Mai.

trai avec docilité à votre décision. Le Patriarche l'ayant pris à part, Jean commença par se faire promettre le secret le plus inviolable; puis il lui dit: Mon Pere, j'ai reçu la consécration épiscopale; mais le sentiment de mon indignité m'a fait fuir bien loin de mon église, & je me suis fixé dans ce désert, en attendant l'heure formidable où doit venir le fils de l'homme. Le Patriarche, fort étonné, appela S. Sabas, & lui dit: Jean m'a confié un secret, qui empêche absolument de l'ordonner. Qu'on le laisse à jamais tranquille. S. Sabas se retira fort affligé, & répandant son ame devant le Seigneur, avec une grande effusion de larmes, il apprit ce secret par révélation.

C'est cet Evêque solitaire, qu'on a nommé pour son humble & inviolable discrétion, S. Jean le Silencieux. Il étoit Arménien, d'une famille illustre, & frere du Gouverneur de la province. A l'âge de 18 ans, il fonda un monastere à Nicopolis, lieu de sa naissance. Mais il fut arraché de sa solitude par les habitans de Colonie, qui le firent ordonner évêque. Il les gouverna pendant

quelque temps, sans rien quitter des observances monastiques. Enfin il conçut le dessein de s'affranchir de toute sollicitude; & dans un voyage, ayant éc..rté sous divers prétextes les clercs qui ... compagnoient, il s'embarqua ... tement pour Jérusalem, d'où il se ... à la laure de S. Sabas. Depuis qu'il ... reconnu, il vécut encore plus retiré qu'auparavant, & demeura toujours seul dans sa cellule, d'où il ne sortit qu'une fois en quatre ans, pour venir féliciter le Patriarche Elie, quand il vit enfin sa foi triompher de toutes les épreuves & de toutes les tribulations, que le Saint regardoit comme autant de glorieuses faveurs.

Cependant Timothée de Constantinople ne gardoit plus aucune mesure. Il fut assez audacieux pour entreprendre de faire anathématiser par tout son peuple le Concile de Calcédoine. L'entreprise étoit de la derniere imprudence, dans une capitale si ardente pour la saine doctrine. On s'arma pour résister à la persécution, & la sédition s'échauffa au point de massacrer plusieurs schismatiques distingués, & de brûler leurs maisons. Le peuple attroupé

Evagr. L. III. c. ult.

[redacted]

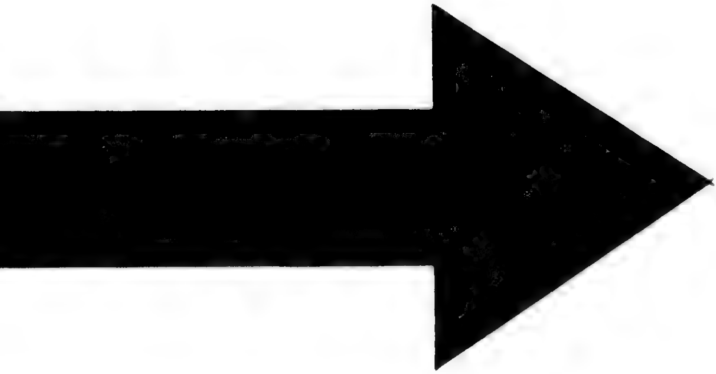

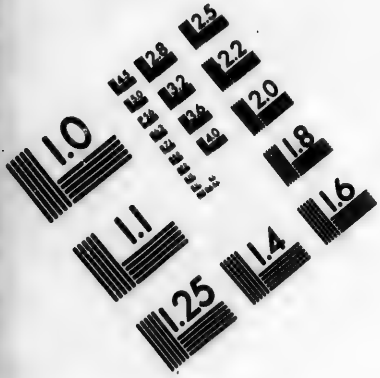
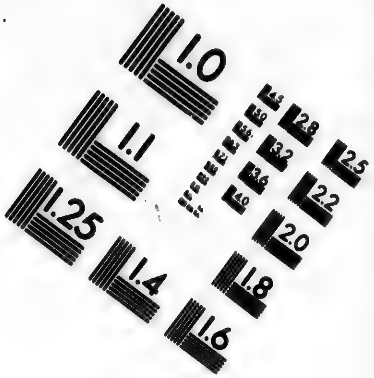

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

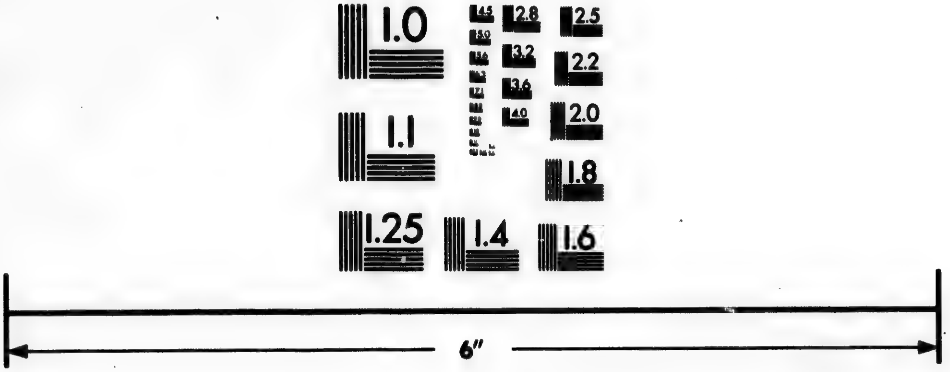

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

campa ſur la grande place, où il fit apporter les clefs de la ville & les étendards militaires. On briſa les images & les ſtatues d'Anaſtaſe, en criant qu'il falloit faire un autre Empereur; & déjà l'on nommoit, pour le remplacer, Vitalien maître de la milice. Cet officier, excité par les Catholiques de la Thrace & de la Méſie, ſe trouvoit aux portes de Conſtantinople avec une armée formidable, composée de Huns, de Bulgares & de quelques troupes Romaines. Anaſtaſe, qui n'avoit pas des forces égales à lui oppoſer, qui d'ailleurs ſavoit mieux faire la guerre aux prêtres & aux évêques, qu'à des gens armés & pleins d'audace, commença par ſe cacher dans le fauxbourg de Blaquerne. Alors l'Impératrice Ariane oſa lui parler pour la foi, & lui fit des reproches ſur les maux continuels qu'il faiſoit aux Catholiques.

Il perdit tout courage & toute idée de dignité, tenta d'exciter la pitié, & vint ſans couronne à la place de l'Hippodrome. Là, prenant un ton ſoumis & le plus rampant, il dit au peuple aſſemblé, qu'il étoit prêt à quitter l'empire, qu'au moins il ne le vouloit tenir

que de leur bienveillance, & leur fit les plus imposantes promesses, qu'il confirma par des sermens. L'artifice lui réussit. Le peuple, attendri, le pria de reprendre la couronne; & avec beaucoup plus de sincérité que le persécuteur, il promit de rentrer dans le devoir : chacun retourna aussi-tôt chez soi, & la sédition se calma, après que le peuple se fut tenu trois jours attroupé dans la place. Il ne s'agissoit plus que d'éloigner Vitalien, qui paroît n'avoir prétendu servir que la religion, & à qui la seule ignorance la faisoit défendre, les armes à la main. Anastase lui fit aussi de magnifiques promesses, & protesta sur-tout qu'il alloit rétablir dans leurs siéges Macédonius de Constantinople, & Flavien d'Antioche : après quoi il lui fit délivrer de l'argent, pour contenter les troupes qui l'avoient suivi. Vitalien parut satisfait, du côté de l'Empire, & n'eut plus d'autre soin que de supplier le Souverain Pontife de mettre la derniere main à la pacification des Eglises de l'Orient.

Anastase écrivit lui-même, & envoya des ambassadeurs à Rome; aucune démarche ne lui coûtant pour sortir d'un

ſi mauvais pas. Il pria Hormiſda de ſe rendre le modérateur des eſprits échauffés, lui propoſa d'aſſembler un concile général à Héraclée, cette année-là même, & le pria de s'y trouver en perſonne. Le Pape renvoya vers l'Empereur, avec un notaire, quatre légats, dont le premier étoit Ennodius, évêque de Pavie, fameux par ſes écrits. Il les munit d'une inſtruction fort circonſtanciée; piece la plus ancienne qui nous reſte en ce genre, & qui marque l'eſprit vraiment apoſtolique, ainſi que la prévoyance & la pénétration admirable de ce Pontife. Il y ſemble avoir déjà entendu l'Empereur; tant ſont juſtes & préciſes les répliques ſuggérées d'avance contre les objections & les défaites de ce Prince artificieux.

T. IV. Conc. pag. 1426.

Comme les Légats avoient auſſi des lettres pour Vitalien, ils étoient chargés d'en prévenir l'Empereur; moins pour ménager ſa bienveillance dans l'état de foibleſſe où il étoit réduit, que pour juſtifier la doctrine de l'Egliſe ſur les vrais principes de la ſoumiſſion aux puiſſances établies de Dieu. Vous direz à l'Empereur, portoit l'inſtruction des Légats: Nous avons auſſi des

lettres du Pape pour votre serviteur Vitalien ; qui lui avoit envoyé des députés avec votre permission, à ce qu'il écrivoit alors ; mais le Pontife a ordonné que ces lettres ne fussent remises que de votre consentement. Afin que vous connoissiez encore mieux la droiture de nos procédés, nous serons charmés que vous envoyiez avec nous quelques personnes de confiance, en présence desquelles on fasse la lecture de ces lettres. Soyez cependant assuré, que nous ne sommes chargés d'aucun ordre qui ne concerne uniquement la cause de Dieu. Notre très-saint Pape conformant sa conduite à toute la simplicité de l'Evangile, n'a rien autre chose en vue que de purger l'Eglise du venin de l'hérésie, & de ne pas laisser altérer la doctrine reçue des Peres.

L'instruction pontificale prescrivoit encore aux légats, de ne pas se déclarer sur le compte de Timothée, patriarche intrus de C. P. ; mais de répondre à cet égard, qu'avant de traiter de ces incidens particuliers, il falloit régler les affaires générales de l'épiscopat, & rétablir la communion catholique. Toutefois ils devoient bien se donner de

garde d'enfreindre les canons par rapport à la communication avec les schismatiques. Il leur étoit même secrétement enjoint, d'obliger les évêques qui voudroient rentrer dans le sein de l'unité, à déclarer publiquement dans l'église, non seulement qu'ils recevoient le Concile de Calcédoine & la lettre de Saint Léon, mais qu'ils anathématisoient, outre Eutychès & Nestorius, les fauteurs de l'un & de l'autre, spécialement Acace de Constantinople. L'opiniâtreté de l'Empereur & des évêques d'Orient à ménager la mémoire de ce coupable Patriarche, ne put jamais engager Symmaque, & bien des Papes après lui, à rien relâcher sur cet article, de la sévérité des canons.

Outre qu'on ne gagne rien avec les sectaires, par une dangereuse condescendance, ces sages & saints Pontifes ne faisoient pas comparaison entre la réputation mal acquise d'un méchant pasteur, & le salut éternel de tout le troupeau. Il est souvent impossible de conserver le sacré dépôt, si l'on ne proscrit nommément les enseignemens des faux docteurs qui l'alterent. Si l'on veut que les ouailles évitent les pâturages empoi-

sonnés, il faut bien les leur faire connoître. Ce seroit annoncer des dispositions très-suspectes, que de blâmer une méthode accréditée par l'usage de l'antiquité la plus respectable & de tous les siecles.

La fourberie de l'Empereur Anastase fut elle-même découverte par cet expédient. Il déclara bien, qu'il condamnoit les erreurs attribuées à Eutychès ; il alla jusqu'à recevoir le Concile de Calcédoine : mais sur le chapitre des sectateurs de cet Hérésiarque, & d'Acace en particulier, il vit qu'en s'expliquant avec cette clarté, il ne restoit plus à la secte aucun faux-fuyant. Continuant toutefois à dissimuler, il répondit au Pontife, qu'il étoit dur de chasser de l'Eglise les vivans, à cause de leur respect pour les morts ; que d'ailleurs on ne le pourroit faire sans beaucoup de tumulte, sans s'exposer même à une grande effusion de sang. Il se rejeta ensuite sur son projet de célébrer un concile, où toute ces affaires, disoit-il, se régleroient beaucoup mieux.

Après cela, il ne fit plus que traîner en longueur, pour laisser dissiper le reste de l'orage, dont la crainte l'avoit en-

gagé en tant de démarches humiliantes. Il envoya cependant encore de loin en loin des agens à Rome, afin d'entretenir quelque sorte de correspondance avec le Pape & les Occidentaux, & se ménager une ressource en cas de besoin. Mais il procédoit d'une maniere si fausse & si visiblement illusoire, qu'il congédia, sans avoir rien fait, environ deux cents évêques venus pour le concile qu'il avoit convoqué à Héraclée. Comme le Sénat & le peuple lui reprochoient son parjure, il ne rougit pas de répondre, qu'il n'en étoit pas des particuliers comme de l'Empereur, qui est autorisé par les besoins de l'Etat à mentir & à se parjurer. Ainsi il les confirma dans l'idée qu'ils avoient déjà conçue de lui, comme d'un scélérat infecté des maximes damnables de Manès.

Vit. S. Sab. n. 56. Theoph. p. 134.

Il manqua de même à la promesse faite à S. Sabas pour le Patriarche de Jérusalem. Flavien avoit d'abord été chassé d'Antioche, & l'on avoit mis en sa place le Moine Sévere, Eutychien si déterminé, qu'il ne recevoit pas même l'Hénotique de Zénon : génie brouillon d'ailleurs, d'une inquiétude & d'une inconstance qu'il avoit portée de tout côté,

ſans pouvoir ſe fixer nulle part. D'abord méchant avocat à Beryte, puis frere dyſcole & dogmatiſeur turbulent dans un monaſtere de Paleſtine, d'où il ſe fit chaſſer ; de là refugié chez des moines auſſi vicieux que lui, il avoit été envoyé à C. P. pour défendre leur cauſe, & y avoit gagné les bonnes graces de l'Empereur Anaſtaſe, à qui il étoit digne de plaire par la conformité des mêmes vices & des mêmes ridicules. Elie de Jéruſalem refuſa courageuſement la communion d'un pareil évêque ; & l'Empereur oubliant tout ce qu'il avoit promis à S. Sabas, bannit Elie, & lui ſubſtitua Jean fils de Marcien, qui promettoit d'embraſſer la communion de Sévere.

Ibid. pag. 136.

Dans un revers ſi accablant, S. Sabas & les autres Peres du déſert ne perdirent point eſpérance : ils vinrent trouver Jean, plus capable d'une foibleſſe que d'une noirceur, lui offrirent de s'attacher ſincérement à lui, & de le ſoutenir de tout leur pouvoir, s'il vouloit profeſſer la foi de Calcédoine qu'il avoit dans le cœur, & refuſer la communion d'un parti qu'il regardoit comme hérétique. C'étoit une maxime aſſez généralement reçue dans ces temps de trouble,

qu'on pouvoit reconnoître, au moins par *interim*, les évêques substitués aux véritables titulaires, pourvu qu'ils eussent d'ailleurs les qualités convenables. On jugeoit que l'intérêt du troupeau devoit l'emporter sur celui du pasteur ; & rien en effet n'étoit plus nuisible à une Eglise, dans ces tristes conjonctures, que la privation de tout chef légitime. Jean se laissa persuader, & s'abandonna sans réserve à la direction de ces excellens guides.

On peut juger quel fut le dépit de l'Empereur. Un courtisan, nommé Anastase comme ce Prince, crut ne pouvoir mieux lui faire sa cour, qu'en contraignant le nouvel évêque à changer une seconde fois, & à rentrer dans la communion de Sévere. Il s'assuroit tellement de réussir, qu'il se condamna, s'il échouoit, à une amende de 300 livres d'or. Il se transporte aussi-tôt à Jérusalem, avec la qualité de Duc de Palestine, dont on venoit de le décorer ; il surprend l'Evêque Jean, & le met en prison. Le peuple applaudit, comme à la punition d'un usurpateur, qui avoit supplanté le patriarche légitime. Cependant un d'entr'eux, mieux instruit que la multitude,

trouva moyen de se couler secrétement dans la prison, & porta Jean à donner quelque espérance au Duc Anastase. Jean suivit ce conseil, & répondit au Duc, qu'il ne refusoit pas d'accomplir ses promesses; mais de peur qu'on n'attribuât à la violence ce qu'il avoit dessein de faire, qu'il falloit commencer par le mettre en liberté, & que le dimanche suivant, quand le peuple seroit assemblé, il se déclareroit hautement. Le Duc prenant ces paroles à double entente dans le sens qui étoit conforme à ses desirs, fit aussi-tôt sortir l'Evêque de prison.

On attendoit le dimanche avec impatience. Mais le Duc fut bien étonné, quand l'Evêque étant monté sur l'ambon, les Abbés Sabas & Théodose se tenant à ses côtés, & une troupe innombrable tant d'anachoretes que de cénobites les environnant, tous les assistans se mirent à crier avec un grand bruit: Anathématisez les hérétiques, confirmez le S. Concile. Aussi-tôt Jean & les deux saints Abbés dirent d'une voix: Anathême à Nestorius, anathême à Eutychès, à Sévere d'Antioche, à quiconque ne reçoit pas le Concile de Cal-

Vit. S. Sab. pag. 312. & seq.

cédoine. Le Duc Anastase ne se possédoit pas de colere ; mais il lui convint de dissimuler, à cause de la multitude, qu'il n'eût pas été sûr de contredire. Il jugea même à propos, pour la sûreté de sa personne, de se retirer à Césarée, d'où il instruisit l'Empereur de la diligence & de l'inefficacité de ses tentatives.

Ce Prince résolut d'exiler, outre l'Evêque Jean, les deux Abbés Théodose & Sabas ; & déjà il préparoit les moyens violens qu'il croyoit nécessaires pour l'exécution, quand les deux Saints protestant de leur innocence & de leur éloignement de tout esprit de rebellion, lui adresserent une apologie touchante, au nom de tous les abbés & de tous les solitaires qui habitoient la Ville Sainte, les rives du Jourdain & les déserts d'alentour. Mais quelque imposante qu'elle fût, tant par son style que par le nom vénérable de ses auteurs, il est à présumer qu'Anastase fut bien mieux contenu par la crainte de Vitalien, qui indigné de tant de parjures, recommença la guerre. Ainsi l'Evêque Jean ne fut pas chassé de Jérusalem.

D'un autre côté, le faux patriarche de C. P., l'audacieux Timothée mourut

après six ans d'usurpation. Le patriarche légitime mourut aussi, dans son exil de Gangres, en odeur de sainteté ; & on lui attribue des miracles. Pour remplir la place, alors véritablement vacante par la mort de Macédonius, on élut le Prêtre Jean, Cappadocien de naissance, & Syncelle de Timothée. Vers le même temps, c'est-à-dire dans le cours de cette année 517, Jean Nicéote, Patriarche hérétique d'Alexandrie, alla de son côté rendre compte au Juge Suprême de dix années de scandales donnés sur un siége si éminent.

Enfin l'Empereur Anastase, âgé de 88 ans dont il en avoit régné 27, mourut lui-même l'année suivante, de la maniere que nous allons dire. La nuit du huit au neuf de Juillet, un orage affreux parut se former & se fixer opiniatrément sur le palais impérial, &, par des coups de tonnerre sans exemple, sembla menacer personnellement le Prince coupable. Il n'en falloit pas tant, pour imprimer l'effroi à cette ame criminelle & foible. On le vit, dans une frénésie soudaine, fuir sans dessein de place en place, sans écouter personne, sans pouvoir se rassurer dans aucun ré-

duit. Après l'orage, on le trouva mort dans une petite chambre; soit qu'il eût été frappé de la foudre, comme le bruit en courut; soit qu'il fût expiré d'effroi.

Vit. S. Sab. n. 60.

Cette mort fut révélée à Elie, Patriarche de Jérusalem, dans son exil d'Aïla. S. Sabas l'y étant allé visiter le neuf de Juillet, & le dîner étant servi vers l'heure de None, le Patriarche dit à ses hôtes: Mangez, mes peres, pour moi je suis occupé d'une affaire de toute autre importance. L'Abbé Sabas l'ayant voulu retenir, il lui dit en versant des larmes: L'Empereur Anastase vient de mourir, & je dois comparoître avec lui au jugement de Dieu, je pars dans dix jours. Il donna tous ses ordres pour le bien de l'Eglise, ne vécut pendant l'intervalle que de la sainte communion, & du vin où on la trempoit; puis atteint d'une maladie qui sembloit n'avoir rien de sérieux, il mourut le 20 Juillet, immédiatement après la communion. Il étoit âgé, comme Anastase, de 88 ans. S. Sabas eut confirmation de la mort de l'Empereur, en revenant à Jérusalem, & admira l'accomplissement exact de la prédiction de S. Elie: car l'Eglise honore sa mémoire le 4 Juillet, aussi bien que celle de Fla-

vien d'Antioche, banni pour la même cause, & mort dans le même temps.

Le jour même que mourut Anastase, c'est-à-dire, le 9 Juillet 518, Justin fut élevé sur le trône. Il étoit des confins de l'Illyrie & de la Thrace, & de très-basse naissance. D'abord simple soldat, il passa, par tous les grades inférieurs, à la charge de Capitaine des gardes du Palais; & il n'avoit que ce rang, à la mort de l'Empereur. L'eunuque Amance, qui avoit eu tout pouvoir sous le dernier regne, crut encore avoir celui de donner un maître à l'Empire; & pour faire reconnoître son ami Théocrite en cette qualité, il chargea Justin de distribuer à sa troupe de grandes sommes d'argent qu'il remit entre ses mains. Rien n'est plus séduisant que l'éclat du diadême. Justin, tout ignorant qu'il étoit, parvenu à l'âge de soixante ans sans savoir lire, connut la vertu des moyens dont on le faisoit dépositaire, les employa pour lui-même, & réussit à se faire couronner. Il étoit bon croyant, ne s'étant jamais avisé de raffiner en matiere de religion, ni en aucune autre. Son attachement à l'ancienne foi

Evagr. L. IV. c. 2.

lui gagna celui du peuple de Constantinople, fortement attaché à la foi catholique, & plus excédé encore de l'impiété tyrannique d'Anastase.

Tom. v. Conc. p. 178. & seq. Dès le dimanche qui suivit l'élection, le Patriarche étant entré dans l'église à l'ordinaire, avec son Clergé, le peuple s'écria tout-à-coup : Longues années à l'Empereur & à l'Impératrice ! longues années au Patriarche ! Pourquoi depuis long-temps ne communiquons-nous pas avec le centre de l'unité ? Pourquoi demeurons-nous encore excommuniés ? Il n'y a plus de péril à professer la vraie foi sous notre religieux Empereur. Montez sur l'ambon, pere des fideles ; que tardez-vous ? Vous êtes orthodoxe ; instruisez votre peuple ; publiez tout-à-l'heure le S. Concile, anathématisez Sévere le Manichéen ; qu'on déterre les os de tous les disciples de Manès. Sainte Mere de Dieu, celui qui ne se déclare pas pour votre adorable Fils, doit être lui-même traité en Manichéen. Longues années au nouveau Constantin ! longues années à la nouvelle Hélene ! Enfin l'enthousiasme du peuple fut tel, que ne pouvant exprimer dans une seule langue

tout ce qu'ils sentoient, ils mêloient des expressions latines, asiatiques & barbares au grec, qui étoit leur langue naturelle. Après qu'ils eurent ainsi crié de toute leur force, & répeté les mêmes acclamations pendant fort longtemps : Mes freres, leur dit le Patriarche, ne troublez pas l'ordre sacré des cérémonies ; je vous répondrai, quand le moment en sera venu ; & il entra dans le sanctuaire, avec son clergé.

Le peuple cria plus fortement encore : Chargez, nous vous en conjurons, des malédictions qu'il mérite, frappez de l'anathême l'hérétique Sévere ; vous ne sortirez point, que vous n'ayez anathématisé Sévere. Le Patriarche montant sur l'ambon, leur dit : Vous savez, mes très-chers freres, les combats que j'ai soutenus pour la foi catholique, n'étant que simple prêtre : je ne me suis pas démenti dans l'épiscopat, je n'ai jamais rien souffert contre les saints dogmes, ni contre le saint Concile. A quoi bon ce tumulte? Nous révérons tous les conciles qui ont confirmé le symbole de Nicée, principalement celui de Constantinople, celui d'Ephese, & le grand Concile de Cal-

cédoine. Les acclamations reprirent, & continuerent durant plusieurs heures; puis on ajouta, à cris redoublés : La fête du Concile, la fête du grand Concile de Calcédoine, qu'on l'annonce sur le champ; nous ne sortirons point d'ici, qu'elle ne soit annoncée; nous y passerons toute la nuit. Annoncez la fête pour demain, oui pour demain, sans plus différer. Le Patriarche proposa de prendre le consentement de l'Empereur : mais le peuple insista, en répondant de la bonne volonté ainsi que de la foi de Justin, & en demandant toujours que la fête fût annoncée sur le champ. On la fit donc annoncer par un diacre, en ces termes : Nous faisons savoir que demain nous célébrerons en ce lieu la mémoire de nos saints Evêques les Peres de Calcédoine, qui, avec ceux de Constantinople & d'Ephese, ont confirmé le symbole de Nicée. Cette fête fut établie à perpétuité, & les Grecs font encore en ce jour, c'est-à-dire le dimanche le plus proche du 16 de Juillet, la mémoire des 630 Peres de Calcédoine, & tout à la fois des autres conciles généraux. Le peuple reprit ses clameurs, & dit

long-temps tout d'une voix : Qu'on anathématise encore Séyere, l'ennemi de la Trinité, l'ennemi des Peres, le blasphémateur insensé qui a eu l'audace de dire anathême au S. Concile de Calcédoine ; nous ne sortirons point sans cela. Alors le Patriarche prit les suffrages de tous les évêques présens, dont douze sont nommés, & l'on prononça l'anathême contre Sévere.

Le lendemain, lundi 16 Juillet, on célébra en effet la fête du concile. Le Patriarche étant à l'église, le peuple fit encore mille acclamations à l'honneur de l'Empereur & de l'Evêque, puis s'écria : Rendez à l'église les reliques de Macédonius, c'est-à-dire du dernier patriarche de ce nom, banni pour la foi ; rendez à l'église les confesseurs exilés ; rendez la fête complette ; remettez en honneur les noms d'Euphémius & de Macédonius ; mettez les quatre conciles dans les diptyques, mettez-y Léon, archevêque de Rome, apportez les diptyques sur l'ambon. Le Patriarche dit qu'il vouloit les contenter ce jour-là, comme on l'avoit fait la veille ; mais que pour agir réguliérement, il falloit assembler les évêques, & agir de con-

cert avec l'Empereur. Le peuple cria que personne ne sortiroit, qu'il falloit déférer sur le champ à leurs vœux, & il ferma les portes ; ce qui obligea le Patriarche à prendre les diptyques, & à y insérer en leur présence les quatre conciles, avec les noms d'Euphémius & de Macédonius ses prédécesseurs, & celui du Pape S. Léon. Alors le peuple s'écria, content : Béni soit le Seigneur qui a visité & délivré son peuple ! Et l'on fit monter à l'ambon les chantres, qui entonnerent le trisagion pour le commencement de la messe, qui est le moment où on le chante dans la liturgie Greque. Quand le temps de lire les diptyques fut venu, tout le peuple s'empressa vers l'autel pour écouter, en grand silence ; & dès que le diacre eut proféré, avec les noms des quatre conciles, ceux d'Euphémius, de Macédonius & de S. Léon, tous s'écrierent à haute voix : Que la gloire vous en soit rendue, Seigneur ! après quoi la messe s'acheva tranquillement. C'est ainsi que le peuple de Constantinople signala son zele, dès qu'il vit un prince orthodoxe sur le trône.

Tom. v. Conc. p. 170.

Mais pour donner une forme cano-

nique à ce qu'il avoit exigé, le Patriarche Jean tint un concile de quarante évêques qui se trouvoient à la capitale, & qui ratifierent ce qui venoit de se passer. Ils statuerent encore, que les clercs bannis pour la cause d'Euphémius & de Macédonius seroient rappelés & rétablis dans leurs places ; & l'on référa le tout à l'Empereur, pour l'exécution.

Le Patriarche de Constantinople manda ces nouvelles consolantes à celui de Jérusalem, aussi bien qu'aux évêques des autres siéges importans, & leur envoya les actes de son concile, qu'il les prioit d'approuver. La plupart conçurent une sainte joie de cette heureuse révolution, & se prêterent à tout ce qu'on desiroit d'eux. Ils s'éleverent même avec force contre le petit nombre de réfractaires, sur-tout contre Pierre d'Apamée, & Sévere d'Antioche : ils n'eurent point de relâche, que ces loups travestis en pasteurs ne fussent chassés du bercail. Mais il y avoit quelque chose de plus pressant pour l'Eglise de C. P., savoir son entiere réunion avec la mere de toutes les Eglises, ou avec Rome, dont elle étoit séparée en quelque sorte, depuis trente-quatre ans que

le Patriarche Acace avoit été condamné. L'Empereur Justin la souhaitoit, le Patriarche Jean ne demandoit pas mieux, & le Pape Hormisda, héritier du zele & de la sagesse de Symmaque, étoit fort éloigné d'opposer d'autres difficultés que celles que le respect des loix indispensables ne permettoit pas de franchir.

Tom. IV. Conc. pag. 1469. & seq.

Aux premieres propositions qui lui furent adressées par l'Empereur & le Patriarche, il prit la résolution d'envoyer une nouvelle légation à Constantinople. Il donna aux légats des instructions à peu près semblables à celles du Pape Symmaque, avec moins de précautions cependant; les esprits étant beaucoup mieux disposés que sous Anastase. Les légats portoient en même temps des lettres pour l'Empereur, pour l'Impératrice Euphémie, pour le Patriarche & son clergé, pour le Comte Justinien neveu & successeur présomptif de l'Empereur, & pour quelques autres personnes de la plus haute distinction. Mais les erremens capitaux étoient tracés dans un libelle ou formulaire, que le Souverain Pontife avoit dressé avec son Conseil, & que les Orientaux devoient nécessairement souscrire, pour rentrer dans l'union.

Il

Il fut lu à Constantinople en présence de l'Empereur, du Sénat, & de quatre évêques choisis par le Patriarche. Après la lecture, les légats demanderent aux évêques, s'ils trouvoient le libelle conforme aux regles de la foi & de la vérité. Les évêques répondirent que tout y étoit vrai. Si cela est vrai, reprit aussitôt l'Empereur, qui vous empêche de le recevoir? Quelques-uns des Sénateurs présens ajouterent: Nous sommes des laïcs; vous qui devez nous guider en qualité d'évêques, mettez en pratique la vérité à laquelle vous rendez hommage, & nous vous imiterons.

On tint quelques jours après une assemblée générale au palais, où se trouva le Patriarche, qui souscrivit le libelle, témoigna sa parfaite unanimité avec le Pape, reçut le concile œcuménique de Calcédoine, avec ceux de Nicée, de C. P. & d'Ephese, & condamna tous les téméraires qui avoient osé tenir une autre conduite. On effaça des diptyques les noms des derniers patriarches opposés aux 630 Peres, sans épargner celui du fameux Acace, dont l'intérêt faisoit depuis long-temps la pierre d'achoppement des Orientaux. La joie du peuple

fut extrême : ils participerent à la communion avec tant de ferveur, & en si grand nombre, que les ecclésiastiques n'avoient aucun souvenir qu'une pareille multitude eût communié en un jour.

Il fut ensuite question de donner un patriarche orthodoxe au peuple d'Antioche. Après de grandes difficultés & de longs débats sur le choix du sujet, l'Empereur prit un prêtre de l'Eglise de Constantinople, catholique décidé & fort éclairé, qui pendant deux ans passés à Antioche, avoit fortement résisté à l'Hérétique Sévere. On le voulut ordonner à Constantinople : mais les légats représenterent, au nom du Pape, qu'il devoit être ordonné sur les lieux, suivant l'ancienne coutume; Rome empêchant constamment, en vertu des canons de Nicée, que les Patriarches de Constantinople n'empiétassent sur la jurisdiction des autres Eglises.

L'Empereur Justin donna ses ordres, pour faire arrêter le faux Patriarche Sévere, & l'amener à Constantinople rendre compte de sa conduite. Vitalien demandoit qu'il eût la langue coupée; mais le blasphémateur prévint les poursuites, & gagna le port de Séleucie où

il s'embarqua pour Alexandrie toujours gouvernée par l'Evêque Timothée, dont il fut très-bien accuellli. Pierre évêque d'Apamée fut envoyé en exil, avec un grand nombre d'autres hérétiques, coupables des mêmes attentats. Il n'y eut guere alors de contretemps que dans le lieu d'où l'on avoit moins sujet d'en attendre ; & l'on compte jusqu'à deux mille cinq cents évêques, qui, sous l'Empire de Justin, confirmerent par leurs lettres le Concile de Calcédoine.

Si les évêques de Thessalonique avoient toujours paru si dévoués aux Souverains Pontifes, dont ils étoient les vicaires dans l'Illyrie Occidentale, il s'en falloit bien que Dorothée, alors possession de ce siége, ne pensât comme ses prédécesseurs. Il dissimula, quand il vit la Cour favoriser la réunion, & les légats occupés à la consommer. Il se montra même des plus ardens, comme des premiers à l'accepter. Mais ce n'étoit qu'un piége qu'il vouloit tendre aux ministres du Pontife. En effet, l'un d'entr'eux attiré à Thessalonique sous ombre d'un plus grand bien, ou pour réunir plus facilement les esprits, manqua d'y périr dans une émeute populaire. Le Suggest. Germ. pag. 1509.

perfide Archevêque l'avoit excitée sous main, en faisant entendre que les Envoyés de Rome n'étoient que les promoteurs d'une persécution contre la partie la plus saine de l'Eglise.

Le Pape Hormisda ayant été informé d'une manœuvre si odieuse dans un évêque, marqua la plus grande modération. Laissons à l'Empereur, écrivit-il aux légats, le soin de punir l'injure faite à sa puissance plutôt qu'à nous. Ce qui nous regarde, c'est que personne ne se convertisse sans connoissance de cause, & ne soit contraint à faire profession de la foi sans être persuadé. Ainsi paroissoit-il appréhender qu'un zele trop vif n'eût emporté ses légats : car personne n'étoit plus circonspect ni plus réservé dans ses démarches que ce Pontife ; & rien en même temps n'échappoit à l'étendue de son zele & à la supériorité de ses vues.

Tandis qu'il s'efforçoit d'extirper le schisme de l'Orient, il prenoit les plus sages précautions, pour en préserver toutes les autres parties de l'Eglise. Il eut grand soin de prévenir S. Avit de Vienne & S. Césaire d'Arles, deux des plus brillantes lumieres de la Gaule,

contre le mauvais exemple de l'Illyrie. Il eut ſoin de leur faire connoître, & par eux à toutes les Gaules, tant les prélats revenus à l'unité, que ceux qui perſévéroient dans le ſchiſme, afin de prémunir les foibles contre les artifices des séducteurs. Jamais enfans ne furent plus dociles aux avertiſſemens du Pere commun des Fideles ; & jamais on ne vit plus de vertu dans les évêques de nos provinces. Mais c'étoit dans ceux qui obéiſſoient au Roi de Bourgogne, qu'elle éclatoit d'une maniere plus frappante. Sigiſmond qui régnoit alors, donnoit, au milieu des périls de la Cour, l'exemple de la ferveur au clergé même. Plus courageux que ſon pere Gondebaud, qui n'avoit jamais oſé profeſſer la doctrine dont il reconnoiſſoit la vérité, le fils faiſoit une profeſſion éclatante de la vraie foi. Il n'avoit pas même attendu qu'il fût maître, pour ſe déclarer en faveur des plus fervens orthodoxes. Du vivant de ſon pere, il rebâtit le célebre monaſtere d'Agaune, c'eſt-à-dire de S. Maurice en Valais. Quand il ſe vit ſur le trône, il le dota richement. On compte juſqu'à ſeize terres, qu'il lui donna dans les diverſes provinces de ſa

Ado. in Chr. Marii Chr.

dépendance. Il voulut que la majesté du culte répondît à cette royale munificence, & il rassembla un nombre suffisant de moines, pour les diviser en huit bandes, & fournir à la psalmodie perpétuelle.

T. IV. Conc. pag. 1557.

Dès le commencement du regne de Sigismond, S. Avit secondant son pieux Souverain, convoqua un concile à Epaone, que l'on croit être Yene, au diocese de Bellay. Il fut composé de vingt-cinq évêques, tous du Royaume de Bourgogne, & célébré dans le mois de Septembre de l'an 517. Ce Concile suffiroit seul pour donner une juste idée des prélats qui siégeoient alors dans les Gaules. On y vit une multitude de saints, honorés depuis d'un culte public. Saint Avit, comme Archevêque de Vienne, capitale du Royaume de Bourgogne, & S. Viventiol de Lyon y présiderent. On remarque ensuite S. Apollinaire de Valence, frere d'Avit, S. Pragmace d'Autun, & S. Grégoire de Langres, dont le moindre relief étoit sa naissance, illustre même entre les maisons patriciennes. Il avoit contracté un mariage digne de son extraction, & avoit exercé la dignité de Comte d'Autun pendant

quarante ans. Il fut élevé sur le siége de Langres, après la mort de sa femme, & gouverna trente-deux ans cette florissante Eglise. C'est lui qui, ayant trouvé à Dijon les reliques du Martyr S. Bénigne, bâtit une église où il les transporta; & pour leur faire rendre un culte convenable à leur célébrité, il fonda de son bien un riche monastere. On trouve encore dans ce Concile les souscriptions de S. Claude de Besançon, de S. Silvestre de Châlons-sur-Saone, de S. Maxime de Geneve, & de S. Florent d'Orange.

On y dressa quarante canons de discipline, dont le premier fait concevoir de quelle importance étoit censée l'assistance aux conciles; puisqu'on excommunie l'évêque qui ose y manquer pour toute autre cause qu'une maladie grave & notoire. La même chose avoit été ordonnée l'année précédente, au Concile de Tarragone en Espagne. Le quatrieme canon d'Epaone défend aux évêques, aux prêtres & aux diacres, de nourrir des chiens ou des oiseaux pour la chasse. Le cinquieme empêche qu'un prêtre ne desserve une église dans un diocese étranger, sans le consentement de son évêque naturel; ou comme on parle aujour-

d'hui, sans obtenir son *exeat*; ce qui montre l'ancienneté de ce point de discipline.

Mais ce qu'il y a de plus édifiant dans ce Concile, & sur quoi l'on insiste davantage, c'est l'esprit de détachement & de désappropriation, relativement aux biens ecclésiastiques. Il est défendu au prêtre qui gouverne une Eglise, de faire, tandis qu'il la gouverne, aucune acquisition qu'au nom de cette Eglise. Un clerc tiré d'un diocese, pour devenir évêque d'un autre, doit rendre au diocese qu'il quitte les biens ecclésiastiques qu'il y possédoit; d'où il est manifeste qu'on ne jouissoit encore des bénéfices, dans ces provinces, qu'à titre de rétribution pour le service actuel. Les legs qu'un évêque fait des biens de l'Eglise, sont déclarés nuls; à moins qu'il ne la dédommage sur ses biens propres.

Le Concile n'est pas moins exact, par rapport à la fréquentation des femmes. Le vingtieme canon défend à tous les clercs sans exception, de rendre des visites aux personnes du sexe, à des heures tant soit peu indues; de les voir que pour des choses nécessaires, & qu'en présence de quelques prêtres ou de quel-

ques diacres. Il est défendu par le 32me canon, aux veuves des prêtres & des diacres de se remarier. On sait quelle fut constamment la discipline des Gaules pour le célibat de ces clercs; & l'on doit se souvenir que les femmes qu'ils avoient épousées avant leur ordination, n'en étoient plus regardées depuis que comme leurs sœurs.

On voit encore par ce Concile, que les abbés étoient soumis à la correction des évêques, & que les clercs qui pouvoient se défendre aux tribunaux séculiers, ne devoient point y plaider en demandant, sinon par l'ordre de l'évêque. Nous avons observé, qu'en ce dernier chef, telle étoit aussi, au moins depuis quelque temps, la discipline de l'Eglise de C. P.

La même année 517, il se tint à Gironne en Catalogne, un concile daté de la sixieme année du regne de Théodoric, qui gouvernoit l'Espagne, comme tuteur de son petit-fils Amalaric. Ce qui est ordonné pour la chasteté des clercs, acheve de prouver clairement la pureté de la discipline Occidentale à cet égard.

Le sixieme canon porte que les clercs qui ont été ordonnés étant mariés, de-

puis l'évêque jusqu'au soudiacre inclusivement, habiteront séparément de leurs femmes; que s'ils ne logent point à part, ils auront avec eux un de leurs confreres, pour témoin de leur vie. Par le septieme canon, ceux qui sont ordonnés dans le célibat, ne doivent point avoir de femmes pour conduire leur ménage, si ce n'est leur mere ou leur sœur. On fait mention de quelques autres conciles tenus en Espagne vers le même temps: mais on n'y trouve rien de remarquable, sinon que ces provinces avoient dès-lors des monasteres gouvernés par des abbés. Le plus ancien que nous connoissions, est celui d'Asane, fondé en Ibérie ou en Arragon, par S. Victorien natif de ce royaume.

Les dons d'en haut se répandoient de jour en jour avec plus d'abondance sur les nations Barbares les plus inconnues. Depuis assez long-temps, les Ibériens de l'Asie, qui habitoient entre le Pont-Euxin & la Mer Caspienne, avoient été éclairés des lumieres de la foi. Les habitans de l'ancienne Colchide, nommés Lazes, instruits sans doute par ces voisins, les voulurent imiter. Zamnaxe leur Roi étant mort, Zathe son fils & son

Agath. l. II. p. 55.

héritier, au lieu de demander l'investiture au Roi de Perse suivant la coutume, vint à Constantinople pour l'obtenir de Justin. Il savoit qu'en Perse on ne le couronneroit qu'après avoir sacrifié & pratiqué les autres exercices de la religion païenne, qu'il étoit résolu d'abjurer. L'Empereur l'accueillit honorablement, le fit baptiser, l'adopta pour son fils, & lui donna une femme de la premiere noblesse de l'Empire. Enfin il l'institua Roi des Lazes, en lui mettant sur la tête une couronne à la Romaine. Le Persan ne manqua pas de se plaindre de cette entreprise, faite sur un Etat de sa dépendance, malgré la paix & l'amitié qui régnoient entre les deux nations. Mais l'Empire étant en état de se faire respecter, il n'y eut rien de plus que des plaintes. Justin répondit sans détour, qu'il avoit cru devoir en user de la sorte à l'égard d'un Prince vertueux, qui vouloit avec raison renoncer aux superstitions du Paganisme. Proc. 1. Perf. c. 11.

Il y avoit aussi beaucoup de Chrétiens parmi ces Arabes, que les Grecs nomment Homérites, & que l'on croit avoir été gouvernés par la Reine de Saba du temps de Salomon. Mais ils étoient alors Boll. 24 Oct. Niceph. l. XVII. c. 6.

ſous la puiſſance d'un Juif, nommé Joſeph Dunaan, grand ennemi du nom de J. C. On l'appeloit auſſi le Foſſoyeur; parce qu'il faiſoit précipiter tous ceux qui ne vouloient pas ſe faire Juifs, dans des foſſes profondes, où il y avoit de grands feux allumés. L'an 522, Dunaan vint mettre le ſiége devant la ville de Nagran, qui étoit toute chrétienne, & commença par faire paſſer au fil de l'épée tout ce qu'il trouva de Fideles dans le voiſinage. La place ſe défendit avec une extrême vigueur, & le Tyran ne put jamais l'emporter de force. Mais il fit ſi bien par ſes diſcours artificieux & ſes faux ſermens, qu'on la lui remit. Il tenta auſſi-tôt de pervertir les habitans, & fit d'abord déterrrer & brûler le corps de l'Evêque Paul, mort deux ans auparavant. Enſuite il fit allumer un immenſe bûcher, où l'on jeta tous les prêtres, tous les moines & toutes les vierges: ſpectacle effroyable, mais qui, au lieu de la terreur, inſpira l'héroïſme aux ames les plus foibles; en ſorte qu'il y eut une ſainte émulation entre les vierges & les femmes mariées, à qui s'immoleroient les premieres pour la gloire de J. C. L'Egliſe honore ces martyrs tous enſemble le 27 de Juillet.

Le Gouverneur de Nagran se nommoit Arétas ; vieillard encore plus vénérable par sa vertu que par ses années. Le Persécuteur se persuada que, s'il pouvoit l'engager dans l'apostasie, son exemple entraîneroit le reste des citoyens. Il tenta long-temps de le gagner par les offres les plus séduisantes. A la fin, confus de la fermeté & des sages réponses du Confesseur, il le fit conduire hors de la ville, au bord d'un torrent où on lui coupa la tête. Avec lui souffrirent trois cent quarante de ses concitoyens, entre lesquels on admira sur-tout une femme qui avoit un fils âgé seulement de cinq ans. Cet enfant voyant qu'on traînoit sa mere à un bûcher allumé pour la brûler vive, courut au tribunal du Tyran en demandant grace. Les pleurs & la figure intéressante de cet enfant toucherent le Persécuteur, qui le prit sur ses genoux, & le voulut amuser par ses caresses. Mais le petit Martyr voyant qu'on jetoit sa mere daus le bûcher, s'échappa des bras du flatteur perfide, & courut de toutes ses forces se précipiter dans les flammes, en confessant J. C.

Le S. Vieillard Arétas, immédiatement avant que de recevoir le coup de la

mort, avoit demandé à Dieu, que son pays passât au pouvoir d'un Prince Chrétien. Sa priere faite avec cet enthousiasme divin & cet air inspiré qui accompagnoient souvent le martyre, fut prise pour une prophétie. En effet, dès l'année suivante, Elesbaan Roi d'Ethiopie, Chrétien fort zélé & vivement animé par l'Empereur Justin, attaqua le Juif Dunaan par terre & par mer, le prit avec ses principaux officiers, & les fit tous mourir. Il remédia, autant qu'il put, aux maux de la persécution, bâtit une église en l'honneur de S. Arétas, donna un roi sage & pieux aux Homérites : après quoi foulant aux pieds tout le faste des conquêtes & de la royauté, il abdiqua la couronne, & se retira dans un lieu écarté, où il finit ses jours dans les exercices de la vie solitaire.

L'Eglise d'Afrique recouvra aussi la paix, après une affreuse persécution de soixante ans ; le Roi Thrasamond ayant terminé, par sa mort arrivée l'an 523, un regne de plus de vingt-sept ans. La rage & le dépit violent qu'il conçut d'une bataille considérable, perdue contre une troupe indisciplinée de Maures vagabonds, eut beaucoup de part à sa

mort. Quelque temps auparavant, il avoit rappelé S. Fulgence de son exil; non pour faire grace à cet illustre Docteur, mais par une vanité puérile, ou une présomption insensée, qui lui faisoit espérer de confondre dans la dispute cet oracle de l'Eglise d'Afrique. Car à l'inhumanité barbare d'un tyran, il joignoit les prétentions pédantesques & toute la suffisance d'un sophiste. Fulgence profita de l'occasion, pour confirmer dans la foi les Catholiques de Carthage, qui le vinrent trouver avec empressement. Vit. S. Fulg. c. 21.

Un homme de ce génie n'étoit guere embarrassé de répondre à des Barbares ignorans, & depuis si long-temps accoutumés à n'appuyer leurs erreurs que du poids de la puissance & de l'oppression. On lui tendit des piéges misérables: on exigea qu'il répondît à des livres entiers qu'il n'avoit eus que quelques heures entre les mains; dont souvent on ne lui avoit fait qu'une lecture rapide, sans lui permettre de les lire lui-même. D'autres fois, on ne lui remettoit des volumes entiers d'objections que dans les ténebres, & on ne les lui laissoit que dans les rencontres qui lui en rendoient la

lecture impossible. Le Saint sut relever, à la gloire de la vérité, toutes ces supercheries : mais il eut un soin extrême de ménager le Roi dans ses expressions ; & rien ne lui fit jamais oublier le respect qu'il devoit à son Souverain. Ce que tout le monde regardoit comme une manie ridicule dans Thrasamond, il en tient compte à ce Prince, comme d'une application louable à s'instruire de la vérité. Jusqu'ici, lui dit-il, on n'a point vu qu'un Roi des Barbares, continuellement occupé de la guerre ou de courses tumultueuses, montrât un desir si vif d'apprendre la sagesse. Les Barbares se piquent au contraire de mépriser les sciences : il n'y a communément que les Romains, qui marquent du goût à les cultiver. Il faut se souvenir, de ce que nous avons déjà observé, que les Vandales & les autres nations conquérantes, loin de s'offenser du nom de Barbares, le tenoient à honneur, & le prenoient eux-mêmes, pour se distinguer des Romains, dont ils affectoient de décrier la mollesse.

Ce fut alors que Fulgence composa ses trois livres adressés à Thrasamond, & qu'il les lui envoya. Toutes les objec-

tions du Prince s'y trouvoient si bien réfutées, qu'il n'osa plus se commettre avec un pareil athlete. Mais un évêque Arien, nommé Pinta, fut moins prudent; & Fulgence le poussa avec beaucoup plus de vigueur. On regrette ces réponses à Pinta, que nous n'avons plus: car l'ouvrage qui est parvenu jusqu'à nous sous ce titre, n'est pas de S. Fulgence.

Cependant le Roi avoit conçu pour le S. Docteur ce degré de bienveillance, qui est inséparable d'une haute estime; & il parut le voir d'un assez bon œil à Carthage, ne remarquant pas, ou ne voulant pas appercevoir de quel secours il y étoit à la doctrine catholique. Mais il se trouvoit chez les Vandales, comme parmi toutes les nations, des génies aussi remuans que remplis d'incapacité; & qui, pour se faire valoir, n'avoient de ressource que dans le tumulte des sectes & des partis. Quelques zélateurs de ce caractere représenterent à Thrasamond, que tout son zele deviendroit inutile, par la seule présence de Fulgence; qu'il avoit déja séduit quelques évêques, & que, si on ne l'éloignoit au plutôt, toute la religion des Barbares périroit infailliblement. Le Roi eut la foiblesse de cé-

Ibid. c. 25.

der à ces remontrances, & renvoya Fulgence en Sardaigne. C'est de là que cet infatigable Docteur, voulant tenir les Carthaginois en garde contre les artifices dont on usoit pour les pervertir, leur écrivit une lettre que nous n'avons plus, mais qui passa pour très-éloquente. Il composa, au même lieu & dans le même temps, les deux livres de la Rémission des péchés, qui se trouvent encore parmi ses œuvres. C'est la réponse à la consultation d'une personne pieuse, qui lui avoit demandé, si Dieu usant extraordinairement de sa toute-puissance, ne remettoit pas quelquefois les péchés aux morts. Le Saint assure que la rémission des péchés n'est jamais accordée qu'à ceux qui se convertissent sincérement en ce monde, & qui vivent dans le sein de l'Eglise Catholique. Il est évident, par toute la suite de l'ouvrage, qu'il s'agit uniquement du péché mortel, non des fautes légeres, ni des peines qui peuvent rester à expier dans l'autre vie.

On rapporte à la même époque la réponse de Fulgence à plusieurs questions de l'un de ses amis, qu'il appelle Monime. Le second & le troisieme livres, car cet ouvrage en com-

prend trois, ne roulent que sur des difficultés faites par les Ariens. Dans le premier, il s'agit de la prédestination; sur quoi le S. Docteur s'exprime d'une maniere assez semblable à celle des modernes. A ce sujet, il enseigne, que le péché n'est pas compris dans la prédestination, mais dans la seule prescience, c'est-à-dire que Dieu ne prédestine pas les hommes au péché. La raison principale qu'il apporte en preuve, c'est que le Seigneur ne prédestine que ce qu'il veut faire, & qu'il ne fait pas le mal ou le péché. Pour la peine ou le châtiment, qui n'est pas un mal, mais l'ouvrage de la divine justice, le S. Docteur ne voit rien qui empêche de la comprendre dans la prédestination.

Dans le même temps encore, c'est-à-dire sur la fin de son exil, Fulgence écrivit plusieurs lettres importantes, & par leur objet, & par la qualité des personnes à qui elles s'adressoient. Telles sont les deux lettres, ou plutôt les deux traités adressés à Rome, à l'illustre Vierge Proba; l'un sur la virginité & l'humilité, l'autre sur la priere. Telles sont encore la lettre au Sénateur Théodose, qui, après avoir été consul,

s'étoit donné tout entier à Dieu; & l'épître à Galla, veuve d'un consul, touchant les devoirs d'une veuve Chrétienne.

Les évêques relégués en Sardaigne, ayant reçu au milieu des plus grands embarras une lettre des moines de Scythie, chargerent à l'ordinaire S. Fulgence d'y répondre au nom de tous les autres. Depuis plusieurs années, ces moines inquiets erroient de région en région, importunoient les évêques des plus grands siéges, & le Souverain Pontife lui-même, pour quelques expressions nouvelles de leur invention; voulant qu'au milieu des affaires les plus sérieuses, on s'occupât de leurs subtilités & de leurs imaginations, qu'ils donnoient pour un remede infaillible aux maux de l'Eglise, & pour un supplément à l'insuffisance des conciles. Ils prétendoient sur-tout ériger en article de foi cette proposition : *Un de la Trinité a été crucifié.* Le Pape Hormisda les traita d'abord avec bonté; parce qu'ils parloient alors fort modestement, & qu'ils paroissoient n'avoir que de bonnes vues. Mais le temps & leur obstination les firent regarder comme des brouillons & des orgueilleux, qui,

Sug. Germ. iv. Conc. p. 1514.
Sugg. Diosc. ibid. p. 1612.

ſous prétexte de religion, ne tendoient qu'à ſe faire valoir, aux dépens de la charité & de la concorde. Leur amour pour la nouveauté, & leur attachement exceſſif à leur propre ſens, commençoient même à rendre leur foi ſuſpecte. Le Pape ne les frappa néanmoins d'aucune cenſure, & ne prononça point ſur la propoſition qu'ils ſoutenoient; quoiqu'il parût très-enclin à la rejeter.

La choſe en étoit là depuis quelque temps, quand ces moines oiſeux, qui, à force de contempler un atome, le prenoient pour un coloſſe, importunerent à leur tour les confeſſeurs Africains, dans le plus grand embarras de leur exil en Sardaigne. S. Fulgence leur répondit par ſon traité de l'Incarnation & de la Grace, ſouſcrit de quinze évêques. Il ne ſoupçonne pas la religion des moines Scythes: cependant il n'adopte pas leur propoſition; & ſuivant l'exemple des Peres & des Conciles, il dit non pas ſimplement qu'un de la Trinité, mais qu'une perſonne de la Trinité eſt née de la Vierge. Ce Docteur ſi profond & ſi éloquent regardoit comme infiniment dangereux, d'employer pour nos myſteres ineffables, des façons nouvelles de s'énoncer.

La seconde partie de ce traité est toute entiere sur la Grace, contre le demi-Pélagianisme de Fauste de Riez, que les moines de Scythie combattoient avec raison. Car toutes saintes qu'avoient été la vie & la mort de Fauste, abbé de Lérins, puis évêque de Riez, il est certain qu'il ne reconnoissoit pas la nécessité d'une grace prévenante pour le commencement de toute action qui nous dispose au salut, & que ses écrits ont été justement flétris par le Saint Siége. Si sa mémoire est toujours en honneur dans l'Eglise, c'est parce qu'il écrivoit avant qu'elle eût condamné comme hérétiques, les propositions qu'il soutenoit. C'est pour cela aussi que S. Fulgence, en réfutant les principes de Fauste, s'étudie principalement à établir la doctrine catholique, sans imprimer de flétrissure à l'Auteur.

Avec ce dernier ouvrage du Saint Docteur, finit aussi son exil & celui de ses collegues; Thrasamond étant alors décédé, & laissant la couronne à Hilderic son cousin-germain. Ce nouveau Roi des Vandales, fils d'Huneric & de cette Princesse Eudocie que Genseric avoit enlevée quand il

pilla Rome, étoit d'une bonté d'ame qu'on eût admirée dans le plus beau sang, & qui ne put jamais être dépravée par le dernier Roi; quelque envie qu'il eût de faire durer la persécution après sa mort. Hilderic ne se crut pas lié par des promesses extorquées de force, & dont l'objet étoit si mauvais. Son premier soin, dès qu'il se vit maître du Royaume, fut de rendre à ses sujets catholiques le libre exercice de leur religion; quoiqu'il ne la professât point lui-même. Ainsi finirent les persécutions des Vandales, après soixante-six ans de durée presque sans interruption. Les évêques bannis eurent la liberté de revenir dans leurs Eglises, & de donner des pasteurs à celles qui étoient vacantes; premiérement à Carthage, où l'on élut Boniface renommé pour sa doctrine. Vict. Tun. Chron.

Mais à la premiere nouvelle de l'arrivée des saints confesseurs, tout le peuple de cette capitale accourut pour les recevoir. Dès qu'on les apperçut, on poussa des cris d'allégresse, & l'on se mit à chanter les louanges de Dieu en toutes sortes de langues. Les évêques ayant pris terre, allerent

droit à la maiſon du Seigneur, accompagnés d'une multitude innombrable & ſerrée, qui marchoit devant & après eux ; de maniere que ſi l'on n'eût fait une haie des jeunes gens les plus robuſtes, il eût été impoſſible aux prélats d'avancer.

Vit. S. Fulg. c. 2. On s'empreſſoit ſur-tout vers Fulgence, mieux connu à Carthage par le ſéjour qu'il y avoit fait depuis peu, & par les triomphes qu'il avoit remportés ſur l'héréſie. C'étoit à qui recevroit le premier ſa bénédiction. Tous les yeux ſe portoient ſur lui ; les meres élevoient leurs enfans ſur leurs bras, pour le leur montrer. Une groſſe pluie qui ſurvint, ne diminua point le concours ; & comme le Saint marchoit la tête nue, les plus diſtingués de la troupe ſe faiſoient un honneur d'étendre ſur lui leurs manteaux.

Après quelque ſéjour fait à la capitale pour la conſolation générale des Fideles, il partit pour ſon dioceſe. A peine fut-il hors de Carthage, que, malgré la diſtance conſidérable où en eſt la ville de Ruſpe, il rencontra des troupes nombreuſes de ſes ouailles, qui venoient de toute part au devant de

de lui, avec des flambeaux allumés & des rameaux verts, chantant des pseaumes & des cantiques. Ces marques de vénération parurent augmenter la modestie du Saint Pasteur. Quand il fut chez lui, il vécut presque toujours dans son monastere, où il refusa même de commander. Il se tint alors plusieurs conciles, pour le rétablissement de la discipline. Dans celui de Junque, un évêque, nommé Quod-vult-Deus, ayant disputé la préséance au S. Evêque de Ruspe, tous les Peres jugerent en faveur de l'illustre Fulgence, qui accepta cette distinction dans la crainte de préjudicier à l'autorité ecclésiastique : mais voyant son compétiteur très-sensible à cette espece d'humiliation, dans un concile qui se tint peu après à Suffecte, il supplia si instamment les Peres de placer Quod-vult-Deus avant lui, qu'ils lui laisserent quitter un rang qui n'étoit plus qu'une peine pour son humble charité.

Après divers conciles particuliers, l'Evêque de Carthage y en convoqua un de toutes les provinces de l'Afrique; & il s'y trouva soixante évêques. Entr'autres dispositions, ils assurerent T. IV. Conc. p. 1630.

le droit d'exemption aux monasteres qui en jouissoient; & l'on cita, comme un réglement propre à la province Bizacene, un décret plus ancien, portant que les monasteres de l'un & l'autre sexe ne seroient pas, comme le clergé séculier, soumis à l'évêque diocésain; mais que différentes personnes rassemblées de plusieurs endroits en communauté, pour se soumettre immédiatement à l'Eglise de Carthage, par exemple, quoique leur monastere fût situé dans un autre diocese, continueroient à dépendre de l'évêque de Carthage, non de l'évêque du diocese où le monastere étoit situé. On trouva divers exemples de ce privilége, & l'on prouva même par des écrits de S. Augustin, que les monasteres fondés par ses disciples n'appartenoient, ni aux fondateurs, ni à l'Eglise d'Hippone, mais à la communauté. C'est ainsi que les évêques les plus zélés pour la perfection évangélique, & les plus intelligens dans le choix des moyens propres à la maintenir, ne regardent pas comme contraire à la Hiérarchie, ce que l'Eglise, en réprimant tant d'abus, laisse néanmoins subsister depuis les premiers âges.

Le repos de Fulgence fut auſſi laborieux, que l'avoit été ſon exil. Le premier fruit de ſon loiſir fut ſon traité en trois livres de la Prédeſtination & de la Grace, où l'on remarque, comme en pluſieurs autres, qu'entre tous les diſciples du grand Evêque d'Hippone, nul n'a mieux compris, ni expliqué ſa doctrine, que le pieux Evêque de Ruſpe. Il fit enſuite ſon célebre traité de la Foi, pour un pélerin nommé Pierre, qui partoit pour les ſaints lieux; & qu'il vouloit prémunir contre les hérétiques dont l'Orient fourmilloit. Il lui donne ſur la fin de l'ouvrage quarante regles ou maximes, d'autant plus dignes d'attention, qu'on ne peut s'en écarter, à ce qu'enſeigne l'Auteur, ſans encourir la note d'héréſie. Le dernier ouvrage du Saint Evêque de Ruſpe eſt la lettre au Comte Régin, qui l'avoit conſulté ſur quelques articles de la doctrine des ſectaires nommés Incorruptibles, & ſur des points de morale relatifs à la vie militaire. La mort l'empêcha d'achever cet ouvrage: mais Régin conſervant au diſciple le reſpect qu'il avoit eu pour le maître, deſira recevoir du diacre Ferrand les inſtruc-

tions qu'il avoit demandées à son Evêque.

S. Fulgence, un peu avant sa mort, se retira dans son monastere, où il redoubla ses austérités & toutes ses ferveurs, pour se préparer à ce grand passage : il y tomba malade, & souffrit pendant plus de deux mois des douleurs extrêmes. Les médecins lui conseillerent les bains, & quelques autres remedes ; il les négligea, comme de vains adoucissemens qui ne pouvoient empêcher que la douleur, & non le dépérissement de la nature. Cependant aussi charitable envers les autres que dur à lui-même, il rassembla ses moines & ses clercs, quand il se sentit près de sa fin, & leur demanda pardon de la sévérité dont il craignoit d'avoir usé à leur égard. Il distribua aux pauvres le peu qui lui restoit, donna sa bénédiction à tous les assistans, qui la lui demanderent en fondant en larmes, puis rendit tranquillement son ame à Dieu le premier jour de Janvier de l'année 533, la vingt-cinquieme de son épiscopat, & la soixante-cinquieme de son âge. Il fut enterré dans une église de Ruspe, où il avoit placé des reliques des Apôtres, & où, suivant

l'usage ancien, l'on n'avoit encore enterré personne.

Avant cet événement si considérable pour l'Eglise d'Afrique, on vit, selon la remarque de S. Grégoire le Grand, ce qui étoit jusque-là sans exemple, un Pontife Romain dans la Nouvelle Rome. Ce fut le Pape Jean, natif de Toscane, lequel avoit succédé, le 13 Août 523, à Hormisda mort sept jours auparavant. Comme l'Empereur Justin vouloit contraindre les Ariens à se convertir, & leur enlevoit leurs Eglises pour les donner aux Catholiques, Théodoric, Roi d'Italie & Arien, obligea le Pape d'aller en ambassade à Constantinople, afin d'inspirer plus de modération à l'Empereur. Le Roi Goth étoit d'autant plus choqué de la conduite de Justin, que lui-même n'avoit jamais songé qu'à gouverner en paix tous ses sujets indistinctement, sans aucun égard à la différence de leurs religions. On raconte même, qu'il chassa un de ses officiers, dont il étoit fort content d'ailleurs, parce qu'il avoit renoncé à la foi Romaine, pour embrasser l'Arianisme dans la vue de lui plaire. Comment me sera-t-il fidele, dit ce Prince, s'il ne l'est pas à

Greg. III. Dial. c. 3.

ſon Dieu? Il joignit au Pape quatre ambaſſadeurs de rang ſénatorial, leur recommanda inſtamment à tous de bien s'acquitter de leur commiſſion, & menaça de traiter les Catholiques d'Italie, comme les Ariens ſeroient traités en Orient.

Mar. Chr. an 525. Le Pape Jean parut à C. P. en Saint & Souverain Pontife. On prétend qu'en entrant dans la ville, il guérit un aveugle, en lui mettant la main ſur les yeux, à la vue de tout le monde : car tous les citoyens étoient venus au devant de lui, juſqu'à douze milles, avec des croix & des cierges allumés. L'Empereur ſe proſterna à ſes pieds, voulut être couronné de ſa main, quoiqu'il l'eût déjà été par Epiphane alors Patriarche ; & ce Prélat par honneur invita le Pape à officier dans la grande égliſe : ce qu'il fit en latin le jour de Pâque, avec la pompe la plus auguſte, & ſiégeant dans la premiere place : déférence qu'on n'avoit pour aucun évêque étranger, quelque diſtingué qu'il pût être. Jean communiqua avec tous ceux des évêques Orientaux qui révéroient le Concile de Calcédoine ; & l'on n'en remarque point d'autre que Timothée d'Alexandrie, qu'il ait exclus

de sa communion. Sans gêner l'Empereur d'une façon peu convenable, dans les mesures qu'il prenoit pour la prospérité de l'Eglise Orientale, le Pontife répondit néanmoins avec zele aux intentions du Roi Théodoric, & aux vœux des Fideles d'Occident, menacés des plus fâcheuses représailles. En représentant vivement à Justin le péril que couroit la foi en Italie, il en obtint que les Ariens de l'Empire demeureroient tranquilles.

Mais les belles années de Théodoric étoient passées. Après qu'on lui eut sauvé une premiere occasion de flétrir la gloire d'un long & beau regne, il ne sut pas se sauver lui-même d'un nouvel écueil. Ce Prince vieillissoit, & la foiblesse de l'âge que les principes de la vraie foi ne soutenoient point, le rendoit soupçonneux. Il fit arrêter deux Sénateurs Romains, les plus hommes de bien & les plus méritans de leur siecle; savoir Symmaque & son gendre Boëce, tous deux Consulaires, & tous deux honorés constamment de la confiance du Roi. On les accusoit vaguement de vouloir rétablir l'ancienne autorité du Sénat, & d'en traiter secrétement avec l'Empereur. Mais Boëce étoit coupable Mar. ibid.

d'un crime plus capital, au jugement du Prince Arien, ou du moins des turbulens sectaires, qui commençoient à obséder sa vieillesse ; & c'étoit le zele de ce savant homme pour la religion catholique, qu'il défendoit puissamment par ses écrits. Il fut arrêté le premier ; & pendant six mois que dura sa prison, il composa ses cinq livres de la Consolation de la Philosophie : ouvrage parfaitement digne de son titre, & où l'on trouve en effet, avec l'onction d'une confiance filiale en la Providence, tous les motifs de consolation les plus propres à faire impression sur un philosophe chrétien. Il étoit versé dans toutes les sciences. On cite une lettre de Théodoric même à Boëce, qui fait foi, tant de la capacité universelle du Savant, que de la haute & stérile estime du Monarque. Il eut la tête tranchée l'an 524. Son beau-pere Symmaque, qui n'étoit pas moins zélé pour la vraie religion, eut le même sort l'année suivante.

Hist. miscel. L. 15. Il étoit juste que le Souverain Pontife eût un attachement particulier pour deux Fideles de ce caractere. Ce fut un crime pour lui, dans l'esprit soupçonneux de Théodoric, dont les ombrages augmen-

terent considérablement, à la nouvelle des honneurs extraordinaires que Jean avoit reçus à Constantinople. Comme il arrivoit à Ravenne pour rendre compte de son ambassade, n'ayant lieu de s'attendre qu'à des actions de graces, il fut arrêté avec les Sénateurs de sa compagnie. Toutefois le Roi d'Italie craignant le ressentiment de l'Empereur, n'osa les faire périr d'une mort violente: mais il les tint dans une rude prison, où le Pape Jean mourut de maladie le 18 Mai 526, après avoir tenu le Saint Siége près de trois ans. Son corps fut transféré & enterré à S. Pierre de Rome; & l'Eglise honore sa mémoire, comme d'un saint martyr. Sa place fut remplie, le 24 Juillet suivant, par Félix III, qui l'occupa plus de quatre ans.

Théodoric survécut peu à tant d'illustres victimes. Un jour qu'on servoit un grand poisson sur sa table, il s'imagina voir dans le plat la tête du Sénateur Symmaque, qui le regardoit d'un œil menaçant. Il lui prit un grand frisson, ou plutôt un accès mortel de frénésie. On le mit au lit, & il expira peu de jours après, en pleurant son crime, sans pouvoir calmer des remords bien sembla- Procop. 1. Goth. c. 1.

bles au desespoir. Il fit cependant reconnoître Roi d'Italie, son petit-fils Athalaric, âgé de huit ans, sous la tutele de sa mere Amalasonte; & Amalaric, fils d'une autre de ses filles, fut déclaré Roi des Visigoths en Espagne, & dans la partie méridionale des Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône. Théodoric avoit régné 37 ans, à compter depuis son entrée en Italie sous l'aveu de l'Empereur Zénon, & 33 depuis la défaite du Roi Odoacre; étant mort l'an 526, le 30 Août, jour qu'il avoit destiné à chasser des Eglises tous les prêtres catholiques. Telle fut la triste fin de ce Prince, assez grand par la force & la droiture de son ame, pour résister à la contagion de la barbarie & de tant d'années de prospérité; mais trop foible, sans le secours de la foi, pour ne pas ternir enfin la splendeur même de ses bonnes qualités naturelles.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE DIX-NEUVIEME.

Depuis le commencement de l'Empire de Justinien en 527, jusqu'à la conclusion du cinquieme Concile en 553.

Les Conquérans Barbares ayant forcé de tout coté les barrieres élevées contre eux par les anciens Romains ; & ayant déjà envahi les plus beaux apanages de l'Eglise ainsi que de l'Empire, bientôt ils eussent tout englouti, tout ruiné, ou tout confondu, par l'influence trop soudaine de leurs mœurs sauvages, si celui qui n'opere ses miracles de protection qu'avec poids & mesure, & souvent en les voilant sous des moyens naturels, n'eût opposé à ce débordement général un Empereur tel que Jus-

tinien. Rome à qui ce nouveau Maître rendoit une partie de son ancienne splendeur, n'en avoit point vu de si grand, ou de si heureux, depuis Théodose; & le Peuple Romain, sous son regne, put encore rappeler quelque souvenir du Peuple Roi qui avoit commandé à l'univers. Plus grand même à quelques égards qu'aucun de ses prédécesseurs, Justinien survécut à eux tous & à lui-même, par ces loix sages, qui étoient si nécessaires au monde dans le renouvellement des nations & des dominations; & l'on peut dire, que dans ce corps de jurisprudence il regne encore sur la plupart des peuples. Il soutint presque tout l'éclat de sa gloire jusqu'à la vieillesse, & n'en perdit une partie avant ce terme, que pour avoir suivi les impressions de sa femme Théodore, qui porta sur le trône les mœurs basses & les malignes intrigues du lieu honteux d'où il l'avoit tirée. Alors il s'ingéra malheureusement dans les affaires de la religion, & fit clairement connoître que, pour avoir été le vengeur des martyrs de l'Afrique, le soutien des confesseurs de l'Italie

menacés d'une rude persécution, le vainqueur des Goths & des Vandales, le législateur même le plus intelligent dans les droits de la société politique ou civile, il n'en étoit pas plus habile dans la science de la religion; ou du moins qu'il n'avoit point de mission pour tenir des conciles, & faire des décrets en matiere de foi.

Justinien dut son élévation à l'Empereur Justin, son oncle maternel, qui se sentant près de sa fin, le déclara Auguste, & le fit couronner avec sa femme Théodore, le premier jour d'Avril de l'année 527. Le vieil Empereur mourut quatre mois après, à l'âge de 77 ans, dont il en avoit régné neuf. Justinien qui en régna trente-neuf, étoit alors au période de la vie le plus propre à régir l'Empire; âgé de quarante-cinq ans, d'une belle taille, l'air & le visage agréable, le front majestueux, en un mot la physionomie & tout l'extérieur auguste & vraiment Romain. Tel est-il représenté dans une peinture en mosaïque, qu'on voit encore dans l'église de S. Vital de Ravenne, & que l'on croit être de son temps. Il y a la barbe rasée à la

Romaine, peu de cheveux, la tête couverte d'une eſpece de mortier orné de perles; ce qui revient à la thiare des Perſes, dont on reprochoit à Juſtinien d'imiter le luxe dans les vêtemens. Il dormoit & mangeoit peu. Durant le Carême, il ne prenoit de nourriture que de deux jours l'un; encore n'étoit-ce que des herbes détrempées au ſel & au vinaigre, en fort petite quantité, ſans vin & ſans autre boiſſon que de l'eau. Le propre jour de ſon couronnement, il ſe défit de tous ſes biens de patrimoine, les diſtribua aux pauvres, & en autres bonnes œuvres; annonçant en toutes choſes le plus grand zele pour la religion. D'abord il donna par écrit ſa profeſſion de foi, contraire à toutes les héréſies & à toutes les nouveautés dangereuſes, l'envoya dans toutes les provinces, & ſoumit aux peines décernées contre les hérétiques toutes les perſonnes que les prélats trouveroient dans les ſentimens oppoſés à cette confeſſion.

Procop. Anecd. c. 8. 12. 17.

Il défendit aux évêques de quitter leurs Egliſes, pour venir à la Cour, ſous quelque prétexte que ce fût; à

moins qu'ils n'en eussent obtenu de lui une permission expresse. L'absence des évêques, dit-il, est cause que le Lib. 43. C. de episc. service divin se fait sans dignité & sans édification, que les affaires des Eglises sont mal administrées, & leurs revenus employés en vaines dépenses, non seulement par les prélats, mais par les clercs & les domestiques qui les accompagnent.

Par une autre loi, il défendit aux évêques, en exécution des conciles, de disposer, par testament, par donation ou par quelque autre sorte d'aliénation, des biens qu'ils auroient acquis depuis le commencement de leur épiscopat; à moins qu'ils n'en eussent hérité de leurs pere & mere, oncles ou freres. Après cette défense, le Législateur entre dans le détail de plusieurs précautions sages pour la sûreté générale des biens ecclésiastiques, tels que le compte qu'on doit exiger des économes, & l'administration des hôpitaux, qui étoit alors une fonction ecclésiastique. Tous les clercs, ajoute-t-il, chanteront dans chaque église les offices de la nuit, du matin & du soir, c'est-à-dire Matines, Laudes &

Vêpres. Les Petites-Heures ne se disoient pas encore en public. Ils ne doivent pas, poursuit le Prince, se contenter du nom de clercs, en consumant les biens de l'Eglise, sans faire leurs fonctions. Car il est absurde qu'ils établissent des mercenaires pour chanter à leur place, tandis que plusieurs laïcs ont la dévotion d'assister aux saints offices. Nous enjoignons de tenir la main à ce que l'intention des fondateurs soit remplie, & permettons à quiconque de dénoncer les délinquans.

Les soins de la religion n'absorberent pas la capacité du nouvel Empereur, & ne lui firent nullement négliger les affaires de l'Etat. Dès le commencement de son regne, il entreprit de réformer les loix Romaines; & d'abord il fit composer ce qu'on appelle son Code, qui est le recueil des constitutions ou ordonnances choisies des Empereurs précédens depuis Adrien, avec quelques loix qu'il avoit déja faites lui-même. Ensuite il ordonna qu'on mît en corps d'ouvrages les meilleurs morceaux des anciens jurisconsultes, rangés sous certains titres, & leur donna le nom de Pan-

deftes ou de Digeftes. Pour rendre ces livres plus utiles, il y falloit une introduction; & c'eft à quoi fervent les Inftitutes, qui font comme la clef de la jurifprudence Romaine, ou l'explication méthodique de fes principes. Enfin il corrigea fon Code; & abrégeant la premiere édition, il publia a feconde, telle que nous l'avons encore. Ce Prince qui confidéra beaucoup les Savans, quelle que fût fon ignorance & qu'on accufa de ne favoir pas même lire, fut difcerner les plus habiles jurifconfultes de fon temps, & fe fervit principalement de Tribonien qui étoit Quefteur, c'eft-à-dire à peu près ce que nous appellons Chancelier.

On ne fauroit refufer à Tribonien les plus grands éloges, du côté de la fcience : mais il la déshonoroit par une lâche avarice, qui publioit ou fupprimoit les loix, fuivant l'intérêt des particuliers qui lui faifoient des préfens. On remarque encore la corruption de fes principes, aux veftiges de Paganifme qu'il a laiffés dans les écrits des Anciens, dont il a compofé le Digefte. Proc. B. Perf. c. 24. 25.

Après tous ces réglemens de justice, Justinien fit pendant le reste de son regne un grand nombre de constitutions ou d'édits, qu'on recueillit après sa mort, & à quoi l'on donna le nom de Novelles. Il en est un grand nombre pour le bien de l'Eglise & des mœurs. Par la septieme, on défend l'aliénation des biens ecclésiastiques, dans tout le détail convenable pour l'exécution. La sixieme proscrit la simonie, avec une sévérité qui fait comprendre à quel point les abus étoient déjà montés en ce genre. On condamne les coupables à la perte de la dignité qu'ils ont voulu obtenir, & de celle qu'ils possédoient antérieurement, ainsi qu'à la restitution du prix sacrilége, au profit de l'Eglise. Les laïcs sont condamnés à restituer au double, & à l'exil perpétuel. La même loi veut que l'évêque ne soit pas marié, qu'il n'ait point d'enfans, & fait un devoir général de la continence aux prêtres & aux autres clercs. Elle regle aussi le nombre des prêtres & de toutes les personnes du clergé de Constantinople, proportionnément à la nécessité du service & aux revenus de cette

Eglise. Comme il n'y avoit pas de quoi entretenir convenablement ce nombre de clercs, accru sans bornes par trop de facilité de la part des évêques, l'Empereur défend de faire des ordinations nouvelles, avant que cette multitude de ministres ait été réduite au pied de la fondation.

On ne verra pas sans étonnement, jusqu'où ce nombre montoit dès-lors. Il est statué que la grande église de Constantinople en particulier n'aura que soixante prêtres, cent diacres, quarante diaconesses, quatre-vingt-dix soudiacres, cent dix lecteurs, & vingt-cinq chantres; en tout 425 ecclésiastiques, sans compter cent portiers, qui semblent n'être pas regardés comme clercs. Il est vrai que ce clergé desservoit deux autres églises, avec la cathédrale. Nov. 5. 16. c. 1.

Dans la Novelle cinquieme, il est à remarquer qu'on ne devoit point fonder de monastere sans la permission de l'évêque, & que c'étoit à lui de choisir l'abbé. Le noviciat duroit trois ans, pendant lesquels on ne portoit pas l'habit. A la prise d'habit étoit attachée la profession. Si quelque esclave

se réfugioit dans un monastere pour s'y faire moine, il falloit que son maître le revendiquât dans le cours des trois années du noviciat ; sans quoi l'esclave étoit affranchi par la profession.

Justinien fit d'autres réglemens qui comblerent de joie tous les gens de bien & les vrais citoyens. Il chassa de la ville les femmes de mauvaise vie, & donna une maison où l'on reçut toutes celles qui voulurent se convertir. On faisoit avant lui un commerce odieux & infame d'enfans que leurs propres parens mutiloient pour les vendre plus cher : Justinien défendit ces indignités, sous des peines dont la crainte pût étouffer le cri de l'avarice, qui étouffoit celui de la nature. La loi qui s'opposoit à ce que les charges fussent désormais vénales, ne fut pas moins agréable au public, qui craignoit que la vénalité des emplois n'entraînât celle de la justice.

L'esprit actif de cet Empereur n'oublia point la partie de la guerre. Dès le commencement de son regne, il montra une noble vigueur à soutenir la majesté de l'Empire. Il envoya de-

mander aux Perses quelques places en-
levées aux derniers Empereurs, & mit
en même temps une armée puissante
sur la frontiere : il en fallut venir
aux mains ; & Bélisaire qui la com-
mandoit, prit de force ce qu'on avoit
refusé de restituer. Ce Géneral reçut
dans ses expéditions, de grands ser-
vices du Roi des Huns, & de celui
des Hérules ou Elures, ainsi appellés
à cause des marais qu'ils habitoient.
Graïtis, Roi de ces derniers, étant
venu à Constantinople, fut si touché
des spectacles magnifiques de religion
qu'on lui donna, & des discours de
l'Empereur, qu'il se fit Chrétien avec
douze des principaux de sa nation,
ses parens, ou ses ministres. On en-
gagea ensuite, par toutes sortes de
bons traitemens, une partie de son
peuple à l'imiter. Justinien leva lui-
même le Roi converti, des fonts bap-
tismaux.

Evag. IV. c. 20, &c. Theoph. p. 146. & seq.

Il leva de même Gordas, Roi des
Huns, qui se fit aussi baptiser. Mais
il paroît que le Christianisme n'avoit
pas si bien pris parmi les Huns que
parmi les Hérules. Le Roi Gordas
étant à peine arrivé de C. P. dans

son pays, où il signala sa premiere ferveur par la ruine des temples & des idoles, ses sujets l'égorgerent; se concertant pour cela avec son frere Monagere, qu'ils éleverent sur le trône. Justinien fit aussi embrasser le Christianisme aux Indiens nommés Auxumites, aux Zanes qui occupoient une partie de l'Arménie, & aux Abasges qui habitoient les environs du Caucase. Il adoucit les mœurs féroces des Zanes, après les avoir vaincus par ses généraux; & il fit cesser parmi les Abasges la coutume barbare d'enlever aux parens leurs plus beaux enfans, pour les faire eunuques, & les vendre aux Romains. En Ethiopie, sur la frontiere d'Egypte, les Blémyens & les Nobates, tributaires des Romains, usoient encore des pratiques les plus révoltantes de l'idolâtrie. Les Blémyens en particulier sacrifioient souvent des hommes au soleil. L'Empereur donna ordre à Narsès qui commandoit dans ces quartiers, d'arrêter les sacrificateurs, d'abattre les temples, & d'envoyer les idoles à Constantinople.

Ce fut le même zele dans le sein de l'Empire, tant contre l'idolâtrie que

contre l'hérésie ; & s'il y a quelque reproche à faire ici à Justinien, c'est d'avoir poussé les choses jusqu'à l'excès. Il fit une multitude de parjures & d'hypocrites, réduisit quelques obstinés à se tuer de désespoir, occasionna même de dangereuses séditions. Il étoit si sévere contre les violateurs des loix publiées en faveur de la religion, que deux évêques ayant été convaincus d'impudicité peu après la publication d'un édit contre ce vice, il les fit déposer, mutiler ensuite, puis promener par toute la ville, précédés d'un crieur qui disoit : Apprenez, pasteurs des peuples, à ne point profaner la sainteté de votre caractere. Id. p. 252. Nov. LXXI. 24.

Il avoit compris les Samaritains parmi les hérétiques, & les voulut traiter avec la même rigueur. Mais ils s'attrouperent, prirent les armes, commirent les impiétés & les cruautés les plus inouies, jusqu'à couper par morceaux des prêtres tout vifs, & faire frire leurs membres palpitans avec les reliques des martyrs. Le chef des révoltés se nommoit Julien, & avoit pour lieutenant, un autre furieux nommé Silvain, qui ne signala pas

moins sa rage contre les Fideles. Saint Sabas lui avoit prédit, dix ans auparavant, qu'il périroit par le feu. Pendant la plus grande fermentation des esprits, Julien vint à Scytopolis, pour y tramer quelque trahison, fut reconnu, arrêté, & sur le champ brûlé au milieu de la ville.

Vit. S. Sab. c. 61.

Mais son fils Arsene, hardi & rusé menteur, eut le front d'aller à Constantinople, trouva moyen de se pousser bien avant dans les bonnes graces, tant de l'Empereur que de l'Impératrice, & tourna tellement l'histoire de la mort de son pere, qu'il leur inspira la plus vive indignation contre les Chrétiens de Palestine. Cependant depuis les derniers ravages, cette province désolée avoit plus besoin que jamais de la faveur & des graces du Souverain. Il étoit impossible de payer les impositions ordinaires; & Pierre, Patriarche de Jérusalem, de concert avec les évêques de sa dépendance, tentoit toutes les voies d'en obtenir la remise. Dans la conjoncture délicate des calomnies d'Arsene & des préventions de la Cour, on n'imagina rien de plus efficace que d'engager le

S.

S. vieillard Sabas qui vivoit encore, à faire de nouveau le voyage de Constantinople, & à se rendre le médiateur d'un peuple fidele, dont le zele peut-être un peu trop ardent, faisoit tout le crime.

Il ne se fit pas presser, & partit sans délai, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingt-treize ans. L'Empereur en fut instruit & touché. Il envoya ses galeres au devant de lui, avec le Patriarche & deux autres évêques, se prosterna à ses pieds si-tôt qu'il le vit, reçut sa bénédiction avec les témoignages de la vénération la plus profonde, puis lui baisa la tête, sur laquelle il disoit avoir apperçu une couronne de lumiere. On accorda au Saint beaucoup plus qu'il ne demandoit. L'Empereur informé de la vérité par un organe si sûr, tourna toute sa colere contre les Samaritains, principalement contre le fourbe Arsene, pour qui le charitable Sabas eut encore la générosité d'intercéder. Mais il eut aussi la consolation de le convertir, avec toute sa faction. Justinien vouloit faire de grandes largesses aux solitaires, en considération de leur Saint Abbé, & Ibid. c. 71.

leur assigner des revenus fixes & certains : mais Sabas s'opposa constamment à la libéralité du Prince, en le suppliant de ne pas les priver par-là des ressources beaucoup plus assurées qu'ils avoient dans le Seigneur, qui étoit, lui dit-il, leur riche partage, & qui avoit fait pleuvoir le pain du Ciel dans les déserts. Ce que nous vous demandons, poursuivit-il d'un ton de prophete, c'est quelque secours pour les Fideles qui ont été pillés, c'est le rétablissement des églises brûlées par les Infideles, avec la fondation d'un hôpital pour la Sainte Cité. A ces conditions, & si vous continuez à extirper les hérésies, sachez que le Tout-puissant ajoutera à vos Etats l'Afrique, la Grande Rome, & le reste de l'Empire d'Honorius, perdu par vos prédécesseurs. Justinien accorda tout. On commença par bâtir à Jérusalem un hôpital de deux cents lits, avec un revenu de quatre mille sous d'or, c'est-à-dire d'environ vingt mille livres de notre monnoie; le sou d'or valant à peu près cent de nos sous. Le S. Abbé, après une négociation si heureuse, ne tarda point à par-

tir pour la Palestine, où il fut reçu en triomphe. Peu après il tomba malade, & mourut âgé de 94 ans. Son collegue & son ami, l'Abbé S. Théodose étoit mort quatre ans auparavant.

Dans le temps que ces deux lumieres du désert s'éteignoient en Orient, l'astre le plus brillant de la vie cénobitique se levoit au contraire pour l'Occident. Benoît issu d'une famille distinguée, aux environs de Norsie en Italie, & de là envoyé à Rome pour les études, y fut si effrayé de la corruption des jeunes gens de son âge, qu'il abandonna secrétement la ville, & se retira dans une caverne sauvage, à quarante milles de distance. Il y demeura trois ans, sans que personne en sût rien, excepté un seul moine du voisinage, nommé Romain, qui l'ayant trouvé dans sa grotte, le confirma dans son dessein, le revêtit de l'habit monastique, & lui fournit du pain pour sa nourriture. Après cet espace de temps, il fut découvert par des bergers, qui le voyant vêtu de peaux, & caché dans les broussailles, s'en éloignerent avec effroi, comme d'un monstre sauvage. Mais quand ils

eurent reconnu la maniere de vivre de ce digne ſerviteur de Dieu, leur crainte ſe changea en admiration, & en une confiance religieuſe. Ils l'écouterent, comme un Ange deſcendu du Ciel, quitterent, à ſes exhortations, leurs premieres mœurs, & l'imiterent ſuivant leur portée. Le Saint Habitant de la caverne devint célebre dans tout le voiſinage, tout le monde accouroit vers lui, un champ vaſte & fertile s'ouvrit au zele apoſtolique qu'il reſpiroit.

De peur néanmoins que l'orgueil ne corrompît ſes vertus, Dieu permit qu'il fût humilié par la tentation. Un jour qu'il étoit ſeul, le ſouvenir d'une perſonne du ſexe qu'il avoit vue autrefois, fit une telle impreſſion ſur ſon ame, qu'il lui vint en penſée de quitter ſa ſolitude & tous ſes pieux deſſeins. Mais bientôt irrité contre lui-même, du péché qui régnoit malgré lui dans ſes membres, & voyant près de là des touffes épaiſſes de ronces & d'orties, il ſe dépouilla de tous ſes vêtemens, & ſe roula dans les épines, juſqu'à ce que ſon corps fût tout en ſang. Ce courage héroïque le délivra

pour toujours du Démon de la chair.

Non loin de sa retraite, & près de Tivoli, étoit un monastere, dont les moines qui venoient de perdre leur abbé, le prierent instamment de le remplacer, & de les conduire dans les sentiers étroits de la perfection. Il résista long-temps, en leur disant qu'ils ne s'accommoderoient pas de ses manieres. La prédiction ne fut que trop vraie. Par une noirceur propre à de méchans moines, honteux de se révolter hautement contre un Saint, & trop lâches pour quitter leurs mauvaises habitudes, ils résolurent de le faire périr secrétement, en lui donnant du vin empoisonné. Mais au moment de la table, tandis qu'il en faisoit la bénédiction selon sa coutume, le verre se cassa avec bruit, comme s'il eût été frappé d'un coup de pierre. Le Saint connut en meme temps par révélation, de quel péril il étoit préservé; & se levant avec un air & un visage tranquilles; Dieu vous le pardonne, mes freres, leur dit il: mais votre haine est aussi gratuite que cruelle. N'est-ce pas vous qui m'avez obligé d'être votre supérieur? Ne

Act. SS. Bened. c. 3.

vous avois-je pas annoncé que vous ne vous accommoderiez point de moi ? Cherchez enfin un maître qui vous convienne. Aussi-tôt il les quitta, pour retourner à sa premiere solitude. Il y devint plus célebre de jour en jour, par ses miracles & par l'éclat de ses vertus. Les jeunes gens vinrent le trouver en foule, & les maisons de Rome les plus illustres lui donnerent leurs enfans à élever. De ce nombre furent Maur fils d'Equice, & Placide fils du Patrice Tertulle, l'un & l'autre des plus renommés dans la suite entre ses disciples. Enfin les prosélytes arriverent en si grand nombre, qu'il bâtit douze monasteres, dont l'on montre encore les emplacemens. Il mit dans chacun douze religieux, avec un supérieur particulier.

Mais son plus fameux établissement, le chef-d'œuvre de la vie réguliere, & l'heureux berceau de l'Ordre de S. Benoît, fut le monastere du Mont-Cassin, au royaume de Naples. Quand le S. Abbé s'y rendit pour la premiere fois, il restoit sur cette montagne un ancien temple d'Apollon que les paysans du voisinage adoroient encore;

& tout à l'entour, des bois consacrés, où ils faisoient leurs cérémonies superstitieuses. Benoît y étant arrivé, brisa l'idole & l'autel, coupa le bois, eut assez d'empire sur l'esprit des idolâtres, pour leur faire embrasser la foi, & bâtit, dans le temple même qu'il conserva, un oratoire de Saint Martin, un autre de S. Jean, & tout près de là son monastere.

Alors il jugea nécessaire de mettre par écrit ce qu'il s'étoit jusque-là contenté d'enseigner de vive voix; la bouche du supérieur ne suffisant plus à un si grand nombre de disciples, qui devoient se multiplier encore infiniment davantage par la suite des temps. Toute austere que nous paroît aujourd'hui la regle de S. Benoît, il ne s'y proposoit néanmoins que de réduire la perfection évangélique à des préceptes pratiques, qui fussent à la portée d'un plus grand nombre de personnes; & il avoit spécialement en vue celles qui ne se sentoient pas la force de soutenir le genre de vie des premiers solitaires. La fin de cette regle, comme de toute la vie monastique, c'est de partager le temps entre

le travail & la priere. Pendant l'hiver, on se levoit à deux heures pour l'office de la nuit, qui est nommé Vigile, & composé comme aujourd'hui, quoique dans un ordre moins invariable & tant soit peu différent, d'un hymne, de pseaumes, de leçons & de répons. Au point du jour, on devoit commencer Laudes, que le Saint appelle Matines; & dans l'intervalle de ces deux offices, on s'occupoit de la méditation & de la lecture. L'office étant plus long les jours de fête & de dimanche, on s'y levoit plus matin, ainsi que pendant l'été; l'office du matin, ou Laudes devant toujours se commencer à la pointe du jour, & l'office de la nuit devant le précéder, de tout le temps requis pour les méditations ordinaires, & pour les lectures. La distribution des pseaumes pour chaque heure, est marquée telle qu'on l'observe encore parmi les disciples du Saint. Il paroît cependant qu'elle n'étoit pas aussi fixe, ou d'une obligation aussi stricte que dans les offices d'aujourd'hui; puisque le pieux Instituteur dit positivement, que si quelqu'un n'est pas content de la distribu-

tion des pseaumes, il peut les ranger autrement ; pourvu qu'en chaque semaine on dise tout le pseautier, que nos Peres, ajoute-t-il, avoient la ferveur de réciter tout entier chaque jour.

Après l'office du matin, c'est-à-dire à six heures en été, & plus tard suivant le degré de jour ou les saisons, on alloit au travail qui duroit jusqu'à dix heures ; puis on donnoit encore deux heures à la lecture. Après midi, il y avoit à peu près autant de travail que dans la matinée ; en tout, sept heures au moins par jour. Il paroît cependant, que dès-lors tous les moines n'étoient pas généralement & nécessairement occupés de travaux rudes & grossiers, tels que la culture de leurs terres & la récolte de leurs moissons ; mais seulement quand la nécessité du lieu, ou la pauvreté les y obligeoit. On a pu, suivant les circonstances, substituer les travaux de l'étude à ceux des mains. Il a même convenu de le faire, quand la coutume s'est introduite de conférer les saints ordres au plus grand nombre des religieux. Ils étoient presque tous simples laïcs, au temps de Saint

Benoît ; & l'on ne croit pas que lui-même ait reçu aucun ordre ecclésiastique.

L'habit des moines étoit le vêtement ordinaire des pauvres, ou des gens de la campagne, c'est-à-dire la tunique, la cuculle dont l'étoffe varioit suivant les saisons ; & pour le travail, le scapulaire plus large & plus court qu'à présent. Quant à la qualité des étoffes, on choisissoit les plus communes du pays : le S. Abbé n'en marque pas la couleur. Les lits consistoient en une nate, ou une paillasse piquée, un drap de serge, une couverture, un chevet ; & l'on couchoit tout vêtu, afin d'être toujours prêt pour l'office.

Quant à la nourriture, on accorde pour chaque repas, deux portions cuites, non compris une troisieme portion des fruits ou des légumes qui croissoient dans les terres du monastere ; & par jour, une livre de pain, c'est-à-dire deux onces qui faisoient la livre Romaine. Pour la boisson, on accorde un demi-septier de vin, comme par indulgence ; parce qu'il étoit devenu difficile, dit le S. Abbé, de faire goûter aux moines plus d'abstinence en cette matiere. Les heures

des repas varioient, suivant les saisons. Tout l'été, c'est-à-dire depuis Pâque jusqu'à la mi-septembre, on dînoit à Sexte ou Midi, & l'on soupoit au déclin du jour; si ce n'étoit les mercredis & vendredis qu'on jeûnoit, hors le seul temps paschal, jusqu'à l'heure de None, ou pour mieux dire, jusqu'à une heure & demie marquée par la regle pour la récitation de l'office de None. On dînoit à cette même heure, durant tout l'automne & l'hiver. Pendant le Carême, on mangeoit seulement au soir. Pour le souper, en quelque saison que ce fût, il devoit se faire de jour. Les moines faisoient la cuisine tour à tour; ce qui ne l'annonce pas fort avantageusement. On avoit beaucoup plus de soin des malades, à qui l'on accordoit toutes les viandes qui pouvoient leur être bonnes; au lieu que la chair des quadrupedes étoit interdite aux religieux qui se portoient bien.

La regle attribue une grande autorité à l'abbé. Dans les affaires, il doit consulter les anciens, & même assembler toute la communauté ou le chapitre, pour les choses d'importance:

mais après avoir pris l'avis de chacun, la décision dépend de lui seul; & tous doivent s'y soumettre. Personne, sans sa permission, ne doit recevoir ni présens ni lettres, ni sortir de l'enclos du monastere. Tels sont les points capitaux & les plus dignes de remarque dans la regle de S. Benoît, trouvée si sage, qu'elle est devenue avec le temps la regle presque universelle de tous les moines d'Occident. On rapporte la fondation du Mont-Cassin au pontificat de Félix III.

De son temps, & sous le regne d'Athalaric Roi des Goths en Italie, qui ne traita pas les Catholiques avec moins d'équité que ne l'avoit fait Théodoric son aïeul dans son plus beau temps, on publia une loi digne d'attention, par la connoissance qu'elle nous donne du point où en étoit alors l'autorité temporelle des Papes à Rome. Athalaric, ou plutôt Amalozonte, mere du jeune Roi & Régente du Royaume, en confirmation de l'ancienne coutume, ordonna que, si quelqu'un vouloit actionner un clerc de l'Eglise Romaine, il s'adresseroit premiérement au Pape, & ne pourroit recourir au juge sécu-

lier, qu'après avoir prouvé le déni de justice, de la part de l'Eglise. Ainsi l'autorité ou jurisdiction temporelle des Souverains Pontifes ne s'étendoit encore que sur les clercs en défendant, avec appel au juge séculier.

Il n'en étoit pas de même du pouvoir & du régime purement spirituel, qui s'étendoit dans toutes les parties du monde chrétien. L'an 529, il se tint à Orange dans les Gaules, un concile dont la confession de foi fut aussi-tôt portée à Rome, pour être confirmée. Il y avoit encore dans les provinces méridionales de la Gaule quelque reste du Sémi-Pélagianisme, qui avoit pris naissance dans les monasteres les plus renommés pour leur ferveur, & qui en étoit d'autant plus difficile à extirper. Nous avons appris, disent les Peres au nombre de treize, y compris S. Césaire leur chef; nous avons appris que quelques personnes par simplicité conservent des sentimens peu conformes à la foi catholique. C'est pourquoi nous jugeons à propos de faire recevoir certains chefs précis de doctrine, qui en assurent l'intégrité.

Tom. 1[illegible] Conc. pag. 1666.

Les articles qui suivent ce préambule, sont au nombre de vingt-cinq,

dont les huit premiers, en forme de canons, portent en substance : Que le péché d'Adam, passé du pere aux descendans, nuit aux ames aussi bien qu'aux corps ; que la priere ne précede pas la grace, mais que la grace nous prévient pour nous faire prier ; que, ni la rémission des péchés, ni le commencement de la foi ne viennent pas de nous, mais de la grace ; en un mot, que par les forces de la nature nous ne pouvons rien faire ni penser qui tende au salut. Nous devons donc enseigner & croire, conclut le Saint Concile, que par le péché du premier homme, le libre arbitre est tellement affoibli, que personne, avant le Sauveur, n'a pu autrement que par la grace du Sauveur, aimer Dieu comme il faut, croire en lui, ou faire le bien pour lui ; ainsi qu'après l'avénement du Sauveur, le desir même du baptême vient purement de la grace, & jamais de la nature. Nous n'en croyons pas moins, ajoute le Concile, que tous les baptisés devant accomplir ce qui tend au salut de leur ame, ils le peuvent par le secours & la coopération de J. C., s'ils veulent travailler fidelement. Mais que quelques-uns soient prédestinés au mal, loin de le croire,

nous détestons quiconque le croiroit, & nous lui disons anathême. Il y eut vers le même temps, sur le même objet de la grace, un concile à Valence, où l'on confirma pareillement la doctrine Catholique.

Celui de Vaison, du 5 Novembre 529, ne fut qu'une entrevue de charité. On y fit cependant quelques canons dignes de remarque. Pour l'utilité du peuple, on commit aux prêtres le soin de prêcher dans les paroisses de la campagne, ainsi que dans les villes. Si quelque infirmité empêche le prêtre de prêcher, le diacre lira une homélie des Peres. A l'exemple du S. Siége & de l'Orient comme de l'Italie, on dira le *Kyrie eleison* dans nos Eglises; & à toutes les messes, même du Carême & des Morts, on dira trois fois *Sanctus* comme aux messes publiques. On récitera aussi dans nos Eglises le nom du Pape; & au *Gloria Patri*, on ajoutera *Sicut erat in principio*, comme il se pratique en Afrique & en Italie, à cause des Ariens. Dans le Concile de Carpentras tenu deux ans plutôt, il avoit été ordonné que les dons faits aux Eglises de la campagne, seroient tout entiers pour leurs clercs, ou pour

leurs réparations, si l'Eglise Cathédrale étoit assez riche ; que si l'évêque n'a point assez de revenu pour la dépense qu'il est obligé de faire, après avoir laissé aux paroisses ce qui suffit, tant pour leur clergé que pour leurs réparations, il prendra le surplus.

L'Eglise d'Espagne, sous la domination des Visigoths Ariens, se montroit d'autant plus attentive à la conservation, soit du dogme, soit de la discipline, que le mêlange des nations corrompues fournissoit une matiere plus abondante à la vigilance. Non content d'infliger de nouvelles peines aux empoisonneurs & aux incestueux, le Concile de Lérida pourvut à ce que les clercs, témoins assidus de la férocité des Barbares, ne se départissent pas pour cela des anciennes maximes de la douceur ecclésiastique. Il leur défendit, sous peine d'être exclus à jamais des ordres supérieurs, de répandre le sang humain pour quelque raison qu'on pût alléguer, même pour défendre une ville assiégée.

Le deuxieme Concile de Tolede, tenu en 521, confirma les canons anciens, touchant la continence des clercs & la défense des mariages entre parens

en tout degré connu de parenté. Les interstices des ordinations sont marqués dans ce Concile d'une maniere nette & instructive. Les enfans destinés à la cléricature, porte le premier canon, seront d'abord tonsurés & mis au rang des Lecteurs; quand ils auront dix-huit ans accomplis, on les avertira de la liberté où ils sont encore de se marier; que s'ils promettent librement de garder la continence, on les ordonnera Soudiacres à vingt ans. A vingt-cinq accomplis, si leur conduite a été édifiante, on leur conférera l'ordre du Diaconat; si ayant été mariés ils promettent en âge mûr, du consentement de leurs femmes, de garder la continence, ils pourront aspirer aux ordres sacrés. A la fin de ce Concile, Tolede est qualifié de Métropole; & c'est la premiere fois qu'on lui donne ce titre.

C'étoit Boniface IV qui remplissoit alors la chaire de S. Pierre, pour laquelle il avoit été ordonné, le 15 Octobre 530, un mois ou deux après la mort de Félix III. Boniface étoit Romain de naissance, mais Goth de nation. Son élection ne fut pas du goût de tout le monde. On élut en même temps un certain Dioscore, qui étant mort un

mois après, entraîna avec lui l'extinction du schisme. Boniface le fit condamner & anathématiser après sa mort: ce qu'on prit pour un ressentiment qui tenoit plus de la dureté de son origine barbare, que de la douceur convenable au Vicaire du Sauveur des hommes. Il ne déplut pas moins, en marquant le Diacre Vigile pour son successeur, & en forçant les évêques de s'engager par écrit & par serment à l'exécution du décret qu'il en fit faire dans un concile, & qui fut néanmoins annullé bientôt après comme contraire à l'esprit des canons & à la dignité du Siége Apostolique. Boniface même reconnut sa faute, & brûla publiquement l'écrit par lequel il avoit prétendu lier les évêques. Le Seigneur laissa peu de temps en place ce Pontife entreprenant. Il mourut au mois d'Octobre ou de Novembre de l'an 532, & il eut pour successeur Jean surnommé Mercure, Romain d'origine ainsi que de naissance, & prêtre du titre de S. Clément.

T. IV. Conc. p. 1691. Sur la fin de Boniface, il y eut une affaire très-intéressante portée à son tribunal. Etienne, Métropolitain de Larisse en Thessalie, accusé pardevant

le Patriarche de Constantinople, déclara qu'il ne relevoit point de ce siége, mais du Pape, comme tous les évêques de l'Illyrie. On ne laissa pas de le mener de force à Constantinople, où le Patriarche Epiphane porta une sentence contre lui, en prenant toutes les mesures possibles, de peur qu'il ne s'échappât & ne se rendît à Rome. Mais si l'Archevêque ne put y aller, il trouva moyen d'y faire passer sa plainte par Théodose, Evêque d'Echine & l'un de ses suffragans. Celui-ci en son nom & au nom de plusieurs autres évêques de la province de Thessalie, présenta requête contre la sentence prononcée à C. P., au préjudice de la jurisdiction du S. Siége. Il est incontestable, dit-il, que bien que le Siége Apostolique s'attribue à bon droit la primauté sur toutes les Eglises du monde, il a un droit tout particulier sur celle de l'Illyrie. Le Pape assembla un concile, dont le jugement ne nous est point parvenu dans sa teneur expresse, mais qu'on sait avoir maintenu les droits du patriarchat d'Occident.

L'an 533, il se tint à Orléans un concile plus connu, & que l'on compte

pour le second de cette ville. Il fut nombreux & composé des évêques, sujets des trois Rois, Théodoric, Childebert & Clotaire. Ces Princes Chrétiens & barbares qui firent long-temps un bizarre alliage des œuvres du zele & des excès de la cruauté, après s'être souillés du sang de leurs propres neveux, des enfans de Clodomir dont ils vouloient envahir les Etats, ils rassemblerent leurs évêques respectifs à Orléans, comme la ville la plus à portée des différens Dioceses, pour travailler au rétablissement de la discipline. La simonie étoit un des plus grands maux qui affligeât l'Eglise, & de jour en jour elle prenoit de nouveaux accroissemens. Le Concile ordonna de rejeter comme un réprouvé quiconque tenteroit d'obtenir l'épiscopat à prix d'argent. Il défendit à tout prêtre de demeurer avec des laïcs, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce; tant la corruption du siecle paroissoit contagieuse pour les ecclésiastiques qui devoient demeurer seuls, ou avec des gens de leur état, dans une espece de communauté. On renouvella la défense qui avoit déjà été faite, d'ordonner

des diaconnesses, à cause de la fragilité du sexe ; & l'on excommunia les abbés qui méprisoient les ordres des évêques.

Il y eut vingt-six évêques à ce Concile, sans compter les députés de cinq absens. On croit qu'Honorat, Archevêque de Bourges, y présida. On y vit cinq autres métropolitains, savoir, Flavius de Rouen, successeur de S. Gildar ou Godard, Léon de Sens, Injuriosus de Tours, Julien de Vienne, successeur de S. Avit, & Aspais d'Eause. Les Peres du Concile prirent leur place à l'ordinaire, suivant la dignité de leur siége, sans égard au rang de l'ordination ; quoi qu'en disent des Auteurs, d'ailleurs très-exacts, qui peuvent avoir été trompés par l'ordre arbitraire des souscriptions. En effet, Chronope de Périgueux, dont la souscription suit celles d'Aspais d'Eause, de Léonce d'Orléans & d'Eleuthere d'Auxerre, étoit plus ancien dans l'épiscopat que ces trois évêques, puisqu'il avoit assisté au premier Concile d'Orléans, avec leurs prédécesseurs.

Flavius de Rouen est honoré dans son Eglise, sous le nom de S. Flien,

& l'on garde son corps à S. Martin de Pontoise. De son temps, le Roi Clotaire fonda à Rouen le monastere de S. Pierre & S. Paul, qui a pris dans la suite le nom de S. Ouen. Léon de Sens & Julien de Vienne sont aussi honorés comme saints. Quoiqu'Injuriosus n'ait pas reçu publiquement le même titre, il marqua pour tout ce qu'il jugeoit importer à la religion un zele qu'on ne trouve guere que dans les saints. Le Roi Clotaire avoit ordonné que toutes les Eglises de son royaume lui payassent un tiers de leurs revenus. Plusieurs prélats, par un esprit de pusillanimité, ou par des vues encore plus blâmables d'intérêt & d'ambition, ne se mirent pas seulement en devoir de faire des remontrances : mais le digne successeur de S. Martin alla trouver le Monarque, & lui fit si bien concevoir le danger de s'approprier les dons offerts à ce grand Saint, que le Roi se condamna lui-même, demanda pardon, & pria l'Evêque d'intercéder pour lui auprès de son saint prédécesseur. Entre les autres évêques de ce Concile, les plus renommés pour leurs éminentes vertus sont S. Lo de Cou-

Greg. Tur. IV. Hist. c. 2.

tance, S. Eleutherre d'Auxerre, S. Innocent du Mans, S. Agrippin d'Autun & S. Gal d'Auvergne, tous honorés d'un culte public par l'Eglise.

S. Remi étoit mort dès le commencement de cette année 533. Il nous reste de lui un testament, dont la plus rigoureuse critique ne sauroit nier l'authenticité. Il institue ses héritiers, avec l'Eglise de Rheims, Loup Evêque de Soissons & le Prêtre Agricole ses neveux. Nous voyons par ses différentes donations, qu'il étoit fort riche en terres patrimoniales & en esclaves. Entre les dons faits à son Eglise, le plus digne d'attention est un vase magnifique qu'il avoit reçu du Roi Clovis, & dont il voulut qu'on fît un ciboire & un calice. Sur le calice qui devoit servir à la communion du peuple, il ordonna de graver trois vers latins qu'il avoit déjà fait mettre sur un vase de l'Eglise de Laon, & qui témoignent de la maniere la plus claire & la plus formelle, que le calice consacré contient le même sang qui a coulé des plaies du Rédempteur. Hincmare, Evêque du même siége long-temps après lui, rapporte que ce calice s'étoit

Tom. 1. Bibl. nov. Lab. p. 806.

conservé jusqu'à son temps, & qu'on le fondit pour tirer les captifs de la servitude des Normands. S. Remi legue au Prêtre Agricole une vigne, à la charge de faire pour lui une offrande à l'autel les fêtes & les dimanches, & de donner tous les ans un repas aux prêtres & aux diacres de l'Eglise de Rheims. Le zele de la paix & de la concorde donna l'origine à ces festins de charité, qui devinrent peut-être trop communs dans les siecles suivans.

Une multitude de saints & de saintes, fideles aux leçons & aux exemples d'un si digne Pasteur, édifierent le pays de Rheims sous son épiscopat. Mais rien ne parut plus admirable qu'une famille de sept Vierges Chrétiennes qui habitoient le voisinage. Elles avoient toutes reçu le voile de S. Albin de Châlons, & répondirent si parfaitement à ses espérances, que toutes mériterent d'être honorées comme saintes. Ménehou la plus jeune est la plus connue : c'est d'elle que la ville nommée auparavant Auxuene, a pris le nom de Sainte-Ménehou. Vers le même temps, & dans la même province, on vit arriver une famille encore plus nombreuse de saints

étrangers

étrangers. Le plus renommé de la troupe qui consistoit en sept freres & trois sœurs, fut S. Gibrien qui la conduisoit. Ils avoient tous pris naissance en Irlande : mais la réputation des Eglises de la Gaule les y attira, & ils s'y consacrerent aux exercices de la piété dans différens monasteres. Le nombre de ces pieux asyles s'y multiplioit de toute part.

Dans la seule province de Neustrie, nommée depuis Normandie, nous trouvons dès-lors trois célebres instituteurs de la vie cénobitique dans les S. S., Marcou, Evroul & Vigor. S. Marcou, originaire de Bayeux, fut ordonné prêtre par S. Possesseur de Coutance, & chargé d'annoncer la parole de Dieu. Il le fit avec tout le succès d'un Apôtre qui confirme ce qu'il prêche par d'éclatans prodiges. Plusieurs prélats secondant ses inclinations, se servirent de lui pour établir en diverses parties des Gaules, différens monasteres, dont celui de Nanteuil dans le Cotentin fut le premier. Son zele le porta jusques dans la Grande-Bretagne, où il communiqua le même esprit de retraite & de détachement. Il vint terminer sa

[redacted]

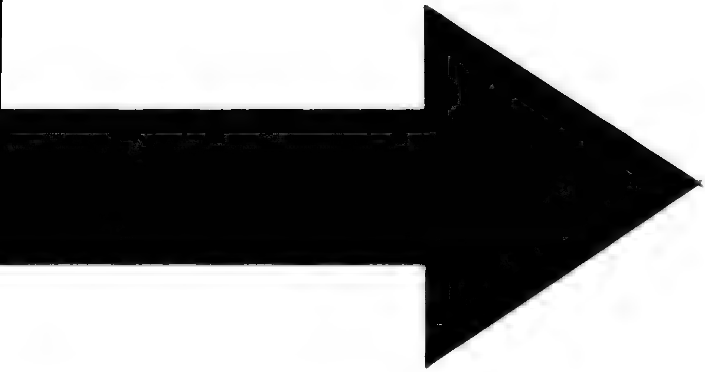

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

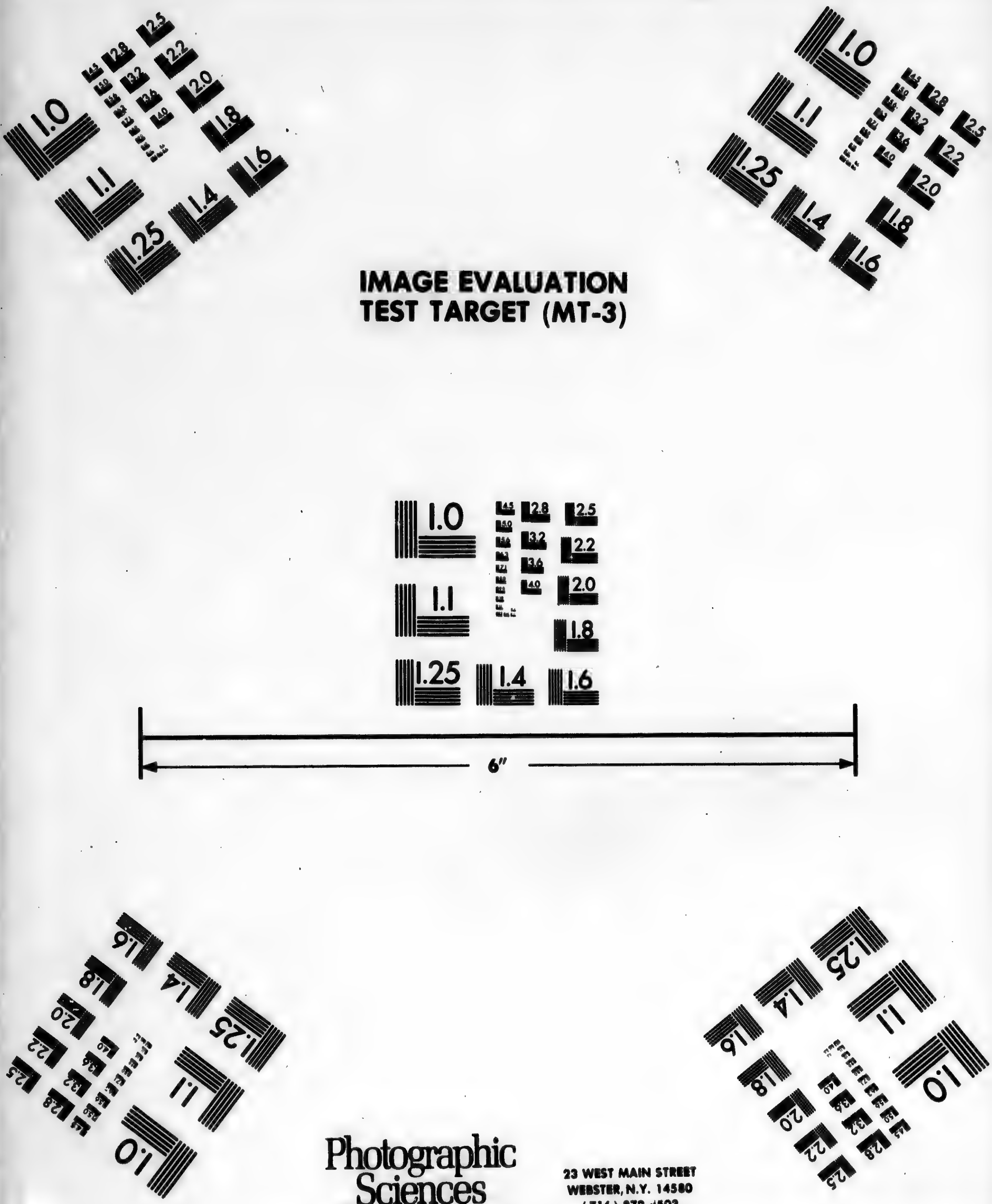

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

carriere à Nanteuil, monastere ruiné depuis par les incursions des Normands, & dont le corps du Saint fut transféré au diocese de Laon, dans un lieu qui se nommoit alors Corbigni, & qui a pris insensiblement le nom de S. Marcou. Le Roi Charles le Simple y fit bâtir un monastere, dont l'église est devenue fameuse par les fréquens miracles qui s'y firent, particuliérement pour la guérison des écrouelles.

C'est une ancienne coutume de nos Rois de visiter les reliques de S. Marcou, immédiatement après leur sacre: mais on en ignore l'origine, ainsi que le temps où ils peuvent avoir reçu du Ciel le don de guérison, si convenable à la bienfaisance paternelle qui fit toujours leur caractere. Il est certain, par le témoignage de Guibert, Abbé de Nogent, qui vivoit sur la fin de l'onzieme siecle, que la confiance des peuples attribuoit dès-lors ce privilége aux Monarques François, & que les gens éclairés en regardoient les heureux effets, comme un miracle véritable. Les malades tourmentés d'humeurs froides, dit cet Abbé, accouroient par troupes au Roi Louis le Gros,

Guib. de pign. SS. C. 1.

qui leur tendoit la main avec bonté, & les guérissoit en faisant sur eux le signe de la croix. On regardoit ce pouvoir merveilleux, comme attaché à la piété héréditaire de nos Rois; en sorte que la Nation se glorifioit de ce que les Princes voisins n'osoient rien tenter de semblable. Ce n'est que depuis que les Rois d'Angleterre se sont portés pour Rois de France, qu'ils ont prétendu au don de guérir la même maladie.

S. Evroul, homme de qualité de la Cour de Childebert, après avoir renoncé à toutes les grandeurs terrestres, & engagé sa femme à se faire religieuse, se retira au diocese de Lisieux, dans la forêt d'Ouche qui n'étoit qu'un repaire de voleurs & d'assassins. il convertit une partie de ces brigands, & se fit un si grand nombre de disciples, qu'il y eut jusqu'à quinze cents cellules autour de la sienne. Bientôt la libéralité des Fideles secondant ses pieux desseins, il bâtit quatorze monasteres, tant d'hommes que de filles. Celui d'Ouche qui porte aujourd'hui le nom de S. Evroul, étoit le principal, & comme le chef-lieu de

tous les autres. Il est un autre saint abbé du même nom, révéré comme un des patrons de la ville de Beauvais.

S. Vigor, quoiqu'évêque, n'honora pas moins la vie monastique. Il établit des monasteres pendant son épiscopat, comme il avoit fait auparavant. Mais il n'en subsiste que celui de Cérisi, qui fut détruit avec les autres dans les incursions des Normands, puis rétabli par les Ducs Robert & Guillaume son fils. S. Vigor soutint la gloire du siége de Bayeux qui se vantoit qu'entre sept évêques, les seuls qui eussent encore occupé ce siége, il n'y en avoit pas un qui ne fût compté au nombre des Saints.

S. Fridolin, originaire d'Ir[illegible]de, donna d'abord de grands exemples au monastere de S. Hilaire de Poitiers, dont il fut abbé. Plein d'un zele extraordinaire pour la gloire de ce Pere de l'Eglise, il passa dans les régions orientales de l'Empire François, dans les déserts de la Vôge, dans le pays de Strasbourg, au fond de la Suisse; érigeant par-tout des églises sous le nom du grand Hilaire, dont il y plaçoit quelques reliques. On peut juger

de la vénération où fut S. Fridolin dans ces contrées, & sur-tout en Suisse, par les armes du canton de Glaris, qui ne sont autre chose que le portrait de cet illustre solitaire.

Les montagnes sauvages de l'Auvergne se virent également peuplées d'hommes tout célestes. Les plus renommés sont les SS. Pourcain & Calais. Celui-ci embrassa la vie monastique dans le monastere de Ménat, passa dans celui de Mici, où il fut ordonné prêtre par l'Evêque d'Orléans, puis s'avança dans le Maine, où il fonda le monastere qui porte son nom. Pourcain, d'esclave qu'il avoit été, devint abbé de Mirande dans son pays natal; couvrant de l'éclat de ses vertus la bassesse de sa premiere condition, & se rendant vénérable, tant à son Souverain le Duc d'Auvergne, qu'au Roi Thierri qui faisoit la guerre dans cette province. Le bruit de sa vertu & de sa puissance auprès de Dieu croissant encore après sa mort, le monastere a quitté son nom de Mirande, pour prendre celui de Saint-Pourcain, aussi bien que la ville qui s'est formée à l'entour. S. Junien & S. Léonard, celui-ci abbé,

l'autre reclus dans le Limousin, y ont de même changé le nom des villes, par la célébrité du leur.

Vit. S. Joan. in Hist. Reom. Mais de tous les saints qui honoroient alors la vie monastique dans les Gaules, aucun ne l'emporte sur S. Jean, abbé & fondateur du monastere de Réomaüs, en Bourgogne, ainsi appellé du ruisseau de la Réome sur lequel il est situé. Le fond des observances très-vantées de Réomaüs étoit la regle de S. Macaire d'Egypte, autant qu'elle peut convenir à nos climats. Mais le S. Abbé Jean parcourut les monasteres les plus renommés dans toute l'étendue des Gaules, pour en rapporter à ses disciples des observances entiérement praticables. Pour cet effet, il demeura inconnu pendant dix-huit mois, & non dix-huit ans, comme on l'a dit avec peu de vraisemblance, dans le monastere de Lérins, qui étoit au plus haut point de sa réputation. Il avoit un tel détachement de tout ce que l'homme a de plus cher au monde, & tant de soin d'inspirer à ses disciples l'éloignement des personnes du sexe, que sa mere l'étant venu visiter après une fort

longue abſence, il refuſa de lui parler, & crut beaucoup faire de s'en laiſſer voir, en paſſant devant elle. Après quoi il lui fit dire qu'ils ne ſe verroient plus ſur la terre, & qu'elle tâchât de vivre de telle ſorte qu'ils puſſent ſe réunir dans le Ciel. Ses auſtérités égaloient ſon abnégation : ce qui ne l'empêcha point d'atteindre l'âge de ſix-vingts ans, ſans éprouver aucune des incommodités de la vieilleſſe ; ſans avoir ni la vue ni la mémoire affoiblie, ni même perdu une ſeule de ſes dents. Il fut enterré dans ſon monaſtere, qui devint bientôt fameux par ſes miracles, & prit le nom de Moutier-Saint-Jean. Dans la multitude de ſes diſciples, le plus célebre eſt S. Seine fondateur du monaſtere qui porte ce nom, ainſi que la ville qui s'y eſt formée proche les ſources de la riviere de Seine.

De ſaintes vierges, de chaſtes veuves illuſtrerent également l'Egliſe de Gaule, & n'y montrerent ni moins d'ardeur ni moins de conſtance dans les pratiques les plus auſteres de la vie religieuſe, que les hommes les plus fervens. A Chartres, une dame nom-

mée Nonégonde ayant perdu deux filles qui faisoient toute sa consolation, conçut si vivement la fragilité de tout ce qui nous attache à ce monde, qu'elle resolut d'y renoncer entiérement. Elle vécut d'abord recluse dans sa maison, ne mangeant que du pain d'orge qu'elle même pétrissoit & cuisoit sous la cendre. La célébrité du culte & du nom de Saint Martin l'ayant attirée à Tours, elle y forma une communauté de jeunes vierges, auprès de l'église qu'on appelle encore de là S. Pierre le Puellier, & qui fut dotée par la Reine Clotilde.

Greg. Tur. Vit. Pl. c. 19.

Une sainte fille nommée Papule, nous fournit un exemple bien plus extraordinaire; mais qu'une multitude de miracles fait regarder comme l'effet d'une inspiration spéciale, qui seule peut le justifier. Papule ayant long-temps sollicité auprès de ses parens la permission de se faire religieuse, sans pouvoir l'obtenir, sortit enfin de la maison paternelle, prit un habit d'homme, & se fit recevoir en Touraine, dans un monastere de religieux. Elle y passa trente ans, habillée en moine, sans être reconnue.

Id. de glor. Confes. c. 16.

Ce ne fut que trois jours avant sa mort, que sa pudeur souffrant de la seule idée de sa prochaine sépulture, elle révéla son secret, afin que l'on commît à des femmes le soin de l'ensevelir.

C'étoit alors que le monastere de Mici où se forma S. Calais, donnoit la plus grande édification au Royaume d'Orléans, qui faisoit le partage de Clodomir. L'Abbé S. Avit, qui avoit succédé à S. Mesmin, avoit le don de prophétie. Il eut connoissance que le Roi Clodomir vouloit mettre à mort Sigismond, Roi détrôné de Bourgogne & son prisonnier. L'allant aussi-tôt trouver : Prince, lui dit-il du ton assuré d'un Prophete, si vous faites mourir Sigismond, vous périrez de la main de vos ennemis ; & le sort que vous aurez fait subir à sa famille, fera la regle du Vengeur des Rois sur la vôtre. Les conseils inhumains de la politique étoient tout différens de ceux de l'Homme de Dieu. Clodomir se voyoit obligé de recommencer la guerre dans la Bourgogne, qu'il avoit crue subjuguée sans ressource : il lui parut contre la prudence, Greg. Tur. L. III. c. 6.

de laisser dans son royaume d'Orléans un ennemi, quoiqu'emprisonné, tel que Sigismond; tandis qu'il s'en éloignoit pour achever d'écraser la Bourgogne. Il ôta la vie, non seulement à cet infortuné Prince, mais à la Reine sa femme, & à deux princes leurs fils, qui avoient été pris avec eux. Leurs corps furent ensuite jettés dans un puits, qu'on nomma le puits de S. Sigismond : car ce Prince est honoré comme martyr, suivant l'usage assez ordinaire alors de déférer ce titre aux personnes vertueuses, mises à mort injustement. Le Roi de Bourgogne avoit lui-même commis une faute qui crioit vengeance, en faisant mourir son fils Sigeric, sur l'accusation d'une marâtre. Peu après il s'en repentit si sincérement, qu'il pria le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il reçut en effet tous ses revers, comme de justes châtimens, & ne cessa d'y adorer la main qui le frappoit.

Pour la prédiction de S. Avit, elle s'accomplit l'année même de la mort de Sigismond. Clodomir ayant attaqué les Bourguignons, qui s'étoient assem-

blés sous la conduite de Godemare frere de leur malheureux Roi, le Ciel, pour mieux signaler sa vengeance, voulut que le Roi d'Orléans pérît en remportant la victoire. Ses freres commencerent par se partager ses Etats; & la Sainte Reine Clotilde se chargea de ses trois enfans encore très-jeunes, Thibauld, Gunthaire & Cloud ou Clodoalde. Elle soutint vivement les intérêts de ces trois Princes, ses petits-fils, & pensoit à leur faire restituer l'héritage de leur pere, quand Childebert Roi de Paris invita Clotaire Roi de Soissons à le venir trouver, pour traiter ensemble d'une affaire de grande importance. Les deux Rois firent prier Clotilde leur mere, de leur envoyer les enfans de Clodomir; parce qu'il étoit temps, disoient-ils, de les faire reconnoître pour héritiers du Royaume d'Orléans. Rien ne pouvoit être plus agréable à cette digne mere, bien éloignée d'imaginer dans les Rois ses fils les atrocités dont ils alloient se rendre coupables.

Si-tôt que les deux petits Princes, Thibauld & Gunthaire, furent dans le palais, d'où quelques gens affidés

éloignerent ſecrétement Clodoalde plus jeune encore, on ſépara ſes deux aînés de leurs gouverneurs & du reſte de leurs gens. Alors Childebert & Clotaire envoyerent à Clotilde une épée nue & une paire de ciſeaux, lui faiſant dire de choiſir l'une ou l'autre pour ſes petits-fils, & de déclarer par là ce qu'elle aimoit le mieux, ou qu'on les fît mourir, ou qu'on les réduisît à l'état de ſujets, en leur coupant les cheveux. On ſait que c'étoit le privilége de la famille royale, de porter les cheveux longs. La Reine ne conſultant que ſes ſentimens d'horreur & d'indignation, fit une réponſe que les deux Rois parricides interpréterent ſelon leur cruelle politique, & mirent auſſi-tôt à exécution. Tout étoit prêt pour cette ſcene affreuſe, les victimes tremblantes, le fer nud, les ſpectateurs tout pâles d'effroi. Le brutal Clotaire tire par le bras Thibauld, l'aîné de ſes neveux, âgé de dix ans, le jette par terre; & lui enfonçant un couteau ſous l'aiſſelle, en habile aſſaſſin, il le tue du premier coup. A ce ſpectacle, Gonthaire plus jeune de quelques années, fuit vers Childebert,

& lui serre les genoux, en lui disant : Mon cher pere, empêchez qu'on ne me tue, comme mon frere. Childebert, qui vraisemblablement n'avoit pas prétendu pousser la tragédie jusqu'à l'effusion réelle du sang, ne put retenir ses larmes, & dit à Clotaire : Mon frere, accordez-moi la vie de cet enfant, & je vous céderai tout ce qu'il vous plaira. Mais Clotaire furieux, & levant le poignard dégoutant de sang : C'est toi, lui dit-il, qui m'a engagé dans cette affaire ; il mourra, ou tu mourras pour lui. Childebert lui rejetta le jeune Prince, qu'il poignarda sur le corps du premier. Ste Clotilde fut inconsolable de la mort de ses petits-enfans, & plus encore du crime de son propre fils.

Après avoir fait de magnifiques funérailles aux jeunes Princes, elle se retira à Tours, où elle acheva sa vie dans les gémissemens, les exercices de la pénitence & de toutes les bonnes œuvres. Outre la collégiale de S. Pierre le Puellier, possédée autrefois, comme on l'a vu, par des vierges chrétiennes, on compte parmi les magnifiques fondations de cette Sainte Reine, les monasteres d'Andely, de S. Germain d'Au-

xerre & de Chelles. Le jeune Prince Clodoalde ou Cloud qui avoit échappé au massacre, abandonna d'un grand cœur un royaume qui coûtoit tant de crimes, se coupa lui-même les cheveux, se retira auprès d'un saint solitaire nommé Séverin, qui vivoit reclus à peu de distance de Paris, & se forma sous lui aux exercices de la vie monastique. Mais sa sainteté & ses malheurs l'y rendant trop célebre, il se retira en Provence, hors des Etats de ses oncles. Il revint long-temps après à Paris, où l'Evêque Eusebe l'ordonna prêtre; puis il bâtit, pour y finir ses jours, un monastere sur la Seine, dans un village qu'alors on appelloit Nogent, & qui a pris par la suite le nom de S. Cloud.

Il faut croire qu'au moins le Roi Childebert se repentit sincérement d'avoir causé la mort de ses neveux. Si l'emportement passager de son ambition fut capable de lui faire prendre une résolution dénaturée, ses inclinations naturelles qui n'étoient pas mauvaises, le rappellerent de ces excès, avant même qu'ils fussent commis. N'ayant pu empêcher la consommation de ce crime, il le fit presque oublier, par une multitude de vertus,

& par son amour constant pour la religion. Son neveu Théodebert, Roi d'Austrasie, ne montra pas moins de zele pour la gloire de l'Eglise & la conservation de la discipline. Ce fut de concert qu'ils firent célébrer, au mois de Mai de l'an 538, le troisieme Concile d'Orléans, qui ordonne si clairement aux soudiacres & aux clercs supérieurs de garder la continence. Les infracteurs sont réduits à la communion laïque, & les évêques qui leur laisseront exercer leurs fonctions, condamnés à trois mois de pénitence. Le dix-septieme canon porte que l'évêque ne pourra ôter à un clerc les biens ecclésiastiques qu'il tient de la libéralité de ses prédécesseurs, à moins qu'il ne lui donne l'administration d'une église ou d'un monastere. On ajoute que le clerc qui jouit de ces bienfaits ou bénéfices, doit rendre service à l'Eglise, & obéissance à l'évêque : bénéfices par conséquent, qui faisoient dès-lors une sorte de titre inamovible, & dont l'évêque ne pouvoit priver à son gré les sujets pourvus. On voit aussi dans ce concile l'usage déjà établi dans l'Eglise d'exiger main-forte des magistrats, pour faire exécuter ses loix contre les héréti-

ques. Le canon trente-unieme excommunie pour un an le juge laïque, qui ne punira pas les Bonosiens & les autres sectaires convaincus d'avoir rebaptisé quelque Catholique.

Outre les saints prélats que le second Concile d'Orléans nous a fait connoître, S. Loup de Lyon qui présida au troisieme, S. Pantagathe de Vienne, S. Arcade de Bourges, S. Agricole de Châlons-sur-Saone & S. Aubin d'Angers qui y assisterent, donnerent un grand lustre à l'Eglise de France. Il paroît, par le dénombrement entier de cette assemblée, que le Roi Clotaire n'étoit pas de bonne intelligence avec les deux autres Rois François; puisqu'on n'y trouve aucun évêque de ses Etats, quoiqu'il y en eût alors des plus distingués par toutes les qualités qui font les grands évêques. De ce nombre étoit incontestablement S. Vaast d'Arras, qui soutenant dans un âge très-avancé la réputation de son plus bel âge, après avoir conservé invariablement la confiance du premier des Rois très-chrétiens, jouissoit de la même considération auprès de son fils Clotaire, aussi juste estimateur de la vertu que peu vertueux.

Alors florissoit aussi dans le royaume de Soissons l'illustre S. Médard, dont le nom, après tant de temps, est encore honoré d'une maniere spéciale en bien d'autres contrées de la Gaule. Il étoit né au village de Salenci près Noyon, d'un Seigneur Gaulois nommé Nectard, & d'une dame originaire de Rome, appellée Protagie. C'est ainsi qu'on interprete ce que les actes antiques de la vie de ce Saint disent de son origine, quand ils donnent à sa mere, avec une précision réfléchie, la qualité de Romaine, & à son pere, celle de Gaulois, non de Franc ou François. On rapporte la naissance de leur fils Médard à l'année 456. Vers l'an 530, & par conséquent dans un âge avancé, parce que sa vertu avoit toujours redouté les distinctions, S. Remi l'ordonna évêque de Vermandois. Peu de temps après, Médard transféra son siége dans le château de Noyon, qu'il ne faut pas confondre avec la ville appellée par César *Noviodunum Belgarum*, & que tous les bons critiques ont prise pour Soissons. Noyon n'étoit alors qu'un château fortifié & peu ancien, construit apparemment contre les incursions des Huns.

Fortunat. Vit. S Med. T. 8. Spicil. c. 2.

Le Saint, en rapprochant ainsi son siége du lieu de sa naissance, ne pensa qu'à mettre l'Eglise & les choses saintes mieux à couvert qu'elles n'avoient été, soit dans l'ancienne Auguste du Vermandois, aujourd'hui S. Quentin, soit dans Vermand qui n'est plus qu'un village, & qui n'en conserve pas des droits moins plausibles au titre ancien de Cité ou de Capitale du pays : car il est difficile, pour ne pas dire impossible, de décider dans lequel de ces deux endroits fut le siége épiscopal, avant d'être transféré à Noyon.

Mss. Verm.

Rien ne montre mieux la haute idée qu'on avoit de Médard, que l'exception qu'on fit bientôt à son sujet des regles ordinaires de la discipline. S. Eleuthere de Tournai étant mort, on crut qu'un tel pasteur ne pouvoit être bien remplacé que par un autre Saint; & Médard fut élu, du consentement du Roi, du peuple & du clergé, pour gouverner ce diocese conjointement avec celui de Noyon. Ces deux Eglises unies de la sorte furent gouvernées par un même évêque pendant plus de six cents ans, chacune conservant sa cathédrale & tous ses droits séparés. Médard fit l'admiration de l'une & de

l'autre, par des vertus & des œuvres aussi merveilleuses que cette longue union, dont elles furent le solide principe. Il mourut dans une extrême vieillesse, sous le regne de Clotaire, qui assista à ses funérailles, & fit transférer son corps près de Soissons, dans une terre qu'il consacra à la fondation du monastere qui porte encore le nom du Saint.

Mais ce fut la Sainte Reine Radégonde qui donna les témoignages les plus affectueux de sa vénération & de sa reconnoissance à l'Homme de Dieu, qu'elle regardoit comme son pere en J. C. Elle avoit été élevée dans le château d'Authies, au diocese du S. Evêque, qui le premier développa les heureux germes de la grace, dans cette ame pure & visiblement prédestinée. Tous les attraits de la vertu empreints sur son front, une beauté qui avoit quelque chose de céleste, excitoient une sorte de vénération religieuse dans tous ceux qui la voyoient. Son origine étoit illustre, quoiqu'elle eût été réduite à la captivité, dès sa tendre jeunesse. Fille du Roi de Thuringe, elle devint captive de Clotaire, lorsque ce Prince, avec le Roi Thierri son frere, conquit les Etats de

l'infortuné Thuringien. Mais toute enfant qu'étoit alors Radégonde, son vainqueur en fut épris, au premier coup-d'œil qu'il porta sur elle. Jusqu'à ce qu'elle fût en âge de devenir sa femme, il la mit à Authies qui avoit été une ville assez importante, à trois lieues de la capitale du Vermandois, & qui n'étoit plus qu'un château renommé pour la salubrité de l'air & la beauté du paysage. Il l'épousa, dès qu'elle fut nubile. Mais il parut bientôt que deux cœurs si différens dans leurs penchans & leurs goûts, ne pouvoient trouver leur bonheur ensemble. L'assiduité à la priere, les œuvres de miséricorde & d'humilité, les austérités mêmes, la haire & le cilice sous les ornemens royaux; telle étoit la maniere de vivre qu'aimoit la Reine, & qui dut paroître bien étrange à la Cour de Clotaire. Aussi se plaignit-il, peu après son mariage, d'avoir épousé une religieuse plutôt qu'une princesse. La Sainte, de son côté, liée malgré elle à ce Prince voluptueux, souvent le pressoit, pour qu'il lui permît de se consacrer uniquement à Dieu. Enfin comme il eut immolé, sur de vains soupçons, un frere de Radégonde, fait

Fortun. Vit. S. Rad. L. I. c. 2.

autrefois prisonnier avec elle, & le seul qui la consolât du massacre du reste de ses proches ; elle redoubla ses instances, & obtint ce qu'elle demandoit.

Aussi-tôt elle se transporta vers son premier directeur, le S. Evêque Médard, & le pria de la consacrer à Dieu sans retardement. Des seigneurs François qui se trouvoient présens, en détournerent l'Evêque, pour faire leur cour au Roi dont ils connoissoient la légereté, & dont ils prévoyoient les regrets. Ils lui firent même quelque sorte de violence par leurs importunités, & le retirerent de l'autel. Alors la généreuse Princesse passa dans la sacristie, s'y revêtit elle-même de l'habit religieux, puis revint à l'Evêque qui fut si touché de sa magnanimité & de sa ferveur, qu'il la consacra sur le champ par l'imposition des mains. Il l'ordonna même diaconesse, nonobstant les canons du second Concile d'Orléans, qui défendoient d'en ordonner davantage ; mais qui n'étoient pas observés dans le royaume de Clotaire, dont les évêques n'y avoient point eu de part.

La Sainte après cela distribua aux pauvres & aux autels, ses joyaux & tous

les ornemens sous lesquels elle n'avoit cessé de gémir depuis qu'elle les portoit. Ensuite elle alla au tombeau de S. Martin offrir ce qui lui restoit de plus précieux, & se retira dans une terre que le Roi lui avoit donnée sur les confins de la Touraine & du Poitou. Sa nourriture n'y fut que du pain bis & de l'eau, avec quelque peu de légumes. Depuis sa consécration jusqu'à la fin de sa vie, elle s'abstint constamment de viande, de poisson, d'œufs, & même de fruits; & ne but ni vin ni bierre. Durant le Carême, elle se tenoit recluse dans une cellule, où elle ne prenoit de nourriture que de quatre en quatre jours. A l'exemple de plusieurs saints, elle mouloit elle-même par humilité le grain qui lui étoit nécessaire, & faisoit aussi son pain par le même motif. Clotaire, comme on l'avoit prévu, se repentit d'avoir consenti si vîte à la retraite de la Reine, & pensa bien des fois à la faire revenir à la Cour. Mais la Sainte détourna par ses prieres, ce qu'elle redoutoit comme la plus funeste des infortunes.

Elle obtint même tout ce qu'il fallut pour bâtir un monastere à Poitiers, refusa d'y commander, & fit élire une

autre abbesse à qui elle se soumit entiérement, sans se réserver la disposition de quoi que ce fût. Les évêques de la provinçe de Tours étant assemblés en concile, elle leur écrivit pour le bon ordre & la stabilité de son monastere. Suivant l'esprit de la regle de S. Césaire d'Arles, le Concile décerna que ces religieuses une fois établies ne pourroient plus quitter leur état ; & que si quelqu'une étoit assez malheureuse pour se marier, l'épouse & l'époux sacrileges seroient excommuniés, jusqu'à ce qu'ils se séparassent pour faire pénitence : preuve que dès-lors les vœux de religion faisoient une sorte d'empêchement dirimant au mariage. Ce fut pour ce monastere que le Prêtre Fortunat composa l'hymne *Vexilla Regis*, en l'honneur de la Vraie Croix, dont la Reine avoit obtenu de l'Empereur Justin un morceau considérable, qu'elle vouloit exposer à la vénération publique avec la plus édifiante solennité.

Fortunat étoit Italien : mais ayant été guéri d'un grand mal aux yeux, avec l'huile d'une lampe qui brûloit devant un autel de S. Martin, il vint à son tombeau par reconnoissance; puis à Poitiers,

près de Saint Radégonde, où il passa le reste de sa vie. On a conservé de cet Auteur différentes poésies sur des sujets religieux, & les vies de plusieurs Saints: mais si ses vers ont du sentiment & assez d'harmonie, sa prose est pleine de rimes & d'antitheses affectées, dans le mauvais goût de son siecle.

Sainte Clotilde vivoit encore dans sa retraite de Tours, quand Sainte Radégonde y arriva. Ainsi l'on vit tout à la fois deux femmes, également illustres & généreuses, sacrifiant à l'humilité de J. C. ce que le monde a de plus éblouissant. Leurs inclinations toutes pareilles souffroient également des désordres & des divisions qui régnoient dans les différentes branches de la maison royale. Childebert & Clotaire montroient à toutes les Gaules, que le crime n'est pas le nœud d'une solide alliance. Après le massacre de leurs neveux, ils se brouillerent avec si peu de ménagement, que Clotaire ayant pénétré dans la Normandie, Childebert & son neveu Théodebert vinrent le surprendre, & le mirent à deux doigts de sa perte dans la forêt de Routot, où il avoit été réduit à se retrancher

trancher comme il avoit pu. Mais à la priere de deux saintes Reines, le Ciel ordonna visiblement d'une destinée qui les intéressoit avec tant de raison. Un furieux orage survenu tout-à-coup, porta la consternation dans l'ame des combattans les plus acharnés; &, ce qui est encore plus merveilleux, étouffa l'animosité dans le cœur des deux freres, qui parurent se réconcilier sincérement. Telles étoient alors la plupart des entreprises de nos Princes les uns contre les autres : il ne s'agissoit que d'amortir la premiere impétuosité de l'aggresseur, pour faire manquer l'entreprise, en donnant aux sentimens de la nature le temps de se réveiller. Il n'en fut pas ainsi des deux guerres qu'entreprit vers le même temps l'Empereur Justinien, & qui lui valurent deux couronnes : celle de l'Afrique enlevée aux Vandales, après cent sept ans de possession; & celle de l'Italie, ou du moins de l'ancienne Rome, reprise aux Ostrogots après une possession de quarante-trois ans. Le prétexte de la guerre d'Afrique fut la vengeance que Justinien prétendoit tirer de Gélimer qui avoit dépouillé Hilderic, trouvant trop long

Greg. Tur. l. 3. c. 28.

le regne de ce foible Prince auquel il devoit succéder. Dès l'année 533, on fit passer de C. P. en Afrique une flotte de cinq cents voiles, moins redoutable encore par le nombre & la grandeur des Navires, que par le mérite du Général Bélisaire qui les commandoit. L'Empereur voulut que le Patriarche lui-même donnât la bénédiction au vaisseau que montoit le Général; & il y fit monter, par le même esprit de religion, un soldat qui venoit d'être baptisé. L'armée débarqua sans résistance & arriva près de Carthage le 13 Septembre, veille de la fête de S. Cyprien extraordinairement révéré dans cette Capitale qu'il avoit gouvernée si saintement: circonstance qui fut prise pour un heureux pronostic des plus grands succès. Tout réussit en effet, & même au delà des espérances qu'on avoit conçues. Un esprit de vertige s'empara de Gélimer, qui sembloit avoir perdu la faculté de penser, ou le pouvoir d'agir. Il ne prit d'autre mesure pour sa sûreté que de faire mourir, par un crime nouveau, le malheureux Hildéric dans la prison où il l'avoit tenu jusqu'à ce jour. Un

Procop. de Vand. l. xx.

combat livré par une partie de l'armée Romaine contre le frere du Tyran qui y fut tué, décida de tout. Le reste des Vandales prit la fuite. Gélimer lui-même qui pouvoit tirer avantage du désordre de ceux qui poursuivoient, fut frappé d'une terreur panique à la nouvelle de la mort de son frere, s'éloigna précipitamment de Carthage, & laissa ainsi les habitans en liberté d'ouvrir leurs portes : ce qu'ils ne manquerent pas de faire. Pour donner plus de facilité aux assaillans, ils allumerent des feux, & placerent des lumieres par toute la ville, pendant la nuit qui suivit la victoire. Les Vandales qui étoient restés dans l'enceinte des murs, loin de faire résistance, chercherent un asyle dans les églises.

La prise de Carthage entraîna la conquête de toute l'Afrique, qui n'avoit point d'autre ville fortifiée, depuis que les Barbares, au commencement de leur invasion, avoient abattu les remparts de toutes les places, craignant beaucoup moins les attaques du dehors, que le soulévement des citoyens. Cependant Gélimer sembla reprendre courage, & revint attaquer

les Romains. Mais ils avoient tout le pays pour eux, & il eſſuya la déroute la plus complette; en ſorte qu'il fut contraint de ſe réfugier chez les Maures. Enfin, il ſe retrancha ſur une montagne, où il ſe vit bientôt bloqué, ſans eſpérance d'échapper, & ſans vouloir entendre à mettre bas les armes. C'étoit le propre de ce Prince, de prendre toujours le plus mauvais parti. Après avoir enduré, pendant trois mois de la plus rigoureuſe ſaiſon, toutes les incommodités imaginables, & toutes les horreurs de la faim, il ſe ſoumit à un joug, qui ſans être plus déshonorant quelques mois plutôt, lui eût épargné ces extrémités affreuſes.

Béliſaire ayant pourvu à la ſûreté de ſa conquête, repartit auſſi-tôt pour Conſtantinople avec le Roi ſon priſonnier, qui fit le plus bel ornement de ſon triomphe; car l'Empereur Juſtinien qui ſavoit récompenſer ſes grands capitaines, d'une maniere propre à les multiplier, décerna à celui-ci les honneurs des triomphes antiques, d'une maniere ſi pompeuſe, que tout le monde témoigna, avec les plus vives acclamations, que depuis que Rome

obéissoit aux Empereurs, l'on n'avoit vu aucun particulier triompher avec tant d'éclat. On peut se former une idée de cette magnificence, en se rappellant tout ce que les Vandales avoient emporté de Rome, après qu'ils l'eurent pillée sous la conduite de leur Roi Genseric. Rien n'attira plus l'attention que les vases enlevés anciennement du temple de Jérusalem par l'Empereur Tite, & que Genseric enleva de Rome à son tour. Un Juif qui les vit, dit d'un ton de prophete, qu'il falloit bien se donner de garde de les laisser à la nouvelle Rome; que ce dépôt fatal, la vraie cause des malheurs de l'ancienne, ruinée par Genseric, venoit encore de causer la ruine des Vandales, par l'armée des Romains; & qu'ils seroient par-tout suivis des mêmes fléaux, sinon dans les lieux sacrés de leur divine destination. Ces paroles firent plus d'impression sur Justinien, qu'on ne devoit le présumer de cet esprit supérieur. Il renvoya sur le champ ces monumens inestimables en Palestine, & les fit distribuer aux églises de Jérusalem.

Pendant le triomphe, Justinien éta-

lant tout le faste de l'Empire, étoit élevé sur un trône dans la place de l'Hippodrome, entouré du peuple immense de la capitale & des provinces, qu'avoit rassemblé la grandeur du spectacle. On lui présenta au milieu de tous ces spectateurs le malheureux Gélimer, qui, après avoir porté ses yeux de tous côtés, s'écria par une réflexion bien tardive : Vanité des vanités, & tout n'est que vanité. On le traita néanmoins fort humainement, & l'on révéra la royauté jusques dans un tyran, qui s'étoit rendu coupable de la mort du Roi Hilderic issu du sang impérial de Valentinien. Si Justinien, dans les transports quelquefois mal réglés de sa passion pour les conversions, crut opérer celle de Gélimer, il y fut trompé. Ou le titre de Patrice parut peu de chose au Prince Arien, après celui de Roi qu'il avoit porté ; ou la gloire de le sacrifier à sa religion lui parut préférable. Il ne montra qu'un attachement opiniâtre à l'Arianisme, dans les terres qui furent assignées en Galatie pour la retraite & la subsistance de ce Prince.

L'Empereur rétablit le gouverne-

ment Romain dans l'Afrique, & la divisa en sept Provinces, chacune avec son président, qui tous relevoient du préfet du Prétoire, résidant à Carthage. On s'occupa sérieusement à y faire refleurir la Religion Catholique, & à réparer les dommages causés par plus de cent ans d'une domination hérétique & barbare. On étendit même les anciennes limites de la foi, qu'on fit connoître à plusieurs peuples Maures, sur-tout de ceux qu'on nommoit Pacifiques, à cause de leur fidélité à observer les traités avec les Romains. Boniface évêque de Carthage étant mort, son successeur Réparat convoqua un concile général de toute l'Afrique : ce qui ne s'étoit pas vu, depuis le commencement des persécutions. Il s'y trouva deux cent dix-sept évêques, qui versoient des larmes de joie, en se voyant si tranquilles & en si grand nombre, après tout ce qu'ils avoient souffert. Les évêques Ariens, aussi-tôt après que la secte eût perdu l'avantage d'être la religion de la Cour, vinrent abjurer en si grand nombre, qu'on douta s'il étoit prudent de leur conserver leur rang & leur état.

On consulta le Souverain Pontife.

Jean-Mercure, ou Jean II venoit de mourir, après un pontificat d'environ trois ans & demi. Agapit, archidiacre de l'Eglise Romaine, qui lui avoit succédé deux mois & demi après, c'est-à-dire le 22 Janvier 533, reçut la lettre des évêques Africains. Son avis fut qu'il falloit se conformer exactement aux canons qui défendent, & de promouvoir aux saints ordres, & d'y conserver les hérétiques réconciliés. Il ordonna néanmoins de pourvoir à leur subsistance honnête. Tout ce qu'ils peuvent demander au delà, ajouta-t-il, n'est qu'un reste d'ambition qui doit faire craindre que leur conversion ne soit pas solide. D'un autre côté, l'Empereur à qui le Concile de Carthage écrivit encore, étoit d'avis qu'on leur conservât leur rang, & il le manda au Pape; mais avec la déférence convenable. Il lui fit, dans la même lettre, sa profession de foi; voulant, en fils docile de l'Eglise, avoir des marques de communion de la part de son nouveau Chef, dès son entrée au pontificat. Agapit approuva cette confession de foi, parce qu'il la trouva conforme aux regles des Peres, ainsi qu'il s'en exprime; & non pas, ajoute-t-il

formellement, que nous attribuyions quelque autorité à un laïc, en ce qui touche la doctrine : avis excellent pour ce Prince, dont le sage Pontife sembloit prévoir les écarts futurs, & craindre la démangeaison naturelle à s'ingérer dans les choses de la religion.

A l'occasion du monastere de Ruspe, fondé par S. Fulgence, le Concile d'Afrique, consulté par Félicien successeur du Saint Evêque, répondit qu'il ne falloit rien changer à ce qui avoit été ordonné par l'Archevêque Boniface, & que tous les monasteres en général devoient jouir d'une pleine liberté, aux conditions prescrites par les conciles ; savoir que les moines s'adresseroient à l'évêque diocésain, pour l'ordination des clercs & la consécration des oratoires ; que du reste ils seroient sous la conduite de leurs abbés, & que l'abbé étant mort, ils en éliroient un autre, sans que l'évêque s'en attribuât le choix. Ce même Concile demanda à l'Empereur la restitution des biens & des droits des Eglises d'Afrique, usurpés par les Vandales : ce qui fut accordé, à condition que les terres restituées payeroient les tributs. Ainsi chaque événement fournis-

soit à l'Afrique un nouveau sujet de s'applaudir d'avoir changé de maître.

Justinien n'étoit pas moins satisfait de l'attachement des Africains ; & cette heureuse conquête le fit penser à une autre encore beaucoup plus importante. Il étoit en forces, pourvu de troupes & de navires, & ce qui est au dessus de tout cela, d'un général victorieux, aussi cher à son armée que formidable aux ennemis. Il ne manquoit qu'une raison d'attaquer les Goths, pour rentrer dans les droits des anciens Empereurs sur la capitale & l'apanage le plus naturel de l'Empire. La guerre est bientôt résolue, quand les choses en sont à ce terme. Le jeune Roi Athalaric étant mort dans ces conjonctures, & Théodat lui ayant succédé dans son royaume d'Italie, la Princesse Amalazonte prétendit gouverner son neveu, comme elle avoit gouverné son fils. Mais Théodat lui fit entendre, qu'elle n'avoit rien de mieux à faire que de se retirer. Sur son refus, il la mit dans une prison, où elle mourut bientôt après. L'Empereur se porta pour vengeur d'Amalazonte, & ne manqua point de charger le vaillant Bélisaire de l'exécution de ses vengean-

ces. Bientôt la Sicile marqua ſon ardeur à rentrer ſous la domination impériale ; les mêmes diſpoſitions ſe communiquerent de proche en proche : la fermentation de toute l'Italie annonça une révolution générale.

Théodat, pour conjurer l'orage, obligea le Pape Agapit d'aller à Conſtantinople, le chargea de conclure la paix à toute condition, & menaça, ſi l'on n'arrêtoit l'impétuoſité de l'Empereur, de faire mourir tous les Sénateurs, avec leurs femmes & leurs enfans. Il fallut partir précipitamment ; quoique ce charitable Pontife, épuiſé par l'abondance de ſes aumônes, n'eût d'autres reſſources pour les frais du voyage, que d'engager les vaſes ſacrés de l'égliſe de S. Pierre. Il emmena cependant avec lui ; comme un cortége indiſpenſable pour ſa dignité, cinq évêques revêtus du titre de légats, & pluſieurs autres eccléſiaſtiques. Quoique Juſtinien fût bien déterminé à rejeter les propoſitions de Théodat, dont les troupes venoient d'exercer des hoſtilités dans la Dalmatie, il ne laiſſa pas de faire au Pape la réception la plus honorable, & d'envoyer au devant de lui des perſonnes de la premiere diſ-

tinction. Agapit leur donna de grands témoignages de sa reconnoissance : mais il ne voulut pas voir le Patriarche. C'étoit Anthime de Trébizonde, très-suspect en matiere de foi, & qui, par la protection de l'Impératrice Théodore infectée elle-même de l'Eutychianisme, avoit remplacé depuis peu Epiphane, dans la chaire de C. P. Le Souverain Pontife sentit bientôt l'impossibilité de rien obtenir de l'Empereur, pour le Roi Théodat. Il laissa ces affaires d'Etat, & s'efforça de rendre son voyage utile à la religion.

Liberat. brevic. c. 21. Libel. T. v. Conc. p. 32.

L'Impératrice, & l'Empereur par les insinuations de cette adroite Princesse, avoient fort à cœur de faire recevoir Anthime à la communion pontificale. L'Impératrice offrit en secret de grands présens au Pontife, & lui fit ensuite des menaces. Justinien vint à l'appui, & dans la chaleur de l'explication, il s'échappa jusqu'à dire au Vicaire de J. C. : Ou rendez-vous à nos desirs, ou je vous fais transporter en exil. Agapit répondit d'un air de sérénité & de gaîté même : Me suis-je trompé, Seigneur ? & croyant voir dans Justinien le plus Chrétien des Empereurs, me trouverois-je devant un

Dioclétien ? Mais tout méprisable que je suis moi-même, sachez que je méprise tous les périls. Cependant, pour vous convaincre q[illegible] votre Patriarche mérite l'affront qu'il essuie, ajouta le prudent Pontife, proposez-lui de reconnoître deux natures en J. C. On fit venir Anthime, qui ne voulut jamais confesser les deux natures. Justinien fit réparation au Souverain Pontife, & tournant toute son indignation contre le fourbe Patriarche, dont il reconnoissoit si clairement l'hérésie, il craignit de prendre la moindre part à sa communion, voulut qu'il fût déposé & traité suivant toute la rigueur des canons. A la place d'Anthime, on élut Mennas, natif d'Alexandrie, supérieur du grand hôpital de S. Samson de Constantinople, & non moins recommandable par ses lumieres & l'intégrité de ses mœurs, que par la pureté de sa foi. Il reçut la consécration de la main d'Agapit, au grand contentement du peuple & de tout le clergé, qui voyoient pour la premiere fois un évêque d'Orient sacré par un Pape.

Agapit reçut après cela une requête, présentée par Marien, Prêtre & Exarque des monasteres de Constantinople, au nom de tous les moines de l'Eglise Tom. v. Conc. p. 22[illegible]

Orientale. On demandoit au Pape, qu'il fût procédé ultérieurement, tant contre Anthime encore évêque de Trébizonde, que contre les anciens évêques d'Antioche & d'Apamée, Sévere & Pierre; non qu'ils ne soient condamnés suffisamment l'un & l'autre, porte la requête, mais afin de les chasser de Constantinople, ainsi que plusieurs autres hérétiques, qui s'insinuent dans les maisons particulieres de la ville & des fauxbourgs, y élevent des autels, y forment des oratoires, surprennent la confiance des personnes constituées en charge, & séduisent principalement les femmes par leurs nouveautés.

Agapit envoya cette requête à Justinien. Mais avant que l'affaire se terminât, le Pape tomba dans une maladie dont il mourut le 22 Avril 536, après dix mois de pontificat. Il se disposoit à repartir pour l'Italie; & déjà il avoit déclaré le Diacre Pélage qu'il avoit à sa suite, son Apocrisaire ou Légat auprès de l'Empereur.

Ibid. init. Pour achever ce que le Pape avoit commencé, on assembla un concile, où avec cinquante-deux évêques, se trouverent cinquante-quatre abbés de C. P. ou des environs: tant la vie so-

ſtaire étoit encore en recommandation dans l'Empire. La premiere ſeſſion ſe tint le 2 Mai ; la cinquieme & derniere le 4 Juin ſeulement; les Peres ayant ſoin, nonobſtant la clarté de la cauſe, d'obſerver les délais des citations, & toutes les formes ordinaires du droit. Ce fut le Patriarche Mennas qui recueillit les avis ; & les Romains les premiers, dirent le leur en ces termes : Le Pape Hormiſda ayant condamné depuis longtemps Sévere, Pierre & leurs complices, nous les tenons pour bien & dûment condamnés, avec les écrits impies de Sévere, ſoit contre les décrets du concile de Calcédoine, ſoit contre les lettres de S. Léon. Nous comprenons Zoara dans le même anathême, & tous ceux qui participent à leur communion. Ce Zoara étoit un moine Eutychien, fort dangereux par ſes intrigues. Chaque Pere dit enſuite anathême à Sévere & à Pierre, comme déjà condamnés, à Zoara, aux écrits de Sévere; & le patriarche Mennas prononça le jugement : l'exécution en fut laiſſée à l'Empereur, qui pouſſa le zèle juſqu'à défendre de tranſcrire les écrits de Sévere, ſous peine d'avoir le poing coupé.

Il publia vers le même temps plu-

ſieurs autres loix pour la police extérieure de l'Egliſe. Telle eſt celle qui pourvoit aux frais des funérailles. Il y avoit à Conſtantinople onze cents boutiques, chargées d'y ſubvenir. Huit cents fourniſſoient les foſſoyeurs qu'on tiroit de tous les corps de métier, & les trois cents autres contribuoient en argent. Ainſi tous les enterremens ſe faiſoient d'une maniere gratuite, à moins que quelqu'un n'y voulût un appareil extraordinaire. Chaque corps étoit accompagné de huit religieuſes chargées de chanter, & de trois acolytes.

En ſtatuant ſur les droits de fondation, on arrêta que les fondateurs des Egliſes n'en pourroient pas inſtituer les clercs, de leur propre autorité; mais qu'ils les préſenteroient pour cet effet à l'évêque : ce qui marque l'origine du droit de patronage, dans l'Egliſe d'Orient; comme nous l'avons marqué au premier Concile d'Orange, pour les Egliſes d'Occident. Il eſt dit que celui qui rétablira une égliſe ruinée, paſſera pour fondateur. Mais dans tous les cas, il faut que le fondateur agiſſe de concert avec l'évêque du lieu.

En réformant les contributions ſimoniaques, Juſtinien dit qu'on pourra con-

tinuer de donner pour l'intronisation des prélats, ce que permettent les anciennes coutumes; c'est-à-dire vingt livres d'or au plus pour la consécration du Pape, ou de l'un des quatre Patriarches; 400 sols d'or, pour celle des autres évêques, y compris les frais des notaires ou autres officiers, & toujours en proportion du revenu des églises. Il est aussi permis aux clercs, de faire les libéralités autorisées par la coutume, envers les ministres de l'évêque qui les ordonne, pourvu que ce présent n'excede pas une année du revenu. On voit ici l'ancienneté des annates, ou d'une contribution toute semblable à ce que nous nommons ainsi.

Il est encore statué, que ni les évêques, ni les moines ne sauroient être tuteurs. Les prêtres & les autres clercs le peuvent être, s'ils y consentent; mais on ne sauroit les y forcer. Il est défendu généralement aux ecclésiastiques, de prendre des fermes ou des commissions, & de se charger d'aucune affaire temporelle, si ce n'est pour les églises. Ils ne peuvent sortir de leur diocese, qu'avec la permission par écrit du métropolitain; qu'avec celle du pa-

triarche même ou de l'Empereur, s'il eſt queſtion d'aller à la capitale ; ni s'abſenter plus d'un an, à peine de privation de leurs revenus ou de dépoſition, ſelon les circonſtances. Les évêques ne peuvent être traduits malgré eux pardevant les juges ſéculiers, pour quelque cauſe que ce ſoit. Si des évêques de même province ont un différend enſemble, ils ſeront jugés par le métropolitain aſſiſté des autres évêques de la province, & pourront en appeller au patriarche, mais non au delà : ce qui ne doit s'entendre que des affaires civiles; comme il eſt clair par toute la ſuite de cette loi. Il en ſera de même, ſi un particulier, clerc ou laïque, a une affaire contre ſon évêque. Le métropolitain ne peut être cité que devant le patriarche; les clercs & les moines, en matiere civile, ſeront d'abord pourſuivis devant l'évêque; & le juge du lieu exécutera la ſentence, ſi les parties y acquieſcent. Si l'une des parties réclame, pourvu qu'elle le faſſe dans les dix premiers jours, le juge prendra connoiſſance de la cauſe; & le jugement qu'il rendra ſera ſans appel, s'il confirme la ſentence de l'évêque : que s'il l'infirme,

on pourra appeller en la maniere accoutumée. En matiere criminelle, les ecclésiastiques peuvent être attaqués, ou pardevant l'évêque, ou pardevant le juge laïque, au choix de l'accusateur. Si l'on commence par le tribunal de l'évêque ; après que l'accusé sera convaincu & déposé, le juge séculier le fera prendre, & le jugera suivant les loix. Si l'on s'est d'abord adressé à ce juge, il communiquera le procès à l'évêque, dès que l'accusé aura été convaincu ; & si l'évêque juge aussi l'accusé coupable, il le déposera canoniquement, afin que le juge le punisse selon les loix. S'il ne le trouvoit pas convaincu, il différeroit la dégradation ; l'accusé demeurant en état. Dans cette conjoncture, l'évêque & le juge feront chacun leur rapport à l'Empereur.

Les détails précédens peuvent donner quelques notions sur l'article intéressant du concours des deux jurisdictions dans les procédures ecclésiastiques. Ce qui suit va nous présenter l'idée que les Grecs avoient encore de la dignité du Pontife Romain, & nous convaincre qu'ils n'avoient pas prétendu y déroger dans ce qu'ils avoient fait à la fin du Concile de Calcédoine. Nous regardons, dit Jus-

tinien, les quatre conciles comme les Saintes Ecritures ; & suivant leurs réglemens, nous voulons que le très-saint Pape de l'Ancienne Rome soit le premier de tous les prêtres. Le bienheureux Archevêque de la Nouvelle, ou de Constantinople, n'aura le premier rang qu'après le S. Siége Apostolique.

On aura peut-être été surpris de voir Justinien statuer sur le droit d'intronisation des Souverains Pontifes, comme sur ceux des patriarches d'Orient. La raison en est que cet Empereur, alors maître temporel de Rome & de l'Italie, y exerçoit le même pouvoir de législation que dans le reste de l'Empire. Bélisaire chargé de la guerre des Goths, comme il l'avoit été de celle des Vandales, n'y eut pas des succès moins rapides. L'Empereur, pour le rendre plus respectable aux Romains, en réveillant les idées de leur ancienne grandeur, l'avoit honoré du consulat, & l'avoit même créé seul consul : dignité qu'il abolit tout-à-fait par la suite. Ce Général n'eut pas plutôt passé de Sicile dans le continent de l'Italie, que toutes les villes de l'Abruzze & de la Lucanie se soumirent. La Campanie plia de même. Naples, mu-

Procop. Bell. Goth.

nie d'une bonne garnison, se mit en devoir de résister : mais ayant été surprise par une partie des assiégeans qui s'y coulerent de nuit par un aqueduc, elle essuya toutes les calamités d'une ville prise d'assaut. La terreur de cet exemple soumit les meilleures places, & les plus belles provinces.

En vain Théodat espéra-t-il arrêter la défection, en confiant l'armée à Vitigès, l'un de ses sujets qu'il se croyoit le plus affidé, & qui dans une condition médiocre avoit une haute réputation de valeur. L'infortuné Roi comptoit se l'attacher à jamais, par une élévation supérieure à sa naissance; & il ne fit qu'accélérer sa propre chute. Les Goths qui accusoient leur Souverain de lâcheté, proclamerent Vitigès en sa place. Théodat, à cette nouvelle, s'enfuit vers Ravenne : mais il fut assassiné en chemin.

Rome n'en fut pas mieux conservée, pour avoir changé de maître. Cette grande ville chassa la garnison des Goths, & se rendit à Bélisaire qu'elle avoit appellé en même temps; de telle façon que les Romains entrerent par une porte, tandis que par la porte opposée tous les Goths s'échapperent avec précipitation,

excepté leur nouveau Roi qui préféra la captivité au déshonneur de la fuite. Ainsi la ville de Rome rentra-t-elle, sans effusion de sang, sous la domination des Empereurs, le 10 décembre 536, soixante ans après qu'elle avoit été prise par Odoacre Roi des Hérules & premier Roi d'Italie. L'Historien Procope dit que ce fut par les conseils du Pape Silvere que Rome se rendit.

Il avoit été élevé au pontificat, au mois de juin de cette année 536, c'est-à-dire environ deux mois après la mort de son prédécesseur Agapit, vers le temps où la nouvelle en avoit pu parvenir de C. P. à Rome. L'autorité du Roi Théodat avoit eu pour le moins autant de part à l'élection, que les suffrages du clergé, dont quelques membres refuserent d'abord de reconnoître le nouveau Pontife. Toutefois quand ils le virent ordonné, ils se soumirent à lui, comme à leur pasteur légitime. Soit donc en vertu de son élection, soit par cette ratification unanime, Silvere étoit incontestablement le chef de l'Eglise; quand l'Impératrice Théodore se mit en tête de lui substituer Vigile, diacre de l'Eglise Romaine, & resté à Constantinople.

Elle l'avoit sondé, & avoit cru découvrir en lui toutes les qualités convenables au dessein qu'elle méditoit; une passion de s'élever à qui rien n'étoit sacré, une audace capable de tout tenter, & en même temps assez d'empire sur lui-même, ou assez de dissimulation, pour tromper tous les yeux ouverts sur la plus éminente & la plus sainte dignité de l'Eglise, & pour en sauver toutes les bienséances par sa régularité extérieure. L'Impératrice l'ayant fait appeller, lui proposa, avec tous les artifices de la séduction, les vues qu'elle avoit sur lui. Elle lui dit qu'elle regardoit, comme une indignité dans l'Eglise, d'y laisser le premier mérite au rang subalterne; qu'il falloit justifier cette estime par une grandeur de zele & de courage, capable de faire triompher de l'ignorance & de l'adulation la vérité presque anéantie; qu'il étoit question de proscrire le Concile de Calcédoine, de s'unir pour cela, & de communiquer avec les véritables évêques des grands siéges, Anthime de Constantinople, Théodose d'Alexandrie, & Sévere d'Antioche; qu'à ces conditions, elle lui donneroit des ordres pour Bélisaire, & sept cents livres d'or,

Liber. brev. c. 22.
Chron. Marcel. 536.

moyens qui étoient néceſſaires dans les conjonctures préſentes pour le bien de l'Egliſe, & qui leveroient infailliblement toute difficulté. C'eſt ainſi qu'elle coloroit l'attentat le plus odieux, & la ſimonie la plus criante, employée à le faire réuſſir. L'ambitieux Vigile promit tout ce qu'on exigeoit, & partit auſſi-tôt pour Rome, où il trouva Silvere ſiégeant, ſans nulle inquiétude, ſur la chaire de S. Pierre. On propoſa à ce Pontife, de la part de l'Impératrice, de rétablir Anthime ſur le ſiége de Conſtantinople. On s'attendoit bien au refus, après une dépoſition ſi éclatante & ſi légitime de ce Patriarche. mais il falloit un prétexte pour troubler Silvere dans ſa poſſeſſion paiſible, & peut-être pour faire agir Béliſaire qui avoit toujours révéré la religion. Vigile alla ſans retardement trouver ce Général à Ravenne, lui remit les lettres de l'Impératrice; & pour ſurmonter plus aiſément ſes ſcrupules ſur les ſept cents livres d'or, il lui en promit deux cents. Il économiſoit habilement ſes fonds, pour faire face de tout côté, & ſur-tout pour donner quelques couleurs à ſon uſurpation, en gagnant des voix dans le clergé.

L'affaire

L'affaire en étoit là, quand on accusa le Pape Silvere d'avoir écrit aux Goths, pour leur livrer les remparts de Rome. L'accusation n'avoit aucune vraisemblance. Tout le monde au contraire se persuadoit que c'étoit par les soins du Pontife, que les Romains appellés par la Reine Amalazonte contre l'Usurpateur des droits de la royauté, avoient chassé les Barbares de leur ville, qui, par le cours ordinaire de ces sortes d'événemens, resta sous la domination de ceux dont on avoit imploré le secours. Il passoit même pour constant, que deux faussaires qu'on nommoit, avoient contrefait des lettres, dont on faisoit un crime d'Etat à Silvere, & que ses ennemis disoient avoir été adressées au Roi Vitigès. Mais il importoit à Bélisaire d'être crédule, ou de le paroître. Il fit néanmoins venir le Pape au palais. Là, de concert avec sa femme Antonine, encore mieux initiée que lui aux intrigues de l'Impératrice, il dit secrétement à Silvere, qu'il y avoit un moyen de sortir de ce mauvais pas; qu'il falloit pour cela renoncer au Concile de Calcédoine, & approuver par écrit la croyance contraire. Au sortir du palais, le Pape communi-

Evagr. IV. 19.

qua aux personnes de sa suite ce qu'on venoit de lui proposer; puis se retira dans l'église de Ste Sabine, comme dans un asyle inviolable : mais on trouva moyen de le surprendre, & il fut arrêté. Dès le lendemain, Bélisaire assembla les prêtres, les diacres, tout le clergé Romain, & leur ordonna d'élire un autre Pape. Les uns résistoient, les autres paroissoient chanceler; soit qu'ils crussent en effet que la puissance royale avoit eu la premiere part à l'élection de Silvere; soit plutôt que l'or de Vigile, en les corrompant, leur fît prétexter de mauvaise foi ce motif spécieux. Quoi qu'il en soit, la tentative réussit, & Vigile fut ordonné Pape le 22 Novembre 537. Alors Bélisaire pressa le Simoniaque de lui payer ses deux cents livres d'or, & d'accomplir la promesse faite à l'Impératrice.

Quant au Pape Silvere, il fut relégué à Patare en Lycie. Mais l'évêque du lieu, dans la premiere horreur d'un attentat inoui jusque là parmi les Fideles, alla trouver à C. P. Justinien qui ne savoit rien des ordres donnés à Bélisaire par l'Impératrice, & le menaça des jugemens du Fils de Dieu outragé dans son Vicaire. L'Empereur commanda que Sil-

vere fût par provision reconduit à Rome, qu'on fît une information en regle de la conspiration dont il étoit accusé; que si l'on en trouvoit des preuves certaines, il iroit habiter quelque autre ville, toujours dans la possession des droits du pontificat; & que si l'accusation étoit mal fondée, il seroit rétabli dans le lieu & tous les honneurs de son siége. On dit que le diacre Pélage, qu'Agapit malheureux dans le choix de ceux qu'il honoroit de sa confiance, avoit laissé en qualité de Légat à Constantinople, empêcha de tout son pouvoir que la volonté de l'Empereur n'eût son effet, & que Silvere ne retournât à Rome. Mais quels qu'ayent été les agens de la cabale, l'ordre du Prince fut néanmoins exécuté, & Silvere reconduit à Rome.

Vigile n'abandonna point pour cela le fruit de ses crimes. Continuant d'intéresser Bélisaire: Faites remettre Silvere en mon pouvoir, lui écrivit-il; sans quoi je ne me crois plus obligé à vous faire compter ce que je n'ai promis qu'à cette condition. Silvere fut donc livré aux gens de Vigile, qui le menerent par son ordre dans l'île de Palmarie, & l'y resserrerent étroitement. La liberté

avec laquelle il condamna dans son exil le profanateur de sa chaire, & les témoignages du profond respect qu'il y reçut des plus dignes évêques, ne servirent qu'à lui attirer des traitemens plus indignes. Enfin la cruauté alla jusqu'à le faire périr de faim & de misere, non d'une maniere précipitée qui eût fait donner à ses persécuteurs le nom de ses bourreaux, mais avec un artifice perfide, & d'autant plus inhumain, qu'il fut prolongé plus long-temps : car on attribue deux ans à la durée de son pontificat, & par conséquent à sa persécution, qui commença peu de mois après qu'il fut sur son siége, & ne finit qu'avec sa vie, le 20 juillet 538.

Alors Vigile, en exécution de ses engagemens sacriléges, écrivit à Théodose d'Alexandrie, ainsi qu'aux évêques déposés de Constantinople & d'Antioche, Anthime & Sévere, confessa la même foi qu'eux, en leur recommandant de n'en rien divulguer, & d'affecter au contraire de la défiance par rapport à lui. C'est ainsi qu'il ménageoit le parti de l'Impératrice, pour se maintenir dans la possession du S. Siége. Mais tandis qu'il flattoit les hérétiques, & témoignoit secrétement qu'il pensoit comme eux, il

professa publiquement la foi orthodoxe, & en donna le témoignage le plus authentique à l'Empereur. Le Patriarche de Constantinople, selon la coutume, avoit envoyé sa profession de foi au nouveau Pape; qui étrangement embarrassé par la disposition diverse des esprits, ne se pressa point de répondre. Ces tergiversations, jointes à quelques bruits sourds de ses liaisons avec les schismatiques, donnerent de l'ombrage à Justinien, qui en écrivit à Vigile de telle maniere que le Pontife ne pouvoit se dispenser d'exposer sa croyance.

Il loua dans sa réponse le zéle & la foi de l'Empereur, & déclara que la sienne n'étoit autre que celle de ses prédécesseurs Céléstin, Léon, Hormisda, Jean & Agapit; qu'il recevoit, avec les quatre Conciles, la lettre de S. Léon, & anathématisoit tous ceux qui croyoient le contraire, en particulier Sévere, Pierre d'Apamée, Anthime, Théodose d'Alexandrie, & le moine Zoare. Il ajouta que tous ces novateurs étant déjà suffisamment condamnés, il n'avoit pas cru nécessaire d'écrire là-dessus à Mennas. Pour lever tout soupçon à ce sujet, il écrivit enfin à ce Patriarche,

Vigil. Epist. 4.

Epist. 5.

dans le même goût qu'à l'Empereur. En un mot le Pape, dès qu'on put lui donner justement ce titre, c'est-à-dire depuis la mort de Silvere, non seulement parut orthodoxe, mais donna lieu de croire qu'il avoit repris des sentimens beaucoup plus dignes qu'auparavant de la place qu'il occupoit. Certains auteurs prétendent qu'il se démit du pontificat, jusqu'à ce qu'il lui eût été conféré légitimement dans une nouvelle élection : prétention très-gratuite, & dans le fond parfaitement inutile. Mais il est constant qu'on lui vit prendre l'alarme sur ce qu'il présumoit pouvoir nuire aux saints conciles, montrer au moins par intervalle beaucoup de courage & de résolution, & soutenir assez constamment une persécution qui fut regardée comme le châtiment de sa premiere conduite.

Ce fut principalement sur Bélisaire que le Seigneur punit l'énorme attentat commis contre le Chef de son Eglise. Malgré ses lumieres, les reproches de sa conscience & sa magnanimité naturelle, il s'étoit fait l'instrument des passions d'autrui ; & tandis que les Goths Ariens épargnoient religieusement l'église de S. Pierre située hors des murs

de Rome qu'ils assiégeoient, il en avoit traité le successeur avec une cruelle impiété. La vengeance divine ne tarda pas long-temps à éclater. Le Général Romain fit encore lever le siége de Rome : il vint même assiéger Vitigès dans Ravenne, engagea ce Prince à se rendre, & l'envoya à C. P. où, de Roi, il fut réduit à la condition de Patrice. Mais ces succès étonnans, & par leur importance & par leur rapidité, ne lui étoient accordés par l'Arbitre suprême de nos fortunes & de nos revers, que pour contraster d'une maniere plus frappante avec l'humiliation de ses dernieres années.

A la nouvelle de la captivité de Vitigès, les Goths élurent, l'un après l'autre, plusieurs Rois, dont ils ne furent pas contens; puis enfin Totila, qui rétablit leurs affaires. Déjà Bélisaire avoit été rappellé d'Italie, sur des soupçons donnés à Justinien, comme si son général eût pensé à se faire Empereur d'Occident. Il l'envoya contre les Perses, qui sous leur Roi Cosroès, faisoient des ravages effroyables en Mésopotamie & en Syrie. Antioche, après une infinité d'autres places, fut prise d'assaut, & tellement ruinée, que Justinien,

en la rétabliſſant dans la ſuite, ne put jamais lui rendre ſon premier luſtre, ni ſa premiere grandeur. Béliſaire ne répondit point aux grandes idées qu'on avoit conçues de lui. Tout ce qu'il fit de remarquable en Orient, ce fut d'emporter un poſte qui lui ouvroit un champ avantageux. Mais il le perdit preſque auſſi-tôt; & les Perſes s'avancèrent de toutes parts, avec une audace inſolente, tandis qu'une morne & lâche terreur ſembloit engourdir les Romains, qui ſe laiſſerent ruiner en détail, & perdirent les deux tiers de leur armée dans une obſcure & déshonorante inaction.

Procop. bell. Perſ. L. 2.

Les choſes n'alloient pas mieux en Italie. L'Empereur fit repaſſer Béliſaire ſur ce théatre, ſi glorieux peu auparavant pour ce guerrier. Mais ce n'étoit plus le même homme, ou le même bonheur. Totila reprit Ravenne preſqu'à la vue de ce capitaine renommé, & il emporta Rome d'aſſaut. On fit à Béliſaire le même crime de ſes malheurs, qu'autrefois de ſa fortune. Pour comble de diſgrace, les intrigues de Cour ſe mirent de la partie. Pendant cinq ans conſécutifs, on le laiſſa en Italie ſans lui envoyer, ni troupes, ni argent. Ce

qu'il en avoit se consuma, sans rien faire; & il fut réduit à revenir à Constantinople, avec les restes délabrés d'une armée, qui, au lieu de l'admiration, n'excitoit plus que la pitié. La commisération des citoyens ne fit qu'augmenter les soupçons de l'Empereur, qui lui ôta toutes ses charges, & livra sa vieillesse, comme on n'en peut douter, aux horreurs de l'indigence; quoiqu'on ne puisse raisonnablement ajouter foi aux récits plus romanesques qu'historiques que différens auteurs en ont faits.

Justinien avoit une démangeaison plus grande que jamais, de se mêler des choses de religion. Les affaires des Acéphales ne furent pas terminées, qu'il entreprit les Origénistes. Leurs dogmes bizarres, qui tenoient autant de l'extravagance que de l'hérésie, à la faveur du calme & du désœuvrement, s'étoient fortement enracinés dans les têtes foibles, & les imaginations exaltées de faux contemplatifs. Du vivant de Saint Sabas, plusieurs moines de son observance s'étoient prévenus en faveur de ces erreurs surannées, à qui l'on rendoit un air de nouveauté, en les reproduisant sous de nouvelles formes.

K v

Mais le respect du Saint Abbé empêcha qu'on ne fît du bruit, tandis qu'il vécut. On ne garda plus de mesures, après sa mort. Parmi les moines des diverses communautés, la fermentation divisa tellement les esprits, que ceux de la petite laure, bâtie en dernier lieu par S. Sabas, & fort infectée de l'Origénisme, prirent la résolution de détruire la grande, d'où l'on venoit de chasser environ quarante de ces perturbateurs. Pleins de fureur & de précipitation, ils s'arment tous ensemble de pieux & de leviers, entraînent à leur suite des troupes auxiliaires de paysans, & marchent à la grande laure, comme à une citadelle, dans le dessein de n'y pas laisser pierre sur pierre. Mais quoique ce fût au milieu du jour, ils furent enveloppés d'un brouillard si épais, qu'ils ne voyoient pas leur chemin, & qu'errant toute cette journée & la suivante, ils se trouverent le lendemain auprès d'une autre habitation de solitaires. Cet incident fut pris pour un miracle, & attribué aux prieres de S. Sabas, qui sauvoit ainsi son école de la fureur même de ses disciples. L'Empereur n'en fut pas moins irrité. Il résolut la perte

Vit. S. Sab. p. 365.

des Origénistes, & dressa une longue déclaration, où il exposa les erreurs attribuées à Origene, pour les faire proscrire sévérement.

Nous voyons par cette piece, qu'elles consistoient en grande partie à nier l'éternité des peines de l'enfer. Après un certain temps, selon les Origénistes, la punition de tous les méchans esprits, tant hommes que démons, devoit finir, J. C. suivant eux, devant être crucifié pour les démons, comme il l'a été pour les hommes, & toutes les intelligences devoient être enfin rétablies dans leur premier état, c'est-à-dire dans l'état d'esprits purs : car les substances raisonnables, dans ce systême, & en particulier les ames humaines, préexistantes à leurs corps, y avoient été renfermées comme en des prisons, pour s'être dégoutées de la contemplation divine, & s'être tournées au mal. L'ame de J. C. même, ajoutoit-on, existoit avant que d'être unie au Verbe; comme son corps, avant son union avec son ame & avec le Verbe, avoit été formé au sein de la Vierge. Sur la nature & la puissance de Dieu, on débitoit de vrais blasphêmes; en mettant de l'inégalité entre

Tom. 5. Conc. p. 635. &c.

les personnes divines, & une sorte de proportion continue de l'homme au fils de Dieu, & du fils de Dieu à son pere. On bornoit la toute-puissance divine à ne pouvoir faire qu'un certain nombre d'esprits, ainsi qu'une quantité déterminée de matiere. On disoit les genres & les especes coéternels à Dieu, qui n'avoit jamais existé sans créatures. Et pour comble d'absurdité, on soutenoit que les cieux & tous les astres étoient animés par des ames raisonnables; parce qu'étant de figure ronde, qui est la plus parfaite, ils surpassoient en perfection toutes les autres créatures. Par la même raison, les corps humains devoient prendre cette figure, en ressuscitant.

Ibid. 670. Justinien commanda au Patriarche Mennas, d'assembler tous les évêques qui se trouvoient dans la capitale, & de les obliger d'anathématiser par écrit Origene avec ses dogmes, & spécialement les articles ci-dessus énoncés; puis d'envoyer des copies de tout ce qui auroit été fait sur ce sujet, à tous les autres évêques, & à tous les Supérieurs des monastères, afin qu'ils souscrivissent l'anathême. Qu'à l'avenir, ajoutoit l'Em-

pereur, on n'ordonne, ni évêque, ni abbé, qu'il n'ait anathématisé Origene avec tous les autres hérétiques qu'on a coutume de condamner. Il avertit enfin Mennas, que la même déclaration a été envoyée aux autres patriarches & au Souverain Pontife. Elle fut effectivement portée & souscrite dans tout l'Orient, aussi bien qu'à Constantinople.

En Palestine, les moines Origénistes témoignerent un dépit furieux. Les disciples hérétiques de S. Sabas se séparant aussi-tôt de la communion de ceux qui étoient orthodoxes, déserterent la petite laure, où tous les freres n'étoient pas du même parti, & ils demeurerent en plein air au milieu de la campagne. Mais ils se presserent d'implorer Théodore, Archevêque de Césarée, qui étoit leur principal appui, & qui se trouvoit pour lors à Constantinople. Il avoit été moine lui-même dans la nouvelle laure de S. Sabas, & il y étoit parvenu au titre d'Exarque ou visiteur. Mais étant allé à Constantinople, sous prétexte de défendre le Concile de Calcédoine, avec un autre abbé origéniste comme lui, nommé

Domitius, ils s'insinuerent si bien à la Cour, & y acquirent tant de crédit, qu'ils devinrent tous les deux évêques métropolitains, Théodore de Césarée en Cappadoce sa patrie, & Domitius d'Ancyre en Galatie. L'intrigant Théodore conseilla par écrit aux moines schismatiques, d'aller pied à pied, & de se borner pour le moment à obtenir du Patriarche de Jérusalem, que pour la consolation de leurs ames, il déclarât nul, généralement & sans explication, tout anathême qui n'est point agréable à Dieu. Le Patriarche Pierre qui pensoit bien, rejetta d'abord cette demande singuliere, à laquelle néanmoins il ne voyoit pas grand inconvénient : mais enfin, soit mauvaise politique, soit espérance de rapprocher les esprits, il fit la déclaration qu'on desiroit. On vit bientôt que la condescendance n'étoit pas le vrai moyen de ramener ces apostats hérétiques. Les plus modérés d'entr'eux, qui déjà étoient rentrés dans la laure, ne garderent plus eux-mêmes aucune mesure, & se mirent à dogmatiser, non seulement avec leurs freres, mais dans toutes les habitations voisines. Bientôt ce zele

effréné se changea en haine contre ceux qui ne les écoutoient pas, & sur-tout contre leurs confreres. S'ils rencontroient quelques moines orthodoxes, ils les insultoient publiquement, les nommoient Sabaïtes, en dérision de leur saint instituteur, & donnoient quelquefois de l'argent à la populace, pour les faire maltraiter.

Cependant les moines catholiques, qui faisoient le plus grand nombre, ne se laisserent point ébranler : mais ils perdirent de vue la profession humble & mortifiée qu'ils exerçoient. Sans réfléchir que le courage militaire & religieux ne sont pas moins différens que le casque & la haire, ils mirent leur gloire, non à souffrir, mais à repousser la violence. Il y avoit près du Jourdain une colonie de moines Thraces qui, malgré le changement du climat & la sainteté de leur profession, conservoient la rudesse d'humeur, avec la taille & la force ordinaire aux gens de leur pays. Ils se persuaderent qu'ils n'en pouvoient faire un meilleur usage, qu'en prêtant main forte aux zélateurs de la saine doctrine. Ils accoururent par détachement, & les plus fervens fai-

soient consister leur religion à arriver les premiers. On se disposa aussi-tôt à en venir aux mains. Toutefois les orthodoxes qui n'oublioient pas tout-à-fait l'évangile, & ne vouloient pas être les aggresseurs, attendoient assez tranquillement dans l'hospice de la grande laure. Leurs ennemis moins scrupuleux, insultant à ce qu'ils traitoient de lâcheté, vinrent en foule pour forcer ce poste avancé. Déjà ils rompoient les barreaux des fenêtres, & chargeoient à coups de pierre leurs antagonistes, quand l'un des moines Thraces, nommé Théodule, perdant patience & s'armant d'une pelle qui lui tomba sous la main, fit une sortie sur les assiégeans, avec une démarche & d'un air si résolu, qu'il les dissipa lui seul, quoiqu'ils fussent environ trois cents. On dit que brave de sang froid, & parfaitement maître de son courage, il eut attention à n'en blesser aucun. Mais on ne le paya point de retour : il reçut un coup de pierre, dont il mourut peu de jours après.

Vit. S. Sab. p. 368.

Les Schismatiques s'attendoient bien que le bruit des violences, dont ils étoient les auteurs, parviendroit tôt ou tard aux oreilles de Justinien. Ils

s'efforcerent au moins de tirer parti de leur éloignement de C. P. & ils réussirent, toujours par l'adresse & le crédit de Théodore de Cappadoce, à gagner un temps suffisant, pour pervertir le grand nombre des moines. Le supérieur de la grande laure étant mort dans ces conjonctures, ils en élurent abbé, un Origéniste nommé Georges, qu'ils mirent en possession à main armée. Alors S. Jean le Silencieux, si renommé pour son amour de la retraite & du recueillement, ne fit point de difficulté de quitter la cellule où il étoit comme enseveli depuis long-temps, & se retira au Mont des Olives; préférant à toute autre considération la sûreté de sa foi, ou l'édification publique : son exemple eut beaucoup d'imitateurs, parmi ses plus dignes confreres.

Cependant l'Evêque hérétique de Césarée, sentoit que les succès de sa faction ne portant que sur la violence & le manége qui en déroboit la connoissance à l'Empereur, ils ne pourroient être de longue durée. Prenant donc ce Prince par son foible, c'est-à-dire par son penchant à se mêler des affaires de religion, il lui mit en tête de condam-

ner Théodore de Mopsueste. Par-là, il ne faisoit pas seulement diversion, mais il vengeoit directement Origene, contre qui Théodore avoit beaucoup écrit ; & il imaginoit porter le plus terrible coup au Concile de Calcédoine, qu'il disoit avoir approuvé Théodore, quoiqu'on s'y fût contenté de ne pas le condamner. Ainsi satisfaisoit-il à tous ses méchans desseins à la fois, étant en même temps Acéphale & Origéniste. Il avoit d'autant plus de complaisance à flétrir la mémoire de Théodore de Mopsueste, mort depuis long-temps, qu'il espéroit tourner contre les Orthodoxes leurs propres armes ; je veux dire la méthode qu'ils venoient d'accréditer par la condamnation d'Origene, de ne pas épargner les morts. Ayant communiqué le gros de ses vues à ses partisans, & plus en détail à l'Impératrice, la grande protectrice des Schismatiques ; il se fit introduire chez l'Empereur, dans un moment où ce Prince étoit plus occupé que jamais des moyens d'abattre les Acéphales. Seigneur, lui dit-il, rien n'est plus facile que de dissiper les préventions de tant de personnes : ce qui leur fait peine dans le Concile de Cal-

cédoine, c'eſt l'éloge de Théodore de Mopſueſte, & le témoignage de catholicité rendu à la lettre d'Ibas, qui eſt entiérement Neſtorienne. Faites condamner Théodore, avec cette lettre; & le Concile n'ayant plus rien qui les arrête, ils le recevront en tous ſes points: c'eſt ainſi qu'en peu de temps Votre Majeſté peut rendre tant de dignes enfans à l'Égliſe, & s'acquérir à elle-même une gloire immortelle.

Le piége eût été viſible pour l'homme du plus médiocre ſavoir; puiſqu'on y donnoit lieu de préſumer qu'un concile œcuménique, déclaré par l'Empereur même auſſi infaillible que les divines écritures, avoit approuvé des erreurs capitales. Mais combien n'a-t-on pas vû de perſonnes éclairées en toute autre matiere, faire les bévues les plus inconcevables en fait de religion? La préſomption de Juſtinien le rendit la dupe de Théodore & des Acéphales. Ils le plongerent dans les plus grands embarras, en lui faiſant faire le perſonnage d'arbitre de la foi & des conciles, & en l'engageant à publier une condamnation dogmatique contre les écrits qui ſont devenus ſi fameux ſous le nom

des Trois Chapitres. C'est ainsi qu'on désigna les ouvrages de Théodore ancien évêque de Mopsueste, du fameux Théodore de Cyr contre les douze anathêmes de S. Cyrille, & la lettre d'Ibas évêque d'Edesse à un Perse nommé Maris. Il arriva tout ce que Théodore de Césarée avoit prévu. Quand l'Empereur se fut une fois engagé, il eut honte de reculer, & ne fit qu'aller en avant, au risque de tout confondre & de tout renverser. Il prit grossiérement le change, oublia les Acéphales qu'il abhorroit uniquement, & ne s'occupa plus qu'à poursuivre les trois chapitres, qui méritoient sans doute l'animadversion de l'Église, mais qui ne la méritoient pas seuls.

T. 5. Conc. p. 613. On vit bientôt paroître un écrit bizarre, composé par Théodore, & revêtu du nom de l'Empereur. C'est tout à la fois un ouvrage théologique & un rescrit impérial, une profession de foi & un jugement dogmatique, aussi décisif dans les termes, & aussi absolu dans le fond que celui des Conciles. Les anathêmes y sont prodigués, même contre les personnes mortes en paix dans le sein de l'Église; quoique le

pouvoir d'en porter de cette nature fit encore une question très-délicate, & jusques-là réputée indécise. On obligea néanmoins tous les évêques à souscrire; & il y en eut un très-grand nombre qui eurent la foiblesse de le faire, moins coupables dans la réalité, que dans leur conscience prévenue que c'étoit donner atteinte au Concile de Calcédoine.

Le Patriarche Mennas eut lui-même la complaisance de signer, après en avoir d'abord fait difficulté, & représenté que c'étoit contrevenir au Saint Concile. Etienne, légat du Pape à Constantinople, depuis que Pélage en étoit reparti pour Rome, fit de vifs reproches à ce Prélat d'autant moins excusable, qu'il avoit promis solennellement de ne rien faire sans le S. Siége. Il répondit au Légat, qu'il n'avoit souscrit que sous promesse confirmée par serment, qu'on lui rendroit sa souscription, & qu'elle seroit censée nulle, si l'Evêque de Rome ne l'approuvoit pas. Mais Pélage, avec un très-grand nombre de prélats zélés, ne laissa pas de se séparer de communion, tant de ce Patriarche que de tous ceux qui communiquoient avec lui, jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction. Facund. IV. c. 3.

L'Empereur sentit que les difficultés & les troubles ne feroient qu'augmenter, tandis que le Souverain Pontife n'auroit pas prononcé. Il écrivit avec instance au Pape Vigile de venir à Constantinople, sous prétexte que sa présence étoit nécessaire pour l'intérêt capital de toute l'Eglise. Vigile partit d'autant plus volontiers, qu'il prétendoit de son côté engager l'Empereur à envoyer du secours en Italie, contre les Goths qui reprenoient le dessus de toute part. Mais au lieu de s'appliquer comme autrefois aux soins de la guerre, au maintien des loix, & aux autres affaires dont il étoit surchargé, Justinien commençoit à se couvrir de honte ou de ridicule, en ne s'amusant plus qu'à des conférences doctrinales, à de vaines disputes de controverse & de dialectique; en sorte qu'un certain Acace qui conspira contre lui, s'appesantissoit principalement sur ce travers, pour le rendre méprisable aux autres conjurés. Il est, disoit-il, perpétuellement assis dans un cabinet, pour ordonner de ce qu'il n'entend pas; au lieu d'officiers & de gardes, on le trouve bien avant dans la nuit entouré de vieux évêques, feuilletant les

livres de religion par une curiosité insatiable, & se perdant dans des spéculations chimériques sur l'Etre Divin.

Le Pape étoit encore en route, que le Prince l'exhorta par de nouvelles lettres à garder la paix avec le Patriarche Mennas & les évêques qui avoient suivi son exemple. Si-tôt que Vigile fut arrivé, l'Empereur le pressa de condamner lui-même les trois chapitres; & comme il résistoit, Justinien marqua tant de violence, que le Pape s'écria publiquement dans une assemblée nombreuse: Sachez qu'en tenant Vigile captif, vous ne tenez pas Simon-Pierre, & que les craintes de l'homme ne me feront pas trahir les devoirs du Pontife. Quelque temps après néanmoins, il donna sa premiere décision qu'on nomma son Jugement, ou son Prononcé. C'est une condamnation des trois chapitres, sans préjudice du Concile de Calcédoine, & à la charge que personne n'agiteroit plus ces questions, ni de vive voix ni par écrit.

Fac. ibid.

Epist. ad Leg. p. 407.

Ibid.

Ce décret déplut aux deux partis, aux ennemis des trois chapitres ou aux Acéphales, à cause de l'hommage qu'il rendoit au Concile de Calcédoine, & aux défenseurs des chapitres, même à ceux

qui, sans en approuver la doctrine, en jugeoient simplement la condamnation dangereuse dans les circonstances où l'on se trouvoit. Il se répandit des bruits très-désavantageux sur cette premiere déclaration de Vigile, parmi les évêques de l'Illyrie, de l'Afrique, & jusque dans les Eglises des Gaules, où deux diacres de sa suite & de ses plus intimes confidens écrivirent contre lui. Le Pontife alarmé de ces nouvelles, qu'il eut le tems d'apprendre pendant le long séjour qu'on le contraignit de faire à C. P., proposa à l'Empereur de rassembler les évêques de toutes les Provinces, au moins cinq ou six de chacune, pour régler, d'un commun consentement, une affaire qui devenoit si importante; d'autant plus que le dangereux Evêque de Césarée ne paroissoit pas encore satisfait. Je ne saurois me résoudre, dit Vigile au Prince, à prendre sur moi seul ce qui paroît, dans les préjugés de plusieurs, nuire à l'autorité du S. Concile de Calcédoine, & scandaliser extrêmement les foibles. Justinien lui promit que, sans nul égard à ce qui avoit été fait jusque là, on examineroit en concile ce qu'il falloit faire, & qu'on inviteroit principalement les

les prélats les plus choqués de ce qui s'étoit passé ; mais sur-tout que jusqu'à la décision du Concile, qui que ce soit n'entreprendroit rien au sujet des trois chapitres. Cette convention entre les personnes augustes du Pape & de l'Empereur eut encore pour témoins les personnes les plus considérables des deux partis, tous les Grands de la Cour, & le Sénat en corps. Elle n'en fut pas mieux observée.

Au préjudice de la surséance accordée avec tant d'appareil, on recommença aussi-tôt après cet accord à exiger du Pape, qu'il condamnât les trois chapitres, avec les évêques de la Grece, si les autres n'en vouloient rien faire. Vigile refusa, & Théodore de Césarée fit de nouveau publier le fameux édit fait en premier lieu, autant par lui que par l'Empereur. Il poussa l'audace jusqu'à le faire afficher publiquement à la maison de Placidie, où le Pape étoit logé. Il se porta à plusieurs autres excès, également contraires aux conventions arrêtées & à l'ordre hiérarchique. Alors Vigile ne voulut plus communiquer avec ce factieux Novateur, ni même lui parler ; & Justinien en conçut une telle colere, que le Pape fut réduit à chercher sa sû-

reté dans l'église de S. Pierre. Pour l'en tirer de force, on envoya la troupe employée d'office à la poursuite des malfaiteurs. Les satellites entrerent dans le lieu saint, l'épée nue & l'arc bandé. Le Pape se mit sous l'autel, & s'entrelaça, des bras & des jambes, dans les piliers qui en portoient la table. On écarta brutalement, en les traînant par les cheveux, les diacres & les autres ecclésiastiques du cortége du Pontife, qui environnoient l'autel & lui servoient comme de barriere ; puis on se mit en devoir de l'en arracher lui-même, en le tirant par les pieds, par les cheveux & par la barbe. Mais comme il résistoit de toute sa force, & qu'il étoit grand & robuste, on rompit quelques piliers, sans le faire céder. Alors le peuple qui étoit accouru à cet étrange spectacle, quelques-uns même des soldats de la troupe, indignés de la violence des autres, pousserent des cris tout semblables à un commencement de sédition.

Theoph. an. 20. p. 192.

L'officier qui commandoit l'expédition, crut ne pouvoir mieux faire que de chercher son salut dans la fuite. La Cour même fut épouvantée,

fit succéder la négociation à la violence ; & l'on fit tant auprès du Pape, par promesses & par sermens, qu'on l'engagea à retourner à son logis ordinaire. Il n'étoit pas sans inquiétude, en quittant son asyle ; mais il crut encore moins risquer, en faisant de bonne grace ce qu'il sentoit que la puissance souveraine, dans un moment ou dans un autre, lui feroit faire de force. Toutes les paroles qu'on lui avoit données, furent observées à la maniere accoutumée de ces Grecs ; & l'indignité fut portée jusqu'à maltraiter le Pape en personne, & plus indignement encore les évêques de son parti. Plus il se plaignit, plus il réclama la foi des sermens ; & plus les mauvais traitemens augmenterent. Enfin il s'apperçut que l'on gardoit toutes les avenues du palais où il étoit logé, & même avec si peu d'égards, qu'on entendoit de son appartement les cris des soldats. Dans cette extrêmité, il se déroba pendant la nuit, franchit un mur, & dans les plus grandes rigueurs de l'hiver, deux jours avant Noël, avec des peines infinies & non moins de périls, il s'échappa de C. P.

& se refugia au delà du Bosphore, dans l'église de Ste Euphémie de Calcédoine, où s'étoit tenu le concile qu'il défendoit contre les Acéphales.

Justinien entreprit encore de le faire revenir, & lui envoya une députation des seigneurs de sa Cour les plus qualifiés, le fameux Bélisaire à la tête. Le Pape répondit très-décidément, qu'il ne sortiroit pas de Ste Euphémie, à moins que la cause de l'Eglise ne fût terminée comme il convenoit; qu'il n'avoit que faire de sermens trop souvent violés; que sans ces garanties insuffisantes, il reviendroit, dès qu'on auroit rétabli les choses dans l'ordre naturel, & levé le scandale qui désoloit le troupeau de J. C. Là dessus il exposa d'un ton pathétique tous les maux arrivés, depuis que l'Empereur usurpant les droits du sacerdoce par l'impulsion d'un évêque schismatique, avoit donné son édit doctrinal sur les trois chapitres. En finissant, ministres illustres & religieux, dit-il aux députés, allez, je vous en conjure par le redoutable jugement du Maître Eternel; allez, & dites de ma part à celui qui n'est maître que pour

quelques momens : Vous vous chargez d'un énorme péché, en prenant confiance aux ennemis déclarés de l'Eglise, particuliérement à Théodore de Césarée. Ces paroles prononcées avec véhémence produisirent leur effet : on donna satisfaction à Vigile, au sujet de Théodore & de ses partisans ; ils lui adresserent une profession de foi, où, pour conserver l'unité ecclésiastique, disoient-ils, ils recevoient les quatre conciles généraux, de Nicée, de C. P., d'Ephese & de Calcédoine, & s'engageoient à suivre inviolablement tout ce qu'ils avoient décidé du consentement des légats du S. Siége, par lesquels les Papes y avoient présidé chacun en leur temps : preuve des plus remarquables, que les Papes avoient en effet présidé par leurs représentans à tous les conciles généraux, & que les Orientaux n'en doutoient pas.

Cette profession de foi fut aussi donnée par Mennas de Constantinople ; & c'est la derniere action que nous sachions de lui. Il mourut peu de temps après, ayant ainsi pleinement réparé le scandale de ses liaisons avec des schismatiques artificieux, qui, en s'exprimant comme lui, pensoient bien différemment. Il

avoit, avec de grandes vertus, des intentions droites, & un véritable amour pour l'Eglise, qui le compte entre les saints.

Il arriva de son temps un miracle trop éclatant & trop bien attesté, pour être passé sous silence. C'étoit une ancienne coutume à Constantinople, où elle dura au moins jusqu'au quatorzième siecle, de faire venir les éleves innocens des petites écoles, pour consommer les particules du corps de J. C. qui restoient après la communion des adultes. Avec ces jeunes enfans, vint un jour celui d'un Juif verrier de profession. Comme il s'en retourna plus tard que de coutume à la maison paternelle, ses parens lui en demanderent la cause, & il leur raconta ingénuement ce qui s'étoit passé. Le pere en fureur lia son fils, attendit le moment que la mere étoit absente, & le jeta dans sa fournaise. Cette femme affligée chercha son enfant par toute la ville. Au bout de trois jours, désespérée de n'en rien apprendre, & cédant à l'excès de son chagrin, elle court par toute sa maison, comme hors d'elle-même, en appellant à grands cris l'enfant par son nom. De la porte de la ver-

Evagr. IV. c. 36.

terie, elle l'entend qui répond au fond du fourneau. Elle enfonce la porte, sa tendresse lui donnant des forces, & le voit debout, sain & sauf au milieu des flammes. On lui demanda comment il avoit été garanti : il répondit qu'une femme vêtue de pourpre jettoit souvent de l'eau autour de lui pour éteindre le feu, & lui donnoit à manger, quand il avoit faim. La mere se convertit. L'Empereur l'ayant fait baptiser avec son fils, les mit tous deux dans le clergé ; l'enfant au rang des lecteurs, & la femme au nombre des diaconesses. Mais le pere qui persista dans l'aveuglement, fut empalé, comme parricide.

Le S. Patriarche Mennas eut dans S. Eutychius, un successeur digne de lui. Petit-fils d'un évêque, Eutychius avoit été élevé par son aïeul, dans toute la piété convenable à la sainteté de son état. A douze ans, on l'envoya pour les études à la capitale, où il voulut embrasser la vie monastique : mais l'Evêque d'Amasée le voyant propre à faire dans la suite un digne pasteur, voulut le lier en quelque sorte à cette carriere, le fit d'abord lecteur, puis diacre, en observant les inte[illegible]ces des canons, enfin

prêtre à trente ans ; après quoi il le laissa entrer dans un monastere fort régulier de son diocese, où le mérite d'Eutychius l'éleva bientôt à la supériorité. Ce fut de là que l'Evêque étant malade l'envoya à Constantinople, pour tenir sa place au concile général. L'illustre Député, car il étoit de haute naissance, logea chez le Patriarche Mennas, qui prédit à son clergé que ce moine seroit son successeur. Eutychius étoit savant, & dans la question, alors si obscure, touchant le pouvoir de condamner les morts, il tenoit l'affirmative, & la soutint solidement dans une conférence où se trouvoit l'Empereur. Rien ne pouvoit plaire davantage à ce Prince. Le Patriarche Mennas étant mort quelques jours après, Justinien engagea le Sénat & le Clergé à choisir Eutychius, qui devint ainsi Patriarche de Constantinople à l'âge de quarante ans.

Ibid. c. 27.

Le nouvel Evêque donna aussi-tôt au Pape sa profession de foi, non moins orthodoxe que celle de Mennas. Les évêques d'Alexandrie, d'Antioche, de Thessalonique, avec tous ceux qui n'avoient pas encore déclaré leur foi à Vigile depuis le commencement des dif-

putes, prirent cette occasion de le faire, en adoptant la confession du nouveau Patriarche. Le Pape quittant alors sa retraite de Calcédoine, sur les assurances qu'on lui donnoit par une bonne profession de foi, approuva celle-ci sans difficulté ; & l'on convint amiablement de s'assembler, pour décider la question des trois chapitres.

Vigile demanda que le Concile se tînt en Italie, ou du moins dans un lieu plus à portée de l'Occident que C. P. & où les Occidentaux ne pussent avoir de bonnes raisons de ne pas se rendre. Cette proposition ne convenoit pas à l'impatience de Justinien. Le Pontife requit ensuite, qu'au moins on fît venir les évêques de l'Italie & de l'Afrique ; puisqu'il étoit fort à craindre, que le Concile se tenant sans ces prélats qui prenoient le plus d'intérêt aux questions agitées, la décision ne leur en devînt extrêmement suspecte. Justinien trouva cette seconde proposition raisonnable, & il y donna son consentement ; à condition néanmoins que les évêques Italiens & Africains ne surpasseroient pas les Orientaux en nombre dans les conférences.

Les choses étoient arrêtées de la sorte, suivant la version d'un ancien manuscrit du Vatican, & déjà le Pape s'occupoit de la convocation, quand l'Empereur, toujours plus inquiet & plus impatient, le voulut faire expliquer provisionnellement sur les trois chapitres. Les Evêques qui se trouvoient avec le Pontife représenterent les inconvéniens d'une déclaration prématurée, qui ne pouvoit manquer d'indisposer leurs collégues. Il étoit même impossible au Pontife de faire ce qu'on exigeoit; parce qu'il relevoit à peine de maladie, & qu'en pleine santé il lui auroit fallu beaucoup plus de temps qu'on ne lui en accordoit, pour examiner tout ce que l'Empereur lui avoit envoyé de relatif à ses vues. Vigile demanda donc un terme de vingt jours. Mais dans l'intervalle, les Orientaux commencerent le Concile; & la premiere conférence, c'est ainsi qu'on en appelle les sessions, se tint le 4 Mai 553. On s'assembla dans la salle secrete de l'église cathédrale, où se trouverent les trois patriarches, savoir Eutychius de C. P. Apollinaire reconnu depuis peu par le Pape pour Evêque légitime d'Alexan-

Tom. v. Conc. p. 416.

drie, & Domnin d'Antioche, avec un grand nombre de métropolitains, en tout cent cinquante & un évêques, dont quelques Illyriens, & cinq Africains seulement, qui n'étoient rien moins que l'élite de l'Eglise d'Afrique. Le Gouverneur de cette province, au contraire, les avoit pris entre les plus mal-famés & les plus ignorans, comme les plus propres à se vendre à la Cour & à la fortune. Mais toutes ces manœuvres ne purent étouffer la vérité, que le modérateur adorable des Conciles fait quelquefois sortir du choc même des passions humaines, & qu'il a attachée, non pas aux qualités personnelles des Evêques, mais au caractere & au corps de l'Episcopat.

Dans la premiere & la seconde conférence, le Concile prit des mesures, pour faire paroître le Pape Vigile, ou le mettre en défaut; & cependant il s'appuya des sentimens déjà connus du Pontife contre les trois chapitres. Comme toutes les invitations n'opéroient pas, & que le Pape ne promettoit autre chose que de donner son avis séparément, on se mit en devoir de procéder en regle contre les écrits & les écrivains

dénoncés. On commença le 9 de Mai par déclarer qu'on tenoit la foi des quatre conciles généraux & des Peres, nommément des SS. Athanase, Hilaire, Basile, Gregoire de Nazianze & de Nysse, Augustin, Jean Chrysostome, Cyrille, Léon, de Théophile & de Proclus.

Après cette espece de préliminaire, on examina dans les trois conférences suivantes, qui se tinrent à peu de jours de distance l'une de l'autre, les ouvrages de Théodore & de Théodoret; puis la lettre d'Ibas. Ils étoient clairement infectés des erreurs de Nestorius; & l'examen n'en étoit pas difficile. Depuis longtemps, ils mécontentoient les Docteurs orthodoxes; puisque les auteurs en avoient été repris au Concile de Calcédoine, & qu'Ibas & Théodoret qui s'y trouverent avoient été obligés d'en faire une rétractation au moins indirecte, en disant anathême à Nestorius. Si le concile ne poussa point alors les choses plus loin, & s'il n'anathématisa pas formellement les auteurs avec leurs écrits, ce fut uniquement pour le bien de la paix, & afin de faciliter le retour des Orientaux égarés en si grand nombre.

Ibas en particulier n'avoit été reçu par les Peres de Calcédoine, que comme pénitent, & par compassion pour sa vieillesse. Sa lettre qui contient des propositions vraiment hérétiques, scandalisa constamment les Peres, & ne fut nullement approuvée par le Concile, au moins quant à cette partie; comme il est notoire par l'inspection des actes. Ils portent simplement que la lettre de l'Evêque d'Edesse ayant été relue, il fut personnellement trouvé catholique; soit parce qu'il en condamna ou expliqua les passages mal-sonans; soit, parce qu'il y déclare en termes exprès, qu'il veut suivre la foi à laquelle S. Cyrille avoit enfin ramené Jean d'Antioche, avec les Orientaux. D'ailleurs le Concile de Calcédoine ne fut assemblé que pour condamner les erreurs d'Eutychès; & le Pape S. Léon avoit expressément restreint à ce seul objet le pouvoir des légats qui y présidoient. On ne fit donc pas un examen approfondi des écrits qui n'y étoient pas relatifs; & nous ne devons nullement nous étonner, que le Concile se soit borné à constater la foi des sujets suspects. Si quelques évêques en particulier ont approuvé à Calcé-

doñe la lettre même d'Ibas, combien de distance y a-t-il d'une pareille approbation à la décision formelle d'un concile qui avoit adopté l'instruction du Pape à ses légats de ne point prononcer là dessus ! Il étoit de la prudence de se taire sur des auteurs réputés catholiques, & qui par là se trouvoient en butte à l'hérésie dominante. Un jugement porté contre eux dans ces conjonctures, n'auroit servi qu'à scandaliser les foibles. Mais les circonstances étant changées, & les écrits de ces auteurs prenant de jour en jour un crédit plus grand, & vraiment dangereux, il parut nécessaire de l'arrêter par leur flétrissure.

Par une conséquence des mêmes raisons, les Peres du cinquieme concile jugerent expédient de flétrir la mémoire même de ces auteurs; quoiqu'ils fussent morts dans la paix & la communion de l'Eglise, au moins pour ce qui étoit de Théodoret & d'Ibas. Quant à Théodore de Mopsueste, il avoit joui d'une réputation fort équivoque, dans l'idée des prélats de son temps les plus saints & les plus zélés pour la foi. On prouva même, par un examen fait mûrement en concile & sur les lieux, que son nom suspect de

tout temps n'avoit jamais été dans les diptyques de son Eglise.

Il s'agissoit après cela de résoudre la question qu'on trouvoit si neuve & si difficile, savoir s'il étoit permis de condamner les morts. Elle fut examinée dans le même temps que les écrits dénoncés, c'est-à-dire dans la cinquieme conférence ; & l'on s'y convainquit, que ce qui sembloit si nouveau n'étoit pas sans exemple. Bénigne d'Héraclée observa que plusieurs hérétiques avoient été regardés comme tels & anathématisés depuis leur mort ; quoiqu'ils n'eussent été condamnés par aucun concile. Tels étoient Valentin, Marcien, Basilide, & en des temps plus récens, Eunomius & Apollinaire. On lut plusieurs passages de S. Augustin, qui autorisoient à lancer l'anathême contre les écrivains pervers épargnés de leur vivant, quand après leur mort on se scandalisoit de leurs erreurs. Sur ce qui fut représenté que S. Cyrille, tout persuadé qu'il étoit de la perversité des sentimens de Théodore de Mopsueste, avoit néanmoins empêché qu'on ne le condamnât nommément ; on répondit que ce n'avoit été que par discrétion, & pour ne pas

rallumer le feu de la division à peine éteint; que lui-même avoit depuis écrit contre cet Auteur, en voyant le progrès que faisoient ses impiétés.

Nous avons vu que le Pape pressé par Justinien avoit promis de donner son avis séparément, sur les écrits qu'on examinoit. C'est ce qu'il fit après la sixieme conférence tenue le 19 Mai, par un décret raisonné & fort long, qui, bien que daté du quatorze, ne fut envoyé à l'Empereur que onze jours après, c'est-à-dire le vingt-cinq. On appella cette seconde déclaration de Vigile, sa Constitution, pour la distinguer de la premiere qu'on nommoit son Prononcé, & qui étoit censée non-avenue, depuis que le Pape l'avoit supprimée du consentement même de l'Empereur, en s'obligeant à s'expliquer d'une autre maniere. Vigile y fit néanmoins sentir que les promesses ayant été réciproques, & que la parole qu'on lui avoit engagée d'assembler en nombre égal les évêques d'Orient & d'Occident n'étant pas remplie, sa promesse ne l'obligeoit plus à faire sa réponse sur les trois chapitres; mais qu'il la faisoit pour ne pas donner lieu aux évêques de violer l'ancienne re-

T. v. Conc. p. 337.

gle, c'est-à-dire de prononcer avant que le Siége Apostolique eût publié son jugement sur une affaire déjà portée à ce siége, & qui intéressoit toute l'Eglise.

Après ce préambule, Vigile examine la doctrine des ouvrages en question, la trouve vraiment condamnable, & la frappe d'anathême. Mais pour les auteurs mêmes qui avoient été épargnés par le Concile de Calcédoine, croyant toujours que c'étoit lui faire injure que de les flétrir, il défend à qui que ce soit de les condamner après leur mort; d'autant mieux, ajoute-t-il, qu'en observant la conduite de nos prédécesseurs à l'égard des morts qui n'ont pas été condamnés de leur vivant, nous avons trouvé des autorités toutes contraires à cette rigueur, dans Léon & Gélase d'heureuse mémoire.

Dès le lendemain de cette déclaration, c'est-à-dire le 26 de mai, on s'assembla pour la septieme conférence. Il paroît que l'Empereur avoit déjà pris connoissance de ce qui étoit contenu dans la constitution de Vigile, & que la persévérance de ce Pontife à sauver la mémoire des morts l'avoit très-vivement indisposé. Le Questeur Constantin entra Ibid. 548. & seq.

au Concile de la part du Prince, & dit aux Peres, que le Pape avoit envoyé un nouveau décret ; mais que Justinien avoit refusé de le recevoir, & avoit répondu que, pour condamner les trois chapitres, l'on n'avoit pas besoin d'autres décrets pontificaux que ceux qu'on avoit déjà ; & que si cette nouvelle piece ne les condamnoit pas, on devoit y avoir d'autant moins d'égard, que le Pape se trouvoit par là en contradiction avec lui-même. Pour prouver ce qu'on avançoit, & montrer en même temps aux évêques que l'absence du Pape ne devoit pas les empêcher de prononcer, le Questeur avoit apporté contre ces trois chapitres différens écrits de Vigile, dont quelques-uns étoient signés de sa main. Il insista encore sur le premier décret, nommé Prononcé, ou Jugement. Il est vrai, ajouta-t-il, que le Pape l'a retiré par la suite, mais sous le plus terrible serment de concourir de tout son pouvoir avec l'Empereur à la condamnation des trois chapitres, & de ne jamais rien faire en leur faveur, par lui ou par autrui. On produisit en effet ce serment, qui avoit été fait par écrit trois ans auparavant, & à charge de demeurer secret, selon la promesse de Justinien.

Le Questeur représenta aussi avec combien d'instance on avoit pressé Vigile de venir au Concile prendre le rang convenable au Chef de l'épiscopat. Aussi-tôt après, il remit un ordre de l'Empereur, à l'effet d'ôter des diptyques le nom de ce Pape qui favorisoit l'impiété en refusant d'assister au Concile où on vouloit la proscrire. Mais nous conservons, dit-il toujours au nom de l'Empereur, nous conservons religieusement l'unité avec le Siége Apostolique, & nous nous promettons que vous la conserverez également. Cette distinction que différens auteurs donnent confusément pour remarquable, & qui peut l'être en effet dans quelques circonstances, méritoit bien qu'on lui donnât quelque développement. Rappellons-nous donc qu'il y avoit plusieurs sortes d'excommunications, & par conséquent de communions. Les prélats pouvoient être unis, soit dans la participation & la célébration des SS. Mysteres, soit dans l'ordre & les fonctions de la hiérarchie. Or si Justinien, en voulant faire effacer des diptyques le nom du Souverain Pontife, prétendit autre chose que l'exclure de la premiere des communions

que nous venons de marquer, il est visible que la distinction qu'il mettoit entre la Chaire de Pierre & la personne du Pape, n'est remarquable que par sa frivolité. Vigile alors n'étant pas déposé, mais en pleine jouissance du ministere pontifical, tant de fait que de droit; l'unité avec le S. Siége, exclusivement au Pontife qui l'occupoit, n'eût plus été qu'une chimere. Mais sans pousser plus loin la subtilité de ces discussions, il est du moins incontestable qu'un Empereur ne pouvoit rien ordonner contre le pouvoir tout spirituel du Vicaire de J. C. Les évêques, ajoute-t-on néanmoins, reçurent & approuverent cet ordre de Justinien. Mais on peut très-sagement présumer, que cette approbation qui ne se trouve pas dans tous les exemplaires du Concile, est une des altérations que les ennemis de l'Eglise ont faites dans quelques-uns de ces exemplaires extrêmement differens des autres. Cette diversité peut aussi provenir en partie, de ce qu'on aura supprimé ce qui paroissoit le plus désavantageux au Pape Vigile, quand il eut enfin approuvé ce Concile.

On tint la huitieme conférence le second jour de Juin. Sans prendre les voix

des évêques en particulier, on lut la sentence qui étoit toute dressée, & qui condamnoit Théodore de Mopsueste, avec ses écrits impies; les impiétés écrites par Théodoret contre la vraie foi, savoir contre les douze chapitres de S. Cyrille, contre le Concile d'Ephese, & pour la défense de Théodore & de Nestorius; enfin la lettre d'Ibas à Maris, comme niant que le Verbe se soit incarné & fait homme de la Vierge Marie, accusant S. Cyrille d'être hérétique & Apollinariste, blâmant le Concile d'Ephese d'avoir déposé Nestorius sans examen, & défendant Théodoret ainsi que Nestorius, avec leurs écrits pernicieux. Le Concile anathématisa tous ces ouvrages, & les apologistes qui prétendoient les soutenir par l'autorité des Peres de Calcédoine; puis il ajouta quatorze anathêmes, qui renferment en abrégé toute la doctrine de l'Incarnation contre les erreurs de Théodore de Mopsueste & de Nestorius. Ici encore plus qu'ailleurs, les Peres du cinquieme Concile insistent sur la condamnation que le Pape Vigile avoit faite des mêmes erreurs de vive voix & par écrit; & ils ont grand soin de faire connoître au Monde Chré-

tien tous les mouvemens qu'eux & l'Empereur s'étoient donnés, pour que ce Pontife assistât avec eux aux assemblées. Mais il s'en est tenu, disent-ils, à sa promesse de donner en particulier son
Pag. 562. jugement. Pour nous, nous avons jugé à propos, comme notre religieux Empereur nous y exhortoit, de nous assembler en commun, suivant les anciens exemples des Peres qui ont tenu en leur temps les quatre conciles généraux; parce qu'il convient de terminer en commun ces questions d'éclat en matiere de foi.

Telles sont les expressions qu'employent, du moins en quelques endroits, les Peres de ce Concile. S'ils usent aussi de termes qui signifient une nécessité absolue de décider les questions de foi en commun ou en concile, il est évident, & ils ont soin d'insinuer que c'est dans les questions qui intéressent & agitent toute l'Eglise, que cette nécessité a lieu. Mais ce seroit une affectation bien mal édifiante, que de s'obstiner à leur faire dire sans réserve & sans modification, qu'il n'y a point d'autre moyen pour connoître la vérité dans les questions de la foi, que de les traiter en commun

énoncé qui, dans le cas présent, ne peut guere offrir que l'idée de concile général. On ne veut pas sans doute prêter au cinquieme Concile les subterfuges inventés si long-temps après pour éluder les décisions de l'Eglise. Comment imaginer que ce Concile refuse l'infaillibilité & le droit de décider à l'Eglise dispersée, après qu'on lui a vu reconnoître que Valentin, Marcion & bien d'autres sectaires avoient été mis très-légitimement au nombre des hérétiques, quoiqu'ils n'eussent été condamnés par aucun concile général? Ne voit-on pas ces évêques s'appuyer des sentimens de Vigile, encore qu'il ne se trouvât point à leur assemblée? S'ils insistent sur la convenance ou la nécessité même de juger en commun, ils partent des conjonctures où ils se trouvent, & de l'intérêt qu'ont les conciles de voir le Successeur de Pierre à leur tête. C'est un trait sensible de prévention, de conclure de ces cas particuliers à la nécessité indispensable de traiter en concile, ou du moins en concile général, toutes les questions de la foi.

On trouve les noms de cent soixante-cinq évêques, dans les souscriptions du cinquieme concile; parce qu'il en étoit

[redacted]

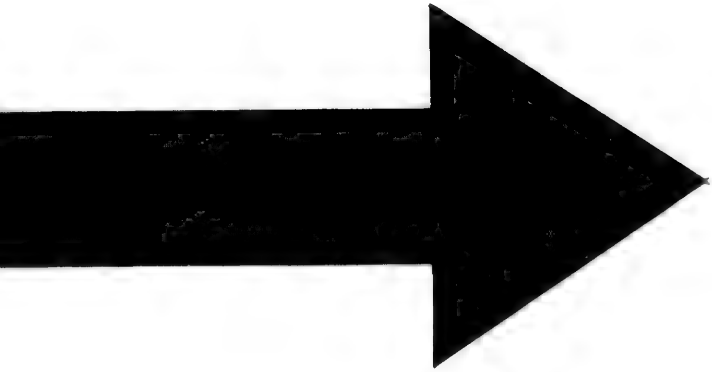

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6″

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

ſans doute arrivé quelques-uns depuis la premiere conférence, où ils aſſiſterent en moindre nombre. Mais les auteurs des 165 ſouſcriptions, dira-t-on peut-être, fuſſent-ils réellement préſens, ne formoient qu'un nombre peu conſidérable pour ces premiers temps, où il y avoit une ſi grande multitude d'évêques. D'ailleurs ceux de l'Occident, c'eſt-à-dire de la moitié du Monde Chrétien, non-ſeulement ne s'y trouvoient pas, mais n'y avoient pas même été convoqués; & le Succeſſeur de Pierre refuſa d'y préſider, parce qu'il croyoit avoir à craindre qu'on ne forçât les ſuffrages, & qu'il étoit déjà privé perſonnellement de la liberté. De plus on ne recueillit pas les voix de chaque Pere en particulier, ſelon la méthode conſtamment uſitée juſque là dans les conciles. Quoi qu'il en ſoit de ces procédés extraordinaires, le jugement de ce Concile fut très-orthodoxe; & il ne s'y fit rien de contraire ni aux loix de l'Egliſe, ni aux déciſions que Vigile craignoit tant d'infirmer. Le Concile de Calcédoine, après avoir exigé des auteurs des trois chapitres la confeſſion de foi la plus orthodoxe & la plus formelle, laiſſa préciſément,

cisément, & de peur d'un plus grand mal, leurs personnes en paix, sans rien approuver de leurs écrits pernicieux : le cinquieme Concile, en condamnant les auteurs avec les écrits, non-seulement fit sentir que les motifs d'indulgence qui avoient sagement guidé les Peres de Calcédoine, ne subsistoient plus ; mais il confirma solennellement leur concile, le mit au même rang que les trois premiers, & condamna l'hérésie d'Eutychès, aussi bien que celle de Nestorius. C'est ainsi que la Providence empêcha, d'une maniere admirable, que les suppôts des Puissances de l'Enfer, si bien étayés de celles du siecle, ne prévalussent contre l'Eglise.

Le Tout-Puissant avoit, quelque temps auparavant, retiré du monde l'Impératrice Théodore qui les protégeoit ; & le factieux Evêque de même nom qu'elle & de même sentiment, avoit beaucoup perdu de son audace & de son crédit. On le vit, après cela, se rapprocher insensiblement des orthodoxes, content en apparence d'avoir réussi à faire condamner les trois chapitres. Au moins est-il constant, que Théodore de Césarée n'empêcha point la condamnation

d'Origene, requiſe par le Patriarche de Jéruſalem, & ſollicitée vivement par les Abbés Conon & Euloge, ſes députés. L'Empereur envoya aux Peres l'édit qu'il avoit publié quelques années auparavant contre ces erreurs, & qu'il fit ſouſcrire à Vigile, afin que le Pape fût encore cenſé autoriſer cette partie du cinquieme Concile. Si dans les actes qui nous en reſtent, on ne trouve point cette condamnation d'Origene, c'eſt qu'on n'a plus de ces actes qu'une ancienne verſion latine. Mais il nous reſte, contre les points capitaux de l'Origéniſme, quinze canons en langue Greque, ſous le nom des cent ſoixante Peres du Concile tenu à C. P.

Ce qui parut manquer à ce Concile, dans l'eſprit des perſonnes prévenues, fut ſuppléé dans la ſuite par l'approbation du Pape, & par l'adhéſion de toute l'Egliſe Catholique, après qu'elle eut eu le temps de s'inſtruire des faits. T. 5. Conc. p. 595. Six mois après la célébration, Vigile écrivit au Patriarche Eutychius, qu'il ſe rétractoit & ſe rendoit enfin à l'avis du Concile, parce qu'on ne devoit pas avoir honte de prendre le bon parti quand on le reconnoiſſoit. Il expoſa les

principales erreurs des auteurs des trois chapitres; puis il ajouta : Nous faisons savoir à toute l'Eglise Catholique, que nous mettons au rang des autres hérétiques, & anathématisons Théodore de Mopsueste, & ses écrits impies; les écrits de Théodoret, tant contre St Cyrille & le Concile d'Ephese qu'en faveur de Théodore & de Nestorius; la lettre écrite au Persan Maris, & qu'on dit être d'Ibas. Nous soumettons au même anathême, quiconque défendra, ou prétendra que l'on doit défendre ces trois chapitres. Nous reconnoissons pour nos freres & nos collegues, tous ceux qui les ont condamnés; & nous annullons tout ce qui a été fait par nous, ou par d'autres, pour la défense de cette cause.

Trois mois après cette lettre de Vigile, il donna une constitution en meilleure forme, & beaucoup plus ample, où il marqua plus distinctement la différence convenable, entre Théodore de Mopsueste dont il anathématise formellement la personne avec les écrits, & les deux autres auteurs des chapitres, ou plutôt les deux autres chapitres dans le sens de leurs auteurs Theodoret &

V. Conc. nova Collect. Baluz. pag. 1551.

Ibas. Il condamne aussi ce que Théodoret a écrit contre S. Cyrille & contre le Concile d'Ephese : mais il ajoute que cela a été condamné par Théodoret lui-même, qui avoit repris de bons sentimons. Quant à l'affaire d'Ibas, il nous apprend, qu'il fut question, au Concile de Calcédoine, de deux lettres de cet évêque ; la premiere, fabriquée calomnieusement par les Nestoriens, & adressée, sous le nom d'Ibas, au Persan Maris : & cette lettre, ajoute Vigile, a été condamnée justement par le concile, comme impie & vraiment hérétique. La seconde lettre avoit été écrite par le Clergé d'Edesse, en faveur de son évêque, & fut déclarée catholique par le même concile. S. Grégoire le grand, confirmant ce que dit ici le Pape Vigile, atteste qu'en effet l'Evêque Ibas avoit constamment refusé de reconnoître la lettre scandaleuse qui couroit sous son nom.

Greg. Ep. 15.

Justinien s'étoit persuadé que les décrets du cinquieme Concile éteindroient les divisions : mais les décisions se multiplierent, & l'on vit naître un schisme, que cent ans de zele & de ménagement purent à peine éteindre.

En Occident, plusieurs Eglises rejeterent ce Concile, qu'elles imaginerent avoir donné atteinte à celui de Calcédoine. La singularité des circonstances, les variations du Pape Vigile, les violences exercées par l'Empereur, jointes à la différence des langues & à la distance des lieux, qui grossissoient énormément ce qui avoit tant soit peu de réalité; c'étoient-là autant d'obstacles qui exercerent d'abord Vigile lui-même, & beaucoup plus ensuite la longanimité & toute la prudence de plusieurs de ses successeurs. Il faut toutefois mettre une distinction essentielle entre ces Occidentaux de bonne foi, & les hérétiques Orientaux qui feignoient d'ignorer les faits, & qui continuerent à défendre comme orthodoxes, des écrits que l'Eglise, sous leurs yeux, venoit d'anathématiser, comme affectés du Nestorianisme. Quand la vérité fut suffisamment notifiée aux Occidentaux mêmes, & après que les préjugés du grand nombre des Eglises furent levés, ceux qui ne se soumirent point de cœur & d'esprit, quoiqu'un respect mal entendu parût seul les guider, se rendirent vraiment coupables & dignes d'ana-

thême. Si les Souverains Pontifes ne jugerent pas encore à propos de les en frapper, c'est que leur sagesse paternelle crut que l'indulgence produiroit un meilleur effet que la rigueur.

La raison que différens écrivains donnent de cette conduite, en disant vaguement qu'il ne s'étoit agi que de faits dans le cinquieme Concile, sans ajouter qu'il s'y agissoit des personnes à raison de leurs écrits, présente une ambiguité qui n'est bonne qu'à confondre tous les principes.

En quel sens peut-on dire qu'il ne s'agissoit point de dogme ou d'objets dogmatiques dans le cinquieme Concile? N'a-t-il pas condamné l'Origénisme, & confirmé la condamnation de l'hérésie de Nestorius, & de celle d'Eutychès? N'a-t-il pas déclaré sommairement toute la doctrine de l'Incarnation, par quatorze anathêmes contre les erreurs opposées? Si on lit dans quelques anciens, qu'il n'étoit pas question de la foi dans le Concile des cent soixante Peres, cela signifie uniquement, qu'on n'y examina point de questions nouvelles, & qui n'eussent déjà été décidées dans les conciles précédens; que l'objet

propre & spécial de celui-ci étoit de prononcer, si les écrits de certains prélats, morts dans la communion de l'Eglise, contenoient une doctrine hérétique, & si l'on devoit condamner ces évêques après leur trépas. Voilà pourquoi ces Docteurs de premiere antiquité ont dit simplement, qu'il ne s'agissoit que de personnes dans le cinquieme Concile. D'autres auteurs moins anciens, mais antérieurs & fort opposés à l'esprit de la subtilité moderne, ont usé du mot de faits, au lieu de celui de personnes, en faisant sur-tout attention au nœud de la difficulté qui fut quelque temps entre Vigile & les Orientaux; savoir si depuis le Concile de Calcédoine, les circonstances avoient tellement changé en Orient, qu'on y dût flétrir après leur mort la mémoire des trois évêques que ce concile avoit jugé à propos de ménager. C'est là ce que ces écrivains & tous les docteurs orthodoxes entendent après eux, quand ils disent, ou qu'il ne s'agissoit que de faits, ou qu'il s'agissoit principalement de faits dans le cinquieme Concile; & plus encore, quand ils ajoutent, que l'infaillibilité de l'Eglise, même assem-

blée en concile, ne peut s'étendre sur les faits : derniere proposition qui détermine le vrai sens de celles qui précedent. Ces docteurs ne parlent que des faits purs & proprement dits, de ce que les hommes entendent communément par le nom de faits. Ils ont cru fermement, avec les orthodoxes de tous les états & de tous les temps, que l'église a toutes les connoissances infaillibles qui sont nécessaires pour la sûreté du dogme : mais ils ne lui ont point attribué, comme nous ne lui attribuons pas encore aujourd'hui, une prétention tyrannique à l'infaillibilité, touchant les faits historiques qui n'importent point à l'intégrité du sacré dépôt.

Pour nous borner aux faits personnels, sur quoi l'esprit de scission accuse principalement les docteurs modernes d'exagérer les droits de l'Eglise; ces modernes, ainsi que les anciens, ne la croyent nullement infaillible sur cet objet; parce que cette infailliblité ne lui est nullement nécessaire pour la conservation de la foi, pour l'instruction & l'édification des Fideles, pour faire paître en sûreté le troupeau de J. C. Il est fort indifférent qu'on sache, ou

qu'on ne ſache pas la maniere perſonnelle de penſer d'un auteur ou d'un prédicateur, ce qu'il avoit dans l'eſprit en proférant ou en écrivant tel & tel point de doctrine. Mais il eſt d'une néceſſité abſolue, que l'Egliſe pénetre infailliblement, tant le ſens naturel d'une propoſition que celui d'un ouvrage, le ſens qui réſulte de l'arrangement des idées & de la ſignification des termes; en un mot le ſens qui dans la lecture ſe préſente naturellement à l'eſprit, & qu'on appelle en conſéquence le ſens de l'auteur, en préſumant raiſonnablement, ſans juger déciſivement, que telle étoit en effet ſa penſée en écrivant. C'eſt ici un fait très-improprement dit, & dont la connoiſſance eſt tellement liée avec le droit de prononcer ſur le dogme, que l'Egliſe a témoigné conſtamment qu'elle l'en croyoit inſéparable.

Dans tous les âges elle a condamné les écrits hérétiques, ſoumis à l'anathême, traité en Païens & en Publicains, non ſeulement les audacieux qui enfreignoient le ſilence & le reſpect dûs à ſes déciſions, mais quiconque n'y ſouſcrivoit pas ſincérement & ſans aucune reſtriction. Ce que le cinquieme Concile fit contre les

trois chapitres, on l'avoit fait à Nicée contre les écrits d'Arius, à Ephese & à Calcédoine contre ceux de Nestorius & d'Eutychès. Loin de changer par le laps des temps, cette sévérité se retrouvera, dans un degré pour le moins égal, au Concile de Constance, où nous verrons condamner Viclef, & obliger de croire que les articles censurés sont dans le sens de cet auteur, c'est-à-dire, comme on vient de l'expliquer, dans leur sens naturel, tels qu'ils sont condamnés. Ce n'est donc pas une prétention nouvelle, que l'infaillibilité de l'Eglise par rapport à la qualification des écrits suspects; soit que ces écrits soient courts, soit qu'ils soient longs : car il ne peut y avoir que de la bizarrerie à lui accorder l'un plutôt que l'autre. Il faut que son enseignement soit sûr pour l'un & l'autre cas; que le dépôt de la foi, dans toutes les rencontres, se trouve à couvert sous le sceau de son autorité. Mais comment pourra-t-elle enseigner sans péril d'erreur, comment le dogme sera-t-il en sûreté chez elle, si elle ne connoît pas infailliblement le sens naturel des ouvrages qui demandent son examen? Si elle est dépourvue de ce discernement,

elle pourra qualifier d'hérétique un écrit très-orthodoxe ; & cette méprise facile venant à se commettre, le Fidele, en obéissant à l'Eglise, tombera dans l'erreur ; sa docilité même précipitera sa chute. Ainsi la vraie foi seroit-elle le partage de l'indocilité, tandis que l'égarement deviendroit celui de la droiture & de la soumission.

Mais sans anticiper sur les temps à venir, rien de plus décisif contre un subterfuge commun aux novateurs de tous les temps, qui l'ont pallié chacun à leur maniere ; rien de plus décisif ni de plus concluant, que la condamnation des trois chapitres par le cinquieme Concile. Cette décision dépendoit de la connoissance de ce fait dogmatique, ou de la réponse à cette question de fait : Le sens naturel des écrits de Théodore, de Théodoret & d'Ibas, est-il hérétique ? est-il le sens Nestorien ? Ce Concile reconnu pour œcuménique, a prononcé : l'Eglise avoit donc véritablement, ou elle s'est arrogé injustement le droit d'infaillibilité dans la connoissance des faits dogmatiques.

En Orient, où la seule obstination, comme nous l'avons observé, pouvoit

contredire l'autorité du Concile, on crut ne devoir user d'aucune indulgence. Tous les évêques de la Palestine se rassemblerent, pour approuver les actes. Alexandre d'Abile, le seul évêque qui osa rompre l'unanimité, fut déposé de l'épiscopat. Il mourut quelques années après à Constantinople, accablé sous les ruines d'un édifice, dans un tremblement de terre. Les moines Origénistes de la nouvelle laure de S. Sabas ne se montrerent pas plus dociles à des décisions sollicitées si vivement par leur Coryphée, Théodore de Cappadoce. Pendant huit mois, Eusthochius, patriarche de Jérusalem, tenta toutes les voies de la douceur pour les ramener. Enfin il employa l'autorité impériale, pour les faire chasser, non-seulement de ce monastere, mais de toute la province, & il mit dans leur laure six-vingt moines, d'une foi éprouvée.

T. VII. Conc. Nic. II. Act. I. pag. 83.

Entre les Occidentaux, on regarda comme inexcusables, ceux des Africains & des Illyriens qui s'étoient trouvés à Constantinople au temps du Concile, & tous ceux qui, par le moyen de ceux-ci, ou par d'autres voies sûres, avoient pu s'instruire de ce qui

manifestoit la légitimité du Concile. Le diacre de Vigile, nommé Rustique, contre lequel ce Pape avoit porté sa sentence, avant même que le Concile eût prononcé, persista depuis à soutenir les trois chapitres. Il eut même l'audace d'écrire contre les décisions des Peres : il fut exilé dans la Thébaïde, avec quelques autres schismatiques, sur-tout de sa province naturelle qui étoit l'Afrique, & où ils se trouvoient en grand nombre. Plusieurs évêques y furent traités, pour le même sujet, avec la derniere rigueur. La modération dont on usa au regard des autres Occidentaux, dut principalement sa source à l'éloignement où ils y étoient du violent Justinien.

Toutefois cet Empereur, content de Vigile après qu'il eut donné son approbation pontificale aux décrets de Constantinople, le laissa repartir pour Rome, & le combla des effets de sa bienveillance. Il lui accorda, par un édit en forme, beaucoup de priviléges pour l'Italie ; & pour les Romains en particulier, la confirmation de toutes les donations faites par les Rois de la race des Goths, à l'exception néan-

moins de ce qu'avoit fait Totila, & qu'il ne voulut jamais ratifier, parce qu'il traitoit ce Prince de Tyran. Par cet édit impérial, il fut encore ordonné, si l'on découvroit quelques vierges, qui, après s'être consacrées à Dieu, se fussent engagées dans le mariage, que, sans égard à cet engagement, ni à tout ce qui regarde la dot, on les fît rentrer dans leurs monasteres ou leurs églises, & reprendre les saintes institutions auxquelles elles s'étoient vouées.

Le Pape Vigile tomba malade en s'en retournant, & mourut des douleurs aiguës de la pierre, dans l'île même de Sicile où il avoit fait reléguer & périr son saint prédécesseur Silvere. Mais avant ce moment fatal, & pendant une bonne partie de son pontificat qui fut de plus de dix-huit ans, il eut tout lieu de sentir le vide des grandeurs du monde, de se rassasier de larmes & d'amertumes, dans une place où les crimes qu'elle lui coûta lui avoient fait espérer un tout autre sort. Persécuté par l'Empereur, & par l'Impératrice dont il avoit si soigneusement recherché les bonnes graces,

en butte aux évêques d'Orient, & sur-tout aux cabaleurs impies dont il avoit relevé les espérances, méprisé des Grands & du peuple, des bons & des méchans, pour les variations qui les alarmerent tour à tour, en exécration à ceux des Occidentaux qui prétendoient soutenir un des plus saints conciles en défendant les trois chapitres, perpétuellement battu des plus violens orages; quand il se voit au port, & qu'il a déjà un pied sur le bord desiré qu'il redemandoit depuis sept ans, il est frappé des coups de la mort les plus douloureux & les moins attendus. Mais plus la dignité pontificale fut indignement traitée dans la personne de ce Pontife, plus aussi l'énergie du caractere divin qui lui avoit été conféré se rendit sensible, nonobstant l'indignité primitive du sujet, quand ce Chef de l'épiscopat se réunit parfaitement avec ses membres divers. Tant il est vrai que la société des enfans de Dieu n'est point établie sur les appuis ruineux de la chair & du sang; mais sur le fondement inébranlable des Prophetes & des Apôtres, sur cette pierre angulaire qui a toute l'im-

mutabilité du Fils de l'Eternel, lequel prend lui-même en main le gouvernail de son Eglise, quand l'incapacité de son Vicaire fait péricliter le navire.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGTIEME.

Depuis le cinquieme Concile en 553, jusqu'à la fin de Saint Grégoire le Grand en 604.

SI l'Eglise Romaine n'avoit jamais essuyé plus d'opprobre, que dans la personne du Pape Vigile, jamais aussi les Romains ne se montrerent plus attentifs à maintenir la dignité du Siége Apostolique, que quand il fut question de donner un successeur à ce Pontife. Le diacre Pélage, natif de Rome & fils d'un Préfet du Prétoire, ayant été élu par le plus grand nombre, une multitude de gens de bien, des plus distingués de la ville, se sépare-

rent de sa communion, sur le bruit qui s'étoit répandu qu'ayant gagné la bienveillance de l'Empereur Justinien du vivant même de Vigile, il avoit été complice des mauvais traitemens & de la mort de ce Pape. Ils craignoient aussi qu'il n'eût pas dans la foi le degré de stabilité nécessaire à un Souverain Pontife; parce qu'il avoit condamné les trois chapitres, après en avoir été le défenseur. Par les suites de ce zele précipité, la désertion devint si grande dans toute l'Italie, qu'il ne se trouva que les évêques de Pétouse & de Férentin à la consécration du nouveau Pape, & qu'on fut obligé de leur associer un prêtre d'Ostie pour second assistant. Pélage fut cependant reconnu en Italie, tant par la protection du Patrice Narsès que l'Empereur y avoit envoyé contre les Goths, que par la maniere convaincante dont il fit évanouir les soupçons qu'on avoit conçus contre lui. Comme il étoit accusé sans preuves, il se justifia par serment, & acheva de dissiper les préventions, en exposant tout l'ordre de sa conduite: il représenta qu'il l'avoit toujours con-

formée à celle de Vigile ; qu'il avoit craint d'abord, comme ce Pontife, de faire injure au Concile de Calcédoine en condamnant les trois chapitres sans explication ; qu'il avoit souscrit ensuite à la Constitution Pontificale, & reçu enfin le dernier jugement de son prédécesseur en confirmation du cinquieme Concile.

Pélage ne fut ordonné qu'au mois d'avril de l'année 555, trois mois après la mort de Vigile ; les vacances du S. Siége, depuis la derniere révolution de l'Italie, devenant plus longues qu'auparavant, par l'influence que les Empereurs, fort éloignés de Rome, commencerent à prendre dans l'élection ou du moins dans l'exaltation des Papes. Les Rois Goths de Rome, & avant eux, celui des Hérules, s'étoient attribué le droit de confirmer ces Pontifes ; à quoi les Maîtres du monde n'avoient pas seulement pensé dans les beaux jours de l'Empire. Justinien prouva pendant le reste de son regne, que les Princes n'ont jamais été plus attentifs à ces sortes d'objets, que quand leur puissance s'est trouvée plus chancelante, ou plus mal administrée.

Procop. l. 1.

Tandis que les affaires de l'Eglise absorboient son attention & toutes ses facultés, celles de l'Empire étoient presque désespérées en Italie, où tout gémissoit dans les alarmes & la confusion. Ses troupes n'étoient pas payées, & n'observoient conséquemment aucune discipline. Les subalternes n'obéissoient point à leurs chefs, ils ne se tenoient pas même dans les camps, mais se répandoient licencieusement dans les villes. Les chefs divisés d'intérêt & de sentiment, en usoient de même; les uns à Ravenne, les autres à Rome, qui dans ces troubles changea plusieurs fois de maître. Plusieurs s'écartoient jusque dans les villes les plus éloignées du centre des affaires, selon que le caprice ou le goût de l'amusement les guidoit. On vit même, ce qui parut plus extraordinaire, de la lâcheté dans quelques Capitaines Romains. Mais la mauvaise conduite suffisoit pour ruiner leur puissance. Ils furent battus en plusieurs rencontres. Les villes se rendirent de tous côtés. Une armée de secours venue du levant, sous la conduite de Démétrius Lieutenant de Justinien, fut totalement défaite. Naples assiégée, &

qu'en vain l'on tenta de délivrer, ſuccomba, après avoir éprouvé tout ce que la famine a de plus horrible.

Le Roi Totila, qualifié par l'Empereur de tyran & de barbare, voulut encore avoir ſur les Romains l'avantage de l'humanité, de la générosité, de toutes les vertus les plus contraires à la barbarie. Dès qu'il fut entré dans la ville de Naples, il fit diſtribuer des vivres à ce pauvre peuple qui mouroit de faim; mais avec la tendreſſe & les attentions d'un pere qui ſoulage des enfans malades, & non avec l'oſtentation d'un vainqueur qui n'eſt occupé que de ſa gloire. Quelque magnificence qu'il montrât dans ſa libéralité, les diſtributions ſe faiſoient avec poids & meſure; de peur qu'après une ſi longue abſtinence, l'abondance de la nourriture n'étouffât des malheureux qui en avoient preſque perdu l'uſage. Le Roi fournit encore de l'argent & des voitures aux ſoldats de la garniſon, pour aller où ils voudroient; & il les fit eſcorter par ſes troupes, tant qu'il y eut à craindre pour eux. De toute part, les Goths obſervoient une exacte diſcipline, tandis que les légions Romaines portoient par-tout

indiſtinctement le ravage; de ſorte que les habitans des villes & des campagnes avoient plus à ſouffrir de ceux qui ſe donnoient pour leurs défenſeurs, que de leurs ennemis. A la priſe de Rome, dont quelques troupes d'Orient livrerent une porte à Totila, il épargna le ſang des citoyens, & l'honneur des femmes; ſe contentant des richeſſes, dont il abandonna la meilleure part à ſes ſoldats. Mais ce pillage ne laiſſa pas de plonger les perſonnes même de qualité dans une ſi grande miſere, que les dames du premier rang, entr'autres la veuve du célebre Boëce, furent réduites à mendier de porte en porte.

Procop. Ibid.

Le Roi des Goths ſe trouvant près du Mont Caſſin, dans le cours de ſes victoires, alla voir l'illuſtre S. Benoît, ſur la rumeur de tout le voiſinage, qui lui attribuoit un don éminent de prophétie. Pour éprouver le Prophete, il ſe fit annoncer, & lui envoya auſſi-tôt un de ſes officiers, nommé Rigon; après lui avoir fait prendre ſa chauſſure, ſa pourpre, & mis à ſa ſuite trois ſeigneurs, qui étoient ordinairement près de la perſonne du Roi, avec des écuyers, & tout le cortége d'un ſouverain. Rigon

Greg. II. Dial. c. 14.

étant ainsi entré dans le monastere, S. Benoît qui étoit assis, lui dit sans se lever : Mon fils, quittez l'habit que vous portez, il ne vous appartient pas. Cet officier & tous ceux qui l'accompagnoient, se prosternerent avec effroi, sans oser approcher du Saint. Ils ne se releverent que pour courir apprendre au Roi ce qui venoit d'arriver. Totila vint lui-même ; & du plus loin qu'il apperçut le S. Abbé, il se prosterna aussi avec respect. S. Benoît lui dit jusqu'à trois fois de se lever, sans qu'il osât le faire ; & il fut obligé de le relever lui-même. Alors il lui représenta ses devoirs & ses manquemens, avec la liberté d'un Prophete : & après lui avoir prédit ses conquêtes, ainsi que les autres événemens les plus marqués d'un regne de neuf années entieres, il ajouta qu'il mourroit à la dixieme : ce qui s'accomplit ponctuellement.

Le Roi, saisi d'une frayeur extrême, se recommanda à ses prieres, puis se retira en silence. On remarqua, dans le reste de sa vie, qu'il avoit profité des leçons du Saint, qui prophétisa de même, quarante ans d'avance, la destruction de son propre monastere par

les Païens, c'est-à-dire par les Lombards; sans néanmoins que les personnes y dussent périr. Il avoit au même degré le don des miracles. Il ressuscita l'enfant d'un pere désolé, qui avoit apporté le mort à la porte du monastere, en protestant avec serment, qu'il ne se retireroit point que son enfant n'eût recouvré la vie.

Ibid. c. 4. Benoît avoit une sœur nommée Scholastique, prévenue comme lui des bénédictions d'en haut, & religieuse dans un monastere voisin. Elle lui rendoit visite une fois l'an. Il la recevoit, non dans l'enceinte de son monastere, mais dans un lieu destiné, près de la porte, à la reception des hôtes. Un jour il s'y fit accompagner par un grand nombre de ses disciples. Après avoir passé la journée à louer Dieu, & à s'entretenir des choses célestes, ils prirent ensemble un petit repas sur le soir. Comme ils étoient encore à table, & que le Saint parloit de se retirer, parce qu'il se faisoit tard; je vous prie en grace, mon frere, lui dit Scholastique, de ne pas me quitter de toute la nuit, & que nous parlions de la céleste félicité jusqu'à demain matin. Y pensez-vous, ma sœur,

sœur, reprit Benoît? Non assurément, je ne puis passer la nuit hors du monastere. Scholastique, sans insister, s'incline sur la table, les mains appliquées sur le visage, prie avec effusion de larmes; & quand elle se releve, quoiqu'un peu auparavant le temps fût parfaitement serein, le tonnerre gronde, les éclairs se succedent sans intervalle, une pluie d'orage tombe avec tant d'abondance & une telle violence, que ni l'abbé ni les freres ne purent quitter l'abri où ils se trouvoient. Benoît demeura donc malgré lui, & la pieuse conversation fut prolongée jusqu'au lendemain.

Mais c'étoit pour la derniere fois. Trois jours après, il vit, de son monastere, l'ame de Scholastique monter au ciel, en forme de colombe. Il rendit grace à Dieu, envoya chercher le corps, & le mit dans le tombeau qu'il avoit préparé pour lui-même; ordonnant qu'on l'y plaçât à son tour, quand le Seigneur auroit disposé de sa vie: ce qui ne tarda point. Il eut connoissance de sa mort, dans le cours de l'année où elle arriva, & il l'apprit à quelques-uns de ses disciples, en leur

recommandant le secret. Six jours auparavant, il fit ouvrir le tombeau. Aussitôt il fut saisi d'une grande fievre, qui augmenta de jour en jour; jusqu'à ce que le sixieme étant arrivé, il se fit porter à l'église, où, entre les mains des disciples qui le soutenoient, il reçut le corps & le sang du Sauveur, puis rendit l'esprit en priant, le samedi 21 Mars 543. Cette dévotion de se faire porter à l'église pour y rendre l'ame, devint recommandable par plusieurs autres exemples.

Le terme des succès de Totila venoit d'être marqué; & déjà l'instrument des desseins du ciel, malgré bien des qualités contraires en apparence à sa haute destination, se montroit plus propre à la remplir qu'aucun des Romains. Narsès, eunuque, étranger, ou plutôt ennemi naturel de l'Empire, en qualité de Persan, ayant pris parti dans les troupes Romaines, à la premiere bataille qu'il vit perdre contre elles à sa nation, s'étoit poussé jusqu'à devenir Consul & Patrice. Il parut si grand homme de guerre, qu'on ne trouva que lui seul capable de rétablir les affaires de l'Empire en Italie, où elles étoient presque

entiérement ruinées. Justinien qu'un revers si frappant avoit tiré de sa léthargie, envoya ce Général pour y remédier. Il falloit compter sur des prodiges. Mais c'étoit la destinée de ce fameux Eunuque, & de rassembler les qualités, & d'opérer les exploits les plus extraordinaires. Aux talens d'éclat, il joignoit une fidélité alors très-intacte, & qui ne céda, sous le regne suivant, qu'à la disgrace la plus outrageante. Un amour extrême de la justice & de la discipline ne souffroit pas le moindre désordre dans son armée. Il faisoit sur-tout admirer en lui une piété sincere, qui, ayant été le principe de son premier attachement aux Romains, fut l'ame de toutes ses vertus. Sa confiance en Dieu & la vivacité de sa foi étoient parvenues à ce degré qui opere les merveilles; & telle fut, encore plus que son habileté naturelle, toute éminente qu'elle étoit, la cause de ses succès étonnans.

Rien ne tint devant ce grand homme. Il ne restoit à l'Empire sur la mer Adriatique, que la seule ville d'Ancone: encore étoit-elle assiégée, & pressée si vivement, qu'elle se voyoit au moment

de succomber. Elle fut d'abord délivrée, ainsi que le peu de places Romaines qui restoient ailleurs. Les ennemis commencerent aussi-tôt après à trembler pour toutes les leurs. Chaque jour, on leur en enlevoit quelqu'une. Différens combats affoiblissoient aussi journellement leurs armées, & avançoient encore mieux les affaires des Romains, par la terreur qu'imprimoit le nom de Narsès. Enfin après quelques années, au terme marqué par l'organe du Ciel, il trouva le secret d'engager une action décisive, où le Roi Totila périt avec l'élite de ses troupes. Teyas qui osa monter sur un trône si chancelant, donna encore une bataille, où il se fit tuer à son tour, l'an 553. Après quoi il ne resta de soldats Goths que pour défendre, ou plutôt occuper Pavie, & quelques forteresses qui se soutinrent environ un an par l'avantage de leur situation, & qu'on prit par famine. Ainsi finit la monarchie des Ostrogots dans l'Italie, que l'on verra bientôt envahie par de nouveaux Barbares.

Le Pape Pélage, pour réprimer les contradicteurs schismatiques & turbulens du cinquieme concile, se servit

avantageusement de l'autorité de Narsès, qui n'avoit pas moins à cœur les intérêts de l'Eglise que ceux de l'Empire. On prétend que ce pieux général avoit autrefois engagé l'Empereur à mieux traiter le dernier Pape, & qu'à cette fin il lui avoit fait attendre du ciel les grands succès qui accompagnerent ses armes. Tout exact qu'il se montroit à soutenir l'ordre & l'autorité, il étoit d'une douceur de caractere & d'une délicatesse de conscience, qui lui faisoient toujours craindre de pécher contre la religion, quand il étoit question d'user de rigueur pour la défendre.

Pélage fut obligé de lui écrire, pour lever ses scrupules. Ne vous arrêtez pas, lui dit-il, aux vains discoureurs qui représentent la conduite de l'Eglise comme une persécution, quand elle corrige les méchans, & les empêche de perdre les bons. On ne persécute, que quand la rigueur passe les justes bornes & tend à faire le mal : autrement, il faut abolir toutes les loix divines & humaines qui infligent des peines aux crimes. Que le schisme soit un mal, & qu'il doive être réprimé, même par la puissance séculiere ; c'est ce que l'Ecriture & les Epist. 3.

Canons nous enseignent. Or quiconque se tient séparé du corps de l'apostolat, est incontestablement dans le schisme. Ne craignez donc pas d'envoyer à l'Empereur, sous bonne garde, ainsi que nous vous l'avons demandé, ceux qui troublent l'ordre hiérarchique. Avez-vous oublié ce que le ciel a fait pour vous, lorsque le tyran Totila possédoit l'Istrie & la Vénétie? Pourquoi donc laissez-vous les évêques de ces provinces, comme ceux de la Ligurie, braver le S. Siége, avec une arrogance insupportable? Si c'est le scrupule qui vous arrête, & la crainte de passer pour persécuteur; rappellez-vous, outre les canons de Calcédoine & les principes du bienheureux évêque d'Hippone, mille exemples & mille constitutions, qui montrent que les puissances doivent punir les schismatiques, non seulement par l'exil, mais par la confiscation des biens & par de rudes prisons. S'il restoit quelque difficulté à ces évêques, touchant le jugement de l'Eglise Universelle, rendu à C. P. ces années dernieres; ils devoient, suivant l'usage, nous envoyer quelques-uns d'entr'eux, capables tant de proposer leurs rai-

Pragm. 2. & 3.

sons que d'entendre les nôtres, & ne pas se mettre au hasard, en fermant les yeux à la lumiere, de déchirer l'Eglise qui est le corps de J. C. C'est un attentat, & jamais il ne fut ni ne sera permis de tenir un concile particulier, pour en examiner un général. Mais s'il naît quelque doute sur un objet de cette importance, ceux qui cherchent la voie du salut, doivent demander au Siége Apostolique la raison de ce qu'ils ne comprennent pas; & ceux qui s'obstinent, au point de refuser l'instruction & de fuir le guide qui les ramene au bon chemin; les canons veulent qu'ils soient réprimés par la puissance séculiere, de peur qu'ils n'en entraînent d'autres avec eux dans le précipice. C'est ainsi que Pélage, traitant les ennemis du cinquieme Concile, en raison de la connoissance des faits qui étoient plus ou moins à leur portée, jugeoit inexcusables les évêques de l'Italie & du voisinage, qui pouvoient aisément s'en instruire.

Epist. 5.

Entre les Gaulois plus éloignés de la lumiere, plusieurs craignoient toujours de bonne foi qu'on n'eût donné

atteinte au Concile de Calcédoine, & que la doctrine même du Pape Pélage ne fût pas bien sûre. Ces prélats témoignerent sans doute leur appréhension au Roi Childebert, qui envoya vers ce Pontife pour lui demander des reliques des SS. Apôtres, & plus encore pour s'assurer pleinement de sa croyance. L'Envoyé s'expliqua même assez ingénûment, à ce que nous voyons par la réponse de Pélage, où il est dit que Ruffin, c'étoit le nom de ce ministre de confiance, lui avoit représenté avec franchise, qu'il auroit dû faire au Prince une ample & claire profession de foi, ou tout au moins déclarer qu'il recevoit de point en point la lettre de son saint prédécesseur Léon.

Epist. 10. Quant à ce dernier article, reprend le Pape, nous avons commencé à le remplir, comme le plus simple; & nous avons signé de notre propre main la déclaration faite par nous, de soutenir avec l'aide du Seigneur l'écrit de notre prédécesseur Léon pour la foi catholique. Afin de ne laisser aucun lieu au soupçon, je me suis aussi empressé à remplir le second article que

l'illustre Ruffin m'a proposé. Ainsi nous vous envoyons la confession de notre foi, la plus claire & la plus expresse. Après ce prélude, & après avoir marqué son adhésion sincere aux quatre premiers conciles, le Pape donne en effet la déclaration la plus satisfaisante, sur tous les points où les préventions contre le cinquieme Concile pouvoient laisser quelque ombrage; quoique dans cette assemblée, dit-il, & ces expressions méritent d'être pesées, on n'ait rien traité qui donne atteinte à la foi. Mais depuis la mort de l'Impératrice Théodore, ajoute-t-il, il n'y a plus de dispute, même en Orient, sur la croyance catholique. Ainsi Pélage assuroit-il, non que les questions agitées dans le cinquieme Concile n'importoient point à la foi, mais qu'elles ne lui avoient pas nui.

Tom. I. Conc. Gall. p. 304.

Touchant les reliques que le Roi avoit demandées, ce Pape répond que par respect il en a chargé un soudiacre, qui doit les porter de Rome jusqu'en France: preuve ancienne & bien marquée de l'extrême vénération dont on les honoroit. Quelque temps après, il écrivit à Sapaude archevêque d'Arles,

pour s'assurer que le Roi & les évêques de France avoient été contens de sa profession de foi. Il lui accorda en même temps l'usage du pallium, & le fit, comme ses prédécesseurs, Vicaire du S. Siége dans toutes les Gaules. Sapaude avoit promis du secours aux pauvres de Rome, qui étoient en plus grand nombre que jamais, après tous les pillages de cette capitale du monde. Le Pape lui rappella sa bonne volonté, & lui spécifia le genre d'aumône le plus nécessaire dans ces conjonctures. La misere, dit Pélage, est telle en nos contrées, qu'on y rencontre de toute part des gens bien nés & autrefois opulens, dans une nudité qu'on ne peut envisager sans avoir l'ame pénétrée de douleur.

Sapaude avoit présidé quelque temps auparavant, au cinquieme Concile d'Arles, où l'on voit que le gouvernement général des monasteres n'étoit pas le même par-tout. Dans cette province, tant ceux d'hommes que ceux de filles sont tenus sous la jurisdiction de l'évêque diocésain. Quant aux clercs, on leur défend la dégra-

Tom. 5. Conc. pag. 908, &c.

dation des fonds dont l'évêque leur a accordé l'usage, sous peine de discipline, c'est-à-dire de punition corporelle, pour les jeunes clercs qui sont au dessous des soudiacres. Le reste des canons de ce Concile tend de même à la conservation des biens ecclésiastiques. Tel fut aussi l'objet principal de quelques autres conciles tenus en ce temps-là. L'Eglise avoit beaucoup à souffrir des pillages & de la déprédation, sous des maîtres demi-barbares, & sous des loix trop mal établies pour contenir leurs sujets, encore plus avides & plus barbares qu'eux. De là ces étonnantes alternatives de vices & de vertus, de grands exemples & de grands scandales qui affligeoient ou consoloient l'Eglise, selon que les sujets & les maîtres suivoient les impressions de la grace, ou s'abandonnoient aux fougues de leur naturel.

L'an 542, les Rois Childebert & Clotaire firent la guerre en Espagne. Comme ils assiégeoient la ville de Saragosse, & la pressoient vivement, les habitans eurent recours au Ciel, par l'intercession de l'illustre Martyr S. Vincent, la gloire & la sauve-garde, Greg. tur. Hist. c. 2. Gest. Franc. c. 26.

de leur patrie. Ils s'imposerent des jeûnes rigoureux ; après quoi les hommes se couvrant de cilice, les femmes parsemant de cendres leurs cheveux épars, & chantant des pseaumes tous ensemble, ils porterent autour des murailles la tunique du Saint Martyr. Les assiégeans crurent d'abord qu'on faisoit quelque maléfice : mais ayant appris qu'on imploroit contre eux le pouvoir de S. Vincent, il furent saisis d'une crainte religieuse qui les désarma. Childebert fit prier l'évêque de le venir trouver, lui parla avec bonté, & lui demanda des reliques du Saint, avec lesquelles il se retira content.

De retour à Paris, il fit bâtir près de la ville une église en l'honneur de la Sainte Croix & de S. Vincent, pour y placer les reliques du Saint Martyr, avec une magnifique croix d'or enrichie de pierreries, qu'il avoit enlevée aux Goths dans une autre expédition contre leur Roi Amalaric. L'église, bâtie pour cette raison en forme de croix, avec un autel à chacune des quatre extrémités, passa pour l'un des plus superbes édifices des Gaules. Toutes les murailles en étoient couvertes de

peintures à fond d'or : la voûte, ornée de lambris aussi richement dorés, portoit sur des colonnes du marbre le plus précieux. Le pavé, en pieces de rapport, ne se faisoit pas moins admirer par la diversité des figures, que par celle des couleurs. Mais le toit, d'un cuivre doré qui jetoit un éclat éblouissant, frappoit sur toute chose ces bons François, peu accoutumés à de pareils spectacles ; & il leur fit donner à cette édifice le nom de l'Eglise d'Or. Elle occupoit la place de celle qu'on appelle aujourd'hui Saint Germain-des-Prés, à cause de sa premiere situation dans une prairie, & de S. Germain qui gouvernoit alors ce diocese. Ce prélat révéré fut enterré quelque temps après dans l'oratoire de S. Symphorien, à la porte de cette église, puis transféré par vénération dans l'église même. Childebert ne fut pas moins magnifique dans la dotation de ce temple, qu'il pourvut abondamment de revenus & de tout ce qui étoit nécessaire pour la majesté du culte divin. Il chargea le S. Evêque Germain d'y établir une communauté de religieux : ce que fit aussi-tôt le

S. Prélat, avec autant de sagesse que de zele. Il en choisit les premiers instituteurs & la regle, qui étoit celle de S. Antoine & de S. Basile, dans le monastere de S. Symphorien d'Autun, dont la ferveur lui étoit particuliérement connue, parce qu'il étoit né dans cette ville. La fête de Noël étant proche, & plusieurs évêques s'étant déjà rendus à Paris pour la célébrer avec le Roi, Germain profita de la rencontre pour faire la dédicace.

Mais Childebert tomba dangereusement malade, & mourut le 23 décembre de cette année 558. Comme le Roi avoit choisi sa sépulture dans cette église, ce fut une raison de plus pour procéder sans délai à sa dédicace. S. Germain la fit sur le champ, assisté par S. Nicet ou Nisier de Lyon, qu'il ne faut pas confondre avec Saint Nicet de Treves, & par cinq autres évêques. Le même jour il fit les obseques du Prince, qui, en érigeant ce monument auguste de sa piété, n'imaginoit pas y trouver si vite un tombeau; comme l'humble & saint évêque, en dédiant ce temple, ne pensoit guere le consacrer à sa propre mé-

moire. On attribue encore au Roi Childebert la fondation de l'église de S. Germain l'Auxerrois, une des paroisses distinguées de Paris.

Ce Prince fut sincérement pleuré de tous ses sujets qui le regardoient comme leur pere, & plus encore des pauvres, en faveur desquels il parut libéral jusqu'à une sorte de profusion. Ayant un jour envoyé à S. Germain, qui lui ressembloit fort à cet égard, une somme de six mille sous d'or, c'est-à-dire environ trente mille livres de notre monnoie, aumône prodigieuse pour ces temps-là; l'Evêque distribua d'abord la valeur de quinze mille livres. Aussi-tôt après, le Roi le voyant au palais, lui demanda s'il avoit tout donné. L'Evêque répondit, qu'après avoir subvenu aux besoins pressans, il avoit réservé la moitié d'un don si considérable pour les malheureux qu'il pourroit encore découvrir. Donnez bien vîte le reste, dit le Roi; nous ne manquerons pas, avec le secours du Ciel, de quoi donner: & faisant mettre en piece sa vaisselle d'or & d'argent, il la lui remit, pour être distribuée. Il ne fut pas moins libéral pour l'E-

Act. Bened. T. 1. p. 234. &c.

glise, ni moins zélé pour la discipline. Il fonda plus de monasteres peut-être qu'aucun de nos Rois, eut grand soin de faire célébrer les conciles, protégea la religion en toute maniere, honora de sa confiance, autant que de ses dons, les saints évêques & les saints abbés qu'un regne si chrétien fit fleurir dans toutes les provinces de ses Etats. Tant d'œuvres de piété & de bienfaisance effacerent dans l'esprit de ses sujets le souvenir de l'atrocité où son ambition l'avoit engagé contre des Princes de son sang, & font raisonnablement présumer qu'il en avoit conçu tout le repentir nécessaire, pour l'effacer aux yeux même du Souverain Juge.

Clotaire qui resta seul Roi des François, pendant les deux ans qu'il survécut à son frere Childebert, sans avoir donné les mêmes marques de vertu durant sa vie, témoigna quelque temps avant sa mort du regret de ses péchés. Etant venu à S. Martin de Tours, il y fit de grands présens, pria le Saint, avec effusion de larmes, d'implorer pour lui la divine clémence, & repassa toutes ses fautes dans l'a-

mertume de son cœur. Il voulut être enterré comme son frere, & comme son pere Clovis, dans une église qu'il eût fondée, & il choisit pour cela celle de S. Médard de Soissons, qu'il avoit commencée, & qu'acheva son fils Sigebert. Il laissa quatre Princes, qui partagerent de nouveau le royaume, comme avoient fait les fils de Clovis. Charibert établit sa demeure à Paris, Gontran à Lyon ou à Châlons-sur-Saone, Sigebert à Mets, & Chilpéric à Soissons. Nous avons de Clotaire T. 5. Conc. p. 87. une ordonnance générale, faite dans le temps où il étoit seul Roi des François, & par laquelle il défendoit d'épouser des religieuses, d'épouser malgré elle une veuve ou une fille, & de priver les églises de ce qui leur avoit été donné par testament. Elle porte encore, que l'on jugera suivant les loix Romaines les affaires entre les Romains, c'est-à-dire entre les Gaulois naturels, dont les familles se distinguoient encore des Barbares, Francs, Bourguignons ou Goths, quoique tous Chrétiens, & presque tous Catholiques dans les Gaules. Car les Bourguignons & les Goths n'ayant plus que

des pasteurs orthodoxes, ils s'étoient réunis en foule à la vraie Eglise.

En Espagne même, les Barbares commencerent à se rapprocher de la vérité. Les Sueves engagés dans l'Arianisme, comme presque toutes ces nations septentrionales, étoient établis en Galice depuis plus de cent cinquante ans. Leur Roi Théodmir avoit beaucoup entendu parler des miracles sans nombre, qui s'opéroient au tombeau du grand saint Martin. Son fils étant tombé malade, & réduit à un point de langueur, où les ressources humaines, devenues inutiles, ne laissoient attendre que la mort, le Roi voulut être instruit plus à fond, sur la vie & les œuvres du Thaumaturge des Gaules. Qu'on m'apprenne, dit-il un jour au milieu de ses courtisans, ce que c'étoit que ce célebre Martin, dont l'on raconte tant de merveilles, & quelle religion il professoit. On lui répondit que c'étoit un évêque de Tours, qui avoit enseigné à son peuple, que le Fils de Dieu & le S. Esprit doivent être honorés autant que le Pere, comme étant de la même substance. A l'heure même, faisant apprêter autant d'or & d'argent que pesoit

Greg. Mirac. S. Mart. l. 1. c. 11.

son fils; qu'on porte ce présent à Tours, dit-il à quelques-uns de ses courtisans; & si cet évêque si vanté guérit mon fils, j'embrasserai la foi qu'il a soutenue. Les envoyés firent leur commission, & rapporterent au Roi qu'ils avoient été témoins de plusieurs miracles. Cependant le Prince malade ne guérissoit point. Le Roi que la grace conduisoit pas à pas, comprit que son fils ne recouvreroit point la santé, qu'il n'eût commencé lui-même par abjurer l'erreur. Il bâtit aussi-tôt une église magnifique à S. Martin, promit que s'il pouvoit avoir de ses reliques, il croiroit tout ce qu'il avoit enseigné, & renvoya sur le champ à Tours, pour en demander.

On ne voulut donner, suivant la coutume, que des linges déposés quelque temps sur le tombeau. Mais les envoyés demanderent, qu'il leur fût au moins permis d'exposer eux-mêmes ce qu'ils vouloient remporter, & on le leur accorda. Ils prirent une longue piece de soie, & la peserent avant que de l'exposer, en disant avec cette simplicité qui avoit autrefois obtenu un miracle de même nature, en faveur d'un Juge d'Israël: Si

nous trouvons grace devant vous, ô puiſſant Patron, faites que ce drap peſe demain plus qu'aujourd'hui, & nous le regarderons comme une relique précieuſe. On veilla toute la nuit, & le lendemain on peſa l'étoffe avec le premier poids, qui s'éleva rapidement, autant que le joug de la balance put monter. La joie fut extrême; & ils emporterent la relique, en chantant les louanges de Dieu, avec celles de ſon ſerviteur. Comme ils paſſoient auprès des priſons, les priſonniers invoquerent avec ferveur le ſaint Thaumaturge. Auſſi-tôt leurs chaînes ſe rompent, les portes s'ouvrent; & plus occupés de leur reconnoiſſance que de leur liberté, ils courent ſe proſterner devant les reliques, en célébrant les louanges de leur libérateur. L'Evêque fit ratifier leur grace par l'autorité civile, qui ne crut pas devoir refuſer ce que la divine clémence accordoit d'une maniere ſi viſible. Les Sueves qui s'en retournoient par mer, éprouverent la navigation la plus favorable; & la guériſon qu'ils ſollicitoient fut ſi prompte, depuis la derniere épreuve de leur foi, que le jeune Prince parfaitement rétabli vint au devant d'eux. Le

Roi Théodmir tint parole, & se convertit avec tout son peuple, qui prit un tel attachement pour la vraie religion, qu'il n'aspiroit qu'au bonheur d'endurer le martyre. Il se fit quantité d'autres miracles par le moyen des nouvelles reliques, particuliérement sur les lépreux, qui se trouvoient en très-grand nombre dans la nation des Sueves.

Ce que S. Martin de Tours venoit de commencer, un autre S. Martin, natif de Pannonie comme le premier, le conduisit à sa perfection. Après qu'il eut visité les saints lieux, & acquis beaucoup d'expérience dans les voies du Seigneur, par ses voyages & ses entretiens avec tous les grands serviteurs de Dieu, la Providence le conduisit en Galice, en même temps que les reliques y arrivoient. Elle avoit choisi ce digne instrument, l'une des plus brillantes lumieres de son siecle, pour instruire les Sueves convertis, pour leur composer des livres de piété, pour régir & affermir leurs Eglises, & pour y fonder des monasteres. Il en établit un des plus célebres, à Dume, près de Brague, & on lui en donna le nom. C'est la premiere abbaye qui ait suivi en Espagne

Fortun. l. v. Carm. 1.

Isid. de illustr. c. 35.

la regle de S. Benoît, à laquelle Martin la soumit. Quelque temps après, on tint un concile dans la ville de Lugo, pour les affaires diverses qui ne pouvoient manquer de naître dans les nouvelles Eglises. Le Roi fit observer aux Peres, que les dioceses étoient trop étendus, pour que l'évêque en pût visiter chaque année toutes les églises, suivant les canons; de plus, qu'un seul métropolitain ne suffisoit pas, & qu'il étoit difficile d'assembler tous les ans le concile d'une si vaste province. En conséquence on érigea Lugo en métropole, comme Brague l'étoit déjà, & l'on fit de nouveaux évêchés, l'un desquels eut son siege au monastere de Dume, dont le saint Abbé devint ainsi le premier évêque. On détermina aussi les paroisses de chaque diocese, pour éviter les disputes entre les évêques voisins.

Act. Bened. T. 1. p. 261.

On tint un autre concile à Brague, dont le premier objet fut d'assurer la foi contre les restes du Priscillianisme. On y fit ensuite des canons de discipline, qui concernent presque toutes les cérémonies. Il y est défendu de chanter dans l'église d'autres poésies que les

pseaumes & les divins cantiques : réglement qui semble avoir supprimé les hymnes, mais qui ne tint pas. Celui qui enjoint aux évêques, de faire le salut comme les prêtres, par ces paroles *Dominus vobiscum*, ne tint pas davantage ; & l'usage a toujours prévalu pour les évêques, de dire *pax vobis* au commencement de la messe. Nous voyons que dès-lors les clercs inférieurs aux soudiacres, ne pouvoient toucher les vases sacrés. On fit aussi la division des biens de l'Eglise en trois parts, savoir pour l'Evêque, pour le Clergé, & pour les réparations.

Il y eut dans les mêmes régions, & vers le même temps, d'autres cénobites vantés, dont les plus connus sont S. Emilien d'Aragon, & S. Donat du pays de Valence, qui le choisit pour évêque. Donat illustra tellement l'état monastique dans ces provinces, qu'il passa dans la suite pour avoir apporté le premier en Espagne les observances régulieres, que nous y avons toutefois remarquées long-temps avant lui. Il sortoit de l'Afrique, où il avoit gouverné un monastere nombreux. Voyant cette contrée menacée de l'invasion des Bar-

Ibid. pag. 205.

Isid. illustr. c. 31.

bares, il passa la mer avec soixante-dix de ses disciples, & quantité de bons livres, & les établit près de Chative, au royaume de Valence, dans le monastere de Servit, qu'il fonda avec le secours d'une femme illustre & vertueuse, nommée Mincée. Il étoit au plus haut point de sa réputation, pour sa vertu & ses miracles, sous l'Empire de Justin le jeune.

Pendant ce renouvellement heureux des mœurs aux extrémités de l'Hespérie, Justinien régnant encore dans un âge fort avancé démentoit, par des opinions aussi bizarres qu'impies, l'attachement qu'il avoit autrefois marqué pour la foi orthodoxe. C'est là qu'aboutirent enfin sa curiosité en matiere de foi, & sa témérité à évangéliser sans mission. Les Hérétiques Origénistes qu'il avoit poursuivis le plus vivement, furent ceux mêmes qui le séduisirent, & l'engagerent dans l'erreur des Incorruptibles. Il se laissa persuader par ces rejetons des Eutychiens, que le corps de J. C. n'étoit susceptible d'aucune altération, pas même par les affections naturelles les plus innocentes, telles que la faim & la soif; en sorte que durant sa vie mortelle,

Evagr. VI. c. 39.

mortelle, comme après sa résurrection, selon ces novateurs, il mangeoit & buvoit sans aucun besoin. Quand Justinien eut donné dans ces écarts, les définitions & les ordonnances furent bientôt prodiguées, selon sa coutume. Le poids de l'autorité, l'appât de la faveur, les artifices & les piéges de la séduction, il mit tout en œuvre, pour faire approuver sa folle Théologie aux évêques.

Le Patriarche Eutychius fit alors tout ce qu'on pouvoit attendre d'un saint & docte prélat : il exposa au Prince les conséquences d'une pareille doctrine; qu'un corps incorruptible n'auroit point été allaité par la Vierge-Mere, & ne pouvoit être proprement & véritablement le corps de son fils; qu'il n'eût pas été attaché à la croix, ni mis à mort par les Juifs; qu'en un mot cette opinion rendoit les mysteres de l'Incarnation & de la Rédemption absolument imaginaires. On ne peut, ajouta le Saint Evêque, nommer le corps du Sauveur incorruptible, qu'en ce qu'il ne fut souillé d'aucun péché, & n'éprouva point la corruption dans le tombeau. Non moins ardent, ni moins impérieux pour l'erreur, qu'il se l'étoit autrefois

montré pour la vérité, alors Justinien flétrit la gloire d'un zele, qu'il donna lieu de regarder comme l'effet du tempérament. Il fit saisir par un tribun la maison patriarchale, tandis que le Patriarche célébroit le saint sacrifice. Ensuite il envoya une troupe armée, pour se saisir dans le lieu saint du Patriarche même, qu'on dépouilla & qu'on renferma dans un monastere, tandis qu'on lui faisoit son procès: car on rougissoit au fond, d'une conduite si criante, & l'on auroit voulu trouver dans sa vie, de quoi justifier ou colorer en quelque sorte de pareilles violences. Eutychius réclama les canons, refusa de comparoître, & fut condamné par défaut; après quoi on le conduisit à Amasée, métropole du Pont, dans le monastere qu'il avoit gouverné avant d'être évêque. Jean le Scholastique, Syrien de naissance, & chargé des affaires de l'église d'Antioche à C. P. fut ordonné à sa place.

Il s'en falloit bien que cet apocrisiaire suivît les sentimens de son patriarche Anastase, qui, ayant succédé depuis peu à Domnin, jouissoit déjà de l'estime & de l'affection publique. Anastase

avoit en effet, au degré ſuprême, toutes les qualités néceſſaires pour ſe faire aimer & honorer des perſonnes de tout état & de tout caractere. Il raſſembloit dans ſa ſeule perſonne les vertus & les talens qui ſont le plus rarement réunis, & qui paroiſſent en quelque ſorte incompatibles. Il ſe montroit tout à la fois capable des plus grandes affaires, & propre aux détails les plus multipliés. Il étoit éloquent, véhément ou diſert, ſelon que les perſonnes ou les objets étoient dignes de l'émouvoir; dans les entretiens frivoles, réſervé juſqu'à la taciturnité & à la froideur; affable avec dignité, facile ſans familiarité & ſans foibleſſe, ſévere quand il le falloit, mais ſans aucune dureté; & dans toutes ces variétés apparentes, d'une égalité d'ame & d'une fermeté inaltérable. Juſtinien fit tous ſes efforts, pour gagner un évêque qui en eût attiré tant d'autres. Evagr. l. 4. c. 40.

Mais toutes ſes tentatives furent parfaitement inutiles. Le ſaint Patriarche entreprit au contraire, comme il étoit fort habile, de guérir l'eſprit altéré du Prince. Mais le mal tenoit au fond du tempérament, & brava tous les remedes. Pour empêcher la contagion, il inſtrui-

sit les moines Syriens qui l'avoient consulté, & les mit dans la disposition de tout souffrir pour la bonne doctrine. Les évêques de l'Orient regardoient tous Anastase comme leur guide, & se faisoient gloire publiquement de se conduire par ses impressions; en sorte que l'Empereur ayant demandé leurs souscriptions pour ses dogmes imaginaires, ils lui répondirent ingénûment qu'ils suivoient l'exemple d'Anastase évêque d'Antioche. Justinien étoit trop entier dans ses sentimens, quand il se les figuroit conformes à la religion, pour essuyer tranquillement une contradiction si générale. Il en voulut d'abord punir le premier auteur. Mais comme il se disposoit à l'envoyer en exil, la mort l'enleva lui-même, le 14 Novembre de l'année 565, la quarantieme de son regne, & la quatre-vingt-quatrieme de son âge.

Malgré les taches de sa vieillesse, comme il montra de grandes qualités & beaucoup de vertu dans la force de son âge, la postérité paroît lui avoir pardonné les maux qu'il a causés à la religion, & dont plusieurs historiens assurent qu'il se repentit. Les Grecs

l'ont placé dans leur ménologe. Il fit bâtir par tout l'Empire un très-grand nombre d'églises. Outre les soixante-trois dont on fait état, il établit dix hôpitaux & vingt-trois monasteres. L'avarice qu'on lui reprocha, ne l'arrêtoit pas dans ces occasions. Mais l'amour de ses sujets auroit dû le détourner d'une prodigalité, qui, tout pieux qu'en est l'objet, ne sauroit être une vertu, quand elle est à charge à tant de malheureux. Le plus beau monument qu'ait laissé Justinien, est sans contredit l'église patriarchale de Constantinople, dédiée à la sagesse éternelle, & nommée pour cela Sainte Sophie. Cet auguste temple commencé anciennement par Constantin, & fini par Constance, avoit été incendié, & fut d'abord rebâti par Justinien. C'étoit ainsi pour la troisieme fois qu'on le bâtissoit, quand après l'affreux tremblement de terre, arrivé sous son regne, il voulut lui donner une magnificence encore supérieure à son premier état. Ce dôme superbe, le plus vanté de l'univers, sert aujourd'hui de Mosquée aux Turcs. Le Pape Pélage étoit mort avant Justinien, & dès l'an 560, le premier jour

Procop.

de Mars, après avoir tenu le Saint Siége près de quatre ans. Environ quatre mois & demi après, c'est-à-dire le 18 Juillet, on lui donna pour successeur Jean III, surnommé Catelin, fils d'Anastase, du nombre de ces grands qu'on nommoit illustres. Jean acheva l'église des Apôtres S. Jaque & S. Philippe qu'avoit commencée Pélage; & il en fit la dédicace avec beaucoup de pompe : d'où l'on croit qu'est venue la coutume de célébrer en commun la fête de ces deux apôtres le premier jour de Mai.

Boll. ad 1. Mai. pag. 28. D.

Sous ce pontificat, mourut dans une extrême vieillesse le fameux Cassiodore, également distingué par sa naissance, par son mérite, & par les postes honorables qu'il avoit remplis. Il fut Consul, Ministre principal de Théodoric, Prefet du Prétoire sous trois Rois consécutifs, Athalaric, Théodat & Vitigès. Mais il ne réunit tant de grandeur dans sa personne, que pour en faire un sacrifice plus exemplaire. A l'âge d'environ soixante-dix ans, il quitta le monde, & se retira dans le monastere de Viviers, qu'il bâtit en Calabre, près du lieu de sa naissance. Ce monastere étoit situé au bas d'une montagne, sur le rivage de

la mer; & de là on voyoit sur la hauteur celui de Castel, où les moines, qu'après de longues épreuves on jugeoit capables d'un recueillement plus parfait, alloient vivre en anachoretes. Ces deux maisons qui avoient chacune leur abbé, ne formoient néanmoins qu'une communauté, divisée par l'habitation, mais parfaitement unie, par la confraternité & l'esprit de la regle. On voit par les écrits de Cassiodore, que le travail manuel, au moins d'un certain ordre, n'étoit pas alors d'une nécessité indispensable pour l'état monastique, même pour des moines fort austeres. Ce sage instituteur propose à ses religieux, pour occupation principale, l'étude de l'Ecriture Sainte, & tout ce qui peut y servir même assez indirectement. Au lieu du travail ordinaire, il les exhorte sur-tout à transcrire les livres. Quant aux sujets peu propres aux lettres, il leur commet le soin de l'agriculture & de l'infirmerie, en supposant encore pour ceux-ci une sorte d'étude; puisqu'il leur conseille la lecture des livres propres à les rendre habiles dans leur emploi.

C'est dans son Institution des Divines

Ecritures, que Cassiodore donne ces réglemens, & que l'on voit jusqu'où s'étendent, selon lui, les Arts Libéraux, qu'il juge nécessaires ou utiles à l'étude des saintes lettres. Il compte au nombre de ces Arts la Grammaire, la Réthorique & les Mathématiques, dont il a laissé des traités abregés dans le second livre de son Institution; & sous le nom de Mathématique, il comprend l'Arithmétique, la Géométrie; la Musique & l'Astronomie; ce qui fait en tout les sept Arts libéraux, si fameux depuis dans les écoles. Dans la premiere partie de l'Institution, il traite de ce qui tend plus directement à son but; il fait le dénombrement de tous les écrits des Peres latins sur chaque livre de l'Ecriture, & de ceux des Grecs, qu'il avoit fait traduire. Tous ces ouvrages se trouvoient dans la riche bibliotheque dont il pourvut ce monastere. Il indique de même les théologiens, les écrivains ascétiques & les historiens, entre lesquels il n'oublie pas l'Histoire Tripartite, qu'on regarde comme son ouvrage, parce qu'il fut fait par ses soins.

Cette histoire latine n'est autre chose qu'une traduction des trois historiens

Grecs, Socrate, Sozomene & Théodoret, recueillis en un ſeul corps. Elle eſt diviſée en douze livres, & ſert de continuation à celle que Ruffin avoit faite des dix livres d'Euſebe, en y en ajoutant un onzieme : ce qu'on trouva ſi commode, que depuis ſa publication les Latins n'ont guere connu d'autre hiſtoire de l'Egliſe.

L'Italie pourvue de pluſieurs grands hommes égaux dans leur genre à Caſſiodore, ne tarda point cependant à s'appercevoir que Juſtinien n'étoit plus ſur le trône. Malgré tous les défauts de ce Prince, il s'en falloit bien que Juſtin ſon neveu & ſon ſucceſſeur le valût. Ce n'eſt pas que le nouvel Empereur manquât de religion. Il commença au contraire par la conſoler des atteintes que ſon oncle lui avoit portées, & il rappella tous les évêques bannis, excepté S. Eutychius. Mais c'étoit un Prince abandonné à ſes plaiſirs, Evagr. V. c. 1 & 2. juſqu'à la brutalité & à une ſorte d'extravagance. Non moins avare que voluptueux, ſouvent dans la protection même qu'il accordoit à l'Egliſe, il cherchoit à ſatisfaire ſon avidité ſordide, qui faiſoit argent de tout,

même des évêchés. Avec tant de bassesse d'ame, on n'est pas surpris de trouver de la lâcheté. Mais ce qui paroît plus étrange dans Justin, c'est que manquant de courage, il ait été entreprenant, audacieux, & sur-tout qu'il ait fait assassiner un de ses parens nommé comme lui Justin, homme de conseil & d'expédition, dont la valeur, l'habileté & la fidélité reconnue faisoient le plus ferme appui de sa puissance. Un pareil Empereur fut bientôt méprisé par les Barbares mêmes. Il n'étoit aucun peuple parmi eux, quelque obscur qu'il pût être, qui ne prétendît enfin à la gloire de mettre à son tour sous le joug ces Romains avilis, qui depuis si longtemps y tenoient toute la terre.

Depuis quatre cents ans, les Lombards, Germains d'origine, demeuroient en Pannonie sans rien oser, & laissoient passer devant eux les nations plus puissantes ou plus vaillantes. Enfin, après l'extinction des Ostrogoths, la seconde année de Justin le jeune, ils sortirent de leurs cantonnemens sauvages, sous la conduite de leur Roi Alboin, entrerent en Italie

Paul Diac. L. II. c. 7, &c.

par la Vénétie, & se rendirent maîtres de toute la contrée, jusqu'au delà de la Toscane, excepté Rome, Ravenne, & quelques places extrêmement fortes, en assez petit nombre. Les Lombards étoient Ariens; mais ils avoient avec eux plusieurs autres Barbares, Pannoniens, Bulgares, Gépides, Sueves, Noriques, encore Païens pour la plupart.

Il n'y eut guere d'autres événemens remarquables que cette invasion des Lombards, sous le pontificat de Jean III, qui dura néanmoins près de treize ans. La vacance du siége, à sa mort arrivée en 573, dura plus de dix mois: délai surprenant pour un temps où l'ambition & la politique n'y avoient pas encore accoutumé; mais les ravages des Barbares en furent la cause. Enfin on élut Benoît, surnommé Bonose, Romain de naissance; & on l'ordonna le 3 juin de l'an 574.

Le Roi Alboin avoit été tué l'année précédente, par l'artifice de sa femme Rosemonde, après avoir régné en Italie trois ans & demi; & par conséquent peu après la prise de Pavie, qui soutint un siége de trois mois. Cleph fut élu Roi, à la place d'Alboin; mais il

fut tué dix-huit mois après. Ce qui fit paroître ce trône si périlleux, que chaque Gouverneur restant maître dans sa ville, la nation pendant dix ans n'eut point de Roi, mais seulement des Ducs, au nombre de trente : anarchie ou tyrannie désastreuse, qui fit la désolation des peuples & de l'Eglise, ruina les villes & les provinces, dépouilla, renversa les temples, multiplia de toute part les meurtres & les atrocités. Chaque jour on trouvoit épars sur les routes, ou pendus aux arbres, non seulement une multitude de morts du commun, mais les personnages les plus considérables, sénateurs, illustres Romaines, évêques & abbés.

Paul. D. II. c. 31.

Vers Nocéra, les Barbares prirent un diacre, & se firent un jeu des lenteurs cruelles de la mort à laquelle ils le condamnerent. Le S. Prêtre Sanctule qui étoit révéré de tout le monde indistinctement pour ses rares vertus, & qui n'avoit pu obtenir sa grace, demanda qu'au moins il lui fût permis d'en avoir soin jusqu'au dernier moment, se chargea de sa garde, & répondit de lui sur sa tête. Au milieu de la nuit, voyant toute la troupe

Greg. III. Dialog. c. 17.

plongée dans le sommeil, il dit au prisonnier de s'enfuir. A une offre si généreuse, le Diacre opposa d'abord le péril auquel son bienfaiteur resteroit exposé. Mais à la seconde instance, soit confiance au pouvoir du Saint, soit amour naturel de la vie, il se persuada que Sanctule trouveroit quelque ressource à ce danger, & il mit sa propre vie à couvert par une prompte fuite. Les Barbares ne s'en apperçurent que le matin; & aux reproches qu'ils en firent au S. Prêtre, il répondit tranquillement qu'il avoit de quoi satisfaire, & qu'il étoit prêt à mourir à la place du diacre fugitif. Tu es bon homme, reprirent les Lombards; il est juste que tu meures: mais nous ne voulons pas te faire expirer par de durs tourmens; choisis toi-même le genre de mort qui te fait le moins de peine. Il leur répondit de le faire mourir en la maniere que Dieu le voudroit; & ils résolurent de lui trancher la tête. Comme l'événement étoit singulier, tous les Lombards du canton s'assemblerent pour ce spectacle. Sanctule demanda permission de prier, & il l'obtint. Après qu'il eut été

fort long-temps prosterné, l'exécuteur s'ennuya, & le fit lever. Il se mit à genoux, & l'épée étant déjà tirée; Saint Jean, empêchez ce crime, dit-il d'une voix haute, que tous les assistans entendirent. A ces mots, le bras de l'exécuteur demeura levé comme il étoit, & sans aucun mouvement. Tous les spectateurs pousserent des cris d'admiration; on s'empressa vers le Saint, on le pria de guérir celui qui avoit voulu le frapper. Il fit ce second miracle : mais il obligea cet homme à jurer auparavant, qu'il ne serviroit de sa vie à immoler un Chrétien. Alors toutes ces troupes de brigands lui offrirent en reconnoissance les bœufs, les chevaux & les autres effets qu'ils avoient pillés : il refusa toute sorte de butin, & demanda la liberté des captifs, qui furent délivrés sur le champ aussi bien que lui.

Le même prodige fut renouvellé dans les Gaules, à la vue d'une partie de la même nation, qui, sous trois de leurs Ducs, passa les Alpes, & fit le ravage dans les provinces voisines. Saint Hospice vivoit reclus depuis plusieurs années, près de Nice, dans une tour

Greg. Tur. ıv. Hist. c. 6.

où il n'y avoit point de porte, & où il se nourrissoit de dattes & d'un peu de pain qu'on lui donnoit par une fenêtre. Pendant tout le Carême, il ne mangeoit que des racines d'Egypte, que des marchands lui procuroient. Il portoit pour vêtemens un cilice par dessus des chaînes de fer qui lui serroient la chair étroitement. Il avoit prédit l'irruption prochaine des Lombards, en punition des péchés de ses compatriotes; & il conseilloit à tout le monde, même aux solitaires, de se retirer en des lieux plus sûrs. On le crut, & on voulut aussi l'emmener. Non, leur dit-il, ne craignez pas pour moi; ils ne me feront pas mourir. Les Lombards arriverent peu après; & furetant les déserts, au défaut des habitations ordinaires qu'ils trouvoient abandonnées, plusieurs d'entr'eux rencontrerent la demeure du Saint. Ils tournerent en vain tout à l'entour, en cherchant la porte. Irritée par les obstacles, leur avidité leur fit escalader les murs, & briser le toit de la tour. En voyant un homme exténué & chargé de chaînes, ils le prirent pour un meurtrier emprisonné, & il les laissa dans leur per-

ſuaſion. Alors un de ces Barbares étant deſcendu, & tirant ſon ſabre pour lui en fendre la tête, le bras demeura étendu & immobile. Hoſpice en uſa comme Sanctule : le Lombard guéri ſe convertit ſur le champ, ſe fit auſſi-tôt couper les cheveux, & embraſſa dans ce lieu-là même la vie monaſtique.

S. Hoſpice opéra auſſi beaucoup de guériſons miraculeuſes, entr'autres, celle d'un homme ſourd & muet, dont le tenoit S. Grégoire de Tours, qui le rapporte, & qu'il eſt temps enfin de connoître lui-même : perſonnage intéreſſant, s'il en fut jamais, pour l'Egliſe de France; non-ſeulement comme un des plus vertueux & des plus ſavans prélats du ſixieme ſiecle, mais comme ayant beaucoup enrichi notre hiſtoire, par la fécondité de ſa plume. On l'accuſe de crédulité : c'eſt une raiſon ſans doute d'examiner les témoignages dont il s'appuie dans le récit de pluſieurs choſes extraordinaires. Mais auſſi quand il parle comme témoin oculaire, ou comme contemporain d'une multitude infinie de perſonnes qui atteſtent unanimement les

événemens du plus grand éclat, & les moins exposés aux périls de l'illusion & de la surprise ; alors on ne peut se dispenser de le croire, sans lui refuser ou un sens droit, ou l'amour de la vérité : préjugés également injurieux à l'un des plus grands saints & des plus grands hommes des beaux temps de l'Eglise.

Il étoit né en Auvergne, d'une illustre famille, vers l'an 544. Son pere Florence étoit frere de S. Gal évêque de Clermont, auprès de qui le jeune Grégoire fut élevé. Sa mere étoit petite-fille de S. Grégoire évêque de Langres. Il marqua d'heureux penchans & une tendre piété, dès sa premiere jeunesse. Ce fut pour accomplir un vœu qu'il fit alors, étant malade, qu'il entra dans la cléricature. Souvent il visitoit les tombeaux des saints, particuliérement celui de Saint Martin de Tours ; sur-tout depuis qu'il y eut été guéri d'une maladie fort dangereuse. Ce grand siége ayant perdu S. Euphrone, on s'y souvint de l'édification qu'y avoit souvent donnée le neveu de S. Gal ; & l'on ne put entendre sans admiration le récit d'une

Greg. Vit. c. 1, &c.

infinité d'actions que chacun racontoit de lui.

Ainsi toute la ville unanimement, les évêques de la province, le clergé, la noblesse, le peuple de la cité & de la campagne le demanderent pour archevêque. Aussi-tôt on députa ce qu'il y avoit de plus illustre vers le Roi Sigebert, à qui Tours appartenoit. Non seulement Grégoire étoit de naissance & de mérite à être connu du Roi; mais il se trouvoit à la Cour, quand les députés arriverent. Leur demande le surprit & l'alarma; car il joignoit à toutes ses grandes qualités une humilité sincere & une extrême défiance de lui-même. Il n'épargna ni sollicitations ni démarches, pour se soustraire à une charge qu'il jugeoit trop lourde pour ses forces. Il fallut que le Roi & la Reine lui fissent les plus pressantes instances: encore prirent-ils soin qu'il fût aussi-tôt sacré par Gilles archevêque de Rheims; de peur qu'il ne vînt à se repentir d'un consentement presque forcé. Dans la crainte que même après son sacre il n'allât s'ensevelir dans quelque solitude ignorée, on le conduisit incon-

tinent à Tours, où il fut reçu avec une joie incroyable, le dix-huitieme jour après la mort de son prédécesseur. Il avoit alors environ trente ans.

Son premier soin fut de connoître toutes ses ouailles, & de se lier particuliérement avec la portion du troupeau destinée à sanctifier le reste par la vertu de l'exemple & de la parole. Il savoit découvrir les bons sujets jusque dans l'obscurité des cloîtres & des déserts, dont il acquit des connoissances si exactes, qu'il nous a laissé des vies très-circonstanciées d'un grand nombre d'illustres solitaires de son temps. Pendant son épiscopat, Venant, natif de Berri, quitta sa femme, à la fleur de son âge, & vint à Tours embrasser la vie réguliere, sous l'Abbé Silvain auquel il succéda. Il s'y rendit célebre par les révélations & le don des miracles. Après sa mort surtout, il s'en opéra tant à son tombeau qu'on montre encore aujourd'hui, qu'ils firent donner son nom à ce monastere, érigé depuis en église collégiale.

Greg. Vit. PP. passim.

Il y avoit à Tours un autre solitaire, natif d'Auvergne ainsi que l'E-

vêque, & nommé Léobard. Comme il vivoit dans une cellule près de Marmoutier, il fut témoin de la querelle de l'un des moines avec des voisins. Il en prit tant de scandale, qu'il pensoit à changer de demeure: mais l'Evêque Grégoire étant venu faire sa priere à Marmoutier, suivant la pieuse coutume qui l'y attiroit souvent, Léobard convaincu que les ouailles, quelles qu'elles soient, ne font aucune démarche sûre sans l'aveu du pasteur, lui communiqua sa résolution. Le Saint Evêque lui fit connoître que c'étoit là une illusion, puis lui envoya des livres de piéte, dont la lecture acheva de la dissiper. Ce n'est pas la seule occasion où ce guide éclairé montra le discernement qu'il avoit des esprits.

S. Sénoch reclus près de Tours, étant sorti de sa retraite pour aller voir ses parens en Poitou, revint plein de pensées de vaine complaisance, & fortement tenté de présomption. Le vigilant Pasteur à qui rien n'échappoit de ses devoirs envers toutes les conditions, lui fit sentir sa faute, & le corrigea si parfaitement, que Sénoch vouloit prendre le parti de ne

voir jamais personne : mais le sage Prélat jugeant que c'étoit là une résolution extrême, peu conforme à l'esprit de Dieu, il lui conseilla de ne s'enfermer que le Carême, & depuis la S. Martin jusqu'à Noël : ce que le Solitaire observa ponctuellement. Ainsi parvint-il à la plus éminente sainteté. Il étoit de la nation des Teïfales, peuple Barbare, confondu avec plusieurs autres, parmi les nations nombreuses qui s'établirent dans les Gaules.

La foi & les vertus ne sont attachées ni à la célébrité ni à la culture naturelle. La Gaule Armorique, c'est-à-dire la côte maritime de l'Océan, dut à de durs insulaires plusieurs de ses plus illustres évêques. Les Anglois-Saxons ayant envahi l'île nommée jusque là Bretagne, les Bretons, sous la conduite de leur Prince Hengist, s'étoient réfugiés dans l'Armorique la plus avancée vers leurs côtes, & lui avoient donné le nom de Bretagne. Quoique cette transmigation datât de plus d'un siecle, ce peuple plein de caractere & fort attaché à ses usages, restoit toujours distingué des Gaulois, autant de mœurs que de langue ; en

sorte que le second Concile de Tours, tenu en 566, distingue encore les évêques Bretons des Romains ou Gaulois. Ces étrangers entretenant leurs relations avec les naturels de la Grande-Bretagne, continuerent long-temps encore d'en tirer des sujets.

De ce nombre fut S. Samson, évêque de Dol en Bretagne. Il étoit né dans la province de Galles, & avoit pratiqué la vie monastique sous la conduite de S. Heltrut, que l'on dit avoir été disciple de S. Germain d'Auxerre. Ainsi attribue-t-on à cet Evêque de Gaule l'établissement des monasteres de la Grande-Bretagne, lors de son second voyage en cette île. Samson ayant fait de grands progrès dans les sciences & dans la vertu, fut ordonné prêtre par S. Dubrit, autre disciple de S. Germain, & qui devint évêque de Caërléon, dans le pays de Galles. Le nouveau Prêtre, après son ordination, ne parut que plus humble & plus porté au recueillement. Il se retira dans une île écartée, pour y mener la vie érémitique. Mais on l'en tira, pour le faire abbé d'un monastere qu'on disoit aussi avoir été fondé par

S. Germain. Là il fut ordonné évêque pour son mérite & sa vertu, qui de jour en jour le rendoient plus célebre. Il passa la mer, & vint dans la Gaule-Armorique, où il fonda plusieurs monasteres, entr'autres celui de Dol, qui fut érigé de son temps même en évêché. Il faisoit porter une croix devant lui, comme font aujourd'hui les archevêques : méthode extraordinaire, qui ne dut apparemment son origine qu'au génie ou aux usages particuliers de ces Bretons, & qui fonda néanmoins pour la suite, de la part des évêques de Dol, de grandes prétentions aux droits de métropolitains. Mais s'ils en jouirent sur un si foible fondement, il ne leur en reste plus que cette décoration, sans aucune des prérogatives dont elle est le symbole.

L'épiscopat de S. Samson lui acquit beaucoup de célébrité, & l'on raconte de lui un grand nombre de merveilles. Il eut pour successeur Saint Magloire son cousin-germain, élevé comme lui sous la discipline de Saint Heltrut. Samson l'avoit emmené en Gaule, après l'avoir fait diacre. En mourant, il le désigna pour lui succéder.

Mais après deux ou trois ans d'épiscopat, Magloire mit à sa place Budoc son disciple, & se retira dans un monastere de 60 moines, qu'il avoit fondé, & qu'il gouverna jusqu'à sa mort.

Vit. S. Macl. in Bibl. Floriac.

S. Samson avoit un autre parent, nommé Malo ou Maclou, qui fut encore élevé dans un monastere, & qu'on ordonna malgré lui évêque de Vincheſtre, dont ſon pere avoit été comte. Il avoit tant d'éloignement des diſtinctions, qu'il s'enfuit ſecrétement au delà des mers. Il ſe retira dans une petite île de l'Armorique, auprès d'un S. Solitaire nommé Aron. Près de là, dans une autre île, étoit la ville d'Aleth, renommée dès lors pour ſon commerce, mais encore preſque toute païenne. Quelques Chrétiens fervens qui s'y trouvoient, ſupplierent le Saint d'entreprendre la converſion de leurs concitoyens : ce qu'il fit avec tant de ſuccès, ſes paroles étant ſoutenues par l'exemple des plus grandes vertus & par le don des miracles, que la plupart ſe convertirent & l'obligerent d'être leur évêque. S. Malo mourut vers la fin de l'an 565. Il laiſſa le

le respect de son nom si fortement gravé dans le cœur de ses peuples, qu'ils donnerent à leur ville le nom de leur Saint Pasteur.

Saint Paul, qui donna le sien à son évêché de Léon, & S. Gildas, surnommé le Sage, furent aussi disciples de S. Heltrut. La crainte de l'épiscopat fit encore passer Paul dans les Gaules, où il rencontra de même ce qu'il fuyoit. Après quelque séjour en différentes îles, il pénétra jusquà la ville de Léon, où l'éclat de ses vertus & de ses miracles le fit élever à l'épiscopat; le Comte Vither ayant employé à ce sujet l'autorité du Roi Childebert. Au bout de vingt-quatre ans, se sentant affoibli de vieillesse, il quitta le gouvernement de son église, & mit successivement à sa place deux de ses disciples, qui ne tinrent le siége qu'un an chacun; en sorte qu'il fut obligé de le reprendre. Enfin il le remit onze ans après à un autre disciple nommé Cétomerin, & il se retira dans l'île de Bas, où il gouverna encore long-temps un monastere nombreux, & mourut dans une haute réputation de sainteté. C'est ainsi que le Seigneur fait servir

Boll. 12. Matt.

à la sanctification de ses élus, le concours comme fortuit des conjonctures où ils se rencontrent, & la singularité de leur génie même, pourvu que leur cœur soit véritablement à lui.

Saint Gildas ne fut que prêtre. Il étoit natif de Dumbritton en Ecosse; il prêcha dans le nord de la Grande-Bretagne, puis en Irlande, où il rétablit la pureté de la foi & de la discipline. Enfin il passa dans les Gaules, s'établit dans la partie méridionale de l'Armorique, près de Vannes, bâtit & habita jusqu'à la mort le monastere de Buis, qui prit & porte encore son nom.

Les Evêchés de Saint-Brieu & de Tréguier doivent aussi leur institution à deux Saints, nés dans la Grande-Bretagne. Saint-Brieu n'étoit d'abord qu'un monastere fondé par le S. Evêque Brieu, qui, après avoir été ordonné en Angleterre, passa dans les Gaules, où il fonda deux monasteres, dont on érigea le second en siége épiscopal. Pour le siége de Tréguier, il fut d'abord à Lexobie, église plus ancienne. S. Tudval, encore Breton, en devint évêque, d'abbé qu'il étoit au monastere de Tréguier fondé par lui-même. Le

siége épiscopal fut depuis transféré à ce monastere, qui en a fait oublier le premier nom. Sur ces détails de l'état du christianisme dans la province de Bretagne alors des plus incultes des Gaules, & que pour cette raison nous avons développés autant qu'il convient à notre dessein général, on peut se former une idée du reste de l'Église de France, dans le même temps.

Tous les évêques de la Bretagne étoient dès-lors, comme aujourd'hui, sous la dépendance de la métropole de Tours. Dans le second concile de cette ville, tenu en 566, ou 567, nous voyons qu'il est défendu d'ordonner dans l'Armorique un évêque, soit Breton, soit Romain, sans le consentement de ce métropolitain & de ses comprovinciaux. On y voit encore la vigilance extrême de l'Eglise sur l'intégrité des mœurs & de l'honneur de ses ministres. Le Concile ne dédaigne pas d'entrer dans les détails les plus circonstanciés à cet égard. Il statue qu'un évêque qui aura été marié, sera toujours accompagné de clercs jusque dans sa chambre, & tellement séparé de sa femme, que celles qui la servent n'ayent aucune commu-

Tom. 1. Conc. Gal. p. 847.

nication même avec les gens de ces clercs. Quant aux évêques qui n'ont pas été mariés, il ne doit habiter aucune femme chez eux. L'Archiprêtre doit avoir à la campagne un clerc qui couche dans sa chambre. Cette regle est jugée si importante, que l'embarras & la dépense sont comptés pour rien dans son observation. Ainsi prescrit-on qu'il y ait sept de ces clercs, pour se relever par semaine.

Il est défendu aux clercs & aux moines, de coucher deux dans un même lit. L'entrée des monasteres d'hommes est interdite aux femmes. On défend de rechef les mariages des religieuses, soit qu'elles ayent reçu le voile de la main de l'évêque, soit qu'elles ayent seulement changé d'habit : ce qui fait entendre que la profession ne se faisoit pas d'une maniere expresse; mais qu'elle étoit attachée à la vêture. Objet de doute qui commençoit seulement à être bien eclairci ; puisqu'il y avoit encore quelques-unes de ces religieuses qui prétendoient n'avoir pris l'habit, que pour n'être pas exposées à des mariages indignes d'elles. Il est dit aussi, que les veuves ne recevoient point de

bénédiction, pour se consacrer à Dieu.

Le Concile fit encore, pour les cérémonies de la religion, des réglemens qui nous apprennent que dès-lors il y avoit des images ainsi que des croix sur les autels, & qu'on y conservoit l'eucharistie hors le temps du sacrifice; puisqu'on avertit que le corps de Notre-Seigneur ne doit pas être mis sur l'autel au rang des images, mais sous la croix. On regle ensuite, & fort en détail, l'ordre & l'étendue de la psalmodie, ou des offices, pour les différens jours & les différentes saisons. Dans l'état des jeûnes qu'on donne ensuite pour toute l'année, l'on voit qu'on jeûnoit encore l'avent, comme le carême.

Le même concile ordonna que chaque cité prendroit soin de ses pauvres; chaque prêtre à la campagne, & chaque citoyen à la ville se chargeant de l'un d'eux; de maniere qu'on ne vît point de vagabonds. Il traite de meurtriers des pauvres, les usurpateurs des biens ecclésiastiques; & il veut qu'après trois monitions, s'ils persistent, on prononce contre eux dans le chœur de l'église, tout le clergé étant assemblé, les malédictions du pseaume cent-huitieme.

Il les repréſente comme de nouveaux Judas, qu'on ne doit pas ſeulement excommunier, mais anathématiſer : ce qui nous fait entendre la différence de l'anathême, & de l'excommunication ſimple qui n'emportoit pas ces ſortes de malédictions.

Quelques années après ce concile, Gontran, Roi d'Orléans & de Bourgogne, fit convoquer à Paris ſix métropolitains & douze évêques, pour terminer le funeſte différend qui étoit entre ſes deux freres Sigebert, Roi d'Auſtraſie, & Chilpéric Roi de Soiſſons. Tel étoit l'objet capital du quatrieme concile de Paris. Le lieu de l'aſſemblée ne pouvoit être mieux choiſi; cette ville étant commune entre les trois freres. Car Chérebert, Roi de Paris, étant mort deux ou trois ans plutôt, c'eſt-à-dire en 530, & n'ayant laiſſé que des filles, les Rois ſes freres, en ſe partageant ſes Etats, avoient mis Paris en commun, & juré ſur les reliques de S. Martin, ſerment réputé des plus inviolables, qu'aucun d'eux n'entreroit dans la ville ſans le conſentement des deux autres.

Les évêques ne purent réconcilier les

deux freres. Le mal venoit de plus loin, & prenoit sa source dans l'antipathie ou la jalousie de deux femmes, les Reines Frédégonde & Brunehaut, toutes deux d'une grande beauté, toutes deux non seulement pleines d'esprit, mais de cette élévation & de cette étendue de génie, qui loin de se concentrer dans le petit cercle d'affaires ou d'amusemens ordinaires à leur sexe, ne put jamais se renfermer dans les bornes des Etats respectifs de leur époux. Brunehaut cependant avoit plus de noblesse dans les idées, plus de vues pour le bien public, plus de cette grandeur d'ame, digne du sang des Rois d'Espagne qui couloit dans ses veines, & beaucoup plus de vertus ou moins de vices, au rapport même des auteurs qu'on croit aujourd'hui ses calomniateurs. Frédégonde étoit plus cachée & plus artificieuse, plus féconde en expédiens & en ressources, plus entreprenante, & d'autant plus sûre de réussir, que ni probité, ni humanité, ni pudeur, ni le respect de sa naissance qui étoit des plus basses, ni enfin délicatesse d'aucun genre, ne mit jamais obstacle à ses desseins. Animé par cette furie, Chilpéric fit ravager les Etats de

ſon frere, avec tant d'acharnement, que par le pillage des choſes les plus ſacrées, l'embraſement des temples, le meurtre des clercs & le déshonneur des vierges, les Egliſes furent plus affligées, dit Grégoire de Tours, que par la perſécution de Dioclétien.

Sigebert, de ſon côté, vint faire le dégât juſqu'aux portes de Paris. L'Évêque Germain écrivit à la Reine Brunehaut, épouſe de ce Prince, pour la conjurer de faire voir, qu'au lieu d'allumer cette guerre, elle ne travailloit qu'à l'éteindre. Mais les remontrances furent bien foibles, auprès d'une femme humiliée qui reprenoit le deſſus. Sigebert pouſſa ſes avantages, prit Paris, Rouen, & preſque tout le royaume de Chilpéric, qui ſe vit réduit à s'enfermer dans Tournai. Le vainqueur l'y aſſiégea. Alors S. Germain alla le trouver, & lui fit cette prophétie : Si vous n'attentez pas à la vie de votre frere, vous reviendrez victorieux ; au lieu que vous périrez miſérablement, ſi vous avez des vues parricides. Sigebert mépriſa l'avis du ciel. Mais deux ſcélérats envoyés par Frédégonde l'aſſaſſinerent, tandis que les François de Neuſtrie le

Greg. Hiſt. L. IV. c. 45.

reconnoiſſoient pour leur Roi. Cette mort changea totalement la face des affaires. Tout rentra ſous l'obéiſſance de Chilpéric, qui revint auſſi-tôt à Paris, y ſurprit la Reine Brunehaut, veuve de Sigebert, la fit arrêter & conduire à Rouen. Childebert, fils de Brunehaut, âgé ſeulement de cinq ans, fut porté à Metz par les bons ſerviteurs de ſon pere, & reconnu Roi d'Auſtraſie.

S. Germain mourut l'année ſuivante 536, à l'âge de quatre-vingts ans. Entre les grandes vertus de ce ſaint évêque, celles qu'on admira davantage en lui, furent ces qualités, ſi différentes & ſi difficiles à allier, de Marthe & de Marie, l'eſprit d'oraiſon & l'aſſiduité au travail. Souvent après avoir paſſé la nuit entiere à l'égliſe, excepté quelques heures ſur le matin où il ſe recouchoit, pour qu'on ne s'apperçût point de ſes veilles, il ne laiſſoit pas de donner audience à une grande multitude, ſurtout de pauvres & d'affligés, qu'il alloit ſouvent chercher lui-même dans les réduits où ils enſeveliſſoient leur honte & leur miſere. On raconte un grand nombre de miracles opérés à ſon tombeau, & confirmés par la vénéra-

tion des peuples, qui donnerent son nom à l'église de S. Vincent, où il fut transféré. Le Roi Chilpéric qui se piquoit de littérature, fit son épitaphe.

Cependant ce Prince, usant de sa fortune sans nul ménagement, fit marcher vers le Poitou son fils Meroué, dont il ignoroit l'inclination pour Brunehaut. Cette étrange passion avoit pris naissance à Paris, où se trouvant ensemble, ils s'étoient également irrités l'un & l'autre contre Frédégonde, qui avoit fait répudier la Reine Andoüere, mere de Merouée, & venoit de faire assassiner l'époux de Brunehaut. Leurs mécontentemens & leurs malheurs communs les attendrirent souvent sur leur sort réciproque; & leur attendrissement dégénéra d'autant plus facilement en amour, que leur tendresse étoit mieux colorée, & leur familiarité moins suspecte; Brunehaut étant veuve de l'oncle de Meroué. Mais elle étoit encore jeune, & n'avoit rien perdu de ces attraits séduisans, si capables de surprendre une ame affoiblie par le chagrin. Merouée, sous prétexte d'aller voir sa mere confinée & comme prisonniere au Mans, passa par Rouen, se ligua avec les par-

Ibid. L. v. c. 14.

tisans de la Reine Brunehaut, & l'épousa avec toutes les cérémonies de l'Eglise. Le Roi au désespoir marcha contre lui, parut ensuite lui rendre ses bonnes graces ; puis sur quelques nouveaux soupçons, le fit arrêter, le contraignit à prendre la tonsure & l'habit de clerc, enfin à se laisser ordonner prêtre, & l'envoya dans le Maine, au monastere de S. Calais, pour apprendre les regles de la vie ecclésiastique. Mais par le secours d'un capitaine du feu Roi Sigebert, il s'échappa, & se rendit dans l'église de S. Martin de Tours, asyle le plus sacré du royaume.

Le Roi fit ordonner au S. Evêque Grégoire, de chasser le Prince qu'il traitoit d'apostat, avec menace, en cas de refus, de mettre tout le pays à feu & à sang. A Dieu ne plaise, répondit le S. Prélat, qu'un Roi catholique profane les lieux que les Gots Ariens ont constamment révérés ! & il laissa Mérouée dans son asyle. Mais le jeune Prince ne croyant aucune barriere sacrée contre la fureur de son pere, & plus encore de Frédégonde, résolut d'aller joindre Brunehaut qui avoit trouvé le moyen de se sauver de Rouen, & qui

gouvernoit l'Austrasie sous le nom de son fils, le jeune Childebert.

Avant de quitter le tombeau de S. Martin, il voulut lire dans l'avenir, par une pratique superstitieuse fort en usage alors, quoique déjà souvent condamnée dans les conciles, sous le nom du Sort des Saints. Il mit sur le tombeau le pseautier, le livre des Rois & celui des évangiles. Après avoir passé trois jours de suite en jeûnes, en veilles & en prieres, il ouvrit au hasard chacun de ces livres. Dans celui des Rois, le premier verset de la page étoit celui-ci: Parce que vous avez quitté le Seigneur votre Dieu, pour suivre les dieux étrangers, il vous a livré à vos ennemis. Les passages des deux autres livres ne parurent pas moins effrayans au Prince qui se les appliquoit: ce qui lui fit répandre beaucoup de larmes, avant de partir. Il eut néanmoins le bonheur de gagner l'Austrasie: mais il n'y fut pas reçu comme il s'y attendoit. Brunehaut plus politique que passionnée depuis le rétablissement de ses affaires, ne voulut pas déplaire aux Seigneurs Austrasiens, qui étoient peu disposés à ranimer le feu de la guerre, pour un malheureux

trop renommé, devenu la fable de la France, & le flambeau de la discorde entre les Princes François. Après avoir erré quelque temps en diverses contrées, il fut enfin arrêté & massacré proche de Térouane.

Mais avant cette catastrophe, Chilpéric croyant ses principales victimes échappées, déchargea tout son ressentiment sur Prétextat évêque de Rouen, qui avoit compati à leurs malheurs, & qu'il accusa, non-seulement de leur avoir donné la bénédiction nuptiale, mais d'avoir fomenté la révolte. Il fit assembler à Paris quarante-cinq évêques, qui en formerent le cinquieme concile. Le Roi vint en personne, & parla ainsi à Prétextat en leur présence : A quoi avez-vous pensé, prélat téméraire, de marier avec sa tante, Merouée mon ennemi plutôt que mon fils ? Ignorez-vous les regles canoniques sur cette matiere? Vous n'en êtes pas demeuré là : vous avez tenté de me débaucher mes sujets par argent ; & vous avez voulu faire passer ma couronne sur la tête d'un autre. Les Francs, à ce discours sorti d'une bouche qu'ils croyoient incapable de mentir, frémissoient de co- Greg. VII. 16 & 19.

lere, & vouloient lapider l'évêque. Mais le Roi qui voyoit mieux qu'eux les conséquences d'un emportement pareil, voulut encore se donner un air de modération, en les retenant. Prétextat s'inscrivit en faux contre ces imputations ; & ses ennemis en offrirent la preuve. Mais elle ne consista qu'à montrer quelques présens que l'évêque avoit faits, & dont il convenoit, en niant fortement qu'il eût tenté par-là d'exciter aucune révolte. Les évêques sentirent l'iniquité de la trame ourdie contre leur collegue. Un simple archidiacre de l'Eglise de Paris, nommé Aëtius, se leva dans l'assemblée, toutefois après que le Roi en fut sorti, & dit avec force : Pensez-y bien, princes de l'Eglise qui a les yeux fixés sur vous. De la démarche que vous allez faire, pour ou contre votre semblable, dépend votre gloire ou votre opprobre éternel. Les évêques se regarderent sans rien objecter, mais sans oser prendre une résolution où l'on risquât de déplaire à la terrible Frédégonde, l'ame de cette persécution.

Il n'y eut que le seul archevêque de Tours, le vertueux Grégoire, qui ap-

puya ce qu'avoit dit l'Archidiacre, & qui enchérit sur ce zele, afin de relever le courage des prélats. Mais il ne manqua point parmi eux, de bas courtisans & de perfides délateurs, contre le généreux Archevêque. Aussi-tôt le Roi l'envoya chercher, & lui dit avec émotion, du plus loin qu'il put se faire entendre : Evêque, votre saint caractere vous oblige à faire justice à tout le monde. Pourquoi donc me la refusez-vous ? Vous vérifiez bien le proverbe ; que jamais l'oiseau carnacier n'arracha l'œil à son semblable. Prince, répondit Grégoire, si quelqu'un de nous s'écarte des voies de la justice, vous avez le pouvoir en main pour l'y faire rentrer : mais si vous vous en écartez vous-même, qui vous ramenera? Nous n'avons que le pouvoir de la parole, que vous écoutez si vous voulez ; & si vous fermez l'oreille, qui vous condamnera, sinon celui qui est la regle & l'appui de toute justice ? Le Roi insista, & fit quelque menace : mais l'Evêque les reçut en saint, & fit à son tour des menaces si effrayantes des jugemens de Dieu, que Chilpéric qui n'étoit méchant que par une im-

pression étrangere, revint à ses propres sentimens; & cherchant à radoucir le Saint, il lui fit mille caresses. Enfin Grégoire l'amena jusqu'à promettre avec serment, de ne pas ôter la liberté au concile, & de n'en rien exiger contre les canons.

Mais Frédégonde n'avoit pas ratifié ces engagemens. Pendant la nuit, elle envoya vers Grégoire, pour lui offrir deux cents livres d'argent, s'il laissoit condamner Prétextat, & lui fit assurer qu'elle avoit la parole de tous les autres évêques. Je ne suivrai le jugement des autres, répondit-il, qu'autant qu'il sera conforme aux canons. Quand vous me compteriez les pieces d'or & d'argent par milliers, je ne changerai pas de dessein.

Le Roi se rendit encore à la seconde séance du Concile, dans l'espérance de convaincre Prétextat, au moins sur quelques-uns des chefs de l'accusation. Mais ce Prince fut lui-même convaincu, ou plutôt confondu. Il dit à quelques confidens : Je sens que l'accusé dit vrai; mais que ferai-je pour contenter la Reine? Après avoir rêvé quelques momens, il ajouta : Allez, représentez à Prétextat, comme de

vous-même, que je suis bon, & que je pardonne aisément; que s'il s'humilie devant moi, en faisant l'aveu de ce qu'on lui reproche, il est sûr d'obtenir son pardon. Ce propos fut aussi-tôt porté à Prétextat, qui craignant plus que jamais la redoutable Frédégonde, donna aveuglément dans le piége. Le lendemain les évêques étant assemblés, & le Roi présent, Prétextat se prosterna par terre, en avouant tout ce qu'on lui imputoit. Le Roi, par la plus basse fourberie, se jeta lui-même aux pieds des évêques, & leur demanda justice. Qu'on le dépose en lui déchirant sa tunique, dit-il, & qu'on l'anathématise en récitant sur sa tête les malédictions du pseaume cent-huitieme, ou qu'au moins on rende contre lui une sentence d'excommunication perpétuelle. Grégoire, sans craindre d'attirer sur sa propre tête tout le feu de l'orage, fit de vives oppositions, & réclama éloquemment la promesse que le Roi venoit de lui faire, de ne rien exiger contre les canons. On n'écouta rien: Prétextat fut tiré de son siége, & mis dans une prison rigoureuse.

L'Archevêque de Tours avoit résisté à une femme trop ennemie de la contradiction, pour qu'elle ne fît pas naître quelque occasion de le perdre lui-même. Leudaste comte de Tours, déclaré depuis long-temps contre son évêque, se porta pour son accusateur. Mais la manœuvre étoit mal conçue ; & l'imputation de vouloir livrer la ville au Roi Childebert, destituée de preuve & de probabilité, tomba d'elle-même. Le calomniateur n'en voulant pas avoir le démenti, choisit encore plus mal son second chef d'accusation. Il avança que Grégoire diffamoit la Reine, en lui imputant un commerce criminel avec un évêque : procédé mal-adroit, qui outrageoit la majesté même des personnes augustes dont on prétendoit servir la vengeance. Le Roi en fut si choqué, que dans le premier emportement il fit battre & emprisonner Leudaste. Peu après cependant, il convoqua un concile à Braine à quelques lieues de Soissons, & fit comparoître Grégoire. Chilpéric s'y trouva lui-même, & dit aux évêques, qu'il ne pouvoit dissimuler ce qui touchoit si

Greg. v. Hist c. 50.

vivement ſon honneur ; qu'il ne prétendoit pas néanmoins violer les égards dus à la dignité épiſcopale ; que, quoiqu'il y eût des témoins contre l'Evêque de Tours, ſi l'on croyoit plus convenable de s'en rapporter à la conſcience du Prélat, il y conſentoit. Tout le poids de ces témoignages ſe réduiſoit à celui d'un ſoudiacre de Tours, à qui le Comte en avoit fait eſpérer l'évêché. Les Peres du concile dirent au Roi, qu'on ne devoit pas croire un inférieur contre ſon prélat ; & l'on convint que Grégoire, après avoir dit la meſſe ſur trois autels, ſe purgeroit par ſerment. On prit ce parti comme le ſeul propre à donner au Roi quelque ſatisfaction. Ainſi l'Evêque de Tours accomplit ce qu'on venoit de propoſer. Alors le Comte Leudaſte qui avoit trouvé moyen de s'évader, fut excommunié de toutes les Egliſes, comme calomniateur & auteur du ſcandale ; après quoi l'on envoya le jugement aux évêques qui n'étoient pas de l'aſſemblée.

Frédégonde n'étoit rien moins que ſatisfaite. Mais quand l'occaſion ne lui rioit pas, elle ſavoit en attendre une

meilleure. Cependant elle se vit occupée de soucis beaucoup plus sérieux. Le bras du Seigneur commençoit à se déployer sur elle. Dans l'espace de quelques mois, ses trois enfans moururent de contagion. Elle crut ou feignit de croire, que Clovis leur frere aîné, d'un premier lit, leur avoit donné du poison. Sous ce prétexte, il fut aussi-tôt assassiné. Mais elle ne trouva point de consolation, dans la multiplication de ses crimes. Alors faisant quelque
Ibid. c. 35. retour sur elle-même ; jusqu'ici, dit-elle à son mari, Dieu nous avoit épargnés, tout méchans que nous sommes : mais voilà qu'il nous frappe par l'endroit le plus sensible, en nous enlevant nos enfans. Tâchons d'appaiser sa colere, & distribuons en aumônes les trésors accumulés par notre dureté. Chilpéric qui auroit pu être bon avec une autre femme, diminua les impôts & fit de grandes libéralités. La Reine eut la consolation de devenir encore mere, & accoucha d'un Prince qui régna dans la suite sur tous les François, sous le nom de Clotaire II. Sa naissance, en effaçant le souvenir des fléaux précédens, ramena la joie

& la perversité, qui continuerent jusqu'à la mort de Chilpéric.

Enfin ce Roi périt auprès de Chelles, en revenant de la chasse, sans qu'on pût connoître son assassin. La veuve, sans attendre d'autre accusation que celle de sa conscience, se réfugia dans l'église de Paris. La principale autorité sur les François étoit passée au Roi Gontran, qui se saisit d'abord de la ville de Paris; prétendant que ses freres, en y entrant plusieurs fois contre leur serment, avoient perdu pour eux & pour leurs enfans le droit qu'ils y avoient. Frédégonde se fit un mérite d'y consentir, lui marqua une confiance sans borne, seule ressource qui lui restât, & lui présenta le jeune Clotaire qui n'avoit que quatre mois. Gontran le fit reconnoître pour Roi de Soissons, & de toutes les provinces que son pere Chilpéric avoit possédées.

Ce Roi de Bourgogne, comme on le voit par ce seul trait, étoit bon, plein de franchise, enclin à pardonner, & sincérement religieux. Il signala tout son regne par un grand zele pour l'avancement de la religion, par une libéralité prodigieuse envers les Eglises

Greg. Hist. l. 6 & 7.

[redacted]

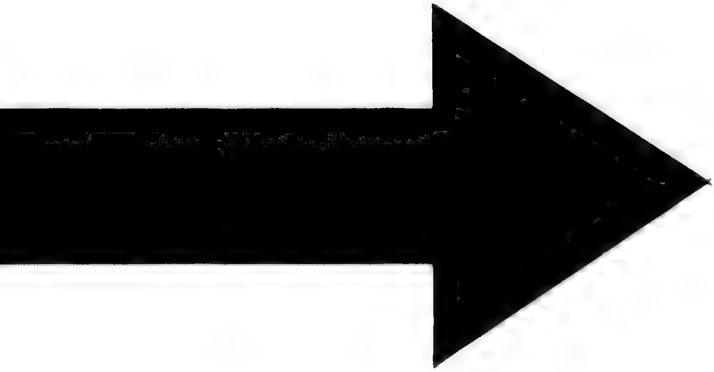

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

& les pauvres, en un mot par tant de vertus, qu'il est compté au nombre des saints. On trouve néanmoins quelques taches considérables dans sa vie, comme dans celle des meilleurs princes de ces regnes barbares. On raconte qu'il fit assommer à coups de pierres un de ses chambellans, pour avoir tué un buffle dans la forêt de Vôge. La Reine Austrigilde sa femme lui ayant dit en mourant, que ses médecins l'avoient tuée, il eut la foiblesse de lui promettre leur mort, & la cruauté de tenir parole. Mais on ne peut douter qu'il n'ait expié ses fautes, par un regret sincere & par la multitude de ses bonnes œuvres. Il n'y avoit pas jusqu'à ses repas, qui ne se ressentissent de son respect pour la religion. Il y invitoit souvent les évêques, qu'il y faisoit asseoir honorablement; & au lieu de chants de plaisirs, on y chantoit un répons de l'office divin, ou quelque cantique.

Les saints prélats avoient beaucoup de pouvoir sur son esprit. Cependant S. Grégoire de Tours s'étant employé pour faire rentrer en grace le Comte de Bourdeaux & un autre seigneur,

coupables tous deux d'un crime d'Etat, le Roi fit semblant de ne pas entendre, & ne répondit rien. Alors le médiateur charitable tournant sa supplique en apologue; daignez m'écouter, Seigneur, dit-il au Roi : mon maître m'a député vers vous. Que lui dirai-je, puisque vous ne me répondez pas? Et qui est votre maître, reprit le Roi étonné? C'est S. Martin, répliqua Grégoire en souriant. Aussi tôt le Roi fit entrer Garacaire & Bladaste, c'étoient les noms des deux seigneurs; & après quelques reproches, il les reçut en grace.

Son zele pour l'Eglise & la discipline l'engagea à faire tenir différens conciles. On remarque le second de Mâcon en 585, où furent présens quarante-trois évêques, & quinze députés pour les absens. On y fit vingt canons, dont le cinquieme ordonne, sous peine d'excommunication, de payer les dîmes aux ministres de la religion, suivant la loi de Dieu & la coutume immémoriale des Eglises. Le quinzieme qui enjoint aux laics d'honorer les clercs majeurs, c'est-à-dire ceux qui sont dans les ordres

ſacrés, porte en termes exprès, que, quand ils ſe rencontreront, ſi l'un & l'autre eſt à cheval, le laïc ôtera ſon chapeau ; & ſi le clerc eſt à pied, le laïc deſcendra de cheval, pour le ſaluer. Il eſt défendu aux veuves, même des moindres clercs, de ſe remarier, & aux clercs, d'aſſiſter, tant aux jugemens de mort qu'à leur exécution. Le Roi confirma par un édit les canons de ce concile.

Quelque temps après, il ſe tint à Auxerre une autre aſſemblée, qui, quoique particuliere à ce dioceſe, mérite attention. Il y fut ſtatué qu'on ne diroit pas deux meſſes par jour ſur le même autel, principalement un prêtre après un évêque ; [illegible] que les femmes ne recevroient pas [illegible]chariſtie dans la main nue, mais chacune ſur ſon linge nommé Dominical : uſage très-particulier, que l'Egliſe eut ſes raiſons de ſupprimer. Ce ſynode, dont les ſtatuts ne ſemblent que l'exécution des canons de Mâcon, reſtreint pourtant aux veuves des clercs ſupérieurs la défenſe de ſe remarier, faite généralement par les Peres de Mâcon à celles de tous les clercs ſans nulle réſerve.

Chaque

Chaque Eglise avoit ses coutumes propres, qu'on maintenoit, quand elles n'étoient pas abusives. Ce synode défend encore aux clercs de chanter & de danser dans un festin, aux moines & aux abbés d'être parrains d'aucun baptisé.

Après la mort du Roi Chilpéric, la ville de Rouen rappella son Evêque Prétextat. Il alla trouver le Roi Gontran à Paris, & le pria de faire reviser sa cause. Frédégonde prenant le ton ecclésiastique, soutint qu'on ne devoit pas revenir sur une affaire jugée par quarante-cinq évêques. Mais les temps étoient bien changés : les prélats timides revinrent au parti de la vertu, qui devenoit le plus sûr ; & pour ne point paroître contraires à eux-mêmes, l'Evêque de Paris dit au nom de tous les autres, que Prétextat n'avoit pas été déposé, mais soumis simplement à une pénitence. Il fut rétabli au grand contentement de son peuple ; & Mélaine qui avoit occupé sa place, se voyant chassé avec opprobre, se retira auprès de Frédégonde. Elle en conçut un dépit cruel : mais elle dissimula environ deux ans, au bout desquels

Greg. VIII. c. 31.

se transportant à Rouen, elle fit poignarder Prétextat par un de ses esclaves, dans l'église même où il s'étoit rendu de fort bonne heure pour l'office. Il cria pour appeller du secours, & s'appuya sur l'autel qu'il inonda de son sang, en se recommandant au Seigneur. On l'emporta dans sa chambre, & on le mit sur son lit. La perfide Frédégonde vint aussi-tôt le voir, & parut plus indignée que personne de ce meurtre impie, dont elle demandoit avec imprécation qu'on lui fît connoître l'auteur. Le Saint Evêque ne prit pas le change : D'où partiroit le coup, s'écria-t-il d'un ton qui le fit croire inspiré, sinon du bras qui a répandu tant de sang innocent, sans épargner celui de nos Rois? Frédégonde, sans se déconcerter, lui offrit ses médecins. Dieu veut me retirer de ce monde, répondit-il; mais tremble, furie sacrilége: il n'en vengera qu'avec plus de rigueur le sang de son ministre. Les seigneurs qui se trouvoient présens, marquoient leur horreur par un sourd murmure; & l'un deux poussa le zele jusqu'à dire à la Reine, comme en menaçant, qu'on alloit faire les

plus rigoureuses perquisitions. Frédégonde l'écouta paisiblement, & lui dit qu'il avoit raison; feignant de ne pas comprendre qu'on voulût parler d'elle. Peu après, elle trouva le moyen de faire empoisonner cet ennemi généreux de ses noirceurs.

Enfin l'esclave qui avoit tué le Saint Evêque, fut pris, & déclara, que, pour commettre ce meurtre sacrilége, il avoit reçu cent sous d'or de la Reine Frédégonde, cinquante de l'Evêque Mélaine, cinquante encore de l'Archidiacre de Rouen, & qu'on lui avoit promis de le mettre en liberté, ainsi que sa femme. Le meurtrier subit le dernier supplice : mais Frédégonde, habile sur-tout à tirer avantage du crime, fit rétablir Mélaine sur le siége de Rouen. Prétextat est honoré comme un Saint Martyr.

Avant qu'on eût fait justice de l'assassin, l'Evêque de Bayeux, comme premier suffragant de la province, consulta les évêques de France. De leur avis, il fit fermer les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert le meurtrier; & l'on empêcha que le peuple n'assistât au service divin. C'est un exem- Greg. v. c. 33.

ple des interdits eccléſiaſtiques, auquel on en pourroit joindre un grand nombre d'autres de ces temps anciens. Quelques années auparavant, l'égliſe de Saint Denis ayant été profanée par une grande effuſion de ſang, on ceſſa d'y faire l'office; & les coupables furent excommuniés, juſqu'à ce qu'ils euſſent ſatisfait. Léon, évêque d'Agde ſous la domination des Goths, pour obliger un ſeigneur de cette nation à reſtituer un bien eccléſiaſtique qu'il avoit uſurpé, vint à l'égliſe de Saint-André, y paſſa la nuit en prieres, & le matin caſſa les lampes qui pendoient à la voûte, en diſant: La lumiere ne luira point ici, qu'on n'ait reſtitué les biens de la maiſon de Dieu.

Tout ceci ſe paſſoit vers le commencement du pontificat de Pélage II, qui avoit ſuccédé, le 30 Novembre, au Pape Benoît, mort le 30 juillet de cette année 578. Pélage fut conſacré, ſans attendre le conſentement de l'Empereur; parce que les Lombards tenoient Rome aſſiégée. Toute l'Italie gémiſſoit ſous leur oppreſſion. Ces Barbares, païens en partie, pouſſoient la haine de la foi juſqu'à l'effuſion du

ſang. Il y en eut qui voulurent contraindre quarante payſans qu'ils avoient mis aux fers, à manger des viandes conſacrées aux idoles : mais ces Chrétiens fideles & généreux ſe laiſſerent égorger juſqu'au dernier. Les Idolâtres firent mourir d'autres priſonniers en pareil nombre, parce qu'ils refuſoient d'adorer une tête de chevre. Ce fut dans le même temps qu'ils ruinerent le monaſtere du Mont-Caſſin, comme S. Benoît l'avoit prophétiſé. Mais ſelon la même prophétie, ils ne firent point de mal aux moines, qui s'échapperent tous & ſe retirerent à Rome. Pélage leur permit d'y bâtir un monaſtere, auprès du palais de Latran.

La vraie religion n'étoit pas mieux traitée, par les Rois des Viſigots en Eſpagne. Lévilgide qui avoit paru aſſez modéré au commencement de ſon regne, conçut après quelques années un dépit furieux de ce qui auroit dû lui ſervir d'un puiſſant moyen de ſalut, c'eſt-à-dire de la converſion de ſon fils Herménigilde. Le jeune Prince avoit épouſé la Princeſſe Ingonde, du ſang de France, fille de Sigebert & de Brunehaut, & catholique très-fervente. Sa

foi avoit passé par les plus rudes épreuves, de la part même de la Reine Gosvinte, sa belle-mere, & en même temps son aïeule par la Reine Brunehaut, qu'elle avoit eue de son premier mariage avec le Roi Athanagilde. Mais Gosvinte étouffant tous les sentimens de la nature, & n'écoutant que sa passion pour l'Arianisme, lui avoit fait endurer de sa propre main les plus indignes traitemens. Voulant un jour à toute force la faire rebaptiser, à la façon des Ariens, & la Princesse résistant aux caresses & aux flatteries, l'Arienne forcenée entra dans une telle fureur, qu'elle prit sa petite-fille par les cheveux, la jeta par terre, la frappa long-temps à coups de poings & à coups de pieds; &, toute couverte de sang & de blessures, la fit plonger dans une piece d'eau, comme pour la baptiser malgré elle.

Greg. Tur. Hist. v. c. 39.

Ingonde n'en eut que plus de ferveur; & prenant une méthode bien différente avec Herménigilde son époux, elle fit si bien par la voie de la persuasion, par les charmes de sa douceur & de ses bons exemples, qu'elle le convertit après une longue résistance. Quand le Roi son pere eut appris cette nouvelle, il

Greg. Magn. Dial. III. c. 31.

devint persécuteur des plus ardens & des plus artificieux. Voyant que la prison, les exils, les supplices, ne faisoient que des martyrs ou des confesseurs, il changea de méthode, & parut se rapprocher de la religion catholique, afin de séduire les simples. Ayant assemblé un concile de ses prélats hérétiques, il fit régler, non-seulement qu'on ne rebaptiseroit pas ceux qui abandonneroient la religion Romaine, mais qu'on chanteroit dorénavant : Gloire au Pere, par le Fils, dans le S. Esprit. Cette fausse ressemblance avec la confession des orthodoxes, en trompa & en pervertit plusieurs.

Il s'en fallut bien que le Prince Herménigilde ne donnât dans ce piége : mais la chaleur d'un zele naissant & encore peu éclairé, le précipita dans un autre excès. N'imaginant pas que la loi divine lui défendît de se soulever contre un hérétique, quoiqu'il en fût le fils & le sujet, & n'ayant encore pu l'apprendre des pasteurs orthodoxes qui étoient bien fermes dans cette maxime, comme le déclare à ce sujet Grégoire de Tours; il voulut se ménager les secours V. Hist. c. 39. de l'Empereur, & prit des liaisons avec

le gouverneur du peu de possessions qui restoient à l'Empire dans la Grande-Hespérie. Mais le Roi Lévigilde corrompit cet officier Grec, moyennant une somme de trente mille sols d'or; & marchant bien vîte contre son fils, il le réduisit à se réfugier dans une église. Il y entra lui-même, releva le Prince qui s'étoit jeté à ses pieds, & l'embrassa avec tendresse, après l'avoir assuré qu'il ne seroit point maltraité. Cependant il fit signe à ses gens, qui l'emmenerent à Valence, après lui avoir arraché ses habits ordinaires, pour le revêtir de vêtemens pauvres & humilians.

On ne put se saisir de la Princesse Ingonde, son épouse, qui prit la route de Constantinople, avec son fils encore enfant, & qui mourut en chemin. Herménigilde reconnoissant dans les fers, à Taragone où il avoit été transporté, la vanité des grandeurs du monde, tourna ses affections vers le ciel. Il ajouta, par ses austérités volontaires, à la dureté de sa prison; couchant sur un cilice, priant sans cesse, & demandant à Dieu la force qui lui étoit nécessaire. La veille de Pâque, pendant la messe, son pere lui envoya un évêque Arien,

pour lui rendre ſes bonnes graces, s'il recevoit la communion de la main de cet hérétique. Herménigilde repouſſa le ſéducteur avec indignation, & témoigna la plus grande horreur de ſes ſuggeſtions. Auſſi-tôt l'évêque rapporta la réponſe au Roi, qui, ne ſe poſſédant plus de colere, envoya, dans ſon emportement, des officiers pour tuer ſon fils. Le martyr eut la tête fendue d'un coup de hache, l'an 586, le ſamedi ſaint, 13 Avril, jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire.

Les Sueves qui occupoient la province de Gallice, & qui étoient encore dans la premiere ferveur de leur converſion, eurent leur part aux cruautés de ce barbare fanatiſme. Lévigilde ayant ſubjugué ces peuples, & réuni leurs terres à ſa couronne, voulut de même aſſervir leur religion, & les ramener à l'Arianiſme. Mais le Seigneur ne permit pas qu'il abusât long-temps de ſes ſuccès. Il tomba griévement malade, l'année même qui ſuivit la mort de ſon fils; & en témoignant un vif regret de l'avoir fait mourir, il reconnut la vérité de la religion catholique. Des craintes humaines l'empêcherent ſans

doute de la professer publiquement; puisque S. Grégoire le Grand nous donne la pénitence de ce Prince pour insuffisante. Toutefois il ne vit pas plutôt le danger de sa maladie, qu'il fit venir S. Léandre, évêque de Séville, qui avoit eu des liaisons intimes avec Herménigilde, & avoit été persécuté lui-même, jusqu'à subir la peine du bannissement. Il le pria d'accorder la même amitié à son fils Récarede qui alloit lui succéder, & de lui faire embrasser la même doctrine qu'à Herménigilde. Il mourut peu après, l'an 586 de J. C. & le dix-huitieme de son regne.

Greg. Tur. L. IX. c. 15.

Récarede suivit en effet l'exemple de son saint frere. La médiation de l'auguste Martyr secondant le zele du nouveau Roi, dès la premiere année de son regne, il sut si bien prendre les évêques Ariens, que, sans coups d'autorité, il les engagea à se faire catholiques. Toute la nation montra une docilité si prompte & si générale, que ce même Roi se vit en état d'exclure tous les hérétiques, non-seulement des charges, mais du service militaire. Il ramena aussi tous les Sueves, qu'on avoit

pervertis en grand nombre; & ne mettant point de bornes à son zele, il abolit l'hérésie jusques dans la partie de la Gaule Narbonoise qui étoit de sa domination. Il y eut des murmures, des trames secretes, des conjurations en forme. La Reine Gosvinte, belle-mere de Récarede, conspira elle-même, avec d'autant plus de danger pour le Roi, qu'elle lui inspiroit plus de sécurité, en feignant d'être catholique. Mais tout fut découvert à propos; & Gosvinte tira le Roi d'embarras, en mourant dans ces conjonctures.

Il ne s'agissoit plus que de prendre les mesures convenables, pour donner à de si heureuses entreprises toute la stabilité convenable. A ce dessein, le Roi fit convoquer à Tolede un concile de tous les pays de son obéissance, même des Gaules. Il s'y trouva soixante-quatorze évêques, & les députés de six autres. On commença, suivant les vues du Roi, par un jeûne de trois jours; après quoi, on s'assembla le sixieme de Mai de l'an 589. Récarede étoit présent. Il fit lire une profession de foi signée de lui, & de la Reine Baddo, son épouse, dans laquelle il anathéma-

Tom. 5. Conc. p. 585.

tisoit Arius, sa doctrine & ses complices, recevoit expressément les quatre grands Conciles, & en général tous les conciles orthodoxes. On prononça ensuite vingt-trois anathêmes, contre les principaux chefs de la doctrine Arienne, & l'on réprouva ce que ses défenseurs en regardoient comme l'arc-boutant dans le Concile de Rimini. On fit signer ces décisions par lès nouveaux convertis, seigneurs laics, ou clercs, entre lesquels on trouve huit évêques Goths de naissance, comme le marquent leurs noms barbares.

Après cela, Récarede proposa de régler la discipline, pour remédier aux désordres occasionnés par l'hérésie. Les prêtres & les évêques Ariens vivoient avec leurs femmes, comme les gens du monde. Le concile interdit cette licence à ceux qui sont convertis : & prévenant le danger, tant du scandale que de l'incontinence, il veut qu'ils se séparent de chambre, & s'il se peut, de maison. Il défend à tous les cleres de poursuivre leurs confreres devant les juges séculiers, sous peine d'excommunication, & de perte de la cause. Il est clair par le dernier article, que les deux puissan-

ces, l'eccléſiaſtique & la ſéculiere, concouroient enſemble : innovation qu'il eſt à propos d'obſerver, & qui va devenir commune à tous les peuples, que le chriſtianiſme commençoit à tirer de la barbarie. Il en eſt de même de l'Ordonnance publiée par le Roi Récarede, pour la confirmation de ce concile, laquelle portoit peine d'excommunication contre les clercs & contre les laïcs, la confiſcation des biens, ou l'exil, ſuivant la qualité des perſonnes. On ordonna auſſi en général l'obſervation, tant des anciens canons, que des lettres ſynodales des Papes ; & l'on proſcrivit tout reſte d'idolâtrie dans les différentes régions ſoumiſes aux Goths. On s'étudia particuliérement à abolir la pratique, auſſi dénaturée que commune parmi les Païens, de faire mourir les enfans qui étoient le fruit de la débauche.

On tint un concile, cette même année, & pour les mêmes fins, dans la partie des Gaules qui obéiſſoit aux Goths. Les évêques, au nombre de huit, s'aſſemblerent à Narbonne, & ordonnerent de chanter le *Gloria Patri*, à la fin des pſeaumes ; c'étoit une profeſſion de foi abrégée contre l'Arianiſme. On

Ibid. p. 1028.

défendit à tout prêtre, de sortir du sanctuaire pendant la célébration de la messe; & à tout diacre, soudiacre ou lecteur, de quitter l'aube, avant que les mysteres fussent achevés; ce qui fait voir que l'usage de l'aube étoit commun à tous les clercs, & dès-lors affecté au temps seul du service. Défense de fêter le Jeudi, comme consacré à Jupiter, & de travailler le Dimanche; sous peine à l'homme libre, de payer dix sous d'or, ce qui faisoit une somme d'environ dix écus de notre monnoie; & à l'esclave, sous peine de cent coups de fouet. Ces peines temporelles prouvent de nouveau, que les juges séculiers se réunissoient avec les évêques, & qu'on exécutoit ponctuellement les réglemens du concile national de Tolede qui les obligeoit à venir apprendre de la bouche des Pasteurs, ce sont ses termes, la maniere dont il faut gouverner les peuples.

Dans toutes ces œuvres de zele, S. Léandre guidoit principalement le Roi Récarede, à qui il étoit devenu particuliérement recommandable par la justice que lui avoit rendue le Roi Lévigilde, dans un moment où l'on juge si

ſainement des choſes. Ce qui acheve de prouver que l'exil, pour ce ſaint Prélat, comme pour les évêques orthodoxes les plus zélés, n'avoit été qu'un effet de la perſécution; & non la punition de ſon ambaſſade à Conſtantinople, de la part d'Herménigilde. Léandre avoit trop de lumieres, comme on le voit par différens ouvrages de ſa compoſition, pour conniver à la révolte, ſous aucun prétexte. Il ſollicita ſimplement l'Empereur, ſoit pour obtenir ſa médiation auprès du Prince hérétique, en faveur des catholiques, ſoit pour ménager un aſyle au Prince converti & à ſa famille, en cas d'oppreſſion. Nous voyons qu'il fut ſingulierement chéri, & invariablement eſtimé du Pape S. Grégoire, qui, au plus haut point de l'autorité & de la puiſſance où ſoit monté un miniſtre du ciel, ſut toujours ſi bien rendre aux Maîtres de la terre ce qui leur eſt dû. Ce fut même à Conſtantinople qu'ils contracterent cette grande intimité, qu'ils manifeſterent depuis par leurs lettres.

Isidor. illuſt. c. 28 &c.

Grégoire, alors diacre de l'Égliſe Romaine, étoit apocriſiaire ou légat du Pape Pelage auprès de l'Empereur. Ce

Saint illustre, le plus grand personnage de son siecle, étoit né à Rome, d'une maison aussi distinguée par les vertus, que par la noblesse & l'opulence. Son pere Gordien étoit un des plus puissans sénateurs, & sa mere Silvie est honorée comme sainte par l'Eglise. Grégoire comptoit entre ses ancêtres le Pape Félix IV, dont les petites-filles, Emilienne & Tarsille, ont été mises au nombre des saintes. Il fut lui-même Préteur de Rome, c'est-à-dire chef de la justice civile de cette capitale du monde. Dès-lors grand homme de bien, il avoit résolu de servir parfaitement le Seigneur, sous l'or & la soie que sa dignité l'obligeoit de porter : mais il reconnut, ou crut reconnoître qu'il tenoit au monde plus qu'il n'avoit pensé, & il voulut rompre tous les liens qui l'y attachoient.

Ayant acquis par la mort de son pere la disposition de ses grands biens, il bâtit & dota six monasteres en Sicile. A Rome, dans sa propre maison, il en fonda un septieme, qui subsiste encore, & qui appartient aux Camaldules. Il y prit lui-même l'habit monastique, après avoir donné aux pauvres ses meubles & ses meilleurs vêtemens, & il se sou-

mit à l'obéissance, comme le dernier des religieux. On fit violence à son humilité, quelque temps après; & les instances unanimes des freres l'obligerent à les gouverner. Il se nourrissoit de légumes cruds, que lui fournissoit sa sainte mere, alors retirée à Celleneuve, qui devint un fameux monastere. Elle faisoit tremper quelque temps ces légumes, & les lui envoyoit dans une écuelle d'argent, qu'il donna enfin à un pauvre, dans l'impossibilité où l'avoient mis ses largesses précédentes de faire l'aumône autrement. Avec l'austérité de ce régime, il étoit perpétuellement occupé, soit à la priere, soit à l'étude, à écrire, ou à dicter: ce qui lui affoiblit la santé, & le réduisit à des infirmités continuelles. Le Pape Benoît l'arracha de sa retraite, pour l'ordonner un des sept diacres de l'Eglise Romaine; & peu de temps après, Pelage l'envoya à C. P.

Joan. Diac. Vit. S. Greg. c. 9.

Ibid.

Si quelque chose put consoler le pieux Grégoire, de ce commencement d'élévation, ce fut sans doute le caractere du Prince auquel il étoit envoyé, c'est-à dire de l'Empereur Tibere, qui venoit de succéder à Justin mort en 578.

Dès l'année précédente, Tibere avoit été fait Cesar, par le conseil même de l'Impératrice, qui voyant son époux sujet à des accès de frénésie, crut ne pouvoir mieux faire que de lui associer un homme si sage. Jamais choix ne plut davantage au peuple ; Tibere, outre la majesté de la mine & de la taille qui frappoit tous les regards, ayant pour ses sujets l'amour solide d'un pere, & toute la douceur d'une mere. On admire sur-tout son désintéressement & sa libéralité, qui lui firent remettre une année entiere de tributs à toute l'Empire, aussi-tôt qu'il s'en vit le seul maître. Le Patriarche Jean le Scholastique étant mort, la ville de Constantinople témoigna la plus vive ardeur pour le rétablissement d'Eutychius, & l'obtint facilement. Ce fut moins un retour d'exil, qu'une fête triomphale, & d'autant plus digne du pieux Prélat, qu'elle rappelloit l'entrée du divin Pasteur au lieu de son sacrifice & de sa vie nouvelle; le peuple étendant ses vêtemens sur la route, brûlant des parfums & portant des rameaux autour de l'évêque monté sur un âne. Il étoit connu pour un saint, & le bruit d'un grand nombre de mi-

Evagr. v. 13. Theoph. passim.

Vit. S. Eutych. ap. Boll. 6. Apr.

racles faits durant douze ans de persécution, étoit parvenu d'Amasée à Constantinople.

Il tenoit cependant quelques opinions qui ressentoient la doctrine d'Origene. Mais ce n'étoit que des conséquences éloignées, dont on ne voyoit pas facilement la connexion avec les principes; encore les laissa-t-il, quand on lui en eut fait connoître le danger. Il avoit avancé de vive voix & mis par écrit, qu'après la résurrection nos corps ne seroient plus palpables. S. Grégoire qui ne pouvoit refuser son estime à toutes les bonnes qualités d'Eutychius, souffroit d'y voir cette tache, & tenta de le faire changer d'opinion. A cet effet, ils eurent une conférence en regle. Il ne fut pas difficile au savant Légat de confondre le Patriarche: mais il ne le persuada pas si tôt de la vérité, ni de la maniere dont la singularité de son opinion lui donnoit atteinte. Eutychius prétendit qu'elle n'étoit pas contraire au fonds du dogme de la résurrection. Grégoire en jugea tout autrement, & crut devoir rompre tout commerce avec lui, jusqu'à ce qu'il confessât la foi dans toute son intégrité.

Ce différend fit beaucoup d'éclat, & parvint d'abord à la connoissance de l'Empereur, qui fit venir les deux parties en sa présence. Soit vénération pour la doctrine de l'Eglise Romaine & les lumieres de Grégoire, soit éloignement d'une singularité contraire aux idées reçues ; l'Empereur Tibere prit si vivement parti pour le Diacre Romain, qu'il fut question de brûler le livre d'Eutychius : mais, au sortit de la conférence, le Légat & le Patriarche tomberent tous les deux malades, & la maladie de celui-ci devint mortelle. L'Empereur alla le visiter, & le malade prédit que le Prince mourroit bientôt lui-même. Dieu ne permit pas qu'un évêque, doué de tant de vertus & de dons extraordinaires d'en haut, laissât en mourant des préjugés toujours dangereux contre la vérité. Grégoire ne pouvant le visiter, lui envoya ses amis, qu'il écouta si bien, que, foulant aux pieds toute vaine gloire, il abjura hautement son étrange opinion. Ajoutant même à son désaveu les signes extérieurs & les plus expressifs de sa conviction, il prit dans ses mains la peau de son

Greg. Mor. XIV. c. 29.

corps, & dit en présence de tout le monde : Je crois que nous ressusciterons tous en cette même chair. C'est ce qui fut cause que S. Grégoire, sans donner plus de célébrité à cette erreur par des poursuites en regle, la laissa tomber d'elle-même ; avec d'autant plus de raison, qu'après une rétractation si authentique, il n'y avoit presque personne qui la suivît. S. Eutychius mourut le dimanche de l'octave de Pâque, cinq avril 582 ; & l'Eglise en honore la mémoire le sixieme. Le quatorzieme d'août de la même année, l'Empereur Tibere, en mourant, vérifia la prédiction du S. Patriarche.

Il avoit fait couronner la veille son gendre Maurice né en Cappadoce d'une famille originaire de Rome, d'un âge mûr ayant déjà quarante-trois ans, & d'une égale maturité d'esprit, plein de sens & de sagesse, modeste, réservé, se communiquant peu, & voulant connoître à fond les sujets, avant que de leur accorder sa confiance ; d'ailleurs bienfaisant, très-porté à la clémence, dont il donna de grands exemples dès le commencement de son regne. Il ne se signala pas moins par

Evagr. VI. 1.

sa valeur, ni par toutes les qualités qui font les grands Princes aussi bien que les grands Capitaines : mais ce qu'on admire uniquement en lui, & qui marque la trempe forte de son ame, ou plutôt de sa vertu, c'est qu'il ne se démentit jamais sur le trône, qu'il y fut aussi affable & aussi maître de ses passions, qu'étant simple particulier. Il avoit pour base solide de tant de belles qualités, une religion pure & sincere, un attachement inébranlable à la doctrine de l'Eglise & aux enseignemens des Pasteurs. Il aimoit cordialement S. Grégoire, & l'honora jusqu'à le faire parrain d'un de ses enfans.

S. Theod. ap. Boll. 2. Apr.

Maurice se souvint, après son couronnement, de la prédiction que lui en avoit faite autrefois en Galatie S. Théodore de Sicéon. Ce Prince n'étant encore que général de l'Empereur Tibere, passa par cette province au retour d'une expédition glorieuse contre les Perses. Sa piété propre & la haute réputation de S. Théodore l'engagerent à l'aller voir dans la caverne qu'il habitoit, afin d'y rendre ensemble hommage au Dieu des armées, & d'en obtenir de nouvelles

faveurs. Le Saint solitaire entretint publiquement le guerrier chrétien, des desseins que le Dispensateur des sceptres & des couronnes avoit sur lui ; puis le prenant à part, au sortir de la priere, il lui dit clairement qu'il seroit Empereur.

L'origine de ce Saint nous fait admirablement sentir, à quel point le Seigneur est maître de ses dons, & comment il tire, quand il lui plaît, du sein même de la corruption, les plus pures vertus. La mere de Théodore avoit été une prostituée d'hôtellerie, & avoit eu cet enfant d'un Officier de marque, qui alloit prendre possession d'un gouvernement de province. Soit respect pour l'origine du fruit qu'elle avoit conçu d'un Grand, après tant d'autres privautés avec des gens du commun, soit repentir sincere d'une longue suite de crimes ; elle fit baptiser cet enfant aussi-tôt après sa naissance, prit grand soin de son éducation, & commença une vie réglée. Dès la plus tendre enfance, on remarqua dans Théodore une grande piété ; en particulier, beaucoup de dévotion au Martyr S. George extrêmement révéré

dans le canton : & toute sa vie il l'honora, & le fit honorer, avec un zele remarquable. Il embrassa très-jeune la vie solitaire ; & d'abord il se tint renfermé depuis Noël jusqu'au dimanche des Rameaux, ne mangeant que, le samedi & le dimanche seulement, quelques fruits ou quelques herbages. L'Evêque d'Anastasiople, près de Sicéon, l'ordonna prêtre, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans; & cette distinction fut un nouvel aiguillon pour sa piété & son esprit d'abnégation. Il se fit faire pour cellulle une cage de fer, lui-même étoit vêtu de fer, en avoit, pour tunique, une cuirasse du poids de dix-huit livres, une rude ceinture, des souliers ; & pardessus ce genre étrange de vêtemens, il portoit continuellement une croix de même matiere, longue de dix-huit palmes. Il eut un grand nombre de disciples, & acquit la plus haute considération ; ce qui le fit arracher enfin à sa solitude. L'évêque d'Anastasiople étant mort, les citoyens & le clergé allerent trouver l'évêque d'Ancyre, métropolitain de la province, & lui demanderent pour Pasteur l'Abbé Théodore. Il fallut lui faire

faire violence pour prendre le bâton pastoral, avec lequel il conserva toutes les austérités de la solitude. Tel fut le Prophete qui promit l'Empire à Maurice.

S. Grégoire s'acquitta de sa légation auprès de cet Empereur, comme il l'avoit remplie auprès de Tibere, en se faisant chérir & révérer, tant du peuple que des grands, & des plus illustres Prélats de l'Orient. Souvent il procura des secours à l'Italie, réduite à l'état le plus déplorable, sous la tyrannie des Lombards: mais tout le bien qu'il faisoit dans l'élévation, ne le consoloit que foiblement de se voir rejetté, comme il s'en plagnoit à des amis pieux, au milieu des tempêtes du siecle. Il observoit, de la vie monastique, tout ce qui étoit compatible avec sa dignité. Il avoit même auprès de lui plusieurs de ses religieux qu'il quittoit le moins qu'il lui étoit possible, afin de ne perdre jamais de vue ses premiers engagemens. Il leur faisoit souvent de pieuses conférences; & c'est à cette occasion qu'il composa ses Morales, qui ont toujours été en si grande estime dans l'Eglise. Il avoit commencé

par leur expliquer le livre de Job, après beaucoup d'instances de leur part pour vaincre son extrême modestie ; S. Léandre de Séville, qui étoit encore à Constantinople, & d'autres amis de ce rang distingué, joignant leurs sollicitations à celles des moines. Il exposa le commencement de vive voix, dicta des homélies sur le reste ; & quand il en eut le loisir, il en rédigea toute la suite, & en fit un grand commentaire divisé en 35 livres. Il fut rappellé quelque temps après en Italie ; du moins avant les différends occasionnés par l'ambition du Patriarche Jean, dit le Jeûneur, qui remplaça Eutychius. Mais pour bien exposer ce fait, il faut reprendre la chose à sa source, qui fut la délation calomnieuse de Grégoire d'Antioche.

Ce Patriarche, accusé d'adultere avec sa propre sœur, avoit appellé à l'Empereur & au Concile ; il vint à Constantinople, où il amena, pour son conseil, Evagre le Scolastique, c'est-à-dire avocat, qui rapporte lui-même ce fait dans son Histoire Ecclésiastique. Tous les patriarches furent de ce jugement, ou en personne, ou par dé-

putés. Le Sénat y assista aussi, & plusieurs métropolitains; en sorte que l'on eut dès-lors un exemple d'un de ces cas privilégiés, jugé par le concours des deux Puissances. Le Sénat y est nommé après les patriarches, mais avant les métropolitains. L'Evêque d'Antioche fut trouvé innocent; l'accusateur fut condamné au fouet & au bannissement en punition de sa calomnie. Mais l'ambitieux Patriarche de Constantinople, qui vênoit de voir tout l'Orient soumis en quelque sorte à sa jurisdiction, s'arrogea le titre révoltant d'évêque universel. Si-tôt que le Pape Pélage en fut informé, il écrivit à Constantinople, cassant de l'autorité de S. Pierre les actes de ce Concile, & défendant à Laurent successeur de S. Grégoire dans la place de Légat, d'assister aux offices avec Jean le Jeûneur. La chose ne fit pas alors un plus grand bruit, parce que l'attention du Chef de l'Eglise fut attirée ailleurs par une affaire plus pressante. Greg. IV. Epist. 36. 38.

L'Exarque de Ravenne, c'est ainsi qu'on nommoit depuis quelque temps le principal officier de l'Empereur en

Italie, ayant fait la paix avec les Lombards, le Pape Pélage saisit cette occasion, pour traiter avec les défenseurs schismatiques des trois chapitres; ce que l'état affreux du Nord de l'Italie, & les hostilités perpétuelles, ne lui avoient pas encore permis. Il écrivit aux Evêques d'Istrie pour les exhorter à rentrer dans le sein de l'unité : il leur remontra qu'ils n'avoient plus aucun prétexte plausible de résister; qu'à leur petit nombre près, tous les Evêques Latins avoient pris le parti de la soumission; que cet exemple devoit paroître d'autant plus persuasif, qu'avant de le donner, ils avoient reconnu, avec toute la maturité possible, que le cinquieme Concile ne portoit aucune atteinte à celui de Calcédoine; que ce qui avoit pu d'abord être légitime, au moins excusable pour le grand nombre des Occidentaux, étoit aujourd'hui souverainement condamnable, dans un petit nombre d'indociles qui blâmoient la conduite de l'Eglise. Ce fut S. Grégoire qui tint la plume du Pape, pour ces représentations aux Evêques d'Istrie. Elles ne produisirent aucun effet, & l'obstination de ces prélats donna beau-

Tom. V. Conc. p. 94.

coup d'exercice à Grégoire dans le cours même de son pontificat. Ce ne fut que long-temps après, que ce schisme s'éteignit insensiblement. Ces œuvres de zele furent les dernieres du Pape Pélage, qui mourut à Rome d'une maladie contagieuse, le huitieme Février de l'année 590, après avoir occupé le S. Siége plus de douze ans. Il étoit si charitable, qu'il fit de sa maison un hôpital pour de pauvres vieillards.

Cependant l'estime & l'affection des Romains pour l'Archidiacre Grégoire étoient prodigieuses : ils en avoient donné des marques étonnantes, dès le pontificat de Benoît. Le Saint, passant un jour sur le marché de Rome, fut frappé de la blancheur extraordinaire & de la beauté de quelques esclaves Anglois, exposés en vente : il demanda au marchand, si des infortunés si intéressans avoient au moins le bonheur d'être chrétiens? Comme on lui eut répondu que non; quel dommage, dit-il en soupirant, qu'un peuple si bien fait soit sous la puissance du Démon! Incontinent il s'en va trouver le Pape Benoît, lui propose d'envoyer des ouvriers évangeliques dans la

Joan. Diac. c. 21.

Grande-Bretagne, & le conjure avec les plus grandes instances de le mettre de leur nombre, pour leur donner courage; en disant que personne sans cela n'entreprendroit ce voyage périlleux. Le Pontife n'y consentit qu'avec beaucoup de peine : mais le Peuple Romain s'attroupant à cette nouvelle, & bordant le chemin par où le Pape alloit à S. Pierre, se mit à crier : Vous offensez le Prince des Apôtres, vous causez la ruine de Rome, en laissant aller Grégoire. Le Saint n'étoit pas cependant encore diacre, mais seulement chargé de son monastere. Le Pape envoya promptement des couriers pour le faire revenir ; & ils ne le joignirent qu'à trois journées de la ville : tant il s'étoit pressé d'avancer, dans la crainte de ce qui arrivoit.

L'ardeur de tous les ordres de citoyens fut égale pour l'exaltation de Grégoire, dès qu'ils virent la chaire pontificale vacante. Il fut élu, du consentement unanime du clergé, du Joan. D. l. 1. c. 39. Sénat & du peuple. En vain tâcha-t-il de se faire croire indigne de cette place; en vain intéressa-t-il ses amis, en leur représentant avec larmes les périls que

ſon ame courroit, en rentrant dans un monde qu'il n'avoit quitté, qu'après avoir ſenti, pour ſa foibleſſe, l'impoſſibilité d'y faire ſon ſalut. Sa derniere reſſource étoit dans l'Empereur, dont il ſe ſentoit tout particuliérement aimé. Il lui écrivit de la maniere la plus propre à le gagner, & lui ſuggéra un expédient auſſi ſimple que sûr; ſavoir, de ne point approuver l'élection. Mais Germain, Préfet de Rome, en ayant eu quelque ſoupçon, prévint l'Empereur, qui bénit mille fois le ciel d'avoir fait tomber les ſuffrages ſur celui qu'il eût choiſi lui-même. Bien vîte on envoya les lettres de juſſion pour procéder au ſacre. Grégoire ayant appris la démarche du Préfet, & n'attendant plus de la Cour qu'une réponſe contraire à ſes vœux, réſolut de prendre la fuite. Mais on s'étoit encore précautionné contre cet obſtacle, en mettant des gardes aux portes de la ville. Il ſe déguiſa cependant, s'enferma dans une manne d'oſier, & ſe fit enlever par des marchands. Il ſe cacha dans les bois & dans les cavernes, pendant trois jours qui furent un temps de déſolation pour le Peuple Romain, plus inquiet de

cette évasion que de toutes les hostilités des Lombards. On ne cessa durant cet espace, de jeûner, de prier avec larmes & gémissemens, jusqu'à ce que le Ciel, par des indices miraculeux, découvrît le fugitif, qui fut pris & ramené à Rome. Il craignit alors qu'une plus longue résistance ne s'opposât aux ordres de la Providence; il fut consacré solennellement dans l'église de S. Pierre, le troisieme jour de septembre de l'année 590, & tint le siége treize ans. Il demeura néanmoins inconsolable du fardeau qu'on lui avoit imposé, & s'en plaignit de toute part à ses amis, de vive voix & par des lettres touchantes. Il en écrivit, entr'autres, à la Princesse Théoctiste sœur de l'Empereur; disant qu'on l'avoit ramené au siecle, sous prétexte de l'épiscopat; qu'il se trouvoit chargé de plus de soins temporels qu'étant laïc; qu'il n'existoit plus pour lui, ni joie ni repos; qu'une élévation apparente ne servoit qu'à le rendre moins vertueux, & par conséquent plus méprisable; qu'après s'être vu au comble de la félicité humaine, sans crainte comme sans desirs pour tous les objets de ce monde, il se voyoit tout-à-coup replongé dans

Lib. I. Epist. 5.

les frayeurs & les plus tristes alarmes, ayant tout à craindre, sinon pour lui, du moins pour ceux dont il devenoit le pere. Déjà le tumulte des vaines pensées, ajoutoit-il, fait que, quand je veux rentrer en moi-même, après les affaires, j'en trouve la route fermée, & que mon intérieur est devenu étranger pour moi. Certes l'Empereur doit avoir bien du scrupule d'avoir fait imposer un si grand ministere à un si médiocre sujet.

Jean évêque de Ravenne l'ayant blâmé amicalement de s'être caché pour éviter le pontificat, quoiqu'il en fût si capable, le Saint crut que la meilleure façon de répondre à ce reproche, c'étoit d'exposer toute la sublimité & l'étendue des obligations pontificales. A cette fin, il composa son Pastoral, ouvrage encore si respecté dans toute l'Eglise. Il le divise en quatre parties ; la premiere, sur la vocation à l'épiscopat, ou sur les dispositions qu'il y faut apporter ; telles que les vertus de tout genre, la supériorité des lumieres, le courage, l'amour du travail, & sur-tout l'exemption d'une infinité de défauts, figurés par les impuretés légales, qui dans l'ancienne loi excluoient des fonctions du sacer-

doce. Les deux parties suivantes traitent la maniere dont le pasteur appellé légitimement doit s'acquitter de la charge qu'il n'a point recherchée ; & d'abord en général, comment il doit s'adonner au soulagement du prochain ; puis dans les détails de la troisieme partie, comment il doit proportionner ses instructions à la diversité des lieux, des temps, des personnes différentes, & des dispositions successives de la même personne. La derniere partie fournit au Pasteur lui-même des préservatifs contre la corruption de ceux qu'il veut guérir, & contre le poison encore plus contagieux de l'orgueil. Cet ouvrage fut dès-lors si estimé, que l'Empereur Maurice en voulut avoir une copie, & qu'Anastase patriarche d'Antioche le traduisit en grec pour l'usage des Eglises d'Orient.

Cinq à six mois après son exaltation, Grégoire tint dans le mois de février un concile à Rome, d'où il envoya ses lettres synodales aux quatre patriarches. On observe que dans cette lettre qui est circulaire, outre Grégoire possesseur actuel du siége d'Antioche, Anastase que le Pontife ne laissoit pas de reconnoître,

est aussi nommé. Il écrivit même à l'Empereur, que si on ne permettoit pas à cet Evêque chassé de retourner à son Eglise, on l'envoyât du moins à Rome, avec l'usage du pallium. Dans la profession de foi, que contient, suivant la coutume, la lettre circulaire, le S. Pape déclare qu'il reçoit les quatre conciles généraux, & les révere comme les quatre Evangiles. Je porte le même respect, poursuit-il, au cinquiéme, où la prétendue lettre d'Ibas a été condamnée, Théodore, convaincu de diviser la personne du Médiateur, & les écrits de Théodoret contre S. Cyrille réprouvés. Je rejette toutes les personnes que ces vénérables Conciles rejettent, & reçois toutes celles qu'ils honorent; parce que leur jugement portant sur un consentement universel, celui-là se perd sans leur nuire, qui ose lier ceux qu'ils délient, ou délier ceux qu'ils lient. Il est évident que S. Grégoire parle ici de l'affaire des trois chapitres, comme on le reconnoît universellement. Ce saint & savant Pontife n'en regardoit donc pas la condamnation, comme une affaire particuliere & sans conséquence pour l'Eglise Universelle. Il s'ensuivroit de cette

1. Epist. 24. 27.

prétention, également fausse & téméraire, que les schismatiques si vivement pressés par S. Grégoire, ne furent pourtant pas obligés de soumettre leur jugement à l'Eglise, quand elle condamna ces dangereux écrits : conséquence aussi visiblement schismatique, que contraire à toute la suite des procédés du même Saint dans cette affaire.

Ce zélé Pontife écrivit à Théodelinde Reine des Lombards, qui étoit catholique, & qui convertit dans la suite le Roi son époux, avec toute la nation des Lombards. Il fit passer la lettre par les mains de Constance de Milan, qui en qualité d'évêque de la Ville Royale, étoit à portée de connoître les dispositions de la Reine, & toutes les circonstances convenables. Comme il s'agissoit d'un concile vu d'un œil bien différent par les différens évêques de la Lombardie, Constance ne jugea pas à propos de présenter la lettre du Pape à Théodelinde, de peur de la jeter dans une perplexité plus dangereuse que l'ignorance où elle se trouvoit. Grégoire approuva cette conduite, & renvoya une autre lettre, dans laquelle il se contenta de parler des quatre premiers conciles, & d'exiger que la Reine embrassât formel-

lement la communion de son Evêque. Si le sage Pontife ne voulut pas faire entrer une personne peu instruite, & qui par état ne devoit pas l'être davantage, dans une discussion encore obscure pour une partie des pays catholiques, & sur laquelle on pouvoit aisément prendre le change; c'est que le commun des Fideles n'est pas toujours obligé de connoître quels sont les points particuliers de doctrine décidés par l'Eglise, ni d'abjurer toutes les erreurs, d'une maniere explicite. Mais s'il ajoute dans cette même lettre à Constance, qu'on n'a point traité de la foi dans le cinquieme Concile, il n'entend rien autre chose que ce qu'avoit dit Pélage dans sa lettre au Roi Childebert, savoir que sous Vigile on n'avoit point défini de nouveaux dogmes de foi, & qui n'eussent déjà été décidés dans le Concile d'Ephese ou de Calcédoine; en un mot, que tout ce que le cinquieme Concile avoit de particulier, c'étoit le jugement qui intéressoit la personne de tels & tels évêques morts dans le sein de l'Eglise, mais dont on avoit condamné la doctrine consignée dans des écrits qui se publioient sous leur nom.

Grégoire se comporta même avec tant

de sévérité envers les évêques qui continuoient à défendre les trois chapitres, qu'ils eurent recours à l'Empereur Maurice. Ils se plaignirent, non-seulement des violences exercées par l'Exarque Smaragde, mais de ce que le Pape avoit envoyé des ordres pour faire amener à Rome, Sévere archevêque d'Aquilée & chef des schismatiques, afin d'y être jugé canoniquement. Ils étoient si convaincus de la fermeté du S. Pontife sur cet objet, qu'ils ajouterent en parlant de lui: Nous ne pouvons reconnoître pour juge, celui qui est notre partie, & dont nous évitons la communion.

Mais ce que le Saint Pontife témoigna dans ces conjonctures avoir le plus à cœur, ce fut la conversion des Lombards. Leur Roi Eutharis, qu'ils avoient élu après un interregne de dix années, étoit encore mort, comme son prédécesseur, sans laisser d'enfans. Sa veuve Théodelinde qui plaisoit à la Nation, avoit été déclarée son héritiere, quoique fille d'un Prince étranger, c'est-à-dire du Roi de Baviere. On s'en rapporta uniquement à son goût pour le choix d'un Roi. Elle épousa Agiluphe, Duc de Turin, l'un des trente qui avoit retenu l'autorité durant l'anarchie: mais

Paul. Hist. .16.

elle exigea auparavant qu'il abjurât l'Arianisme. La Nation des Lombards qui paroît avoir tenu foiblement à l'hérésie, comme à tout principe de religion, suivit si facilement l'exemple de ses Maîtres, qu'en assez peu de temps on ne vit plus d'Ariens parmi eux. Ils n'en poursuivirent pas leur conquête avec moins de chaleur. Bientôt les possessions de l'Empire en Italie se réduisirent à Rome, Ravenne, Naples, & quelques Places de moindre importance, qui resterent dans un état pitoyable. Le Pape étoit obligé, s'il ne vouloit voir son peuple dans le plus funeste désastre, de prendre le soin temporel de l'Etat même. Ariulphe, Duc Lombard de Spolete, venoit jusqu'à Rome piller & exercer les dernieres cruautés; en sorte que le tendre pasteur tomba malade de chagrin. L'Exarque de Ravenne ne pouvoit soutenir la guerre, & ne vouloit pas faire la paix. Le Pape, après avoir présenté les dispositions de l'Empereur, la fit pour les Romains. On exigea des sommes exorbitantes; mais rien ne parut trop onéreux au charitable pasteur, pour faire enfin respirer son malheureux troupeau, & il trouva moyen de tout fournir.

Le Saint Siege avoit alors de grandes terres en Italie, en Sardaigne, en Sicile, & jusqu'en Afrique. Grégoire ne jugea aucun travail indigne de lui, pour tenir tous ces fonds en bon état. On ne peut qu'admirer la sollicitude paternelle qui le faisoit suffire à l'immensité de ces détails, nonobstant l'importance de ses autres occupations.

1. Epist. 42. Nous avons appris, écrivoit-il au Soudiacre Pierre, administrateur des biens de Sicile avec des clercs d'un moindre rang sous lui, nous avons appris que nos paysans sont vexés dans le paiement du premier terme de leurs rentes, & que n'ayant pas encore vendu leurs fruits, ils sont obligés d'emprunter à gros intérêts. C'est pourquoi nous vous enjoignons de leur donner du fonds de l'Eglise ce qu'ils auroient emprunté à des étrangers, & de recevoir leur paiement peu à peu, à mesure qu'ils le pourront faire; de peur que les denrées qui leur suffiront pour s'acquitter de la sorte, ne suffisent plus, si, en les pressant, on les oblige de les vendre à vil prix. Nous savons encore qu'on tire des droits excessifs sur les mariages des paysans; & nous ordonnons que ce droit

n'excede pas un ſol d'or pour les riches, qu'il ſoit moindre pour les pauvres, & que toujours il tourne au profit du fermier, ſans entrer dans nos comptes. Ce droit étoit purement ſeigneurial, & formoit une eſpece de tribut payé par ces payſans demi-ſerfs.

Un abbé s'étant plaint que les habitans d'une terre de l'Egliſe Romaine, encore en Sicile, car ſon patrimoine étoit des plus conſidérables dans cette Province, vouloient s'emparer d'une terre du Monaſtere; le ſage Pontife manda au Soudiacre d'aller examiner la choſe ſur les lieux, & d'abandonner la prétention de l'Egliſe Romaine, ſi le monaſtere ſe trouvoit en poſſeſſion depuis quarante ans. 1. Epiſt. 9.

Mais c'étoit principalement au bon emploi de ces revenus que Grégoire s'employoit avec une charité auſſi généreuſe qu'attentive. Comme il aimoit à imiter le ſage & le Saint Pape Gélaſe, il ſuivit l'état des patrimoines de l'Egliſe, tel que l'avoit dreſſé ce Pontife. Il eſtima les revenus en argent, dont il faiſoit la diſtribution au clergé, aux officiers de ſa maiſon, aux monaſteres, & aux différentes Egliſes, ſoit patriar-

chales ou titulaires, soit diaconies & simples oratoires. Ces largesses ne se renfermoient pas encore dans la ville de Rome, pas même dans l'Italie; mais elles s'étendoient aux provinces les plus éloignées. On gardoit au palais de Latran un gros volume, contenant le nom, l'âge & l'état de tous les pauvres immatriculés, même depuis long-tems, & que le Pape Grégoire continuoit d'assister. Le premier jour de chaque mois, il distribuoit en nature, selon la saison, du blé, du vin, des légumes, de la viande, du lard, du poisson, de l'huile & du fromage. Tous les jours, dans chaque rue, il faisoit distribuer les provisions convenables aux malades, par des officiers établis exprès. Avant que de manger, il envoyoit une partie des mets à des pauvres honteux. Son sacellaire, par son ordre, invitoit chaque jour à sa table douze étrangers, entre lesquels on dit qu'il reçut une fois Jesus-Christ, & une autre fois son Ange tutélaire. Malgré tous ces soins, on trouva un jour un pauvre mort dans le coin d'une rue écartée. Le Saint Pape s'imputant ce malheur, s'abstint de célébrer les saints mysteres pendant plusieurs jours. Il avoit

Joan. D. II. 24.

les inclinations si grandes & si libérales, qu'il se plaisoit, en certaines cérémonies, à faire servir des rafraîchissemens accompagnés de présens aux personnes constituées en dignité; autant néanmoins que ces largesses, si propres à gagner les cœurs, ne préjudicioient point aux nécessiteux.

Bien différent de ces Grands qui font des libéralités d'une main, & de l'autre de cruelles exactions; loin d'aimer à recevoir, il se plaisoit, en mille conjonctures, à remettre ce qui lui étoit dû; & par-tout se relâchoit très-facilement sur ses droits, pour peu qu'on les trouvât onéreux. Il ne connoissoit l'épargne que pour sa propre personne. Sa vie étoit d'une simplicité, ou pour mieux dire, d'une pauvreté presque messéante à son rang. On peut juger du reste de sa maison, par son écurie. Vous nous avez envoyé, écrivoit-il à celui qui la fournissoit, un mauvais cheval & cinq bons ânes. Je ne saurois monter le cheval, parce qu'il est mauvais; ni les ânes, qui, quelque bons qu'ils puissent être, ne sont que des ânes. Envoyez-nous quelque chose qui soit d'usage, & de notre usage. XII. Epist. 30.

Telle est une partie des soins extérieurs que prenoit ce grand Pape, nonobstant les occupations incomparablement plus laborieuses que lui donnoit sa maniere de conduire l'Eglise Romaine, son inspection patriarchale sur toutes celles de l'Italie, ou même de l'Occident, & le maniement des affaires de l'Eglise Universelle. Il exerçoit même toute la jurisdiction métropolitaine sur la partie méridionale de l'Italie, où il n'y avoit point d'autre archevêque. Quoiqu'il y en eût en Sicile & dans les autres îles, commes les Eglises y dépendoient spécialement du Saint Siége, il entroit dans une infinité de soucis, sur-tout pour ce qui regardoit le choix & la conduite des évêques. Quelques-uns des habitans de Rimini choisirent un certain Odoatin pour évêque, & le lui envoyerent avec une relation conforme à leurs vues. Mais le sage Pontife refusa de le consacrer, & leur ordonna d'en choisir un autre. Pour peu qu'il eût d'inquiétude, il commettoit des personnes sûres pour présider aux élections. Il vouloit que chaque évêque fût tiré de l'Eglise vacante, autant qu'il étoit possible. L'élu venoit à Rome se faire ordonner, avec

le décret de son élection, & les lettres du visiteur apostolique. Voilà pourquoi, dans la liste des ordinations faites par les Papes, on trouve ordinairement beaucoup plus d'évêques que de prêtres ou de diacres. Ils ordonnoient des évêques pour toute l'Italie, souvent encore pour d'autres régions, & ils n'ordonnoient les autres ministres que pour l'Eglise de Rome.

Démetrius, évêque de Naples, fut déposé pour des crimes qui méritoient la mort, suivant la rigueur des loix. Grégoire écrivit au clergé, à la noblesse, aux magistrats & au peuple, de procéder incessamment à l'élection d'un évêque. Enfin, comme il prévoyoit que la chose n'iroit pas aussi vîte qu'il le souhaitoit, vû la délicatesse des circonstances; il envoya pour visiteur, dans l'intervalle, Paul, évêque de la petite ville de Nepi. Paul qui aimoit tendrement son peuple, après avoir été quelque temps à Naples, pressa le Pape de donner un titulaire à cette Eglise, afin de s'en retourner promptement à son petit troupeau. Mais Saint Grégoire demanda encore du temps pour rétablir solidement l'Eglise de Naples. II. Epist. 20.

Ce génie élevé, qui voyoit en grand, ne fit pas difficulté de commettre à l'évêque d'un petit siége le gouvernement d'une Eglise plus importante.

Le Souverain Pontife n'exerçoit pas le même pouvoir, du moins immédiatement, sur les provinces dépendantes des métropoles de Milan & d'Aquilée; moins encore sur l'Espagne & la Gaule. Il est vrai que dans les Gaules, il avoit son Vicaire qui étoit l'Evêque d'Arles; comme celui de Thessalonique l'étoit pour l'Illyrie Occidentale. Il y avoit une subordination équivalente dans les autres parties de l'Occident; & nous voyons qu'en Afrique les Papes prenoient connoissance de bien des affaires, veilloient à la célébration des conciles & à la manutention des canons qu'on y dressoit.

L'an 582, il se traita dans l'Illyrie une affaire contentieuse, qui, en nous donnant une idée des embarras & des travaux de S. Grégoire, présente un détail intéressant de la procédure ecclésiastique, & un exemple notable de l'autorité du S. Siége, jusque dans l'Empire d'Orient. Adrien évêque de Thebes, ayant été poursuivi devant l'Empereur pour

11. Epist. 6. 9.

des causes civiles & criminelles, par deux méchans diacres qu'il avoit déposés, le Prince, suivant les canons, renvoya Adrien à Jean de Larisse son métropolitain, pour juger définitivement le civil, informer du criminel, & en faire son rapport à la Cour. Quoique les accusations fussent dénuées de preuves, l'Archevêque de Larisse ne laissa pas de condamner l'accusé, tant sur le criminel que sur le civil. Il ajouta même la violence & l'oppression à l'injustice, fit renfermer Adrien dans une étroite prison, nonobstant l'appel interjetté à l'Empereur, & le contraignit d'acquiescer, par un écrit signé de sa main, au jugement de l'un & de l'autre objet. Toutefois l'Evêque opprimé conserva assez de liberté d'esprit, pour ne confesser ses prétendus crimes que par des expressions ambiguës, qui laissoient une ouverture à sa justification. Si-tôt qu'il fut élargi, il fit poursuivre son appel devant l'Empereur, & représenta tous les actes de la procédure faite par l'Archevêque. L'Empereur en commit l'examen à Honorat nonce du Pape à C. P., & à Sébastien secrétaire d'Etat. Tous deux renvoyerent Adrien absous, après la

plus exacte discussion. Mais on obtint un nouvel ordre de l'Empereur, pour renvoyer encore cette affaire à l'Evêque de la Premiere - Justiniene, nommé Jean comme celui de Larisse, & Vicaire du S. Siége en qualité de Primat d'Illyrie. L'Evêque de Thebes ne fut pas mieux convaincu au tribunal du Primat qu'à celui du Métropolitain, n'eut plus la même foiblesse de se confesser coupable, & néanmoins fut condamné à la déposition.

Alors il appella au Pape, signifia son appel à Jean de Justiniene, qui promit au Nonce Honorat d'envoyer des agens à Rome, pour soutenir son jugement. Adrien s'y transporta lui-même, & rendit plainte contre les injustices de son Primat & de son Métropolitain tout ensemble. Le Pape Grégoire attendit longtemps, & toujours en vain, qu'ils envoyassent quelqu'un selon leur promesse, pour soutenir leur sentence. Mais ce grand homme n'étant pas d'humeur à céder aux tergiversations & à la manœuvre, procéda au jugement sans plus de délai, examina très - attentivement, tant les procédures de Jean de Larisse que celles de Jean de Justiniene, & trouva leur sentence

ſentences auſſi injuſtes dans le fond qu'irrégulieres dans les formes. Auſſi-tôt il rétablit Adrien dans ſon ſiége, après avoir caſſé ſans ménagement la ſentence du Primat, & condamna celui-ci à trente jours de pénitence, pendant leſquels il ſeroit privé de la communion, ſous peine d'un traitement plus rigoureux, s'il n'obéiſſoit. Il ſe réſerva même à examiner & à punir plus ſévérement les autres abus qu'il pouvoit avoir faits de ſon pouvoir en Illyrie, & ſe montra d'autant plus offenſé des prévarications de ce Prélat, qu'il étoit dépoſitaire d'une portion plus reſpectable de l'autorité pontificale, en ſa qualité de Vicaire du S. Siége.

Quant au Métropolitain Jean de Lariſſe, Grégoire lui écrivit en ces termes: Vous méritiez, avant votre derniere faute, d'être exclus de la communion du corps de J. C. pour avoir mépriſé l'admonition de mon prédéceſſeur, qui avoit exempté de votre juriſdiction l'Evêque Adrien & ſon Egliſe de Thebes. Pouſſant néanmoins la douceur & la condeſcendance auſſi loin qu'elles peuvent aller, nous nous contentons d'ordonner l'exécution de ce premier ordre; en ſorte 11. Epiſt. 7.

que les prétentions que vous pourrez avoir contre Adrien, soient décidées par nos Nonces à C. P. si elles sont médiocres, & renvoyées ici pardevant le siége de Pierre, si elles sont considérables : le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du Pontife Romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi sans délai tous les biens meubles ou immeubles de l'Eglise de Thebes, qu'on vous accuse de retenir, suivant l'état ci-joint. Sur quoi s'il y a quelque différend, nous voulons encore que notre Nonce à la Cour d'Orient en prenne connoissance. C'est ainsi que le Pape S. Grégoire termina cette affaire concernant des Eglises de la Grece, qui forma toujours le ressort le plus immédiat du patriarchat de Constantinople.

Pour ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, rien n'indique que le Successeur de Pierre y entrât dans les mêmes détails. On y trouve cependant des actes de sa jurisdiction spéciale, dans quelques cas extraordinaires. Jean prêtre de Calcédoine ayant été accusé de l'hérésie des Marcionites, le Patriarche de Constantinople lui donna des juges, qui

procéderent avec peu de maturité, & le condamnerent, malgré une profession de foi très-orthodoxe : ce qui fut reconnu, sur les actes mêmes du procès, dans un concile tenu à Rome l'an 595. En conséquence, le Pape Grégoire cassa le jugement rendu par les juges que le Patriarche avoit commis; & l'accusé fut renvoyé absous. Cet acte de jurisdiction du Souverain Pontife, est d'autant plus remarquable, qu'il s'exerçoit sur le Patriarche Jean le Jeûneur, dans le temps même où il prenoit le titre d'Evêque Universel : & ce Prélat se soumettoit à l'Evêque de Rome; puisqu'il lui avoit envoyé ses agens, avec ses lettres de créance & les pieces du procès. v. Epist. 15. 16. 17.

Dans le même concile, un autre prêtre nommé Athanase, qui étoit moine du monastere de Tamnat en Lycaonie, fut justifié des accusations intentées contre lui & contre les moines ses confrères. Les gens du Patriarche de C. P. prétendoient que ces solitaires avoient parlé contre le Concile d'Ephese. Mais le savant Pontife reconnut qu'ils s'étoient précisément élevés contre des propositions Pélagiennes insérées dans certaines copies de ce concile. Il examina l'exemplaire qu'en avoit v. Epist. 14.

l'Eglise Romaine, & n'y trouva rien de semblable. Il fit apporter de Ravenne un autre exemplaire très-ancien, qui se trouva parfaitement conforme à celui de Rome; & il apprit aux députés de C. P. à se tenir en garde contre les imposteurs qui attribuoient des propositions hérétiques au Concile d'Ephese.

Il s'en expliqua plus librement encore par lettre au Patrice Narsès, ce grand homme également pieux & vaillant. J'ai soigneusement examiné le Concile d'Ephese, lui dit-il, & je pense qu'on y a fait quelque altération, dans le goût de la falsification insérée par l'Eglise de C. P. dans un passage du Concile de Calcédoine. Il y a toute apparence que ceci se rapporte au fameux canon qui concerne les prérogatives du siége de la Nouvelle Rome. Cherchez donc, ajoute le Pontife, cherchez les plus anciens exemplaires de ce Saint Concile, & défiez-vous des nouveaux. Les Latins sont bien plus vrais que les Grecs; & si nos gens ne se piquent pas de tant d'esprit, ils ne sont pas non plus si féconds en impostures.

Le S. Pape étoit indisposé depuis assez long-temps contre l'ambitieux Pa-

triarche de C. P. & celui-ci paroissoit moins d'humeur que jamais à rien relâcher de ses prétentions. Le Pape s'étant plaint à lui, de ce que le moine Athanase avoit été maltraité, jusqu'à recevoir des coups de bâton, dans l'église de Constantinople; le Patriarche répondit fort légérement, qu'il ne savoit ce que cela vouloit dire. Sur quoi le S. Pontife reprit: J'ai été prodigieusement étonné de votre réponse. Si elle est vraie, qu'y a-t-il de pire, que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, & que le Pasteur ne le sache pas; & si vous le savez, que répondre à ces mots de l'Ecriture: *La bouche qui ment, donne la mort à l'ame?* Est-ce là où se termine votre grande abstinence? & ne vaudroit-il pas mieux laisser entrer de la viande dans votre bouche, que d'en voir sortir un discours contraire à la vérité? Dieu me garde néanmoins de faire tomber sur vous mon jugement! Ces lettres portent votre nom; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous. Le Saint impute ensuite cette défaite puérile à un jeune homme qui étoit auprès du Patriarche, & il le presse vivement d'écarter ce mauvais sujet, dont il lui détaille tous les défauts,

avec une justesse qui montre à quel point ce grand Pape portoit la vigilance pontificale.

Il écrivit en cette même occasion au Patrice Narsès, & lui dit : Je vous déclare que je suis résolu à poursuivre cette affaire de tout mon pouvoir. Si je vois qu'on ne garde pas les canons du Saint Siége, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent ; & rien ne m'empêchera d'obéir à sa voix.

Dans les actes du jugement rendu en premier ressort par le Patriarche de C. P. puis envoyés à Rome, Jean le Jeûneur prenoit presque à chaque ligne, le titre de Patriarche Œcuménique. Saint Grégoire fut extrêmement scandalisé d'une qualification si fastueuse. Après en avoir fait parler deux fois à Jean par son Nonce, il lui en écrivit lui-même en ces termes : Comment êtes-vous devenu si différent de ce que je vous ai connu autrefois, quand nous avions ensemble des relations si douces & si amicales ? Quoi de plus étonnant ! Vous qui ne pensiez qu'à fuir l'épiscopat, vous usez aujourd'hui de cette dignité, comme si vous l'aviez recherchée avec le plus d'ambition. Vous vous disiez indigne du

IV. Epist. 32.

nom d'évêque, & maintenant vous vous l'arrogez à vous seul. Pélage mon prédécesseur vous en a écrit des lettres très-fortes, en cassant les actes du concile que vous aviez tenu contre notre frere l'Evêque Grégoire. Depuis que je suis appellé au gouvernement de l'Eglise, je vous en ai fait parler par mes nonces; & parce qu'il faut préparer doucement les plaies, avant que d'y porter le fer, je vous prie en ce moment, je vous conjure avec to[illegible] les instances & tous les égards possi[illegible], de résister à ceux qui vous flattent, en vous attribuant un titre inoui, & aussi plein de ridicule que d'orgueil. Ne savez-vous pas que le Concile de Calcédoine déféra cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant Pontifes Universels? Mais aucun d'eux n'a jamais voulu l'adopter, de peur qu'ils ne parussent attribuer l'épiscopat à eux seuls, & l'ôter à tous leurs freres. Ainsi ce savant Pape croyoit-il toute la hiérarchie renversée par cette attribution, & qu'on ne pouvoit, sans blesser la foi, reconnoître un seul évêque proprement dit, dont les autres ne fussent que les vicaires. Il parut aussi prévoir dès-lors les suites funestes de l'am-

bition schismatique des évêques de Constantinople.

Pour les détourner par toutes les voies possibles, il écrivit à S. Euloge patriarche d'Alexandrie, & releva en ces termes, non-seulement la dignité du Siége Apostolique, mais l'avantage des trois grands siéges de l'Orient sur celui de
IV. Epist. 36. C. P. Quoiqu'il y ait eu plusieurs Apôtres, le siége du Prince des Apôtres a seul prévalu, pour l'autorité, en vertu de sa primauté. Ce guide lumineux éclate en trois lieux différens : il repose à jamais sur le siége qu'il a fixé à Rome, & où il a terminé sa carriere mortelle. Celui d'Alexandrie tire son honneur de l'Evangéliste son disciple qu'il y a envoyé. Il a affermi la dignité de celui d'Antioche, en l'occupant sept ans, quoique pour en sortir ensuite. Ainsi ce n'est qu'un siége du même Apôtre, dans lequel néanmoins trois évêques président aujourd'hui par l'autorité divine.

IV. Epist. 31. Il écrivit à l'Empereur, pour les mêmes raisons, qui lui tenoient fortement au cœur ; comme on peut en juger par la vivacité des images & des expressions qu'il emploie. Toute l'Europe, lui dit-il, est livrée aux Barbares ; les forteresses

ruinées, les cités détruites, les provinces ravagées, les terres incultes, la vie des Fideles entre les mains des Idolâtres. Rome, autrefois la maîtresse du monde, accablée aujourd'hui de douleurs & d'opprobres, abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, ne peut plus s'attendre qu'à une ruine entiere. Qu'est devenue la majesté de l'Empire, du Sénat, du Peuple Romain, de ces Questeurs & de ces Proconsuls, qui se répandoient dans les provinces, pour en rapporter l'or & les lauriers, les plus précieux & les plus illustres monumens? Mais pourquoi parler des frêles humains? Les remparts & les édifices qui promettoient d'égaler la durée des siecles, ne sont plus que des amas de ruines. Cependant les évêques, au lieu de pleurer sous la cendre, cherchent de nouveaux titres à leur vanité. Puis faisant allusion à l'exterieur mortifié de Jean de C. P. nous détruisons, ajoute-t-il, par nos exemples, ce que nous prêchons de vive voix. Nos os sont atténués par le jeûne, & notre esprit gonflé d'orgueil. Nous avons le cœur plein d'enflure, sous des vêtemens méprisables. Couchés sur la dure, nous

cherchons à dominer ; & nous cachons la rapacité du loup, sous l'extérieur débonnaire de la brebis. Revenant ensuite à l'intérêt que la foi prenoit à cette contestation ; ce n'est ma cause, dit-il, mais la cause de l'Eglise Universelle que je soutiens. Plusieurs évêques de C. P. ont été, non-seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius & Macédonius. Si donc celui qui remplit ce siége, étoit évêque universel, la foi de tout l'épiscopat pourroit manquer dans sa personne, & toute l'Eglise tomber avec lui. Pour moi, je me fais gloire d'être le serviteur de tous les évêques.

Ainsi s'énonçoit ce grand Pape, qui prit même le titre de Serviteur des serviteurs de Dieu : abaissement glorieux, & jugé par ses successeurs digne d'une imitation éternelle. Il écrivit encore là-dessus à l'Impératrice Constantine, aussi bien qu'à S. Euloge d'Alexandrie, & à S. Anastase d'Antioche ; fort intéressés à cette affaire par leurs qualités de patriarches. Si l'on permet d'user de ce titre, leur dit-il en revenant à ce qui le frappoit le plus, non-seulement on dégrade tous les patriarches ; mais quand celui qu'on nomme Universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus dans

l'épiſcopat aucun appui à la vérité.

Dans la lettre à l'Impératrice, il paroît craindre qu'elle ne ſoit prévenue contre lui. Elle lui avoit demandé des reliques : mais le Saint Docteur n'approuvoit pas la méthode déjà commune parmi les Grecs, & encore inconnue aux Occidentaux, de toucher aux corps des Saints pour les diviſer, ou ſeulement pour en faire la tranſlation. Toutes les reliques des Saints Apôtres qu'envoyoit l'Egliſe Romaine, conſiſtoient en des linges expoſés quelque temps ſur leurs tombeaux, tout au plus en quelque limaille de leurs chaînes, quand toutefois on en pouvoit avoir. Suivant la même lettre de Saint Grégoire à Conſtantine, on venoit ſouvent demander de cette poudre de fer, réputée plus précieuſe que l'or & les pierreries. Le Pontife prenant la lime, en tiroit quelquefois au premier eſſai ; d'autres fois, on faiſoit de longs efforts ſans en rien tirer.

Si j'y puis réuſſir, écrivit donc le Saint, je vous enverrai inceſſamment quelques particules des chaînes que Saint Paul a portées au cou & aux mains, & qui font beaucoup de miracles. Quand il eſt ouvertement queſtion de l'entrepriſe du III. Epiſt. 30.

IV. Epist. 34. Patriarche Jean ; qu'il est triste, dit-il, pour nous, qui, afin de détourner de plus grandes calamités, épuisons continuellement notre Eglise ; qu'il est dur pour moi, qui ne suis presque à Rome que le trésorier des Lombards, comme celui qu'y a l'Empereur pour son armée de Ravenne ; qu'il m'est triste & accablant de porter le faix de l'affliction de toutes les Eglises, qui dans la crainte & l'humiliation, gémissent continuellement de l'orgueil d'un seul évêque ! Il est vrai que les fautes de Grégoire méritent bien ce châtiment. Mais le Prince des Apôtres n'a point de péchés, qui lui doivent attirer cette injure.

Toutes les instances du Saint Pontife ne produisirent aucun effet, & le Patriarche de Constantinople soutint l'orgueil de son titre jusqu'à sa mort, qui, à la vérité, n'étoit pas éloignée. Outre son austérité, qui lui fit donner le nom de Jeûneur, il parut si détaché des biens & des commodités de la vie, qu'après son trépas on ne trouva chez lui qu'une couchette de bois, une méchante couverture de laine, & un seul manteau : foible apologie néanmoins, s'il n'y avoit d'autres motifs que ce simulacre de

vertu, pour laisser à Dieu seul le jugement de ce qui se passa dans son cœur. L'Eglise Greque l'honore comme un Saint. Le titre de patriarche œcuménique ne finit point avec lui; mais il passa à son successeur Cyriaque, homme tranquille & simple, qui vraisemblablement n'auroit pas eu la force de le prendre, & qui n'eut jamais celle de le quitter; tant l'amour des distinctions est général, quand on se persuade que c'est l'intérêt de sa place qu'on soutient, plutôt que celui de sa personne. Saint Grégoire ne voulut pourtant pas rompre l'unité pour ce sujet. Il fit même un accueil extraordinaire aux députés de Cyriaque, qui apporterent à Rome ses lettres & sa profession de foi. Il avoit reconnu plusieurs bonnes qualités en lui, dès le temps qu'il étoit légat à Constantinople, & il lui réitéra ses anciens témoignages d'amitié; ce qui ne l'empêcha point de défendre à son nonce de célébrer la messe avec lui, dans la crainte de paroître approuver, par trop de condescendance, une prétention qu'il jugea toujours hautement condamnable.

Tandis que ce grand Pape étendoit ainsi sa vigilance à toutes les parties du

Monde Chrétien, il apprit, avec autant de douleur que de surprise, qu'au centre même de la Catholicité, la Sardaigne étoit encore idolâtre dans sa plus grande étendue; presque tous les paysans de cette île croupissant dans le paganisme. Il en écrivit à tous les nobles & à tous les propriétaires des terres, en leur représentant d'une maniere touchante, que cet ordre d'hommes ne leur avoient été soumis par la providence, qu'afin qu'ils leur procurassent des biens éternels, pour les services temporels qu'ils en recevoient.

m. Epist. 26.

Il écrivit bien plus fortement encore à Janvier, évêque de Cagliari & métropolitain de la province, sur ce que les serfs de sa propre Eglise, comme de bien d'autres, restoient ensevelis dans les mêmes ténebres. Que me sert, dit-il, de vous exhorter à sauver les étrangers, si vous négligez de convertir vos gens? Que tous les évêques y fassent une sérieuse attention. Si j'en découvre quelqu'un qui ait un seul vassal idolâtre, j'exercerai sur lui toute la sévérité que mérite le pasteur mercenaire. Les étrangers à convertir dont le Pape parle ici, étoient les peuples de l'île,

nommés Barbaricins, dont le chef Hospiton avoit déjà reçu le baptême. Le zélé Pontife, pour travailler à leur conversion, envoya de fervens missionnaires, qu'il recommanda tant à Hospiton qu'au commandant Romain. Il reprit aussi l'évêque de Cagliari, homme assez mou néanmoins, de ce qu'il avoit excommunié une personne de marque pour des injures qu'il en avoit reçues. A ce sujet, il nous apprend que les canons défendoient aux évêques d'employer les foudres de l'Eglise pour leurs intérêts personnels. En pressant cet évêque de travailler au salut des serfs de l'Eglise, il lui conseille d'imposer à ceux qui s'obstineront dans l'infidélité, des charges qui les obligent à entendre raison, mais qui ne leur fassent pas violence. Si l'on peut jusqu'à un certain point presser les conversions, ou, pour mieux dire, en écarter les obstacles, on ne doit jamais aller jusqu'à la contrainte & la tyrannie.

Rien n'étoit plus contraire au génie sage & modéré de ce grand Pontife. Les Juifs de la même ville de Cagliari s'étant venus plaindre à Rome de ce que l'un d'eux, converti nouvellement,

s'étoit emparé de leur synagogue dès le lendemain de son baptême, le Pontife blâma cette ferveur inconsidérée. Il n'hésita point à faire ôter de ce lieu la croix & l'image de la Sainte Vierge, qu'on y avoit déjà mises ; ni à rendre l'édifice aux Juifs, après l'avoir rétabli dans son premier état. Il faut user avec eux, écrivoit-il alors à l'Evêque Janvier, d'une modération qui les attire en les édifiant, & non d'une impétuosité qui les révolte en les contraignant ; puisqu'il est écrit : Je vous offrirai un sacrifice volontaire. C'est par les exhortations & l'édification de la charité, ajoute-t-il généralement, qu'il faut gagner les Infideles à la religion Chrétienne, & non pas les en éloigner par les menaces & la terreur.

IV. Epist. 6. Il écrivit dans les termes suivans aux administrateurs du patrimoine de l'Eglise Romaine en Sicile, par rapport aux Juifs qui étoient dans ces terres, & qui ne vouloient pas se convertir. Mon avis est que vous envoyiez des lettres de tous côtés, & que vous promettiez expressement de ma part, qu'on diminuera le cens à tous ceux qui se convertiront ; en sorte que celui qui paye un sol d'or, aura

remiſe du tiers; celui qui en paye trois ou quatre, en payera un de moins. Et ne craignez pas que cette diminution de nos revenus ſoit à pure perte. Si les peres ne ſe convertiſſent pas parfaitement, les enfans recevront le Baptême en de meilleures diſpoſitions. Telle étoit la conſéquence pratique des principes de S. Grégoire, pour attirer au Chriſtianiſme, ſans y contraindre. Le zele tyrannique lui déplaiſoit ſi fort, qu'il en écrivit juſque dans les Gaules, aux évêques d'Arles & de Marſeille, ſur des plaintes que lui avoient faites pluſieurs Juifs, que dans ce pays de commerce on baptiſoit grand nombre des leurs, plus par force que par perſuaſion. 1. Epiſt. 45.

C'étoit S. Virgile, qui alors gouvernoit l'Egliſe d'Arles, après avoir été abbé de Saint Simphorien d'Autun. Il étoit né en Aquitaine, d'une famille conſidérable, & avoit quitté de grands biens pour ſe faire moine de Lérins. Le Pape lui accorda, comme à ſes prédéceſſeurs, le vicariat des Gaules & le pallium. Ce vicariat s'étendoit à tous les Etats de Childebert, qui, outre ſon apanage propre, ſuccéda, comme on l'a vu, au Roi Gontran, & régna même

fort avant dans la Germanie. Au reste, ce droit devoit s'exercer, suivant la lettre du S. Pape, sans préjudice des métropolitains. Mais si quelque évêque, ajoute t-elle, veut faire un grand voyage, il ne le pourra sans votre permission. S'il survient quelque question de foi, ou quelqu'autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger; & si elle ne pouvoit être décidée de la sorte, vous nous enverriez le jugement.

IV. Epist. 50. S. Grégoire écrivit une lettre encore plus importante à S. Vigile, & en même temps, car elle étoit circulaire, à Syagrius d'Autun, à Etherius de Lyon, & à Didier de Vienne, tous prélats des plus distingués entre ceux des Gaules. Elle tendoit à réformer différens abus. L'abbé Cyriaque qui étoit le porteur de la lettre, devoit être aussi le promoteur de la réforme. Il s'agissoit en premier lieu de la simonie dans la collation des ordres sacrés: abus d'autant plus dangereux, qu'on s'en faisoit moins de scrupule, sous prétexte que l'argent acquis par cette voie, s'employoit en bonnes œuvres. Sur quoi le Saint Pontife inculque fortement, que c'est le propre d'une piété fausse & dam-

nable, de faire d'un bien mal acquis la matiere de sa charité ; & qu'autre chose est de faire l'aumône pour racheter ses péchés, autre chose de commettre des péchés pour faire l'aumône.

Il s'éleve ensuite contre les ordinations précipitées, & il prétend qu'en conférant l'épiscopat à des laïcs qui n'ont pas exercé tous les ordres inférieurs, on viole la défense que fait S. Paul d'ordonner un néophyte : car il faut, dit-il, tenir à présent pour néophyte, celui qui est nouveau dans l'habit de religion, c'est-à-dire dans l'habit ecclésiastique : d'où l'on infere, que, depuis l'établissement des nations barbares, les ecclésiastiques retinrent la robe Romaine ou l'habit long; & que par l'habit laïque qui leur étoit interdit, on entendoit les vêtemens courts & lestes de ces peuples tous guerriers & chasseurs. S. Grégoire recommande encore la célébration des conciles. Vous savez, dit-il, qu'il est ordonné par les canons de les célébrer deux fois l'an: mais s'il y a quelque empêchement, nous voulons au moins, toute excuse cessante, qu'ils se tiennent une fois l'année. Commencez par en assembler un, pour la réformation de

tous ces abus, à la diligence de l'Evêque Siagrius & de l'Abbé Cyriaque ; après quoi, Syagrius nous en enverra la relation par cet Abbé.

Il paroîtra singulier que l'Évêque d'Autun semble ici l'emporter sur ceux d'Arles & de Lyon. Mais le Pape connoissoit l'utilité dont Siagrius pouvoit être à l'Eglise, par l'affection toute particuliere dont les Rois de France & la Reine Brunehaut l'honoroient. Il vouloit d'ailleurs reconnoître les bons offices de cet Evêque, pour la conversion des Anglois. A ce sujet seulement, il lui accorda le pallium qu'il demandoit depuis longtemps. Mais pour honorer son siége, aussi bien que sa personne, il donna le premier rang dans la province, après Lyon qui en est la métropole, à l'Eglise d'Autun, qui jouit encore de cette prérogative.

Quelques années auparavant, l'Eglise d'Autun avoit eu l'honneur de fournir, dans la personne de son Diacre Eustase, un digne successeur à S. Sulpice le Sévere archevêque de Bourges, qu'on honore le 29 de janvier, & qu'il ne faut pas confondre avec S. Sulpice le Pieux, qui occupa depuis le même siége. Dans

le même temps florissoit l'Abbé S. Yrier, fameux dans cette province, par la générosité du sacrifice qu'il fit à Dieu de tous les avantages d'une naissance illustre, & par l'éclat de ses miracles. Greg. Tur. Glor. Confess. c. 9.

Dans le grand nombre de ses disciples, on remarque particuliérement le Diacre S. Vulfaïc, comme le seul exemple bien sûr ou bien connu de la vie des Stylites en Occident. Après avoir pris les bons principes de la discipline réguliere sous l'Abbé Yrier, il passa dans le pays de Treves, près du château d'Ivois, & bâtit un monastere sur une montagne voisine. Il y fit dresser une colonne, où il demeura long-temps debout & nu-pieds. Mais quels que fussent le courage & la force du tempérament dans ce nouveau Siméon, Lombard de naissance, il ne put surmonter la rigueur du climat. Le froid lui fit tomber plusieurs fois les ongles des pieds. Rien ne le rebutoit cependant ; & il eut la consolation de faire quitter l'idolatrie aux peuples voisins, qui accouroient en foule à un spectacle si étrange. Ils avoient une idole gigantesque de Diane, en grande vénération dans toute l'étendue de ces vastes forêts, sous le nom de la Diane d'Ar- Id. VIII. Hist. c. 15.

dene. Vulfaïc fit tant par ses exhortations & par ses prieres, qu'il les engagea d'abord à briser les petites idoles, & enfin à renverser la grande, & à la réduire en poudre. Cependant les évêques dirent au Stylite : Vous ne devez pas prétendre à imiter le grand Siméon d'Antioche : la différence des pays ne vous permet pas de mener une vie pareille. Descendez de votre colonne, & logez avec les freres que vous avez rassemblés. Son humilité lui persuada aussi-tôt, que l'obéissance valoit mieux que le sacrifice. Il descendit, vécut avec les autres, & convainquit ainsi tout le monde, qu'il n'avoit été conduit que par l'esprit du Seigneur, pour le salut d'un peuple Barbare, que frappoit surtout le spectacle de ces austérités étonnantes.

Greg. Hist. l. 9. & 10. Le monastere de Ste Radégonde fournit, vers le même temps, un spectacle non moins extraordinaire, mais bien différent, dans la scandaleuse révolte de la Religieuse Chrodielde, fille du Roi Chérebert. De dépit de n'avoir pas été faite abbesse, elle sortit de son couvent, avec Basine sa cousine-germaine, fille du Roi Chilpéric, & environ quarante

autres religieuses qu'elle avoit engagées dans sa rebellion. Mérouée, évêque de Poitiers, avoit fait l'impossible pour les retenir : mais rompant portes & barrieres, elles n'en avoient donné que plus d'éclat à leur désertion scandaleuse, qui s'exécuta au mois de février, par un temps détestable, après des pluies affreuses qui avoient abîmé les chemins. Toutefois ces filles, naturellement timides & si délicates, alloient à pied, n'ayant pas une voiture entr'elles toutes, pas une bête de somme pour porter les choses les plus nécessaires; tout le monde leur refusant le secours & les vivres, comme à des apostates. Après quelques jours d'une fatigue excessive, elles arriverent à Tours, dans l'état le plus déplorable. Le S. Evêque Grégoire les conjura de ne pas détruire ce qui avoit coûté tant de travaux à Ste Radégonde, s'offrit à être leur médiateur, & se fit fort de tout arranger à leur contentement avec l'Evêque de Poitiers. Non, dit l'altiere Chrodielde, nous ne traiterons jamais avec nos tyrans : nous voulons aller trouver les Rois de notre famille, leur apprendre l'injure qu'on leur fait dans nos personnes, & que des

misérables nées pour être nos esclaves, soient punies, comme il convient, pour avoir traité elles-mêmes en esclaves des filles de Rois. Tout ce que l'Evêque put faire, ce fut de les retenir pendant le reste de la mauvaise saison. Il comptoit, en gagnant du temps, réussir à les calmer : mais la fiere Chrodielde partit pour la Cour, dès que le temps fut passable ; laissant à Tours, avec Basine, le reste de ces vierges fugitives.

Elle fut bien reçue du Roi, & l'on arrêta qu'il y auroit une assemblée d'évêques, pour prendre connoissance de son affaire. En attendant ce Concile, Chrodielde revint à Tours joindre ses religieuses, dont plusieurs s'étoient laissé radoucir pendant son absence. Dans la crainte d'une plus grande défection, elle rassembla une troupe de vagabonds & de scélérats, retourna précipitamment à Poitiers, s'établit dans l'église de Saint Hilaire, comme dans une place d'armes, d'où elle exerça les dernieres violences sur son propre monastere, & même contre les évêques. Gondégisile, archevêque de Bourdeaux & métropolitain de la province, vint à Poitiers, avec quelques uns de ses suffragans, pour arrêter le

le ſcandale. Ces prélats ayant été obligés d'uſer des foudres de l'Egliſe, comme du dernier remede à l'obſtination, Chrodielde & les religieuſes retombées dans l'apoſtaſie ſe porterent aux attentats les plus ſacriléges. Comme les évêques étoient dans l'égliſe, les brigands qu'elles avoient ſoudoyés s'y jetterent le bâton à la main, chargerent de coups les prélats, les renverſerent ſur le pavé, mirent en ſang les diacres & les autres clercs, & en aſſommerent quelques-uns. La nuit ſuivante, le monaſtere fut aſſiégé & forcé.

C'étoit principalement à l'Abbeſſe Leuboüere qu'en vouloit Chrodielde, avec toute la fureur d'une femme qui prend ſur ſa rivale un aſcendant longtemps diſputé. On enleva Leuboüere, quoique griévement malade, & on l'emprisonna dans la maiſon qu'habitoit Baſine, en attendant le plaiſir de lui faire éprouver les raffinemens d'une vengeance plus réfléchie. On pilla ſur le champ le monaſtere, & on n'y laiſſa que ce qu'on ne put emporter. Cependant la Cour inſtruite de ces violences, donna les ordres les plus rigoureux. En conſéquence, le Comte de Poitiers attaqua la troupe

séditieuse, tira ces bandits du monastere où ils s'étoient cantonnés, & leur fit endurer des supplices exemplaires. Les uns eurent les mains coupées ; les autres, le nez & les oreilles : tous furent punis, ou dissipés. La terreur & la rivalité mirent la division jusque parmi les religieuses révoltées. Chrodielde vouloit dominer avec empire ; Basine, fiere de la même naissance, ne vouloit pas se soumettre : chacune avoit ses créatures, & se fit un parti. Mais bientôt la plupart des religieuses se disperserent; quelques-unes chez leurs parens, ou dans leur particulier ; d'autres dans les premieres communautés où elles avoient été élevées.

Quand le calme fut rétabli par l'autorité séculiere, les évêques entendirent les accusations dont on avoit tant fait de bruit contre l'abbesse légitime. Mais les révoltées n'avoient pas plus de droit dans le fond que dans les formes. On les pressa de demander pardon à leur Supérieure, de réparer le scandale & les dommages commis : elles le refuserent avec encore plus de scandale, menaçant hautement de tuer l'Abbesse, qui cependant fut rétablie dans le gouvernement de son mo-

nastere. Enfin ce différend scandaleux fut terminé par le concile qui se tint à Metz dans la même année 590, & où Chrodielde & Basine obtinrent leur absolution. Basine prosternée devant les évêques, demanda pardon, en promettant de se réconcilier avec son abbesse, & de rentrer dans son monastere. L'impérieuse Chrodielde protesta qu'elle n'y rentreroit pas, tandis que l'Abbesse Leuboüere y resteroit. On intercéda pour elle, au nom des princes de son sang; & dans l'espérance que le temps pourroit guérir cet esprit emporté, on trouva bon qu'elle demeurât dans une terre que le Roi lui accorda.

On jugea dans le même concile l'affaire de Gilles archevêque de Rheims, pour qui même il avoit été principalement assemblé. Après avoir nié longtemps, contre les plus fortes preuves, tout-à-coup ce Prélat se confessa coupable d'une multitude de crimes d'Etat; d'avoir toujours agi contre le service du Roi Childebert, & de sa mere Brunehaut, jusqu'à conseiller de se défaire de la Reine, pour accabler plus aisément le Roi son fils; d'avoir soufflé le feu des guerres horribles qui avoient causé tant

Greg. x. c. 19.

de ravages dans les Gaules ; & pour se prêter aux vues désastreuses de Chilpéric & de Frédégonde, d'avoir reçu deux mille sous d'or, & beaucoup d'autres présens. Les évêques lui obtinrent la vie qu'il méritoit de perdre, le déposerent du sacerdoce, & ordonnerent à sa place le Prêtre Romulphe fils du Duc Loup. Après quoi il fut exilé à Strasbourg, & l'on fit la recherche de ses trésors. On laissa à son Eglise ce qui provenoit des biens ecclésiastiques ; & ce qui étoit le fruit de ses intrigues, fut confisqué au profit du Roi.

Vit. Col. in Act. Bened. T. 2. p. 7.

Cependant un illustre étranger, nommé Colomban, consoloit l'Eglise des Gaules de ces scandales domestiques. Il étoit natif d'Irlande, où, avec toutes les connoissances convenables à un homme bien né, il avoit acquis la science infiniment plus estimable des saints. Très-bien fait de sa personne, doué d'un esprit vif & brillant, d'une ame droite & pleine d'énergie, incapable de mollir & presque de fléchir, il prévit de bonne heure tous les périls qu'il auroit à courir dans le monde, & il prit le parti d'y renoncer. Pour le faire avec plus de succès, il quitta son pays, malgré la résis-

tance de sa mere. Après avoir parcouru différentes régions, il arriva dans les Gaules, à l'âge de trente ans, avec douze autres moines des Isles Britanniques. Il s'établit au milieu des déserts de la Vôge, dans le lieu qu'il trouva le plus rude & le plus sauvage, appellé encore aujourd'hui Ansgray. Mais sa communauté devenant bientôt fort nombreuse, il chercha un endroit moins resserré, dans le même désert, & bâtit à huit mille d'Ansgray le monastere de Luxeu. Cet établissement se trouvant encore insuffisant, il fut obligé d'en faire un troisieme, qu'il nomma Fontaines, à cause de l'abondance de ses eaux. Il institua des supérieurs d'une vertu éprouvée, dans chacune de ces habitations, où il résidoit tour-à-tour.

Nous avons encore la regle qu'il leur donna, & qui fut long-temps la plus suivie par les cénobites des Gaules. Elle est courte & simple, comme toutes ces institutions antiques, & partage le jour entre la priere, le travail & la lecture. La nourriture ne se prenoit qu'à l'heure de none, & devoit être celle des pauvres, c'est-à-dire des herbes, des légumes, de la farine détrempée dans

l'eau, avec un petit pain. La psalmodie, comme dans la regle de S. Benoît, étoit plus ou moins longue, selon les fêtes & les saisons diverses.

A la fin de la regle se trouve le pénitentiel, ou la maniere de corriger les fautes des freres. Les punitions les plus fréquentes sont les coups de fouet, qui peuvent aller jusqu'à deux cents ; mais jamais plus de vingt-cinq à la fois, & six seulement pour les fautes légeres. Les moines faisoient le signe de la croix sur tout ce qu'ils prenoient. En sortant, ils se munissoient d'huile bénite pour oindre les malades. Il paroît qu'ils portoient aussi l'eucharistie, puisqu'il y a des pénitences pour ceux qui la laissent corrompre. Le Saint distingue clairement deux sortes de péchés ; les péchés mortels, que l'on doit confesser au Prêtre, & les moindres péchés, que l'on confessoit souvent à l'Abbé. On voit que S. Colomban avoit lu Cassien, d'où sont tirés plusieurs articles de son pénitentiel. Il a un second ouvrage sous le même titre, qui marque les peines canoniques de toutes sortes de crimes & pour toutes sortes de personnes : ce qui montre, aussi bien que l'exemple du S.

instituteur qui prêchoit par-tout où il passoit, que ses compagnons & ses disciples n'étoient pas tellement concentrés dans la retraite, qu'ils ne s'occupassent des fonctions de la charité apostolique.

Il avoit apporté d'Irlande l'usage particulier aux habitans de cette île, de célébrer la Pâque le quatorzieme jour précis de la lune, & non le dimanche suivant avec l'Eglise Romaine. Inquiété à ce sujet par les évêques de France, il en écrivit au Pape S. Grégoire avec une grande liberté, & beaucoup plus d'attachement qu'il ne convenoit, pour un usage rejeté depuis long-temps par l'Eglise Universelle, & tout-à-fait étranger à l'Eglise où il vivoit. Ces lettres ne furent pas rendues. Il en écrivit d'autres à plusieurs évêques des Gaules, leur témoigna qu'il avoit pris son parti, & qu'en vain l'on tenteroit de le faire changer. Voyez, disoit-il, ce que vous ferez à de pauvres vieillards étrangers; je crois qu'il seroit plus expédient de les consoler que de les inquiéter. Que vous demandé-je, sinon qu'il me soit permis de vivre en repos dans ces bois auprès des os de dix-sept de nos freres qui

Bibl. PP. Edit. Lugd. p. 31, &c.

y sont enterrés ? Ne serons-nous venus de si loin pour l'amour de Jésus-Christ, qu'afin de nous voir chasser par les évêques du lieu où nous le servons ? Il est difficile de justifier, quoique dans un Saint, ce premier trait d'attachement à son propre sens. Mais comme les astres les plus lumineux, les plus brillantes vertus ont leurs taches & leurs éclipses. S. Colomban écrivit une seconde fois à Rome, & ne témoigna d'attachement à son observance particuliere, qu'autant qu'elle ne seroit pas jugée contraire à la foi.

Dans le même temps & le même genre de vie, mais à l'autre extrémité du monde Chrétien, florissoit S. Jean, surnommé Clymaque. Ainsi le nomma-t-on, du mot grec qui signifie échelle, à cause de son traité de la perfection évangélique, qu'il intitula Echelle du Ciel, & qui tient un des premiers rangs entre les écrits des anciens ascetes. Jean fut abbé du monastere du mont Sinaï, où il étoit entré dès l'âge de seize ans, & dont on l'avoit forcé de prendre la conduite après quarante ans de solitude. Son humilité avoit une grande répugnance à publier les productions de son

esprit. Il ne mit au jour son excellent livre, qu'après bien des instances réitérées par l'abbé du monastere de Raïthe, qui lui fit craindre de résister à l'esprit de Dieu, & d'encourir le châtiment du serviteur inutile. Cet ouvrage est composé de trente degrés de perfection, ou pour soutenir l'idée figurée de l'auteur, de trente échelons, qui marquent l'enchaînement progressif des vertus, & comme les diverses stations de la vie intérieure, depuis la fuite du monde & du péché, jusqu'au détachement parfait de tous les objets terrestres.

L'auteur joint aux préceptes les exemples dont il avoit été témoin oculaire, en visitant les célebres monasteres de l'Egypte. Rien n'y avoit paru plus admirable à ses yeux que la parfaite soumission des religieux consommés dans l'étude de la sagesse, comme dans l'exercice de toutes les vertus, & qui, après quarante ou cinquante ans de profession, obéissoient avec une simplicité d'enfant à quiconque les gouvernoit au nom du Seigneur. Ce qu'il raconte des rigueurs de la pénitence que faisoient près d'Alexandrie ceux qui étoient tombés, depuis leur profession, dans

quelque péché grief, nous paroîtroit absolument incroyable, si nous en jugions par la lâcheté des pénitens ordinaires de ces derniers siecles.

S. J. Clim. Scal. Sanct. v. grad.

Il y avoit pour ces premiers pénitens une habitation particuliere, nommée la prison, à un mille de distance du grand monastere. On ne s'y renfermoit que de son plein gré : mais ceux qui s'y étoient ainsi condamnés eux-mêmes, n'en sortoient plus, que Dieu n'eût fait connoître à l'abbé qu'il leur avoit fait miséricorde. Il n'entroit dans ce lieu, ni vin, ni huile, ni feu même ; nulle autre nourriture qu'un pain grossier, & quelques herbages. Le lieu étoit affreux, d'une obscurité effrayante, d'une infection révoltante pour toute personne qui n'eût pas été entiérement morte à soi-même. Il inspiroit, par le seul aspect, la componction & une salutaire tristesse. Mais de peur que les sombres pensées n'y dégenerassent en désespoir, le supérieur particulier de ces pénitens, homme d'une vertu & d'une expérience consommée, prenoit un très-grand soin d'écarter l'ennui, en les tenant perpétuellement occupés. Dans les courts intervalles que leur laissoit une oraison presque continuelle,

ils mettoient en œuvre des feuilles de palmier qu'on leur apportoit du monastere. Telle étoit leur amusement, dans les heures de relâche.

Dans leurs saintes ferveurs, les uns passoient la nuit à l'air, & debout, faisant violence à la nature, pour empêcher le sommeil, & se reprochant leur lâcheté, quand il les accabloit. D'autres avoient les mains liées derriere le dos, comme des malfaiteurs publics; & le visage abattu, les yeux tristement penchés vers la terre, ils crioient qu'ils n'étoient pas dignes de regarder le Ciel, ni d'adresser la parole à leur Créateur. Plusieurs étendus par terre, dans la cendre arrosée de leurs larmes, se tenoient le visage entre les genoux, pour cacher leur confusion, & faisoient tous leurs efforts pour étouffer leurs soupirs & leurs gémissemens. Bientôt n'en étant plus les maîtres, ils éclatoient tout-à-coup en sanglots; & regrettant leur premiere innocence, ils poussoient des cris pareils aux rugissemens d'une lionne à qui l'on a ravi ses petits. Quelques-uns, tous semblables à des statues immobiles, l'œil ouvert & fixe, paroissoient comme abrutis par la douleur. Mais quel est le cœur

aſſez dur, ajoute S. Jean Climaque à ce tableau dont il portoit par-tout la profonde empreinte; quel eſt le marbre ou l'airain, qui n'eût été attendri par les accens que la plupart faiſoient retentir? Conſidérant en eux-mêmes, de quel haut point de vertu ils étoient tombés; qu'eſt devenue, s'écrioient-ils, l'ancienne beauté de notre ame, & l'éclat de notre premiere ferveur! Où ſont-ils, ces heureux jours, dont nous ne nous ſouvenons qu'avec amertume? Qui nous remettra dans cet état d'innocence & d'intégrité, où le Tout-puiſſant habitoit avec nous, & nous regardoit avec complaiſance? En proférant ces plaintes lugubres, deux torrens de larmes jailliſſoient de leurs yeux, & pluſieurs en étoient devenus preſque aveugles. Ils demandoient à haute voix, comme de précieuſes faveurs, d'horribles maladies, l'épilepſie, la paralyſie, la privation de tous leurs ſens & de tous leurs membres, avec les fléaux les plus épouvantables qui puſſent les accabler pendant la vie, pourvu que le Juge ſuprême leur fît grace à la mort. Quelquefois ils ſe diſoient l'un à l'autre: Croyez-vous, mon frere, que nous obtenions enfin miſéricorde?

Croyez-vous que nous parvenions un jour à l'heureux terme, où rien de souillé n'entrera ? Ne comptons que sur la clémence de notre Dieu ; ne cessons de mortifier, crucifions sans pitié une chair impure & meurtriere, qui a donné la mort à notre ame. Leurs genoux étoient couverts de calus aussi durs que ceux des chameaux, leurs yeux horriblement enfoncés, leurs joues sillonnées & à demi rongées par l'ardeur brûlante de leurs larmes ; enfin leur sein tout meurtri sous le caillou dont ils se frappoient sans cesse, leur faisoit quelquefois vomir le sang en abondance.

Tel étoit encore l'esprit de pénitence, du temps de S. Jean Climaque, c'est-à-dire à la fin du sixieme siecle ; puisque le Pape S. Grégoire lui écrivit, pour se recommander à ses prieres, dont on connoissoit le prix jusqu'aux extrémités de l'Occident : la lettre est au plutôt de l'année 600, durant laquelle S. Jean Climaque étoit encore abbé. Il quitta cette place, sur la fin de ses jours, se retira dans la solitude où il avoit mené autrefois la vie d'anachorete, & y termina sa sainte carriere, en travaillant avec une nouvelle ardeur à la grande œuvre de sa propre perfection.

XII. Epist. 16.

Parmi tous les travaux & les sollicitudes du ministere pontifical, S. Grégoire n'avoit jamais perdu de vue l'objet qui le toucha si fort, avant même que d'être élevé au pontificat, je veux dire la conversion des Anglois, à laquelle on lui a vu dévouer sa propre personne : il prit son temps & ses mesures, afin de mieux assurer l'exécution de cette grande entreprise. Il avoit dans les Gaules un administrateur des biens qu'y possédoit l'Eglise Romaine. En lui prescrivant selon sa coutume l'usage précis de ces revenus, qui s'employoient réguliérement en œuvres de charité sur les lieux, il chargea cet administrateur, qui étoit prêtre & se nommoit Candide, d'acheter de jeunes captifs Anglois, de les mettre dans des monasteres, & de les faire instruire parfaitement des principes de la religion. C'étoit autant d'ouvriers, qu'il prétendoit préparer pour la mission d'Angleterre.

L'an 596, il fit partir pour cette île chérie, Augustin prévôt de son monastere de S. André de Rome, avec quelques autres religieux. Il les recommanda par ses lettres à plusieurs évêques des Gaules qu'ils devoient trouver sur leur

route, entr'autres, à Pélage de Tours successeur du S. Evêque Grégoire mort depuis quelque temps, & à Pallade de Saintes. Nous remarquerons en passant, que le Pape envoyoit à celui-ci des reliques, pour quatre autels d'une même église qu'on venoit de bâtir, & qui en avoit jusqu'à treize : exemple rare alors. Le Pontife ne manqua point d'écrire à la Reine Brunehaut, & aux jeunes Rois ses petits-fils, tant pour ménager leur protection auprès des Rois d'Angleterre, que pour procurer à ses missionnaires des coopérateurs parmi les prêtres sujets des Rois de France. Les Francs étant sortis de la Germanie, aussi bien que les Anglois, & parlant à peu près le même langage, ils étoient les plus propres à traiter avec ces voisins. Dans cette lettre, & dans quelques autres du même Pape, on voit quelle idée on avoit dès-lors à Rome de l'Empire François. Le S. Pape dit à Childebert, qui régnoit à la vérité sur presque tous les peuples de la domination Françoise, qu'il est aussi élevé pardessus les autres Rois, que ces Rois le sont pardessus les autres hommes.

Les Anglois & les Saxons, passés des bords Germaniques dans la Grande-Bre-

tagne environ cent cinquante ans auparavant, y avoient établi plusieurs royaumes, dont celui de Cant étoit le plus puissant. Ethelebert son cinquieme Roi, qui le gouvernoit depuis trente-six ans, avoit épousé une princesse Françoise, nommée Berthe, fille du Roi Chérebert. La religion des deux époux étoit bien différente; puisque le Roi adoroit encore les idoles. Mais la Reine devoit avoir le libre exercice du Christianisme pour sa maison; à quoi elle ne se borna point. Souvent elle parloit de nos saintes vérités au Roi son mari, & se servoit de tout l'ascendant de sa tendresse, pour l'attirer à la foi. C'étoit le destin des Princesses de France de tirer les nouveaux conquérans de l'Europe, des ténebres de l'idolâtrie & de l'hérésie. Mais le moment d'Ethelebert n'étoit pas encore venu. Il reçut les missionnaires avec bonté, fut même curieux de les entendre, & se rendit à ce dessein dans l'île de Taner, sur la côte de la province de Cant où ils avoient abordé. Mais il voulut tenir l'audience en pleine campagne, par un vieux préjugé qui lui faisoit craindre, qu'en respirant le même air que les prédicateurs du Christianisme dans un lieu fer-

mé, ils ne vinſſent à l'enchanter par des opérations magiques. Les miracles s'opéroient encore fréquemment dans ces conjonctures, où il étoit queſtion d'évangéliſer de jour en jour de nouveaux Barbares; & ceux-ci les attribuoient, comme les premiers ennemis de l'Evangile, aux opérations de la magie.

Cependant les miſſionnaires arriverent en ordre de proceſſion, portant une croix d'argent avec l'image du Sauveur, chantant des litanies, demandant à Dieu le ſalut des peuples pour leſquels ils venoient de ſi loin. Le Roi les fit aſſeoir, pour les entendre à loiſir. Nous vous annonçons, lui dit Auguſtin, la plus heureuſe de toutes les nouvelles. Le Dieu tout-puiſſant qui nous envoie, vous offre par notre organe un regne ſans fin, accompagné d'une paix & d'une joie inaltérable. Pour vous en aſſurer la poſſeſſion; il ne s'agit que d'en faire hommage à ce Maître ſuprême qui a fait de rien le ciel, la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Voilà de belles promeſſes, dit le Roi; mais comme elles me paroiſſent incertaines, je ne puis abandonner pour elles ce que j'ai obſervé ſi longtemps, avec toute la nation des Anglois.

Greg. Tur. Hiſ. L. IX. c. 26.

Bed. Hiſt. L. I.

Toutefois si d'autres les trouvent bien fondées, je ne prétends pas les priver des avantages que vous y attachez : attirez à votre religion tous ceux que vous pourrez persuader. Puisque vous venez de si loin par amour pour nous, & dans l'intention de nous faire part de ce que vous croyez de plus vrai & de meilleur ; loin de vous maltraiter, je vais vous faire donner tout ce qui est nécessaire pour votre subsistance.

On fournit en effet aux missionnaires toutes les choses convenables, avec un logement dans la ville de Dorovern, capitale du royaume de Cant, & qui fut nommée dans la suite Cantorberi. Ils pratiquerent la maniere de vivre des Apôtres & des premiers Fideles, ne recevant que les choses indispensablement nécessaires à la vie, jeûnant & priant d'une maniere si édifiante, qu'un grand nombre de ces insulaires méditatifs & judicieux, touchés sur-tout par cette prédication muette du bon exemple, demanderent le baptême. Le Roi ravi luimême de la pureté de la vie des missionnaires, & reconnoissant la solidité de leurs promnsses aux miracles qu'ils faisoient pour les confirmer, crut enfin,

& fut baptisé : après quoi, les conversions s'opérerent en foule. Ethelebert en avoit la plus grande joie : mais il ne contraignit personne ; parce qu'il avoit appris des Romains, que le service de J. doit être volontaire. Il se contentoit de témoigner de la confiance & une bienveillance particuliere à ceux qui professoient la même religion que leur Souverain.

Augustin repassa en France, & fut ordonné évêque par S. Virgile d'Arles Vicaire du Pape dans les Gaules. Il y avoit à Cantorbéri une ancienne église, bâtie par les Romains : le nouvel Evêque la dédia, sous le nom de S. Sauveur, en fit la métropole, ou plutôt la primatie d'Angleterre ; & le Roi la dota magnifiquement. Tous ces événemens ne pouvoient manquer de combler de consolation le S. Pape Grégoire. Augustin les lui manda par le Prêtre Laurent & le Moine Pierre, qu'il fit partir aussi-tôt pour Rome ; & par la même voie, il consulta le Saint Pere, sur plusieurs articles relatifs au régime de la nouvelle chrétienté.

Laurent ne revint que trois ans après ; mais avec un renfort d'ouvriers aposto-

[redacted]

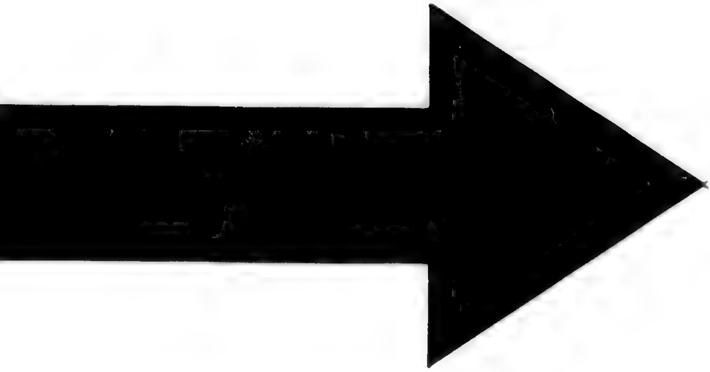

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

liques, qu'on avoit préparés durant cet intervalle. Il étoit chargé de lettres pour le Roi & la Reine des Anglois, pour Brunehaut dont le Pape loue extraordinairement la foi & la religion, pour les Rois ses petits-fils, & pour plusieurs évêques de France, auxquels il recommandoit instamment la mission d'Angleterre. Dans la lettre à Augustin, il commence par le féliciter des succès de ses travaux ; puis il ajoute : Au milieu de tant de sujets de joie, ne cessez pas de trembler, mon très-cher frere. Dans les merveilles que le Seigneur daigne opérer par vos mains, souvenez-vous que quand les disciples disoient avec transport à leur divin Maître que les démons leur obéissoient en son nom, il leur répondit : *Ne vous réjouissez pas de cette puissance ; mais seulement de ce que vos noms sont inscrits au Ciel.* Songez, ajoute le Saint Pape, que ces graces d'éclat ne sont pas des graces pour vous ; & que comme tous les élus ne font pas des miracles, tous ceux qui en font ne sont pas du nombre des élus. Tandis que le Tout-puissant agit au dehors par votre ministere, jugez-vous sévérement en votre intérieur. Rappellez-vous toutes les fautes

ix. Epist. 58.

que vous avez commises, afin de réprimer l'orgueil qui pourroit s'élever dans votre cœur. Entre les preuves sans nombre des miracles de S. Augustin en Angleterre, il n'en est point de plus convaincantes que ces avis sérieux de la part de S. Grégoire.

Il répond ensuite, sur les articles de la consultation qui lui avoit été adressée, qu'on doit partager les revenus de l'Eglise en quatre portions; la premiere pour l'évêque qui est obligé à l'hospitalité; la seconde pour le clergé; la troisieme pour les pauvres, & la quatrieme pour les réparations. Pour vous, ajoute-t-il, qui avez contracté & qui ne devez jamais oublier les engagemens de la vie monastique, ayez soin d'établir dans la nouvelle Eglise des Anglois, la vie commune, à l'exemple des premiers Fideles. Voilà pourquoi sans doute, à Cantorbéri, & en bien d'autres Eglises de l'Angleterre, les moines tenoient la place des chanoines. S. Grégoire ordonne aussi, & dans les termes les plus forts, que les soudiacres, comme tous les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, gardent religieusement la continence. Son attention singuliere sur ce

point provenoit de l'abus contraire, qu'il venoit de réformer dans l'Eglise de Catane en Sicile. Augustin étant encore seul évêque d'Angleterre, le Pape lui permet d'en ordonner d'autres, lui seul, jusqu'à ce que la discipline générale puisse être mieux observée. Alors on s'assemblera trois ou quatre, dit-il, pour l'ordination ; comme dans le monde on assemble des personnes déjà mariées, pour prendre part à la joie des noces.

C'est un crime, poursuit le Pape dans son instruction, d'épouser la femme, tant de son frere que de son pere : cependant les deux freres peuvent épouser les deux sœurs. Mais quoique la loi Romaine permette les mariages des cousins-germains, l'Eglise qui compte ce degré pour le second, les i[illegible]dit sévérement, en accordant néanmoins la permission de se marier, au troisieme & au quatrieme degré. Les maris doivent s'abstenir de leurs femmes, tant qu'elles alaitent leurs enfans, comme il est du devoir maternel de le faire. Il n'y a point de temps réglé, où la femme, après ses couches, soit obligée strictement de s'absenter de l'église. Pour les temples des faux Dieux, le Pontife n'est

pas d'avis qu'on les abatte, mais qu'après les avoir purifiés, on les fasse passer du culte des démons à celui du Seigneur. Et parce que les Idolâtres, dans leurs sacrifices, immoloient beaucoup de victimes dont ils faisoient des festins, il consent qu'aux fêtes des Martyrs & des autres Saints, les Anglois convertis prennent des repas modestes, sous des loges de feuillage dressées autour des églises; afin, dit-il, que par des réjouissances usitées, mais innocentes, on leur inspire insensiblement le goût d'une joie intérieure & toute céleste. On ne doit pas ôter tout d'un coup à des esprits durs, leurs anciennes coutumes; comme on ne parvient pas à un lieu fort élevé en sautant, mais en montant pas à pas.

Augustin ayant reçu ces instructions, établit des évêques à York, à Londres, & dans quelques autres endroits. Le Roi Ethelebert, constant dans la foi qu'il avoit embrassée après de mûres réflexions, y persévera avec édification jusqu'à la fin de son regne, qui dura encore plusieurs années, & qui fut très-heureux. Le Pape S. Grégoire, de son côté, ne cessa toute sa vie de prendre le même intérêt à ces Eglises naissantes, que si son attention n'eût pas été partagée entre les

ſoins de toutes les autres Egliſes. Malgré cette application continuelle aux devoirs de la papauté, il rempliſſoit ceux d'évêque, comme s'il n'eût été chargé que d'un ſeul dioceſe. Pendant tout le cours de ſon pontificat, il ne ceſſa de regarder l'obligation d'inſtruire, comme la plus indiſpenſable, ni d'adminiſtrer la parole par lui-même. Il avoit d'abord compoſé une ſuite de quarante homélies ſur les évangiles ordinaires, qu'on liſoit dès-lors à la meſſe dans le même ordre qu'on les y lit aujourd'hui. Il entreprit enſuite d'expliquer au peuple les prophéties d'Ezéchiel : matiere convenable au malheur des temps, & non moins aſſortie au goût de l'Orateur, qui ramenoit volontiers le texte ſacré au ſens moral. Les trois premiers chapitres fournirent d'abord douze homélies à la fécondité de ſa plume. Mais comme on appréhenda qu'il ne pût expliquer de la ſorte la ſuite de l'ouvrage, on le pria d'entreprendre la derniere partie, qui concerne le rétabliſſement du temple de la Sainte Cité, & qui devoit être la plus conſolante. Il fit encore dix homélies ſur cette matiere, quoiqu'il n'en ait expliqué qu'un chapitre. Le touchant

Orateur

Orateur étoit si goûté, qu'on copioit ses discours, tandis même qu'il les prononçoit.

Ses Dialogues ne furent pas reçus avec moins d'empressement : car il ne se contentoit pas d'instruire de vive voix; mais se croyant redevable aux Fideles de tout ordre & de tout pays, il cherchoit à les instruire & à les édifier en toute maniere. Il composa les Dialogues, à la priere de ses freres, c'est-à-dire, des clercs & des religieux avec lesquels il vivoit familiérement. On racontoit beaucoup de miracles faits en Italie depuis un certain nombre d'années; & les personnes d'une piété solide souhaitoient ardemment d'en tenir le recueil du S. Pontife. Il regardoit lui-même cette collection de faits merveilleux, comme beaucoup plus propre que les dissertations savantes & tous les raisonnemens, à persuader les Infideles qui restoient en Italie, presque tous serfs rustiques, ou soldats barbares & ignorans. En effet, elle servit d'autant plus efficacement à la conversion des Lombards, qu'ils connoissoient par eux-mêmes la vérité de la plupart de ces prodiges, opérés depuis peu sur des gens

de leur nation. Cet ouvrage fut reçu de tout le monde avec des applaudissemens extraordinaires, & il a été estimé invariablement, pendant huit à neuf siecles. Pour démentir le respect de toute l'antiquité, ou du moins pour porter l'amertume de la censure jusqu'à la dérision & au mépris, il ne falloit pas une moindre imprudence que celle des hérésies qui se sont élevées contre le célibat religieux & les plus pures observances de la perfection chrétienne : mais leur haine, trop visiblement intéressée, se décrie elle-même. Saint Grégoire leur seroit moins odieux, s'il n'exaltoit dans ses dialogues une multitude de saints personnages qui avoient trouvé leur sainteté dans la vie monastique, & s'il n'y constatoit la croyance des points capitaux de doctrine, contre lesquels nos schismatiques réformateurs ont fait leur tardive & sacrilége protestation. Les vertus & les miracles du S. Patriarche des cénobites de l'Occident remplissent tout le second livre de ces pieux dialogues. Dans le quatrieme, principalement employé à prouver l'immortalité de l'ame, le saint docteur enseigne qu'il y a un purga-

toire, pour purifier par le feu les ames des défunts des moindres souillures, & pour expier ce qui ne l'a point été par la satisfaction.

Mais ce qui indispose encore davantage les Protestans contre S. Grégoire, c'est l'ouvrage qu'il intitule le Sacramentaire, & qui forme le recueil des prieres & des cérémonies que doit faire le prêtre dans l'administration des sacremens & la célébration du S. sacrifice. Le Pape Gélase avoit déja fait la collection des messes de toute l'année. Mais S. Grégoire, après plusieurs retranchemens & quelques additions, mit le tout en un volume, qui eut alors la plus grande célébrité, & qui lui a fait attribuer tout l'ouvrage. Il n'en est point qui fasse mieux sentir tout le respect qui est dû à nos saintes solennités, quelques minutieuses qu'en puissent paroître certaines observances. On les voit révérées & pratiquées religieusement dans la plus haute antiquité. L'ordre & les prieres d'aujourd'hui sont presque les mêmes, qu'aux temps les plus reculés. Nous chantons encore à l'introït un verset du pseaume qu'on chantoit autrefois tout entier. On a fait le même chan-

gement à l'offertoire & à la communion ; parce que les communions moins nombreuſes, dans nos meſſes devenues plus fréquentes, ne demandent plus le même eſpace de temps qu'autrefois ; non plus que l'introït, qui ſe diſoit anciennement, tandis que le peuple entroit dans le lieu ſaint, & qu'un nombreux clergé s'avançoit majeſtueuſement vers l'autel. Auſſi le célébrant donnoit-il le ſignal pour chanter le *gloria Patri* du Pſ. quand tout étoit prêt. C'étoient les Fideles qui offroient le pain & le vin pour la conſécration, & qui faiſoient ce pain eux-mêmes. A cette occaſion, une dame Romaine recevant un jour la communion de la main de S. Grégoire, ne put s'empêcher de ſourire en entendant nommer corps de Jeſus-Chriſt, le pain qu'elle avoit fait de ſes mains. Mais le Saint voulant affermir la foi chancelante d'une Chrétienne ſi foible, fit garder l'hoſtie, ſe mit en prieres, puis la lui montra changée en chair, à la vue de tout le monde. Pour le canon de la meſſe, on le lit encore dans le ſacramentaire de S. Grégoire, tel mot pour mot que nous le récitons aujourd'hui, excepté ces ſeules paroles, *dieſque*

nostros in tuâ pace disponas, qu'on croit qu'il ajouta à la seconde oraison, pour demander la paix au Seigneur, dans ces temps de trouble & de calamité. Il n'y a guere plus de différence entre notre canon & celui qui se trouve dans un traité des sacremens qu'on attribue à S. Ambroise, & qui est incontestablement très-ancien. Comme les messes, & sur-tout les messes solennelles étoient beaucoup moins fréquentes alors qu'aujourd'hui, on avoit marqué les églises où l'office se devoit célébrer en ces jours, & même chaque jour du carême & des quatre-temps. Telle est l'origine des stations, réglées pour Rome dans le sacramentaire de S. Grégoire, comme elles le sont encore dans le missel Romain. Il faut observer que les fêtes des Saints se célébroient toujours dans les églises où reposoient leurs reliques.

On verra sans doute avec plaisir, comment on distribua pour ces stations, tant les ecclésiastiques que les églises de la capitale du monde chrétien. Cette ville immense avoit été divisée par l'Empereur Auguste en quatorze régions ou quartiers: mais dans l'usage ecclésiastique on n'en comptoit que sept, entre lesquelles on

partagea les églises & le clergé. Ainsi tous les clercs servant tour à tour chaque jour de la semaine, ceux du troisieme quartier étoient de service le dimanche; ceux du quatrieme, le lundi, & ainsi de suite. Il y avoit à Rome quatre sortes d'églises; les patriarchales nommées particuliérement basiliques, au nombre de cinq, S. Jean de Latran, S. Pierre du Vatican, Sainte Marie-Majeure, S. Laurent hors de la ville, & Ste Croix de Jérusalem; les titulaires, au nombre de trente dès la fin du cinquieme siecle, & qui étoient proprement les paroisses gouvernées par des prêtres dont le chef se nommoit Prêtre Cardinal, & à quelques égards répondoit à ce que nous appellons Curé; les diaconies, où il y avoit des bureaux pour la distribution des aumônes, gouvernées sous l'archidiacre, par les sept diacres régionaires, un pour chaque région, & par un administrateur temporel, nommé le Pere de la diaconie, & qui devoit rendre compte au Pontife. S. Grégoire vouloit qu'ils fussent clercs, & exempts de la jurisdiction séculiere; afin que les laïcs n'eussent aucune occasion d'envahir le bien des pauvres. Outre les sept diacres régionaires,

il y en avoit d'autres dans les églises titulaires, sous la dépendance du Prêtre Cardinal. Enfin les oratoires ou chapelles, qui n'avoient réguliérement ni prêtre en titre, ni office public, se trouvoient la plupart dans les cimetieres ; & l'on y envoyoit un prêtre, quand on jugeoit à propos d'y faire célébrer. Il y avoit des oratoires dans quelques maisons particulieres ; & quelques oratoires aussi, faisant exception à la regle générale, avoient un prêtre titulaire pour y célébrer la messe, quand le fondateur le souhaitoit ; ou à certains jours de dévotion, qui y attiroient un grand concours de Fideles. Ces oratoires étoient des especes de titres d'un second ordre.

Outre les rits du sacrement & du sacrifice de l'Eucharistie, on trouve dans le sacramentaire de S. Grégoire, & dans le livre des Rubriques Romaines, qui est au moins de son temps, les cérémonies du baptême, de l'ordination, des processions publiques & des litanies, avec la bénédiction des cierges, des cendres, des rameaux, & plusieurs autres pratiques respectables par leur antiquité, comme par la piété qu'elles inspirent. Il y eut cependant des murmurateurs qui

accuserent le Pape Grégoire, de faire injure à l'Eglise Romaine, en adoptant les usages de l'Eglise de C. P. Mais il fit voir, que, sans imiter la Nouvelle Rome, dans ce qui paroissoit nouveau, il n'avoit rétabli que les anciennes coutumes. Sur ce qu'on parut craindre ensuite, que les Grecs ne se prévalussent de ce procédé; qui doute, répliqua-t-il, que cette Eglise ne soit soumise au S. Siége, comme l'Empereur & l'Evêque de Constantinople le déclarent en toute occasion. Si cette ville, ou toute autre moins considérable a quelque bonne pratique qui lui soit particuliere, je suis prêt à imiter jusqu'au dernier de mes inférieurs. Le dédain ou l'indifférence ne fait pas la prééminence; & le bien ne consiste pas dans le mépris de ce qu'on peut apprendre de meilleur.

Joan. Diac. l1, c. 6.

Enfin ce grand Pape ne crut pas se ravaler, en réglant le chant de l'Eglise; & c'est de lui que nous tenons ce qu'on appelle encore de son nom le chant Grégorien. Pour cela, il établit à Rome une école de chantres, qui subsista plus de trois cents ans après lui. Tout accablé qu'il étoit d'affaires & de travaux, il employoit des heures entieres à faire

chanter les jeunes clercs, qu'il animoit, qu'il accompagnoit, qu'il menaçoit assez souvent, dit-on, l'instrument de la correction à la main. Il avoit le goût exquis, & l'oreille d'une justesse parfaite. Toutes les Eglises se faisoient un plaisir d'adopter son chant. Les Gaulois regarderent comme une faveur, d'être instruits par des éleves de son école, qui passerent par les Gaules avec les missionnaires de l'Angleterre. Le Diacre Jean qui vivoit dans le neuvieme siecle, dit avoir vu, avec l'original de l'antiphonier du Saint qu'on gardoit encore, le lit de repos où il se mettoit quand il faisoit chanter les enfans, & l'instrument dont il les menaçoit.

Pour suffire à tant d'occupations différentes, il devoit jouir au moins d'une santé inaltérable. Mais il éprouvoit tout au contraire de perpétuelles infirmités. C'étoit un gros & grand corps, comme il le dit dans ses lettres, qui n'avoit que les apparences de la force. Sa complexion délicate avoit encore été altérée par ses pénitences excessives, long-temps avant son pontificat; en sorte qu'il étoit réduit à la nécessité, si onéreuse à son austere vertu, de prendre souvent de la nourri-

ture, mais peu à la fois. Il étoit encore tourmenté habituellement par une goutte si violente, qu'on craignoit souvent pour sa vie. Il y a près de deux ans, écrivoit-il l'an 600 à S. Euloge d'Alexandrie, que je suis retenu au lit, avec de si grandes douleurs aux pieds, qu'à peine les jours de fêtes puis-je être levé pendant trois heures, & célébrer l'office. Aussi-tôt après, la violence du mal m'oblige à me recoucher. Il a ses degrés, plus ou moins cruels : mais il n'est jamais assez médiocre pour me laisser goûter le plaisir de vivre, ni assez excessif pour me procurer la consolation de mourir. Il y a long-temps, écrivit-il l'année suivante, qu'il n'est plus question de me lever. Quand la goutte me quitte, un feu dévorant se répand dans tout mon corps, porte les convulsions ou la défaillance dans chacun de mes membres, & affecte jusqu'à mon courage. Je sens tant d'autres incommodités, que je ne puis les spécifier. En un mot, toute la masse de chair que j'anime à peine, est tellement imbibée de malignes humeurs, que la vie m'est un supplice. J'attends & desire la mort, comme mon unique remede.

Mais le Seigneur, pour épurer encore

davantage la vertu de son serviteur ; lui envoya une peine d'esprit, dont la seule perspective lui fut plus sensible que toutes les souffrances du corps. Heureusement, elle n'eut presque point d'autres suites, que les premieres alarmes. L'Empereur Maurice étoit justement cher au Saint Pontife, pour les tendres liaisons qu'ils avoient depuis long-temps ensemble, & plus encore pour le zele de ce Prince à soutenir & à procurer tout ce qui tendoit au bien de l'Eglise. Cet Empereur donna cependant une déclaration, portant défense à ceux de ses sujets qui avoient exercé des charges publiques, ou qui étoient enrôlés dans la milice, d'embrasser la vie monastique. Le Pape fut extraordinairement affligé d'un ordre qui lui sembloit fermer la porte du salut à un grand nombre de Fideles ; fit de vives remontrances, & néanmoins se soumit préalablement à l'autorité qui avoit droit sur les choses de cet ordre. C'est ainsi qu'il s'en exprima ; & il envoya lui-même le rescrit impérial dans les différentes provinces. Ce qui édifia tellement l'Empereur, qu'il modifia son ordonnance, & défendit seulement de recevoir dans les monasteres les hommes

VII. Ind. I. Epist. II.

engagés dans les affaires publiques, avant qu'ils eussent rendu leurs comptes. Quant aux gens de guerre, il ordonna de bien examiner leur vie, & de ne les admettre à la profession réguliere, qu'après les avoir éprouvés pendant trois ans dans leurs habits séculiers. Telle étoit la regle générale, autrefois établie par les Novelles de Justinien. Mais S. Grégoire se contentoit de deux ans de probation, pour les conditions ordinaires. Pour les gens de guerre, il ne diminuoit rien des trois ans, & recommandoit que pendant tout ce temps on éprouvât soigneusement leur vie & leurs mœurs, de peur que quelqu'un d'entr'eux ne se repentît dans la suite, du parti qu'il auroit embrassé.

Maurice se rendit beaucoup plus coupable par un trait de dureté, aussi funeste dans ses suites, que difficile à concilier avec le caractere tendre & bienfaisant de cet Empereur. Ayant perdu une bataille contre le Can ou Roi des Avares, il refusa de payer la rançon des prisonniers; quoiqu'on ne demandât par tête que la sixieme partie d'un sou d'or; ce qui ne faisoit que quatre oboles, & moins de vingt sous de notre monnoie. Ce refus sordide mit le Vainqueur Bar-

bare dans une telle colere, qu'il fit massacrer sur le champ les soldats Romains, au nombre de douze mille. Alors l'Empereur sentit sa faute si vivement, qu'il envoya de l'argent & des cierges aux principal[es] églises & aux principaux monasteres, afin qu'on y priât le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il obtint l'effet de ces prieres.

L'an 602, ayant voulu obliger ses troupes à passer l'hiver au delà du Danube, elles se mutinerent avec fureur, chasserent leur Général Pierre, frere de Maurice, & proclamerent Empereur un simple centurion, nommé Phocas. La ville impériale suivit l'exemple de l'armée. Maurice fut obligé de s'enfuir de nuit, après avoir quitté toutes les marques de sa puissance, qui ne faisoient plus que son effroi. Il n'en fut pas moins reconnu. On l'arrêta, avec sa femme, cinq de ses fils, & ses trois filles, c'est-à-dire tous ses enfans, excepté l'aîné de ses fils, nommé Théodose, qu'il avoit déja fait couronner Empereur, & qui échappa pour lors au Tyran. Maurice & ses cinq fils furent impitoyablement égorgés, près de Calcédoine. Le carnage commença par les jeunes princes, Theophyl. Simoc. VIII. 10. Chr. Pasch. p. 378.

qu'on fit mourir ſous les yeux de cet infortuné pere, ſans qu'il lui échappât un ſeul mot de plainte. Tout ce qu'on lui entendit dire durant le maſſacre, ce furent ces paroles du pſeaume : *Vous êtes juſte, Seigneur, & votre jugement eſt équitable.* Il arriva même que la nourrice du plus jeune de ces Princes, pour lui ſauver la vie, lui ſubſtitua ſon propre fils, qu'elle eut la force de livrer aux bourreaux. Maurice s'en apperçut, & en avertit Phocas, en diſant qu'il n'étoit pas juſte de faire ſouffrir l'innocent pour le coupable. On fit encore périr le frere de l'Empereur, & pluſieurs perſonnes de la premiere diſtinction. Cette effroyable ſcene fut donnée le mardi vingt-ſeptieme jour de novembre de l'an 602, après que Maurice eut régné vingt ans & trois mois. Une de ſes filles nommée Sopatre, trouva ſa ſanctification dans les calamités de ſa famille, & parvint à une ſi haute vertu, qu'elle eſt honorée comme Sainte par l'Egliſe.

Phocas fut couronné par le Patriarche Cyriaque, & ſes images furent envoyées à Rome. Le S. Pape ne pouvoit les voir ſans horreur : mais il ſe

soumit à l'ordre terrible de la Providence. Il écrivit même au nouveau 11. Epist.
Maître, pour procurer tout le bien, 38.
ou du moins pour empêcher tout le mal qu'il pourroit, Il demanda en même temps du secours contre les Lombards, dont les troubles de l'Empire augmentoient l'audace. Mais Phocas, assez embarassé par les suites ordinaires des grands attentats, n'étoit pas en état d'en envoyer. Le Pontife fut contraint d'user de sa ressource accoutumée, c'est-à-dire de s'épuiser en libéralités, pour ménager le sang des Fideles. Enfin consumé de travaux, de chagrins & de maladies, il mourut le treizieme de mars de l'année 604, après avoir tenu le S. Siége treize ans, six mois & dix jours. Il fut enterré à S. Pierre, près du lieu où reposoient S. Léon & quelques autres de ses plus illustres prédécesseurs.

S. Grégoire est celui de tous les Papes dont il nous reste le plus d'écrits; sans y comprendre les commentaires sur le livre des Rois & sur le Cantique, que l'on croit être de Claude abbé de Classe; quoiqu'ils se trouvent entre les œuvres de S. Grégoire. Cet Abbé écrivit de mémoire

ce qu'il avoit appris du S. Docteur ; non-ſeulement ſur les livres des Rois, mais ſur l'Heptateuque, les Prophetes & les Proverbes. Le Saint trouva qu'il avoit altéré ſon ſens en beaucoup d'endroits, & il fit retirer les écrits, à la mort de Claude : ce qui n'a point empêché qu'on ne les gliſsât par la ſuite dans la collection des œuvres de ce Saint Pape. Ceux que compoſa inconteſtablement S. Grégoire, ſont les Morales ſur Job, diviſées en trente-cinq livres, vingt-deux homélies ſur Ezéchiel, quarante ſur les Evangiles, quatre livres de dialogues, & douze de lettres. L'Antiphonaire & le Sacramentaire ſont auſſi tout entiers de lui, excepté quelques additions qu'on y a faites, comme il eſt ordinaire dans ces ſortes d'ouvrages. Le ſtyle de ce Pere, & ſur-tout ſa diction, ſe ſentent du mauvais goût de ſon ſiecle : mais ce défaut eſt avantageuſement compenſé par l'onction divine, qui fait le caractere de ſon éloquence.

Joan. Diac. Vit. IV. 80.

On conſerva, avec ſon corps, ſon pallium, ſa ceinture, & un reliquaire qu'il portoit au cou, & qu'on préſume lui avoir tenu lieu de la croix paſtorale que portent nos évêques. Ce n'eſt qu'une

boîte d'argent, extrêmement mince, & qui montre, comme tout ce qui étoit à l'usage du Saint, la simplicité & la pauvreté évangélique d'un Pontife, si grand toutefois & si magnifique dans ses libéralités. Il s'étoit fait peindre dans son monastere de S. André, pour que la vue de son portrait rappellât plus long-temps à ses moines l'esprit de ses leçons & de leur profession.

Le Diacre Jean qui avoit vu ce tableau, nous a laissé, d'après ce monument, la peinture suivante de S. Grégoire. Il étoit d'une grande taille, avoit le tour du visage mitoyen entre la longueur & la rondeur, les cheveux assez noirs & frisés, le devant de la tête chauve, avec deux petits toupets, la couronne grande, la barbe médiocre, le front beau, la physionomie noble & fort douce. Son vêtement consistoit en une planete ou chasuble de couleur de chataigne, une dalmatique, avec le pallium entortillé autour des épaules & pendant sur le côté. Le Diacre Jean ajoute qu'on avoit coutume de peindre le S. Esprit en forme de colombe, sur la tête de ce Pere : tant on étoit convaincu Cap. 7e)

de l'assistance qu'il en recevoit, & dont l'onction divine se rend encore sensible dans la lecture de ses œuvres : écrits pleins de lumiere & de chaleur, d'une doctrine toujours exacte, contenant presque eux-seuls tout l'ensemble de la religion, les vérités de la foi & de la morale dans leur plus grande pureté.

Tel fut, dans l'ordre des temps, le dernier de ces quatre Peres qu'on a cru pouvoir comparer aux quatre Evangélistes ; & tel, dans l'ordre du mérite, un des plus illustres docteurs extraordinairement suscités, pour répandre sur tous les siecles à venir les dons lumineux du bel âge de l'Eglise, auquel il conserva, jusqu'à la fin du sixieme siecle, cette qualification honorable.

Fin du Tome VI.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 496, jusqu'à l'an 604.

TOME SIXIEME.

PAPES.

XLIX. S. Anastase II, mort le 17 *Nov.* 498.

L. Symmaque ordonné le 22 *Nov.* 498. mort 19 *Juil.* 514.

LI. Hormisdas, élu 26 *Juil.* 514. mort 6 *Août* 523.

LII. S. Jean I, élu 13 *Août* 523. mort 18 *Mai* 526.

LIII. Félix III, élu 24 *Juil.* 526. mort au commencement d'*Octobre* 530.

LIV. Boniface II, ordon. 15 *Oct.* 530. mort en *Oct.* ou *Nov.* 532.

LV. Jean II, ord. 22 *Janv.*

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

Anastase, mort en 518.
Justin I, 527.
Justinien I, 565.
Justin II, 578.
Tibere II, 582.
Maurice

ROIS DE FRANCE.

Clovis, premier Roi Chrétien-Catholique, converti en 496, mort en 511.

Thierri, Roi de Mets, 534.
Clodomir d'Orléans, 524.
Childebert de Paris, 558.
Clotaire de Soissons, puis de toute la monarchie, 561.

PAPES.

533. mort 27 *Mai* 535.
LVI. Agapit, ord. 3 *Juin* 535. mort 22 *Avr.* 536.
LVII. Silvere, ord. 8 *Juin* 536. mort 20 *Juin* 538.
LVIII. Vigile, ord. 22 *Nov.* 537. mort 10 *Janv.* 555.
LIX. Pélage I, consacré en *Avril* 555. mort premier *Mars* 560.
LX. Jean III, cons. 18 *Juil.* 560. mort 13 *Juil.* 573.
LXI. Benoît Bonose, ord. 3 *Juin* 574. mort 30 *Juil.* 578.
LXII. Pélage II, consacré le 30 *Nov.* 578. mort 8 *Févr.* 590.
LXIII. Saint Grégoire le Grand, élu 8 *Fév.* 590. mort 12 *Mars* 604.

ANTIPAPES.

Laurent, 498.
Dipscôre, 530.
Vigile, regardé d'abord comme Antipape.

ROIS DE FRANCE.

Chérebert de Paris, 567.
Gontran d'Orléans, 593.
Chilpéric de Soisson, 584.
Sigebert de Mets, 575.
Clotaire II.

ROIS D'ESPAGNE.

Récarede, premier Roi Catholique, embrasse la vraie foi en 587, meurt en 601.
Liuva II, mort en 603.
Vittéric.

ROIS D'ANGLETERRE.

Ethelbert, Roi de Cant, l'un des sept royaumes qui composent l'Heptarchie, embrasse le premier le Christianisme, en 597.

SECTAIRES.

DENTERIUS corrompit la forme du baptême, en 506.
Severe Eutychien, chef des Acépahales, 512.
Thémistius, chef des Agnoïtes qui refusoient à J. C. la connoissance de nos mysteres, 530.
Barsaniens ou Sémidulites, qui soutenoient que J. C. n'avoit souffert qu'en apparence, 535.
Jaque-Zanzale, chef des Eutychiens Jacobites, 535.
Jean-Philopone, chef des Trithéites qui admettoient trois Dieux dans la Trinité, 537.
Origénistes, 537.
Incorruptibles, 564.

PERSÉCUTIONS.

L'EMPEREUR Anastase persécute à plusieurs reprises les Catholiques attachés au Concile de Calcédoine.
Persécution des Vandales en Afrique, depuis l'an 506, jusqu'à la mort du Roi Trasamond, en 523.
Horribles cruautés du Juif Dunaan contre les Chrétiens Omérites, en 522.
Persécutions de Cosroès, Roi de Perse, sur les frontieres de l'Empire, en 542.
Cruautés diverses des Lombards contre les Fideles.
Persécution du Roi Lévigilde en Espagne, en 586 & 587.

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

ENNODIUS, élevé sur le siége de Pavie, vers l'an 510. Il a laissé beaucoup de lettres & d'opuscules, dont quelques-uns fournissent de bons renseignemens pour l'histoire.

Boëce, l'un des meilleurs écrivains de son temps en prose & en vers, eut la tête tranchée en 524, par ordre du Roi Théodoric, pour ses intelligences avec les Grecs, à ce qu'on prétend. Il nous reste de lui un traité de la Trinité, un autre des deux Natures en J. C. & cinq livres éloquens, intitulés de la Consolation de la Philosophie.

S. Fulgence, évêque de Ruspe, 533. Il mérite le nom qu'on lui a donné d'*Augustin de son siecle*, tant pour son éloquence, que pour avoir été celui des disciples de ce Pere, qui en a le mieux

PRINCIPAUX CONCILES.

CONCILE de Rome, 499. Le Pape Symmaque, avec soixante-douze évêques, y rendit différens décrets, pour faire cesser les abus qui se commettoient à l'élection des Papes, gênée par la puissance séculiere.

Concile de Rome, 501, où le Roi Théodoric envoya un évêque en qualité de visiteur, pour juger des prétentions de Symmaque & de Laurent à la papauté. Symmaque refusa d'y comparoître.

Concile de Palme, 502. Cent quinze évêques y déclarerent le Pape Symmaque déchargé devant les hommes, des accusations intentées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Ils annullerent aussi une ordonnance par laquelle le Préfet du Prétoire avoit défendu d'élire ou de

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

saisi & développé la doctrine.

Denis le Petit, moine Scythe, vers 540. Il a fait une collection de canons, dans laquelle sont insérées les décrétales des Papes, depuis Sirice jusqu'à Anastase. C'est lui qui a introduit l'usage de dater de la naissance de J. C.

Arator, soudiacre de l'Eglise Romaine, a publié, en 544, une version en vers des Actes des Apôtres.

Ferrand, diacre de Carthage, & disciple de S. Fulgence, se déclara des premiers contre la condamnation des trois chapitres. On a de lui une Bibliotheque des Peres, une Collection abrégée des canons, & quelques opuscules.

S. Césaire d'Arles, 542. Il nous a laissé des Homélies instructives & touchantes, avec d'autres ouvrages, dont les éditions jusqu'ici ne répon-

PRINCIPAUX CONCILES.

consacrer l'Evêque de Rome, sans le consentement de l'Empereur.

Concile d'Agde, 506. On y fit 48 canons de discipline, & l'on y en ajouta depuis 25 autres, tirés de conciles postérieurs. On y trouve l'origine des bénéfices ecclésiastiques.

Premier Concile d'Orléans, 511, pour la discipline cléricale & monastique.

Concile de Tarragone, 516. On y ordonna que l'observation du dimanche commenceroit dès le samedi : ce qui a donné l'origine à l'usage où l'on est en Espagne de s'abstenir d'œuvres serviles le samedi sur le soir.

Concile d'Epaone, c'est-à-dire d'Albon au dioc. de Vienne, 517. Il fut composé de tous les évêques du royaume de Bourgogne, & fit 40 canons. On y abolit la consécration des diaconesses.

Concile de C. P. On y re-

ÆCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

dent pas à leur mérite.
Caſſiodore, 563. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages, tant de Philoſophie que de Théologie. Les plus eſtimés ſont les Inſtitutions aux Lettres Divines, & le traité de l'Ame. Il fit auſſi traduire de grec en latin, ſous le titre d'Hiſtoire Tripartite, les Hiſtoires Eccléſiaſtiques de Socrate, de Sozomene & de Théodoret, en rangeant ſelon l'ordre chronologique les faits rapportés par ces trois Hiſtoriens.
Libérat, diacre de Carthage, auteur de l'Hiſtoire abrégée qui nous reſte du Neſtorianiſme & de l'Eutychéiſme.
Victor, évêque de Tunnone en Afrique, & défenſeur ardent des trois chapitres, 569. Il a laiſſé une Chronique, qui commence en 444, & finit en 565.
Jean le Scholaſtique, patriarche de Conſtanti-

PRINCIPAUX CONCILES.

mit le Concile de Calcédoine & S. Léon dans les diptyques : on rétablit les catholiques perſécutés, & l'on condamna les hérétiques, ſans épargner le nom d'Acace.
Concile de Brevi au pays de Galles, 519, pour éteindre en Angleterre les dernieres étincelles du Pélagianiſme.
Concile de Sardaigne, vers 521, tenu par les évêques exilés d'Afrique, touchant la Grace & le Libre-Arbitre.
Concile de Carthage, 525, pour rendre grace à Dieu de la paix accordée à l'Egliſe d'Afrique. On y maintint les monaſteres dans leurs exemptions.
II Concile d'Orange, 529. On y ſouſcrivit pluſieurs articles envoyés par le S. Siége, touchant la néceſſité de la grace pour le commencement même du ſalut, & ſur la gratuité du don de perſévérance,

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

nople, 578. Il a fait une collection de canons, rangée selon l'ordre des matieres.

Evagre le Scholastique a fait une Histoire Ecclésistastique, qui commence où Socrate & Théodoret finissent, c'est-à-dire vers 431, & qui continue jusqu'à l'an 494.

Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, 596. On a de lui des homélies, & deux Pénitentiels.

S. Grégoire de Tours, 596. Il nous a laissé l'Histoire des François en dix livres, comprenant les faits ecclésiastiques & profanes, depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules jusqu'à l'an 595; huit livres de la Vie & des Miracles de différens Saints, & d'autres ouvrages. Quoique son style soit dur & peu limé, & que l'Auteur soit trop crédule au

PRINCIPAUX CONCILES.

sévérance.

Concile de Vaison, 529, où l'on introduisit en France la coutume de chanter le *Kyrie eleyson*, à la messe & aux autres offices, selon l'usage des Eglises d'Orient & d'Italie.

Concile de Rome, 531, dans lequel Boniface II révoqua le décret qu'il avoit fait signer aux évêques, pour être autorisé à se choisir un successeur.

Concile de Constantinople, 536, où le Pape Agapit fit substituer Mennas à la place d'Anthime de C. P. & condamna d'autres évêques hérétiques de l'Orient.

III. Concile d'Orléans, 538. On y voit que l'année commençoit alors en France avec le mois de mars.

Concile de C. P. vers l'an 543, pour approuver l'édit de Justinien, qui anathématisoit l'Origénisme.

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

regard des prodiges, il fournit cependant des connoissances utiles & sûres, au moins pour les faits qui se sont passés de son temps, & sur lesquels sa haute vertu ne permet pas de révoquer en doute la vérité de son témoignage.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Mopsueste, 550, pour s'assurer que le nom de l'Evêque Théodore n'étoit pas dans les diptyques, & en rendre compte au Pape.

Concile de C. P. Ve général, depuis le 5 mai jusqu'au 2 juin 553. Cent soixante évêques y condamnerent les trois chapitres, & leurs auteurs morts dans la communion de l'Eglise, malgré l'absence du Pape Vigile, qui refusa de s'y trouver. On y condamna aussi les erreurs d'Origene. Le Pape se rendit ensuite à l'avis du Concile, & donna une constitution pour le confirmer.

Concile de Jérusalem, 553, pour la confirmation du cinquieme Concile.

Premier Concile de Brague, 563, où se consomma la conversion des Sueves, & se publierent plusieurs décisions contre les Ariens & les Priscillianistes.

II. Concile de Mâcon, 585. On y défendit la plaidoirie, ainsi que les œuvres serviles, le dimanche, & l'on y ordonna le paiement de la dîme. C'est le premier concile qui fasse mention expresse de la dîme ecclésiastique, comme dette : mais il y est dit, qu'autrefois tous les Fideles étoient exacts à la payer.

Concile de C. P. 588, où Jean le Jeûneur se fit donner le titre de Patriarche Œcuménique.

Concile de Metz, 590. Gilles de Reims y fut déposé pour des crimes d'Etat, & l'on y termina l'affaire des religieuses de Poitiers, révoltées contre leur abbesse.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Gévaudan, 590, qui attache la note de bâtardiſe aux enfans que la femme du Comte Eulalius d'Auvergne, depuis ſon mariage avec lui, avoit eus du Comte Didier.

Concile de Rome, 590, contre les évêques ſchiſmatiques de l'Iſtrie.

Concile de Rome, 591, où S. Grégoire, après avoir dit qu'il révéroit les quatre premiers conciles comme les quatre évangiles, ajoute qu'il porte le même reſpect au cinquieme.

Concile de Rome, 595. On y abſout Jean, prêtre de Calcédoine, qui avoit appellé au Pape de la condamnation portée contre lui par le Patriarche de C. P. Les prêtres aſſis comme les évêques, & les diacres debout y eurent voix délibérative.

Concile d'Hueſca, 598, pour obliger au célibat les prêtres, les diacres & les ſoudiacres.

Concile de Sens, 601, où l'on croit que S. Colomban refuſa de ſe préſenter, parce qu'on y devoit agiter la queſtion de la Pâque.

Concile d'Angleterre, 604. S. Auguſtin de Cantorbéri y ayant exhorté ſans ſuccès pluſieurs évêques Bretons à ſe conformer aux uſages de l'Egliſe Romaine, leur prédit les fléaux qui déſolerent le pays quelque temps après.

FIN.

ERRATA du Tome VI.

PAGE 102, Yene au diocese de Bellai, *lis.* Albon au diocese de Vienne.

P. 154, deux onces, *lis.* douze onces.

P. 255, Marcien, *lis.* Marcion.

P. 269, affectés du Nestorianisme, *lis.* infectés du Nestorianisme.

PP. 299 & 300, la sauve-garde. de leur patrie, *lis.* la sauve-garde de leur patrie.

P. 418, ce n'est ma cause, *lis.* ce n'est pas ma cause.

P. 426, à S. Vigile, *lis.* à S. Virgile.

bon au

u Nes-

lis. la
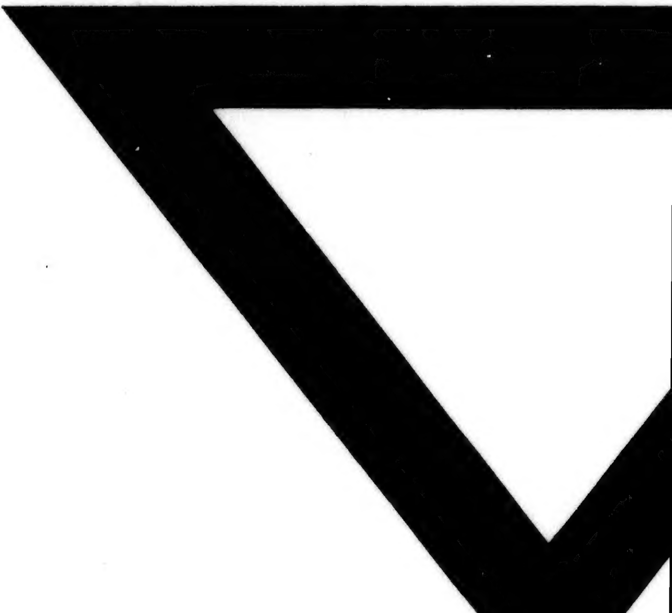
ause.